



**GRANDE SEINE 2015**  
**SCHEMA GLOBAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION**  
**DURABLES DE LA SEINE-AVAL**

**PHASE 4 - Rapport final**

**TOME II : Projets proposés**

16 Février 2010



Co-financé par le FEDER

**Pour nous contacter, l'adresse électronique : [axe-seine@cg76.fr](mailto:axe-seine@cg76.fr)**

**Département de Seine-Maritime**

**Pôle aménagement du territoire et développement durable**

**Direction de l'Environnement**

**Département de l'Économie et de l'emploi**

**Mission projets portuaire et Littoral**

## TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>TOME II - SCHEMA "GRANDE SEINE 2015" RAPPORT FINAL -</b>   |           |
| <b>FICHES-PROJETS.....</b>  | <b>7</b>  |
| <b>7 – LES FICHES-PROJET OPERATIONNELLES.....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>71 – ENJEU 1 – PRESERVER ET RESTAURER LES ELEMENTS NATURELS DU</b>   |           |
| <b>TERRITOIRE.....</b>  | <b>10</b> |
| 711 - Fiche Programme n°1 : Renaturer les berges artificialisées  | 10        |
| Fiche projet 1-1 : Sites prioritaires de renaturation de berge.....   | 12        |
| Fiche projet 1-2 : Renaturation du site de la Martellerie sur la commune d'Anneville-Ambourville (76).....  | 13        |
| Fiche projet 1-3 : Restauration du site du Jonquay (commune d'Amfreville la MiVoie -76).....  | 14        |
| Fiche projet 1-4 : renaturation du site du Roule (département de Seine-Maritime, commune de Norville).....  | 16        |
| Fiche projet 1-5 : renaturation des berges au lieu-dit de la cabotterie de henouville.....  | 18        |
| 712 - Programme 2 - Conserver et gérer les sites naturels   | 20        |
| Fiche projet 2-1 : Espaces Naturels Sensibles (ENS) potentiels du Département de Seine-Maritime.....  | 24        |
| Fiche projet 2-2 : gestion et valorisation des Espaces Naturels Sensibles eurois.....   | 26        |
| 713 - Programme 3 – Restaurer à court terme les milieux en rive de seine à haute valeur écologique  | 27        |
| Fiche projet 3-1 : Restauration du site des berges de Quillebeuf-sur-Seine (27).....  | 30        |
| Fiche projet 3-2 : Restauration du site de la banquette d'Anneville (commune d'Anneville-Ambourville - 76).....   | 32        |
| Fiche projet 3-3 : Restauration du site de la filandre du Trait (76).....   | 34        |
| Fiche projet 3-4 : Restauration du site du Roule, (commune de Norville - 76).....   | 36        |
| Fiche projet 3-5 : Restauration du site de l'île de Val-de-la-Haye (76).....  | 37        |
| Fiche projet 3-6 : Restauration du site de Sahurs (76).....   | 39        |
| Fiche projet 3-7 : Restauration du site du Commerce (commune de Lillebonne - 76).....   | 41        |
| Fiche projet 3-8 : Site de la Darse (commune de Lillebonne -76).....  | 42        |
| Fiche projet 3-9 : Restauration du trou de la Fontaine (commune de Hénouville - 76).....  | 44        |
| Fiche projet 3-10 : Restauration des Ecores de Petiville (commune de Petiville - 76).....   | 46        |
| Fiche projet 3-11 : reconnexion de l'Eure-aval par l'effacement de quinze ouvrages entre Pont de l'Arche et Acquigny (27).....  | 48        |
| Fiche projet 3 12 : Restauration du bras mort de Saint Etienne du Rouvray (76).....   | 50        |
| Fiche projet 3-13 : Restauration du site de grande Vase-Petite Vase sur la commune de Quevillon (76).....   | 52        |
| Fiche projet 3-14 : Restauration du site de la Douillère sur la commune de La Mailleraye-sur-Seine (76).....  | 53        |
| Fiche projet 3-15 : Restauration de l'île Mayeux (76).....  | 54        |
| Fiche projet 3-16 : Restauration du site de l'Angle (à Vatteville La Rue - 76).....   | 56        |
| Fiche projet 3-17 : Elimination du verrou de Pont-Audemer : effacement d'ouvrages et aménagement du bras sud de la Risle (27).....  | 57        |
| Fiche projet 3-18 : Effacement d'un ouvrage à la mer (27).....  | 58        |
| Fiche projet 3-19 : Effacement du pont à buses à Berville-sur-Mer (27).....   | 59        |
| Fiche projet 3-20 : Renaturation de la Vilaine à Fatouville-Grestain (27).....  | 60        |
| Fiche projet 3-21 : Reméandrage de la Risle maritime sur les communes de Pont-Audemer, Toutainville, St Sulpice de Grimbouville, Foulbec, St Samson de la Roque, Conteville et Berville-sur-Mer (27)..... | 61        |
| 714 - Programme 4 – Mise en œuvre d'un entretien de qualité des berges et des rives   | 63        |
| Fiche projet 4-1 : Co-rédiger un guide de bonnes pratiques d'entretien des berges et des rives.....   | 65        |
| Fiche projet 4-2 : étude de faisabilité sur la stratégie globale d'entretien des berges et des rives.....   | 67        |
| <b>72 – ENJEU 2 - CONFORTER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ...</b>   | <b>68</b> |
| 721 - Fiche programme n°5 : Vivre et travailler en vallée de Seine  | 68        |
| Fiche projet 5.1 : Développement d'activités tertiaires dans le centre multifonctionnel Seine-Ouest (nouveau quartier Flaubert).....  | 70        |
| Fiche projet 5.2 : Création d'un label Haute Qualité Logistique (HQL).....  | 71        |
| Fiche projet 5.3 : Parc d'activités tertiaire Tancarville-Vallée de Seine.....  | 73        |
| Fiche projet 5.4 : Parc d'activités durable de Caudebec St-Wandrille.....   | 74        |
| Fiche projet 5.5 : Rouen Nouvelle gare de Rouen et son projet urbain.....   | 75        |
| Fiche projet 5-6 : Rouen, Nouveau quartier de la Gare Saint Sever.....  | 76        |
| Fiche projet 5.7 : Aménagement durable de la Zone D'activité DE Bédanne à Cléon.....  | 77        |
| Fiche projet 5.8 : Aménagement durable de la Zone d'activité de front de RD7 (76).....  | 79        |

|   |     |
|---|-----|
| Fiche projet 5-9 : Rouen - Aménagement de l'écoquartier Luciline – Rive de Seine .....                                  | 81  |
| Fiche projet 5.10 : Rouen - Maison de l'étudiant.....   | 82  |
| 722 - Programme 6 – Réserver les espaces fonciers pour développer les projets économiques vecteurs d'emploi local ..... | 83  |
| Fiche projet 6.1 : Plate-forme logistique multimodale Pîtres - Le Manoir (27).....                                      | 86  |
| Fiche projet 6.2 : Schéma d'accueil des zones d'activités logistiques.....  | 87  |
| Fiche projet 6.3 : Programme d'affectation de friches foncières.....  | 88  |
| Fiche projet 6.4 : Seine-Sud.....   | 89  |
| 723 - Fiche programme N°7 : Encourager un développement économique par le fleuve .....                                  | 91  |
| Fiche projet 7.1 : Navette fluviale Port 2000/ Honfleur/Port-Jérôme/Rouen/Elbeuf.....                                   | 95  |
| Fiche projet 7.2 : Aménagement de Rouen Vallée de Seine Logistique 2.....   | 96  |
| Fiche projet 7.3 : Aménagement de Rouen Vallée de Seine 3 .....   | 97  |
| Fiche projet 7.4 : Aménagement de Port Jérôme 2 .....   | 98  |
| Fiche projet 7.5 : Aménagement de Port Jérôme 3 .....   | 99  |
| Fiche projet 7.6 : Site NSF situé à Yainville .....   | 100 |
| Fiche projet 7.7 : Réhabilitation de la Friche Esso.....  | 101 |
| Fiche projet 7.8 : Projet de réception et traitement de la grave de mer.....  | 102 |
| Fiche projet 7.9 : Aménagement durable de la Zone d'Activité de L'Oison III.....  | 103 |
| Fiche projet 7.10 : Rouen Atelier de réparation navale en Seine.....  | 105 |
| Fiche projet 7.11 : Amélioration des accès nautiques – Rouen Port Maritime.....   | 106 |
| Fiche projet 7.12 : Aménagement des quais - Rouen Port Maritime .....   | 107 |
| Fiche projet 7.13 : Projet d'agrandissement de la plate-forme logistique de Port Angot .....                            | 108 |
| Fiche projet 7.14 : Construction d'un quai fluvio-maritime sur FCH-anneville (76) .....                                 | 109 |
| 724 - Programme 8 – Différencier et diversifier l'activité de production agricole .....                                 | 110 |
| Fiche projet 8.1 : Stratégies de développement des agriculteurs installés en Val de Seine.....                          | 112 |
| 725 - Programme 9 – Promouvoir l'innovation locale .....  | 114 |
| Fiche projet 9.1 : Pôle chimie biosourcée à Seine Sud.....  | 116 |
| Fiche projet 9.2 : Site du Val d'Eauplet Lescure .....  | 117 |
| Fiche projet 9.3 : Centre de ressources.....  | 118 |

## **73 – ENJEU 3 – PROTEGER LES PERSONNES ET LES BIENS..... 119**

|   |     |
|---|-----|
| 731 – Fiche programme N°10 - Développer une protection active contre les inondations .....  | 119 |
| Fiche projet 10-1 : Réhabilitation des ouvrages de protection de berge sur la rive gauche à La Bouille, Mauny et Heurteauville (En Seine-Maritime).....   | 121 |
| Fiche projet 10-2 : Réhabilitation des ouvrages de protection de berge sur la rive droite à Hautot-sur-Seine, Yainville et Le Trait (département de Seine-Maritime).....                            | 122 |
| Fiche projet 10-3 : Programme de réhabilitation des ouvrages de port des berges sur la rive droite (Département de Seine-Maritime).....   | 123 |
| Fiche projet 10-4: travaux de protection des berges à Pîtres (département de l'Eure) .....  | 125 |
| Fiche projet 10-5: travaux de protection des berges au Vieux-Port (département de l'Eure) .....   | 126 |
| Fiche projet 10-6 : travaux de protection des berges à Barneville-sur-Seine (département de l'Eure).....  | 127 |
| Fiche projet 10-7 : travaux de protection des berges au Landin (département de l'Eure).....   | 128 |
| Fiche projet 10-8 : confortement de berge sur la commune de Caumont (27) le long de la RD 93 dans la perspective d'une continuité avec les projets d'aménagement des berges en Seine-Maritime ..... | 129 |
| Fiche projet n°10-9 : protection des berges de la Seine sur la commune de Freneuse (département de Seine-Maritime). .....   | 130 |
| 732 -Programme 11 – Favoriser une gestion préventive du risque inondation .....   | 131 |
| Fiche projet 11-1 : Elaboration de plans communaux de sauvegarde .....  | 134 |
| Fiche projet 11-2 : Gestion du risque inondation (protection, prévention) et aménagements .....   | 135 |
| Fiche projet 11-3 : classement des digues intéressant la sécurité publique .....  | 137 |

## **74 – ENJEU 4 – VALORISER LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE ..... 139**

|   |     |
|---|-----|
| 741 - Programme 12 – Protéger et gérer les espaces remarquables .....   | 139 |
| Fiche projet 12-1 : Accompagnement du classement des boucles de la Seine aval.....  | 142 |
| Fiche projet 12-2 : Commission de définition de principes d'urbanisation préalable à l'élaboration de document d'urbanisme et validation des autorisations d'urbanisme..... | 143 |
| 742 - Programme 13 – Valoriser le patrimoine et les paysages de Seine .....   | 144 |
| Fiche projet 13-1 : Étude de faisabilité d'un centre de ressource du patrimoine et des paysages de Seine....  | 146 |
| Fiche projet 13-2 : Inventaire du patrimoine bâti non protégé .....   | 147 |
| Fiche projet 13-3 : Valorisation du phare de St Samson de la Roque.....   | 148 |

|   |     |
|---|-----|
| Fiche projet 13-4 : Inventaire du patrimoine fluvial .....  | 149 |
| Fiche projet 13-5 : Découverte du patrimoine fluvial st aubin les elbeuf.....                                   | 150 |
| 743 - Programme 14 – Faire vivre une charte de Seine .....  | 151 |
| Fiche projet 14-1 : Reconquête paysagère et environnementale de la Boucle d'Anneville .....                     | 154 |
| Fiche projet 14-2 : Révision de la Charte paysagère du Parc .....   | 155 |
| Fiche projet 14-3 : Création de deux espaces boisés classés sur Port-Jérôme 2.....                              | 156 |
| Fiche projet 14-4 : Intégration paysagère de la ZAC de Port-Jérôme 3 .....                                      | 157 |
| Fiche projet 14-5 : Mise en cohérence des documents d'urbanisme dans une logique de développement durable ..... | 158 |
| Fiche projet 14-6 : Ateliers pédagogiques avec l'ENSA de Normandie.....   | 159 |
| Fiche projet 14-7 : Ateliers pédagogiques régionaux de l'ENSP de Versailles.....                                | 160 |
| Fiche projet 14.8 : Projets de valorisation des espaces d'interface ville-port .....                            | 161 |
| 745 - Programme 15 – Voir la Seine et aménager les accès aux berges .....                                       | 162 |
| Fiche projet 15-1 : Parc fluvial et urbain de la Presqu'île du Rollet .....                                     | 164 |
| Fiche projet 15-2 : Aménagement et entretien d'une zone de loisirs au Trait.....                                | 165 |
| Fiche projet 15-3 : Trame bleue LA-CREA .....   | 166 |
| Fiche projet 15-4 : Création d'un sentier de découverte des berges entre Aizier et Vieux Port .....             | 167 |
| Fiche projet 15-5 : Atlas des covisibilités en vallée de Seine .....  | 168 |
| Fiche projet 15-6 : Ouvrir des fenêtres de vue sur la Seine .....   | 169 |
| Fiche projet 15-7 : Restitution du site de dépôt de Moulineaux .....  | 170 |
| Fiche projet 15-8 : Enlèvements d'ouvrages vétustes en Seine .....  | 171 |
| Fiche projet 15.9 : aménagement des quais Rive Gauche.....  | 173 |
| Fiche projet 15-10 : aménagement de l'espace des Marégraphes.....   | 174 |
| Fiche projet 15-11 : Parc paysager de l'île Lacroix.....  | 175 |
| Fiche projet 15-12 : Zone de détente du Pré aux Loups .....   | 176 |
| Fiche projet 15-13 : Véloroute du Val de Seine– section Notre Dame de Gravenchon - Petiville.....               | 177 |
| Fiche projet 15-14 : Véloroute du Val de Seine – section Tancarville – Notre Dame de Gravenchon.....            | 178 |
| Fiche projet 15-15 : Véloroute du Val de Seine - Section Jumièges – Duclair.....                                | 179 |
| Fiche projet 15-16 : Véloroute du Val de Seine – section Villequier - Caudebec-en-Caux .....                    | 180 |
| Fiche projet 15-17 : véloroute du Val de Seine, Section Saint-Pierre-de-Manneville -- Val-de-la-Haye .....      | 181 |

## **75 – ENJEU TRANSVERSAL - MAITRISE FONCIERE ..... 182**

|   |     |
|---|-----|
| 751 - Programme 16 – Maîtrise foncière pour le développement de projets en bord de Seine .....        | 182 |
| Fiche projet 16-1 : Élaborer un système d'informations géographiques du foncier en val de Seine ..... | 185 |



**TOME II**

-

**SCHEMA "GRANDE SEINE 2015"**

**RAPPORT FINAL**

-

**FICHES-PROJETS**



## **7 – LES FICHES-PROJET OPERATIONNELLES**

**LES FICHES-PROJET ONT ÉTÉ REDIGÉES PAR  
LES MAÎTRES D'OUVRAGE SOUS LEUR  
RESPONSABILITÉ,**

et qui ont été présentées en groupe de travail  
avant le comité de pilotage du 12 novembre 2009

# 71 – ENJEU 1 – PRESERVER ET RESTAURER LES ELEMENTS NATURELS DU TERRITOIRE

## 711 - FICHE PROGRAMME N°1 : RENATURER LES BERGES ARTIFICIALISEES

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

Objectif stratégique : renforcer le corridor écologique Seine-aval

### Le cadre stratégique et réglementaire

Directive Cadre sur l'Eau :

- estuaire moyen : actions de restauration et/ou de récréation des zones humides (création de connexions,...),
- estuaire moyen : réduire les effets des aménagements liés à la navigation (réouverture des annexes, brèches dans les digues...)
- estuaire moyen : améliorer la fonctionnalité hydraulique et/ou biologique des zones humides

Projet de loi Grenelle 2, article L.371-1. –I : « la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. »

Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux :

- améliorer la continuité écologique,
- restaurer les connexions latérales et les zones humides du lit majeur

Plan Seine, fiche 13, restaurer des berges et des annexes de la Seine de Poses à la mer

### Le contexte

Les berges de la Seine-Aval sont aujourd'hui largement anthropisées et accueillent des pôles urbains et économiques majeurs. Cette occupation humaine historique et la présence d'activités agricoles ou industrialo-portuaires ont amené à une artificialisation des berges et des rives de Seine : chenalisation du fleuve pour la navigation, endiguement à des fins de protection des biens et les personnes ...

Cette situation a entraîné une perte progressive des liens biologiques et fonctionnels qui pouvaient exister entre le fleuve Seine et ses annexes (trous, bras morts, confluences...). Les endiguements ont par ailleurs limité les inondations du lit majeur par débordement de la Seine.

### Les objectifs du programme

L'objectif est de définir des secteurs de berge artificialisés où les enjeux en arrière-berge ne constituent pas une priorité majeure de protection en matière de sécurité publique (décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques). L'action peut être portée de préférence sur des espaces classés réglementairement ou inventoriés comme intéressants d'un point de vue écologique ou paysager (ZNIEFF, réseau Natura 2000, classement au titre des paysages, ENS...). Un secteur au nord de la boucle de Roumare sur Hénouville, classé en Natura 2000 (ZPS et ZSC) et en projet ENS du Département de Seine-Maritime, est ainsi pressenti.

Ce programme est à croiser avec l'expertise du Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval (GIPSA) sur les potentialités de restauration écologique. En effet, certaines thématiques de restauration de milieux s'appliquent aujourd'hui à renaturer des sites endigués pour retrouver des écotones rivulaires (berges, ripisylves...). Un secteur sur la boucle d'Anneville est ainsi identifié.

Enfin, d'autres pistes de projets sont identifiées sur les secteurs de Petiville/Norville/Saint-Maurice d'Etelan en rive droite et d'Amfreville-la-Mivoie (Le Jonquay) et de la Martellerie (Anneville) en rive gauche. Ces opérations visent globalement à renforcer un corridor écologique aujourd'hui amoindri. Les résultats attendus sont une augmentation de la biodiversité, dans la mesure où ces milieux constituent potentiellement des

écosystèmes riches et bénéfiques pour la faune et la flore (refuge, cache, reproduction...). Ces milieux peuvent jouer également un rôle positif dans la qualité des eaux en apportant une fonction épuratoire. Afin d'atteindre ces objectifs de qualité, les techniques végétales ou mixtes, reconnues pour leurs fonctions écologiques (zones de cache, fonction épuratoire, rugosité favorisant les atterrissements...) doivent être retenues.

Ce programme de renaturation de berges artificialisées répond par ailleurs au phénomène de la remontée des eaux lié au changement climatique et à la gestion préventive du risque inondation (remise en eau de secteurs endigués sans enjeu majeur de protection). au sens du décret précité.

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage** : la renaturation de berges artificialisées conduira à retrouver des paysages caractéristiques d'un système fluvial et estuarien (ripisylve, bras morts...).

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval

- Chambre d'Agriculture et Comité des Agriculteurs des Boucles de la Seine
- Départements de Seine-Maritime et de l'Eure
- Communes concernées

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

DREAL

DDEA

Grand Port Maritime de Rouen

Voies Navigables de France

#### Animation A définir

### Démarche préalable à l'action

Dans le cadre des réflexions sur la restauration écologique globale de l'estuaire, le GIP Seine-aval va réaliser une campagne aéro-laser destinée à obtenir une topographie fine des berges et du lit majeur de la Seine entre Poses et l'estuaire. L'objectif de cette campagne, outre une contribution à une meilleure connaissance du fonctionnement des écosystèmes de l'estuaire, est de connaître les fréquences et durées d'inondation et réaliser des simulations d'inondation ou de remontée des eaux liée au changement climatique. Les secteurs les plus impactés seront ainsi identifiés. Les résultats de cette campagne mi 2010 (lancement du marché d'ici la fin de l'année 2009) sont donc attendus avant d'affiner la liste des secteurs pressentis dans le présent programme.

A l'issue de cette campagne du GIPSA, la renaturation de ces sites nécessitera en complément :

une étude de définition (contraintes foncières, hydrauliques, coûts prévisionnels des travaux...)

une procédure de négociation avec les propriétaires riverains et le cas échéant, une acquisition des parcelles,

un dossier réglementaire sur l'Eau

### Projets

Secteurs pressentis sur :

Hénouville (rive droite),

Anneville-Ambourville (rive gauche),

Petiville/Saint-Maurice d'Etelan/Norville (rive droite),

La Martellerie à Anneville

Le Jonquay à Amfreville-la-Mivoie

### Les financements

Fonds FEDER action 3.1.F

CPER, ambition 2, action 2.2

10/09/09

## FICHE PROJET 1-1 : SITES PRIORITAIRES DE RENATURATION DE BERGE

|  |  |
|--|--|
| <b>Maître d'ouvrage :</b><br><br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique :<br>Date transmission information : | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>renaturer des berges aujourd'hui artificialisées |
|--|--|

| <b>Nature</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Études :<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br>Fonctionnement<br><b>Travaux :</b><br>Investissements<br>Fonctionnement<br><input type="checkbox"/> autres... | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br>Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b><br><table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      | 2009 | 2010 | 2011 | Étude |  |  |  | Travaux |  |  |  |
|---|---|--|------|------|------|------|-------|--|--|--|---------|--|--|--|
|   | 2009  | 2010   | 2011 |      |      |      |       |  |  |  |         |  |  |  |
| Étude   |   |  |      |      |      |      |       |  |  |  |         |  |  |  |
| Travaux   |   |  |      |      |      |      |       |  |  |  |         |  |  |  |

**Description du projet :**

Les secteurs pressentis de renaturation de berges artificialisées correspondent aujourd'hui à des espaces où les enjeux de protection en arrière des digues n'apparaissent pas prioritaires au sens du décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques. Il s'agit souvent de vastes zones endiguées situées à l'aval de Rouen, dans un cadre rural et agricole, caractérisées par l'absence ou quasi-absence d'habitations ou d'infrastructures à proximité immédiate de la Seine, sinon de manière très ponctuelle et isolée.

La mise au point des projets, pendant la vie du schéma, permet aujourd'hui de présenter une fiche spécifique pour chacun des sites concernés, avec une meilleure identification de la nature des renaturations, des maîtres d'ouvrage et du coût prévisionnel des opérations.

**Partenaires techniques :**

DREAL,  
 GIP Seine-aval,  
 AREHN,  
 GPMR,  
 Chambre d'Agriculture  
 Voies Navigables de  
 France  
 PNR Boucles de la  
 Seine Normande

**Secteurs proposés :**

Hénouville (lieu-dit de la Cabotterie) : voir fiche projet 1.5.

Anneville-Ambourville (lieu-dit du Manoir Brésil) : voir fiche projet 3-2.

Saint-Maurice d'Ételan/Norville : voir fiche projet 1.4.

Notre Dame/Saint-Nicolas-de Bliquetuit/Vatteville-la-Rue : voir site de l'Angle à Vatteville-la-Rue (fiche projet 3-15)

Secteur du Jonquay à Amfreville-la-Mivoie : Fiche projet 1-3 (GPMR)

Secteur de la Martellerie à Hénouville : voir fiche projet 1-2

|  |   |
|--|---|
| Liens avec le fleuve   |   |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval</b>   |   |
| Plan de financement  |   |
| <u>Dépenses d'investissement :</u><br>=> voir fiches projet correspondantes<br><u>Dépenses de fonctionnement :</u> | <b>Recettes :</b><br>fonds FEDER, action 3-1F<br>CPER 2007-2013, action 2-2 |
| Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)   |   |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  | Critères d'évaluation :   |

## FICHE PROJET 1-2 : RENATURATION DU SITE DE LA MARTELLERIE SUR LA COMMUNE D'ANNEVILLE-AMBOURVILLE (76)

### Maître d'ouvrage potentiel :

Grand Port Maritime de Rouen

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Mme Sandrine SAMSON (GPMR)

Date transmission information : sans objet

### Référence enjeu du schéma :

Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

### Référence fiche programme :

Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique

### Nature

#### Études

- Investissements  
 Fonctionnement

### Horizon

- Court terme (0-5 ans)  
 Moyen terme (5-10 ans)  
 Long terme (sup 10 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009 | 2010                                | 2011 |
|---------|------|-------------------------------------|------|
| Étude   |      |                                     |      |
| Travaux |      | <input checked="" type="checkbox"/> |      |

### Travaux

- Investissements  
 Fonctionnement

Partenaires techniques :

### Descriptif du site

Berge de Seine située à l'aval de Rouen, en rive gauche de la Seine, à Anneville Ambourville, au lieu-dit « la Martellerie »

### Nature de l'expérimentation

La prévégétalisation légère existe depuis longtemps, mais les produits ne sont pas adaptés à la protection de berge de Seine.

La prévégétalisation lourde consiste à mettre en culture des végétaux héliophytes dans des matelas gabion souple. Les matelas gabion sont remplis de substrats ou les plantes viennent s'enraciner. Cette mise en culture dure un an au minimum. Au bout de cette année, le système racinaire des plantes sature le matelas gabion. Il est donc temps de le mettre en place.

L'objectif de l'expérimentation est de tester cette technique sur une berge située dans la partie fluviale, à l'aval de Rouen, soumise à des contraintes hydrauliques différentes de la partie amont de Rouen et située à proximité du lieu de « mise en culture » des gabions, sur un linéaire de 44m.

### Gestionnaire

Propriétaire foncier : GPM Rouen

Accessibilité du site : bonne

### Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

### Plan de financement

#### Dépenses d'investissement :

Travaux : 150 000 euros HT

Dépenses de fonctionnement :

#### Recettes (origine, partenaires financiers...) :

fonds FEDER (action 3-1F),

CPER 2007-2013 (fiche action 2-2)

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 1-3 : RESTAURATION DU SITE DU JONQUAY (COMMUNE D'AMFREVILLE LA MIVOIE -76)

|  |  |   |                                     |                                     |
|--|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> Grand Port maritime de Rouen   |  | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire  |                                     |                                     |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br><b>Interlocuteur technique :</b> Ph. LECROQ<br><b>Date transmission information :</b> sans objet  |  | <b>Référence fiche programme :</b><br>Renaturer les berges artificialisées  |                                     |                                     |
| <b>Nature</b>  | <b>Horizon</b>   | <b>Échéancier (si phases) :</b>   |                                     |                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>Travaux</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement<br><input type="checkbox"/> autres...  | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input checked="" type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) |   | 2009                                | 2010                                |
|  |  | Travaux Phase 1   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
|  |  | Phases 2 et 3   |                                     | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <u>Contexte</u> : Ce projet consiste en une remise en état d'environ 2000 ml de berges sur le territoire de la Commune d'Amfreville-la-Mivoie, en rive gauche de la Seine.   |  | <b>Partenaires techniques :</b><br>Voies Navigables de France, gestionnaire du domaine public fluvial, concédant de la zone du Jonquay (GPMR = concessionnaire) |                                     |                                     |
| <u>Description des travaux</u> :   |  |   |                                     |                                     |
| ▼ Tronçon amont (970 ml) : préconisation d'aménagement consistant globalement en une valorisation environnementale, sans "ouvrage en dur".   |  |   |                                     |                                     |
| ▼ Tronçon central (380 ml) : se décompose en 2 sous secteurs :   |  |   |                                     |                                     |
| ▼ Zone de protection de berges sur 180 ml déjà réalisée (180 ml),  |  |   |                                     |                                     |
| ▼ Remplacement d'un ouvrage type quai de 200 ml par un aménagement conciliant traitement éco-paysager et fonctionnalité technique, par restauration et stabilisation de berges sur la base de divers aménagements, combinant la protection classique et les techniques végétales. Deux profils types sont prévus :                           |  |   |                                     |                                     |
| - Mise en place de gabions et matelas gabions en partie inférieure, sur un géotextile en coco latexé (sur environ 2,5 m de hauteur jusqu'à la cote des marées hautes de vive eau, soit 8,00 CMH).  |  |   |                                     |                                     |
| - Utilisation de techniques végétales en partie supérieure (géotextile biodégradable, treillis métallique, hélophytes, arbustes d'essences locales au niveau supérieur)  |  |   |                                     |                                     |
| ▼ Tronçon aval (650 ml).<br>Il s'agit de restaurer une berge artificielle dont la visibilité depuis la rive opposée est peu attractive puisqu'elle est constituée de macro blocs inertes et de matériaux de démolition.<br>Le profil de berges serait proche du profil prévu ci-dessus en remplacement du quai de 200 ml du tronçon central. |  |   |                                     |                                     |
| <u>Bilan environnemental</u>   |  |   |                                     |                                     |
| <b>- Plan technico-environnemental</b>   |  |   |                                     |                                     |
| Le tronçon amont recèle un intérêt patrimonial extrêmement important à l'échelle départementale. En effet, les systèmes relictuels de vasière/roselières en bord de Seine sont très rares. La pérennisation et la valorisation de cet écosystème nous semble être un atout important :   |  |   |                                     |                                     |
| Le tronçon médian a une vocation essentiellement fonctionnelle, tout à fait compatible avec l'utilisation de technique mixte pour l'aménagement des berges.  |  |   |                                     |                                     |
| Enfin, l'objectif de reconquête écopaysagère sur le dernier tronçon  |  |   |                                     |                                     |

|  |  |
|--|--|
| <p>permettra de concilier protection des berges et respect du patrimoine environnemental.</p> <p>Le principe du projet est de combiner un aménagement de protection efficace tout en respectant les intérêts patrimoniaux. L'utilisation de techniques mixtes, alliant des protections de berges classiques (enrochements, gabions) et des techniques végétales permet de garantir la fonctionnalité première (protection de berge) mais également de respecter l'écosystème local.</p> <p><b>- Incidences sur les milieux naturels</b></p> <p>L'impact de la mise en place des ouvrages de protection de berge doit également être appréhendé en termes de patrimoine naturel.</p> <p>L'expertise de l'état initial a montré le peu d'intérêt écologique des berges actuelles sur les tronçons central et aval, compte tenu du degré d'anthropisation. Une végétation rudérale et nitrophile s'est développée.</p> <p>Des essences néophytes ont été recensées (Buddlejas, renouée).</p> <p>Un écosystème de type vasière est par contre présent sur le tronçon amont, qu'il conviendra de pérenniser.</p> <p>La mise en place d'une technique mixte en partie haute de la berge va permettre de redonner un caractère naturel à la berge. Des essences adaptées vont être réimplantées (hélrophytes, ripisylve adaptée), qui permettent de conclure à une augmentation de la biodiversité du secteur.</p> <p>Cette trame verte va ensuite permettre une recolonisation du milieu par la faune et la flore typique de nos berges.</p> |  |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |  |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents</b>   |  |
| <b>Plan de financement</b>   |  |
| <b>Dépenses d'investissement :</b><br>Travaux : 1,5 M euros<br><b>Dépenses de fonctionnement :</b>   | <b>Recettes (origine, partenaires financiers...) :</b><br><br>fonds FEDER (axe 2), CPER 2007-2013 (ambition 5) |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |  |
| <b>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</b><br>Comité de pilotage   | <b>Critères d'évaluation :</b>   |

## FICHE PROJET 1-4 : RENATURATION DU SITE DU ROULE (DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME, COMMUNE DE NORVILLE)

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Département de Seine-Maritime</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : Stéphanie MOUSSARD (GIPSA) et Yann LABISTE (Département de Seine-Maritime)<br/>         Date transmission information : sans objet</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique</p> |
|---|---|

| <p><b>Nature :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Études :</b></p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Travaux :</b></p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> | <p><b>Échéancier</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">an</th> <th style="width: 35%;">études</th> <th style="width: 50%;">travaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2010</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table> | an | études | travaux | 2010 | <input checked="" type="checkbox"/> |  | 2011 |  |  | 2012 |  | <input checked="" type="checkbox"/> |
|---|---|---|----|--------|---------|------|-------------------------------------|--|------|--|--|------|--|-------------------------------------|
| an  | études  | travaux   |    |        |         |      |                                     |  |      |  |  |      |  |                                     |
| 2010  | <input checked="" type="checkbox"/>   |   |    |        |         |      |                                     |  |      |  |  |      |  |                                     |
| 2011  |   |   |    |        |         |      |                                     |  |      |  |  |      |  |                                     |
| 2012  |   | <input checked="" type="checkbox"/>   |    |        |         |      |                                     |  |      |  |  |      |  |                                     |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Description du projet :</b> <i>Source</i>: GIP Seine-aval</p> <p><b>Descriptif du site</b> (rive droite, PK 318,000)<br/>         Localisé sur la commune de Norville, le site se caractérise par la présence à priori de hauts fonds dans la partie nord du chenal le long d'une berge endiguée.</p> <p><b>Nature de la restauration :</b></p> <p><u>mise en place d'épis déflecteurs</u></p> <p>Les aménagements hydrauliques très lourds réalisés depuis deux siècles sur la Seine aval se traduisent aujourd'hui par une homogénéisation extrêmes des faciès d'écoulement et par conséquent des macro-habitats nécessaires aux biocénoses aquatiques.</p> <p>Il sera difficile, dans certaines situations, de pouvoir intervenir et modifier les digues, du fait soit de la nécessité de garantir de bonnes conditions de navigation à grand gabarit, soit du fait de risques pour les populations. Dans un tel contexte, il est opportun de réfléchir à des aménagements plus légers qui amélioreraient la disponibilité en refuges et habitats dans le lit mineur. La mise en place de structures telles que de petits épis déflecteurs, amas de blocs etc. le long des ces berges permettrait probablement d'améliorer les habitats rivulaires sans remettre en question l'usage de la navigation ni la protection des berges contre l'érosion.</p> <p>En fonction de connaissances bathymétriques complémentaires qui restent à acquérir pour vérifier et localiser précisément une éventuelle zone de haut fonds, il est envisagé de tester l'efficacité d'épis déflecteurs sur la diversification des écoulements, donc des habitats subtidiaux. Ce type d'expérimentation doit être envisagé en tenant compte des contraintes hydrodynamiques de marée et de débit, des conséquences possibles de ce type d'aménagement pour la navigation.</p> <p>Études préalables nécessaires : étude de faisabilité (contraintes de marée, conséquences pour la navigation, durée d'auto-entretien du système ; dimension et orientation des épis, taille d'arase, système d'ancrage dans la digue...). Levés bathymétriques et topographiques, modélisation hydraulique.</p> <p><i>Gestionnaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>propriétaire foncier :</b> État, gestion GPMR (Domaine Public Fluvial)</li> <li>- <b>gestionnaire berge :</b> Département de Seine-Maritime</li> </ul> <p><i>Contraintes foncières :</i> pas de contrainte particulière du point de vue foncier, compte tenu de la localisation du site dans le lit mineur. La question de l'aménagement dans le lit mineur se pose néanmoins vis-à-vis de la navigation.</p> | <p>Partenaires techniques :</p> <p>GIP Seine-aval,<br/>GPMR</p> |
|---|---|

|  |  |   |
|--|--|---|
| <p><i>Éléments de sociabilité</i> : passage de la véloroute du Département de Seine-Maritime en crête de berge. Intérêt de reconquête fort (patrimoine culturel et historique, ancien passage d'eau, aspect novateur de la technique des épis sur la Seine-aval...</p> <p><i>Accessibilité du site</i> : bonne</p> |  |   |
| <b>Lien avec le Fleuve</b>   |  |   |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents</b>   |  |   |
| <b>Plan de financement</b>   |  |   |
| <p><u>Dépenses d'investissement</u> :</p> <p>Étude : 50 000€</p> <p>Travaux : 500 000€</p> <p><u>Dépenses de fonctionnement</u> :</p>  |  | <p><b>Recettes</b> :</p> <p>Fonds FEDER (action 3-1F),<br/> CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)</p> |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |  |   |
| <u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués</u> :   |  | <u>Critères d'évaluation</u> :  |

## FICHE PROJET 1-5 : RENATURATION DES BERGES AU LIEU-DIT DE LA CABOTTERIE DE HENOUVILLE

**Maître d'ouvrage :** Département de Seine-Maritime  
**Informations concernant la rédaction de la fiche**  
 Interlocuteur technique : D76 Mr Yann LABISTE  
 Date transmission information :

**Référence enjeu du schéma :**  
 Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

**Référence fiche programme :**  
 Renaturer des berges aujourd'hui artificialisées

**Nature**

**Études :**

- Investissement  
 Fonctionnement

**Travaux :**

- Investissement  
 Fonctionnement

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2012-2013 |
|---------|------|------|-----------|
| Études  |      | X    |           |
| Travaux |      |      | X         |

**Description du projet :**

L'environnement de ce site à dominante agricole (pâturage) et bocagère, est marqué par la présence d'une station d'épuration à plus de 600 m de la berge.

Le talus de berge est revêtu d'un perré en moellons liaisonnés au mastic bitumineux d'un développé d'environ 6 m et de pente 1,5H/1V avec des drains à sa base et localement des clapets antiretour dont les sorties côté Seine sont couvertes de grille de protection. A l'amont, la berge est revêtu d'enrochements naturels et à l'aval, la berge est à l'état semi-naturel. On note l'existence à l'amont d'une habitation riveraine de la Seine et de gabions de chasse.

**Objectifs de la renaturation**

L'objectif général sur ce site répond avant tout à la prévention contre les inondations par débordement de la Seine, dans un contexte réglementaire actuel où les services de l'État opèrent localement un classement des digues en Seine intéressant la sécurité publique, en application du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007.

Il s'agit d'étudier la remise en eau partielle d'un casier hydraulique, dont la surface en arrière de la digue actuelle reste à définir. Une intervention au niveau de la cote d'arase de la digue départementale actuelle est nécessaire, afin de favoriser des inondations par débordement plus fréquents. Cette fréquence reste à définir en tenant compte notamment des cotes de marées sur ce secteur. Ces débordements partiels peuvent par exemple être obtenus par l'aménagement de seuils réguliers en crête d'ouvrage et accompagnés de la création de digues latérales qui délimitent le casier inondable. Des protections rapprochées peuvent également s'avérer nécessaires pour protéger les infrastructures ou les bâtiments importants.

**Études préalables nécessaires :** une étude de faisabilité est nécessaire avant toute prise de décision, afin de définir la nature des travaux, leur coût prévisionnel, les contraintes foncières et les enjeux en termes d'activités, notamment agricoles, le fonctionnement hydraulique du milieu, etc.

**Partenaires techniques :**

DREAL,  
 GIP Seine-aval,  
 AREHN,  
 GPMR,  
 Chambre d'Agriculture  
 Voies Navigables de  
 France  
 PNR Boucles de la Seine  
 Normandie

Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval**

## Plan de financement

### Dépenses d'investissement :

Études : 50 000 €

Travaux : 500 000 €

### **Recettes :**

fonds FEDER, action 3-1F

CPER 2007-2013, action 2-2

### Dépenses de fonctionnement :

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués : Critères d'évaluation :

## 712 - PROGRAMME 2 - CONSERVER ET GERER LES SITES NATURELS

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

Objectif stratégique : renforcer le corridor écologique Seine-aval

### Le cadre stratégique et réglementaire

Directive Cadre sur l'Eau : actions de restauration et/ou de recréation des zones humides dans l'estuaire moyen.

Loi Grenelle 1 du 21 octobre 2008 : article 20 : « une stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres identifiant les lacunes du réseau actuel sera établie afin que 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain soient placés dans les dix ans sous protection forte. La réalisation de cet objectif passe notamment par...l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides par les collectivités publiques à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole ».

Projet de loi Grenelle 2, article L.371-1. -I : « la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. »

Stratégie nationale pour la biodiversité : plan d'action patrimoine naturel 2008-2010

Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux :

- améliorer la continuité écologique,
- restaurer les connexions latérales et les zones humides du lit majeur

Nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de Seine-Maritime voté le 31 mars 2009 : redéfinition de la politique ENS et des modalités d'intervention. Identification de 51 sites prioritaires sur le Département, dont 8 zones humides en vallée de Seine.

Schéma départemental des ENS euros

Charte du Parc des Boucles de la Seine Normande en cours de révision

Natura 2000 : documents d'objectifs des sites Natura 2000 en vallée de Seine ; textes réglementaires (code de l'environnement et circulaires associées, notamment sur l'évaluation des incidences, et nouvelle loi du 01/08/08 sur l'évaluation environnementale)

### Le contexte

La basse vallée de Seine abrite de nombreuses zones humides (vasières, prairies humides, tourbières...) et représentent un ensemble écologique de première importance pour la biodiversité au niveau national. En outre, les fonctions de ces zones sont multiples à l'image de leur diversité : régulation des inondations, espace de reproduction ou de nourricerie... Malgré la forte anthropisation du lit majeur de la Seine, les milieux humides existants en vallée de Seine sont reconnus, comme le marais de Jumièges, les marais de la boucle de Roumare ou la tourbière d'Heurteauville.

Soumise à l'intensification agricole et à une industrialisation croissante, les zones humides en vallée de Seine sont particulièrement sensibles et l'on estime en Seine-Maritime que plus de la moitié des zones humides ont disparu depuis les années 1950 : régression des prairies permanentes, altération du paysage du bocage, assèchement des zones humides, pollution des nappes, exploitation de granulats, urbanisation, eutrophisation et déprise des milieux les moins productifs.

Le **Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande** (PNRBSN) assure, par sa politique d'aménagement durable, la préservation et la gestion des zones humides remarquables : marais, milieux tourbeux et prairies inondables. En plus d'une animation de démarches agro-environnementales ou de mise en œuvre des documents d'objectifs sur des sites Natura 2000, le Parc mène des actions de gestion

conservatoire sur certains sites phares dont il assure la maîtrise d'usage, comme sur la réserve naturelle des Mannevilles dans le marais Vernier. Le PNRBSN porte également un projet de reconquête paysagère et environnementale de la boucle d'Anneville-Ambourville, avec notamment un volet de gestion écologique d'anciennes carrières. Enfin, dans le cadre de la révision de sa charte, il assure la mise en place d'une trame verte et bleue, ainsi qu'un classement des boucles de la Seine.

La mise en œuvre du réseau **Natura 2000** a conduit à la désignation de plusieurs sites en vallée de Seine (boucle de la Seine-aval, boucle de la Seine-amont, estuaire et marais de la basse Seine, estuaire de la Seine, îles et berges de la Seine dans l'Eure...), qui sont à différents stades d'avancement (Document d'objectifs réalisé, en cours de réalisation ou non réalisé...). Le Département de l'Eure est opérateur et animateur de sites dans la mise en œuvre de Natura 2000 en Val de Seine.

Par ailleurs, les Départements de Seine-Maritime et de l'Eure mènent une politique en matière **d'Espaces Naturels Sensibles**. Le Département de Seine-Maritime, dont le nouveau schéma ENS a été voté le 31 mars 2009, oriente sa politique de conservation, outre sur les prairies humides comme à Jumièges, vers des milieux remarquables complémentaires comme les forêts alluviales, habitats devenus résiduels à l'échelle de la Seine-Aval. Ce schéma compte neuf zones humides en vallée de Seine, dont une est déjà un ENS à l'heure actuelle (tourbière de Heurteauville). Le Département de l'Eure a amendé son schéma départemental en juin 2009, portant à 54 le nombre de sites identifiés dans le département. Quatre d'entre eux se situent en vallée de Seine en immédiate proximité du périmètre du schéma Seine-aval.

Le **Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres** (CELRL) mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Son périmètre d'intervention comprend l'estuaire de Seine (rive droite et gauche), le Marais Vernier (y compris en amont du pont de Tancarville) et la vallée de la Risle. La gestion de ces terrains est ensuite confiée à des collectivités ou le PNRBSN en vallée de Seine. Dans l'Eure, les terrains du Conservatoire sont gérés par le Conseil général et par la Maison de l'Estuaire sur le périmètre de la réserve naturelle de l'estuaire de Seine.

Le **Conservatoire des Sites Naturels de Haute Normandie** (CSNHN) assure un rôle dans la gestion et la conservation des milieux naturels au niveau régional. Le CSNHN gère deux sites au sein du périmètre d'étude : l'île Sainte-Catherine pour le compte de la commune de Tourville-la-Rivière, ainsi qu'une petite zone humide à Saint-Pierre-de-Manneville. De même, le Conservatoire gère des parcelles dans le Marais Vernier et sur la côte des deux Amants (commune d'Amfreville-sous-les-Monts).

Dans le cadre de son projet stratégique 2009-2013, le **Grand Port Maritime de Rouen** envisage de poursuivre et de développer la mise en place de plans de gestion sur les espaces à vocation naturelle ou d'intérêt patrimonial. A ce titre, il prévoit la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'ancienne darse à Lillebonne, site d'intérêt écologique d'une superficie de 20 ha.

La **Communauté d'Agglomération** Rouen-Elbeuf-Austreberthe mène également sur son territoire des actions de préservation des milieux naturels, de même que certaines communes comme Tourville-la-Rivière (île Sainte-Catherine et l'île aux Bœufs).

Enfin, les **exploitants de granulats**, dans le cadre du réaménagement de leurs exploitations fixé réglementairement par arrêté préfectoral, restaurent des sites à des fins écologiques.

### Les objectifs du programme

Les grands objectifs en termes de conservation et de gestion des milieux naturels de la vallée de Seine sont :

Maintenir une bonne qualité écologique du territoire, en assurant la bonne gestion des sites naturels protégés ou en en créant de nouveaux (par l'acquisition notamment de zones humides menacées d'artificialisation), en maintenant et en restaurant le bon fonctionnement des corridors écologiques, ou en rendant plus performante la gestion des espèces sauvages et la lutte contre les espèces envahissantes ;

Améliorer la gouvernance et les résultats concrets de la gestion concertée du patrimoine naturel et étendre ces progrès à de nouveaux territoires, en formalisant par exemple les objectifs de gestion de la biodiversité dans les approches contractuelles et partenariales (charte du PNR, plans de gestion ...) ;

Développer les connaissances sur la biodiversité, organiser et faire connaître le suivi de son évolution (par

exemple en évaluant l'état de la biodiversité).

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage** : la conservation et gestion des sites participe directement à la mise en valeur de paysages caractéristiques de d'un système fluvio-estuarien (prairies humides, bois alluviaux...).

**Tourisme** : la politique ENS est accompagnée d'une ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu, à des fins notamment pédagogiques (éducation à l'environnement et à la biodiversité).

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

Départements de Seine-Maritime et de l'Eure : ENS et Natura 2000

DREAL : Natura 2000, réserves, mesures agro-environnementales, loi sur l'eau...

AESN : DCE, aides financières pour acquisitions, travaux, études...

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande : Natura 2000, mesures agro-environnementales, gestion conservatoire de sites en maîtrise d'usage, projet de reconquête de la boucle d'Anneville...

Grand Port Maritime de Rouen : projet stratégique

Région Haute-Normandie : trame verte et bleue, réserves naturelles régionales, soutien financier

CELRL

CSNHN

Collectivités locales : La CREA, commune de Tourville-la-Rivière...

#### Animation

### Démarche préalable à l'action

Les démarches préalables sont propres à chaque projet (voir les fiches projet)

### Projets

- Département de Seine-Maritime : 7 projets d'ENS en vallée de Seine

- Département de l'Eure : Des sites proches du périmètre du schéma entrent dans cette problématique : Site de la côte des deux amants –commune d'Amfreville sous les Monts, Mont Courel - commune de Berville sur Mer, et Rives de Seine sud (De Berville sur mer à Fatouville – Grestain), marais de la Risle Maritime – communes de Saint-Sulpice de Grimbouville et Foulbec. ;

- Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande : reconquête paysagère et environnementale de la boucle d'Anneville-Ambourville – Mise en œuvre de Natura 2000 – trame verte et bleue – révision de la charte – projets de gestion conservatoire de sites naturels en maîtrise d'usage – classement des boucles.

- CSNHN : aucune information

- GPMR : plan de gestion de l'ancienne Darse de Lillebonne,

- Natura 2000 : élaboration du document d'objectifs sur le site « îles et berges de Seine en Seine-Maritime » par le Département de Seine-Maritime et élaboration du DOCOB « îles et berges » et « terrasses alluviales et coteaux de la Seine » d'Amfreville à Gaillon par le Département de l'Eure.

- acquisitions du CELRL : dans l'attente d'informations

- Région : mise en œuvre trame verte et bleue et réserves naturelles régionales : dans l'attente d'informations

- La CREA, communes : dans l'attente d'informations

- exploitants de granulats : dans l'attente d'informations

- Chambre d'Agriculture : mise en œuvre de mesures agro-environnementales, élaboration des trames verte et bleue

### Les Financements

Fonds FEDER action 3.1.F,

CPER 2007-2013, ambition 5 : fiche 5.1

Fiche C-3 du contrat 276

Fonds de l'AESN (acquisitions, études, gestion...)

Départements au titre des ENS

Région Haute-Normandie : soutien au PNR et associations, réserves naturelles régionales, ... ?

État : Natura 2000, réserves, mesures agro-environnementales...

Europe : Natura 2000, mesures agro-environnementales...

## FICHE PROJET 2-1 : ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) POTENTIELS DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Département de Seine-Maritime</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : Département de Seine-Maritime Mme Laure GERBERT-GENTHON<br/>         Date transmission information : Juillet 2009</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Conserver et gérer des sites naturels</p> |
|--|--|

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p><b>Nature</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Études :</b></p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Travaux :</b></p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <p>ND.</p> |
|---|--|---|

### Objectifs de la politique ENS

Conformément au Code de l'Urbanisme, le Département de Seine-Maritime met en œuvre une politique en faveur de la préservation et de la valorisation des milieux naturels de son territoire.

L'esprit général des actions mises en place sur un ENS répond à deux objectifs : protéger le patrimoine naturel et permettre une ouverture au public de ces sites remarquables.

Le Département compte à ce jour 14 sites classés ENS et gère les sites propriétés du Conservatoire du littoral. Ainsi, environ 700 ha de milieux naturels, dont plus de 280 ha acquis, bénéficient d'une gestion conservatoire et d'une valorisation mises en œuvre par le Département.

Le Département de Seine-Maritime a adopté le 31 mars 2009 son nouveau Schéma Départemental des ENS, avec pour objectifs de redynamiser sa politique ENS et d'identifier des nouveaux sites prioritaires pouvant être classés ENS.

### Mise en œuvre de la politique ENS

Le nouveau réseau ENS mis en œuvre sera structuré autour de deux types de sites dans la vallée de Seine :

- des **ENS départementaux** permettant de constituer des espaces de démonstration de la politique ENS et pour lesquels le Département assurera en maîtrise d'ouvrage la mise en œuvre des projets,
- Les **ENS locaux**, avec pour objectifs travailler avec les partenaires locaux pour la préservation des milieux naturels et de démultiplier l'action du Département sur les espaces naturels.

Dans le premier cas, l'ensemble des actions d'aménagement, de gestion et de valorisation sera assurée en maîtrise d'ouvrage par le Département, en concertation avec les acteurs locaux.

Dans le second cas, la mise en œuvre de l'aménagement, de la gestion et de la valorisation des ENS locaux sera portée par les collectivités volontaires, avec un soutien technique et financier du Département. Le Département garantira sur ces sites un « label ENS » ainsi qu'une cohérence et une valorisation globale du réseau. Pour cela, le Département apportera une aide financière et technique et assurera une coordination de l'ensemble des actions. Les communes et leurs groupements pourront être éligibles à une

### Partenaires techniques :

Les partenariats seront déterminés au cas par cas par les plans de gestion et de valorisation.

|  |   |
|--|---|
| <p>aide départementale au titre des ENS locaux : 60% des investissements et 40% des dépenses de fonctionnement.</p> <p>La mise en œuvre d'un projet ENS passe par différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des phases de contact avec les acteurs locaux pour une définition concertée du projet,</li> <li>- des études de faisabilité, écologiques et foncières,</li> <li>- l'élaboration de plans de gestion et de valorisation permettant la définition : <ul style="list-style-type: none"> <li>o du périmètre précis de l'ENS,</li> <li>o des opérations de gestion et de valorisation à mener,</li> <li>o d'une stratégie foncière adaptée si besoin,</li> <li>o de la structuration des partenariats.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Sites prioritaires (projets d'ENS) identifiés en vallée de Seine</b></p> <p>Un large recensement des sites naturels d'intérêt écologique a été réalisé grâce à la compilation des documents et inventaires existants, ainsi qu'à la concertation menée avec les partenaires départementaux. Il a ainsi été répertorié près de 130 sites d'intérêt écologique. C'est au sein de cette liste qu'ont été sélectionnés les 51 sites d'intervention du Département.</p> <p>Parmi ces 51 sites prioritaires, <b>9 concernent le périmètre d'étude</b> (zones humides en vallée de Seine) dont 1 site déjà ENS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La tourbière d'Heurteauville (ENS départemental depuis en 2004)</li> <li>- l'île Merdray et le bras Fallais (projet d'ENS départemental) ;</li> <li>- les prairies humides de Roumare et Hénouville (projet d'ENS local) ;</li> <li>- la forêt alluviale du Trou Buquet (projet d'ENS local)</li> <li>- les prairies humides de Jumièges (projet d'ENS local)</li> <li>- le bois alluvial des Nouettes (projet d'ENS local)</li> <li>- le val Rebours (projet d'ENS local)</li> <li>- les prairies humides de Bardouville (projet d'ENS local)</li> <li>- les prairies humides et landes de la boucle d'Anneville-Ambourville (projet d'ENS local)</li> </ul> <p>Cette liste des sites prioritaires n'est pas figée et pourra être revue en fonction de l'évolution des connaissances, des menaces constatées, ainsi que du contexte partenarial et financier lié à cette politique.</p> |   |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |   |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents</b>   |   |
| <b>Plan de financement</b>   |   |
| <u>Dépenses d'investissement</u> :<br>Étude :<br>Travaux :<br><u>Dépenses de fonctionnement</u> :<br>Suivi   | <b>Recettes</b> :<br>Natura 2000,<br>AESN,<br>C.P.E.R. fiche 5.1... |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |   |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  | Critères d'évaluation :   |

## FICHE PROJET 2-2 : GESTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES EUROIS

|  |   |
|--|---|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> Département de L'Eure<br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique : Mme Stéphanie ROBINET–<br>Département de l'Eure<br>Date transmission information : | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire<br><b>Référence fiche programme :</b><br>Conserver et gérer des sites naturels |
|--|---|

|                   |                    |                    |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Avancement</b> | <b>Horizon</b>     | <b>Échéancier</b>  |
| <b>Études</b>     | <b>Court terme</b> | <b>2010 - 2013</b> |
| <b>Travaux</b>    | <b>Moyen terme</b> |                    |

### Description du projet :

La politique départementale euroise relative aux milieux naturels vise trois objectifs à savoir

- la connaissance du patrimoine naturel,
- la gestion et la restauration des milieux naturels,
- et la sensibilisation du plus grand nombre à l'environnement.

Elle est marquée par la diversité des actions conduites, tant dans la nature des maîtrises d'ouvrage (Département, association, collectivité) que dans la nature des projets eux même (restauration de milieux, définition de mesures contractuelles, diffusion de l'information et des bonnes pratiques de gestion, etc.) qui contribuent toutes au développement durable du territoire.

L'enjeu pour le Conseil Général de l'Eure à court et moyen terme est de prolonger l'action engagée, en confortant chacun des axes investis jusqu'alors, à savoir :

1. La mise en œuvre partenariale du schéma départemental des espaces naturels sensibles, et plus précisément l'acquisition de connaissances naturalistes des sites identifiés dans ce schéma (3 645 ha), leur gestion ainsi que leur valorisation auprès du grand public.
2. La gestion et la restauration en maîtrise d'ouvrage départementale des terrains du Conservatoire du Littoral,
3. La définition et la mise en œuvre des documents d'objectifs sur quatre sites Natura 2000 eurois.

Plusieurs sites sont référencés dans le périmètre du schéma :

- ENS de la côte des 2 amants (à Amfreville-sous-les-Monts),
- ENS du Mont Courel (à Berville-sur-Mer),
- ENS des rives de Seine sud (à Berville-sur-Mer et Fatouville Grestain), propriété du Conservatoire du Littoral
- ENS des marais de la Risle maritime (à Saint Sulpice de Grimbouville et Foulbec).

Il s'agit sur chacun d'entre eux de mettre en œuvre, avec les partenaires (respectivement le Conservatoire des Sites Naturels de Haute Normandie, l'Office National des Forêts, le Conservatoire du Littoral et le PNR des boucles de la Seine Normande) les plans de gestion adoptés.

### Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconexion des milieux humides adjacents**

### Éléments financiers

Dépenses d'investissement :

Financement : Partenaires prévus : AESN FEADER

## 713 - PROGRAMME 3 – RESTAURER A COURT TERME LES MILIEUX EN RIVE DE SEINE A HAUTE VALEUR ECOLOGIQUE

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

Objectif stratégique : renforcer le corridor écologique Seine-aval

### Le cadre stratégique et réglementaire

Directive Cadre sur l'Eau :

- estuaire amont : restaurer les frayères à brochets (reconnecter lit mineur et lit majeur, assurer une inondabilité minimale des zones concernées),
- améliorer la fonctionnalité hydraulique et/ou biologique des zones humides

Projet de loi Grenelle 2, article L.371-1. –I : « la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. »

Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux :

- améliorer la continuité écologique,
- restaurer les connexions latérales et les zones humides du lit majeur

Plan Seine, fiche 13, restaurer des berges et des annexes de la Seine de Poses à la mer

### Le contexte

Les berges de la Seine-aval sont aujourd'hui largement anthropisées et accueillent des pôles urbains et économiques majeurs. Cette occupation humaine historique et la présence d'activités agricoles ou industrialo-portuaires ont amené à une artificialisation des berges et des rives de Seine : chenalisation du fleuve pour la navigation, endiguement à des fins de protection des biens et les personnes ...

Cette situation a entraîné une perte progressive des liens biologiques et fonctionnels qui pouvaient exister entre le fleuve Seine et ses annexes (trous, bras morts, confluences...).

### Les objectifs du programme

Le Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval (GIPSA) a réalisé une expertise sur les potentialités de restauration écologique d'environ soixante quinze sites en bord de Seine entre Poses et l'embouchure. Une trentaine de pistes de restauration prioritaires a été retenue en raison de leur faisabilité foncière et technique, du bénéfice écologique attendu au niveau local et à l'échelle de l'estuaire, ainsi que pour certains, leur plus-value pédagogique ou paysagère.

. Deux types d'intervention sont envisageables :

- une expérimentation de travaux accompagnée d'un suivi post-travaux et précédée d'un état des lieux initial pour prise de décision,
- une étude du fonctionnement écologique et hydromorphologique accompagné d'un suivi scientifique sans travaux,

Seule l'expérimentation (travaux) concerne le présent programme et, dans un premier temps, une quinzaine de sites restaurables à court terme (d'ici 5 ans). Néanmoins, les autres pistes de restauration étudiées sont à garder à l'esprit sur le moyen terme.

La restauration de ces sites vise à renforcer un corridor écologique aujourd'hui amoindri. Cette restauration s'applique à recréer des milieux typiques d'un système fluvial ou estuarien telles que les filandres, les bras morts, les vasières... Le corridor écologique doit être appréhendé tant sous l'angle longitudinal (grand axe de la Seine) que transversal afin d'améliorer les connexions lit mineur-lit majeur.

Globalement, la restauration des sites identifiés aura un impact positif sur la biodiversité, dans la mesure où ces milieux constituent potentiellement des écosystèmes riches et bénéfiques pour la faune et la flore (refuge, cache, reproduction...).

Ces milieux peuvent jouer également un rôle positif dans la qualité des eaux en apportant une fonction épuratoire.

De même, la démarche doit définir la faisabilité d'intégrer ces projets dans une dynamique pédagogique (scolaire, grand public) et plus généralement d'accès du public aux berges et rives de Seine (aménagement d'accès, signalétique...).

Enfin, il paraît important et nécessaire que les travaux de restauration sur ces sites soient accompagnés d'une gestion durable des macro-déchets dérivants. Ainsi, la stratégie globale d'entretien des berges et des rives à initier dans le cadre de l'opération « Seine Propre » (fiche programme n°4 et fiche projet 4-2) doit étudier en priorité la gestion des macro-déchets dérivants sur ces sites de restauration.

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage :** la restauration de certains de ces sites participe indirectement à la mise en valeur de paysages caractéristiques d'un système estuarien (filandres, vasières...).

**Économie :**

**Tourisme :**

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

Services de l'État et chambres consulaires : DREAL, AESN, Chambre d'Agriculture  
EPCI : Communautés d'Agglomération Seine-Eure, de Seine-Bord, de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, communautés de communes Caux Vallée de Seine,  
Collectivités territoriales : Département de l'Eure et de Seine-Maritime, communes concernées,  
Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval  
Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande,  
Grand Port Maritime de Rouen et Voies Navigables de France

**Animation : A définir**

### Démarche préalable à l'action

Compte tenu du caractère expérimental de ces projets, il est nécessaire de créer un réseau d'acteurs pour d'une part, mettre en œuvre et assurer le suivi à posteriori des travaux de restauration, d'autre part, améliorer les connaissances et promouvoir la gestion coordonnée des corridors écologiques.

Plus particulièrement, la restauration des sites à haute valeur écologique implique la création de groupes de travail pour :

- identifier préalablement à la mise en œuvre des opérations, les besoins en termes d'études initiales ou complémentaires (relevés écologiques, topographie, état des lieux de l'existant...),
- suivre les conséquences des restaurations écologiques sur le milieu, en tirer des enseignements (notamment points de faiblesse ou de réussite et pistes d'amélioration) d'un point de vue scientifique et technique à l'échelle locale et globale de l'estuaire,
- améliorer les connaissances générales sur le fonctionnement de l'estuaire de la Seine et de son corridor écologique et en tirer parti pour les opérations suivantes de restauration.

**Acteurs concernés par le pilotage du programme :**

GIPSA  
AREHN  
PNRBSN  
DREAL  
Départements de Seine-Maritime et de l'Eure  
GPMR et VNF  
Conservatoire du Littoral

### Projets

Sites restaurables à court terme (< 5 ans) :

Berges de Quillebeuf  
Ile Mayeux (Tourville-la-Rivière)  
Banquette d'Anneville  
Filandre du Trait  
Le Roule (Norville)  
Ile du Val-de-la-Haye  
Trou de Sahurs  
Le Commerce (Lillebonne)  
La Darse (Lillebonne)  
Ecores de Petiville  
Trou de la Fontaine (Hénouville)  
Confluence Seine-Eure (Pont de l'Arche)  
Bras mort de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Grande et Petite Vase (Quevillon)  
La Douillère (La Mailleraye-sur-Seine)  
L'Angle (Vatteville-la-Rue)  
Canal de retour et la Vilaine (27)  
Verrou de Pont Audemer  
Berville-sur-mer (2 sites)  
Reméandrage de la Risle maritime

La restauration de ces sites nécessite au préalable :

- des études complémentaires (topographie, relevés botaniques...),
- un état initial avant une quelconque action,
- une procédure de négociation avec les propriétaires riverains et d'acquisition le cas échéant,
- un dossier réglementaire loi sur l'Eau, le cas échéant ou une étude d'impact.

### Les Financements

Fonds FEDER, action 3-1F  
CPER 2007-2013, fiches actions 2-2 et 5-1

## FICHE PROJET 3-1 : RESTAURATION DU SITE DES BERGES DE QUILLEBEUF-SUR-SEINE (27)

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> N D</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : Gipsa Mme Stéphanie MOUSSARD<br/>         Date transmission information :</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique</p> |
|--|---|

| <p><b>Nature</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Études</b></p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Travaux</b></p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans)</p> | <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>an</th> <th>études</th> <th>travaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2010</td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | an | études | travaux | 2010 | <input checked="" type="checkbox"/> |  | 2011 |  |  | 2012 |  |  |
|---|---|--|----|--------|---------|------|-------------------------------------|--|------|--|--|------|--|--|
| an  | études  | travaux  |    |        |         |      |                                     |  |      |  |  |      |  |  |
| 2010  | <input checked="" type="checkbox"/>   |  |    |        |         |      |                                     |  |      |  |  |      |  |  |
| 2011  |   |  |    |        |         |      |                                     |  |      |  |  |      |  |  |
| 2012  |   |  |    |        |         |      |                                     |  |      |  |  |      |  |  |

|   |  |
|---|--|
| <p><u>Source</u> : GIP Seine-aval</p> <p><b>Descriptif du site</b> (rive gauche, PK 333,000 à 338,000)</p> <p>Existence de plusieurs zones dépressionnaires en arrière du chemin de halage (berge non bétonnée). Filandres avec gabion dans la partie aval dont l'apport en eau est contrôlé par des buses à clapet. Développement de micro vasières (composante crème de vase en partie supérieure) avec végétation intertidale entre la digue basse et la berge (herbiers et roselières).</p> <p><b>Nature de la restauration</b> : restauration de filandres.</p> <p>Les filandres constituent une structure géomorphologique emblématique des estuaires, associées à un fonctionnement particulier, une forte biodiversité, ainsi qu'à des services (exploitation des roselières, pâtures, pêche, loisirs naturalistes) et des paysages auxquels les différents acteurs du territoire sont attachés.</p> <p>La restauration de filandres a des intérêts écologiques multiples. Ces sites constituent des nourriceries pour les poissons de l'estuaire, et il s'agit en général de zones riches en petits poissons, surtout dans les secteurs envasés. Près de l'embouchure, certains groupes d'oiseaux (Canards et Limicoles) sont susceptibles de s'y nourrir.</p> <p><i>Gestionnaire</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>propriétaire foncier</b> : État, gestion Grand Port Maritime de Rouen</li> <li>- <b>gestionnaire berge</b> : non identifié</li> </ul> <p><i>Contraintes foncières</i> : présence de terrains privés en arrière qui risquent d'être inondés en cas de reconnexion ou de création de filandre.</p> <p><i>Protections réglementaires</i> : inscription en site Natura 2000 (en cours)</p> <p><i>Existence de contrats de gestion</i> : AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) passée entre le Grand Port Maritime de Rouen et les agriculteurs.</p> <p><i>Pressions sociales</i> : enjeux cynégétiques importants.</p> <p><i>Contraintes techniques</i> : zone d'évolution rapide compte tenu des facteurs hydrodynamiques à proximité de l'embouchure. Rôle important de la turbidité et de la salinité.</p> | <p><b>Partenaires techniques</b> :</p> |
|---|--|

|  |  |
|--|--|
| <p>Éléments de sociabilité : activités cynégétiques (gabions de chasse). Qualité paysagère du site.</p> <p>Accessibilité du site : très bonne</p>                            |  |
| <p>Liens avec le fleuve</p>  |  |
| <p><b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents</b></p>  |  |
| <p>Plan de financement</p>   |  |
| <p><u>Dépenses d'investissement</u> :</p> <p>Étude :</p> <p>Travaux :</p> <p><u>Dépenses de fonctionnement</u> :</p> <p>Coût du suivi de la restauration pendant dix ans</p> | <p><b>Recettes</b> :</p> <p>fonds FEDER (action 3-1F),<br/>CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)</p> |
| <p>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</p>  |  |
| <p><u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués</u> :</p>  | <p>Critères d'évaluation :</p>   |

## FICHE PROJET 3-2 : RESTAURATION DU SITE DE LA BANQUETTE D'ANNEVILLE (COMMUNE D'ANNEVILLE-AMBOURVILLE - 76)

### Maître d'ouvrage potentiel :

Département de Seine-Maritime,

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : GIPSA Mme Stéphanie MOUSSARD, Yann LABISTE Département de Seine-Maritime

Date transmission information :

### Nature

#### Études

- Investissements  
 Fonctionnement

#### Travaux

- Investissements  
 Fonctionnement

### Horizon

- Court terme (0-5 ans)  
 Moyen terme (5-10 ans)  
 Long terme (sup 10 ans)

### Référence enjeu du schéma :

Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

### Référence fiche programme :

Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique

### Échéancier (si phases) :

|         | 2010                                | 2011                                | 2013                                |
|---------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Études  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                     |
| Travaux |                                     |                                     | <input checked="" type="checkbox"/> |

### Descriptif du site (rive gauche, PK 284,000)

Existence de hauts-fonds à faible pente le long du chenal en rive gauche. Présence d'une chambre de dépôt en sommeil dans la partie aval (à priori, matériel valorisable : tout venant - sable) accolée à un trou végétalisé. En amont, succession de légères dépressions humides (remontée de nappe) juste en arrière du chemin de halage et sur des terrains privés. La berge, intégralement gérée par le Département de Seine-Maritime sur ce secteur, présente localement un faciès naturel à l'aval et est ailleurs bétonnée (amont). On note la présence du manoir Brésil et de quelques habitations à proximité de la berge, ces dernières étant concentrées essentiellement sur le secteur amont.

### Partenaires techniques :

Grand Port Maritime de Rouen,  
 AREHN,  
 commune,  
 Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine  
 Normandie

### Nature de la restauration :

Mise en place d'épis déflecteurs : Les aménagements hydrauliques très lourds réalisés depuis deux siècles sur la Seine-aval entre Rouen et Tancarville se traduisent aujourd'hui par une homogénéisation extrême des faciès d'écoulement et par conséquent des macro-habitats nécessaires aux biocénoses aquatiques.

Il sera difficile, dans certaines situations, de pouvoir intervenir et modifier les digues, du fait soit de la nécessité de garantir de bonnes conditions de navigation à grand gabarit, soit du fait de risques pour les populations. Dans un tel contexte, il est opportun de réfléchir à des aménagements plus légers qui amélioreraient la disponibilité en refuges et habitats dans le lit mineur. La mise en place de structures telles que de petits épis déflecteurs, amas de blocs etc. le long de ces berges permettrait probablement d'améliorer les habitats rivulaires sans remettre en question l'usage de la navigation ni la protection des berges contre l'érosion. Cet aménagement est proposé sur des zones de hauts-fonds et sa faisabilité est à étudier.

Études nécessaires : données bathymétriques et topographiques. Besoin de modélisation pour voir l'impact sur la navigation (phénomènes hydrodynamiques et sédimentaires).

Étudier la possibilité de reculer la digue sur une zone non habitée. Intéressant de coupler plusieurs aménagements favorables à l'ichtyofaune : épis déflecteurs, trou en eau permanente, annexes hydrauliques.

### Restauration d'écotones rivulaires :

La Seine aval présente un linéaire important de berges totalement artificialisées (béton, palplanches) dans un contexte de navigation à grand gabarit. Il semble possible de proposer des techniques plus naturelles de stabilisation des berges qui soient compatibles avec les contraintes de navigation, les besoins de protection contre l'érosion, les enjeux écologiques et paysagers, et les objectifs de la DCE.

L'objectif est ici de remplacer la digue béton par une berge végétalisée et ouvrir le milieu en reculant la digue. Réfléchir à une réimplantation de peupliers noirs car le substrat (bancs de galets exondés) est adéquat pour la réussite d'un ensemencement.

**Études nécessaires :** état initial, relevés écologiques, levés topographiques...

### Création de trous :

L'objectif est ici de recréer des milieux toujours en eau qui puissent servir de refuge hydraulique, notamment pour la faune piscicole. Les « trous », dépressions circulaires de petite taille, parfois largement ouverts sur le fleuve, pourraient être d'origine anthropique ou générés et entretenus par les turbulences et le régime de marées. Leur origine est mal connue.

Études nécessaires : état initial : fonctionnement actuel (milieu connecté ou non, relevés écologiques, levés topographiques,...). En fonction des résultats, mise en place de suivis ou aménagement en trou d'eau permanente comme zone refuge pour l'ichtyofaune.

### **Gestionnaire :**

- propriétaire foncier : État, gestion Grand Port Maritime de Rouen
- gestionnaire berge : Département de Seine-Maritime

**Contraintes foncières :** Habitations proches en arrière des terrains

**Pressions sociales :** Manoir Brésil et autres habitations

**Éléments de sociabilité :** Manoir à proximité. Réflexion du Grand Port Maritime de Rouen autour d'une valorisation écologique de l'ancienne chambre de dépôt en zone humide et revégétalisation de berges.

**Accessibilité du site :** très bonne

## Liens avec le fleuve

### **Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

## Plan de financement

### Dépenses d'investissement :

Étude : 100 000 €

Travaux : 500 000€

### Dépenses de fonctionnement :

Suivi de la restauration sur 10

ans :

### **Recettes :**

fonds FEDER (action 3-1F),

CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)

## Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 3-3 : RESTAURATION DU SITE DE LA FILANDRE DU TRAIT (76)

| <b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe  | Référence enjeu du schéma : Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire   |   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
|---|--|---|------|------|------|------|-------|--|---|--|---------|--|--|--|
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique : GIPSA Mme Stéphanie MOUSSARD<br>Date transmission information : sans objet   | <b>Référence fiche programme :</b><br>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique   |   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
| <b>Nature</b><br><b>Études</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement  | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b><br><table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="width: 20%;">2009</th> <th style="width: 20%;">2010</th> <th style="width: 20%;">2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>  |      | 2009 | 2010 | 2011 | Étude |  | X |  | Travaux |  |  |  |
|   | 2009   | 2010  | 2011 |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
| Étude   |  | X   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
| Travaux   |  |   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
| <b>Travaux</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement   | <b>Partenaires techniques :</b><br><br>PNRBSN  |   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
| <u>Source :</u> GIP Seine-aval<br><br><b>Descriptif du site</b> (rive droite, PK 302,500 et 303,000)<br><br>Ce site est constitué d'une filandre et d'une partie du réseau de fossés et de parcelles humides qui lui sont liées.<br><br>La filandre est perchée (seuil plus haut que les filandres à l'aval), profonde et active, bien fréquentée par les poissons (richesse et diversité spécifique). Les parcelles en arrière berge (pour la plupart en propriété communale), sont connectées par le réseau de fossés (potentiel frayère à brochet et zone de grossissement d'anguilles) à la Seine.<br><br>La filandre semble sujette à des épisodes d'envasement et d'érosion régressive. Se situant à proximité immédiate d'un site fortement pollué (ancien site de l'usine Termapole), il convient d'être vigilant à ne pas déstabiliser les berges.<br><br>La commune a engagée une réflexion sur la mise en valeur pédagogique et récréative des prairies humides. |  | <b>Nature de la restauration :</b><br><br><u>Reconnexion de prairies humides :</u><br><br>Étudier la possibilité de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnecter à la Seine, via la filandre, une parcelle située en amont de cette dernière et aujourd'hui cultivée, de façon à pouvoir l'aménager en frayère,</li> <li>- créer une zone de grossissement d'anguilles dans le marais situé en arrière de la potentielle frayère et connecté via le réseau de fossés, en étudiant néanmoins le risque de perturbation du fonctionnement eutrophe de ces parcelles dont les particularités écologiques actuelles ont justifié un classement en zone Natura 2000).</li> </ul> |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
| <u>Création d'un refuge latéral :</u><br><br>En fonction de connaissances complémentaires à acquérir concernant l'ichtyofaune à l'échelle globale de l'estuaire et de la filandre du trait, des aménagements de zones refuges au droit de cette dernière pourrait être envisagés (appui sur la digue existante, création d'une digue submersible...).   |  |   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
| <u>Restauration d'écotones rivulaires</u>   |  |   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |

|   |   |
|---|---|
| <p>Les berges de la filandre ne semblent pas stabilisées ce qui peut sembler "normal" dans ce type de milieu soumis aux forçages hydrauliques de l'estuaire. La difficulté vient de la présence, en rive nord de la filandre, de terrains contaminés et d'une remobilisation potentielle des sédiments. La pertinence de stabiliser ainsi les berges de cette filandre par du génie végétal est à étudier.</p> <p><b>Initialement à l'ensemble de ces travaux de restauration, une étude de faisabilité</b> (relevés écologiques, topographie, étude des différents scénarii de restauration...) est nécessaire.</p> <p><b>Protections réglementaires</b> : le réseau de fossés est en partie en Natura 2000 et passe par des terrains classés en Natura 2000. La parcelle sur laquelle une frayère est envisageable est hors Natura 2000.</p> <p><b>Contraintes diverses</b> : Envasement et érosion régressive. Terrains pollués sur 30 à 50cm (hydrocarbures, métaux, macro déchets,...). Présence de stations d'<i>apium repens</i> (espèce végétale protégée) à vérifier.</p> <p><b>Éléments de sociabilité</b> : projet de création d'un parcours découverte (objectif pédagogique et ludique). Dimension historique et culturelle également importante (cf. chantier naval, "passage du Trait").</p> <p>Accessibilité du site : mauvaise</p> |   |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |   |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents</b>  |   |
| <b>Plan de financement</b>  |   |
| <p><u>Dépenses d'investissement</u> :</p> <p>Étude :</p> <p>Travaux :</p> <p><u>Dépenses de fonctionnement</u> :</p> <p>Coût du suivi de la restauration pendant dix ans</p>  | <p><b>Recettes</b> :</p> <p>fonds FEDER (action 3-1F),<br/> CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)</p> |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |   |
| <p><u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués</u> :</p>   | <p>Critères d'évaluation :</p>  |

## FICHE PROJET 3-4 : RESTAURATION DU SITE DU ROULE, (COMMUNE DE NORVILLE - 76)

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Département de Seine-Maritime</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : GIPSA Mme Stéphanie MOUSSARD et Yann LABISTE Département de Seine-Maritime<br/>         Date transmission information : sans objet</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique</p> |
|---|---|

| <p><b>Nature :</b></p> <p><b>Études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><b>Travaux</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table> |                                     | 2009 | 2010 | 2012 | Étude |  | <input checked="" type="checkbox"/> |  | Travaux |  |  | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--|---|--|-------------------------------------|------|------|------|-------|--|-------------------------------------|--|---------|--|--|-------------------------------------|
|  | 2009  | 2010   | 2012                                |      |      |      |       |  |                                     |  |         |  |  |                                     |
| Étude  |   | <input checked="" type="checkbox"/>  |                                     |      |      |      |       |  |                                     |  |         |  |  |                                     |
| Travaux  |   |  | <input checked="" type="checkbox"/> |      |      |      |       |  |                                     |  |         |  |  |                                     |

|  |  |
|--|--|
| <p><u>Source :</u> GIP Seine-aval</p> <p><b>Descriptif du site</b> (rive droite, PK 318,000)<br/>         Localisé sur la commune de Norville, le site se caractérise par la présence à priori de hauts fonds dans la partie nord du chenal le long d'une berge endiguée.</p> <p><i>A la suite des études préalables, le contenu des mesures envisagées a changé, pour envisager des travaux de renaturation qui font l'objet de la fiche 1-4.</i></p> | <p>Partenaires techniques :<br/>GPMR</p> |
|--|--|

### Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

### Plan de financement

|   |   |
|---|---|
| <p><u>Dépenses d'investissement :</u></p> <p><u>Dépenses de fonctionnement :</u><br/>Coût du suivi de la restauration pendant dix ans</p> | <p><b>Recettes :</b> fonds FEDER (action 3-1F), CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)</p> |
|---|---|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <p><u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</u></p> | <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> |
|---|---------------------------------------|

## FICHE PROJET 3-5 : RESTAURATION DU SITE DE L'ILE DE VAL-DE-LA-HAYE (76)

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Département de Seine-Maritime</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : Stéphanie MOUSSARD (GIPSA) et Yann LABISTE (Département de Seine-Maritime)<br/>         Date transmission information : sans objet</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique</p> |
|---|---|

| <p><b>Nature</b></p> <p><b>Études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><b>Travaux</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2011</th> <th>2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> |      | 2009 | 2011 | 2013 | Étude |  | X |  | Travaux |  |  | X |
|--|---|---|------|------|------|------|-------|--|---|--|---------|--|--|---|
|  | 2009  | 2011  | 2013 |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
| Étude  |   | X   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
| Travaux  |   |   | X    |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |

|   |   |
|---|---|
| <p><u>Source</u> : GIP Seine-aval</p> <p><b>Descriptif du site</b> (rive droite, PK 252,000 à 254,000)<br/>         Ancienne île (bras secondaire remblayé) dont les berges ont été revégétalisées dans la partie amont par le Département de Seine-Maritime en 2005 sur un linéaire de 135 m. Végétalisation graduée sur pente douce (roseaux, saules,...). Retour d'espèces intéressantes observé dans le cadre d'un suivi écologique postérieur aux travaux. Pour le reste, les berges sont soit endiguées, soit à l'état semi-naturel.</p> <p><b>Nature de la restauration :</b></p> <p><u>Restauration d'écotones rivulaires</u> : La Seine-Aval présente un linéaire important de berges totalement artificialisées (béton, palplanches) dans un contexte de navigation à grand gabarit. Il semble possible de proposer des techniques plus naturelles de stabilisation des berges qui soient compatibles avec les contraintes de navigation, les besoins de protection contre l'érosion, les enjeux écologiques et paysagers, et les objectifs de la DCE.</p> <p>L'objectif est ici de poursuivre l'aménagement en génie végétal réalisé par le Département de Seine-Maritime, en aval ou vers l'amont, et en lien avec les aménagements réalisés par la commune ou avec le projet de véloroute.</p> <p><b>Études préalables nécessaires</b> : étude de définition des travaux.</p> <p><b>Gestionnaire :</b></p> <p>propriétaire foncier : État, gestion GPMR<br/>         gestionnaire berge : Département de Seine-Maritime</p> <p><b>Contraintes diverses</b> : le site est concerné par la présence d'une espèce végétale invasive, la Renouée du Japon.</p> <p><b>Éléments de sociabilité</b> : potentialités de fréquentation du site qui s'appuie sur un cheminement piétons (ou cyclable) créé en crête de berge en même temps que l'aménagement en génie végétal. Site classé en arrière au titre des paysages (demeures rouennaises), ZI de Grand-Couronne en face.</p> <p><b>Accessibilité du site</b> : très bonne</p> | <p>Partenaires techniques :<br/>         GPMR,<br/>         AREHN</p> |
|---|---|

Liens avec le fleuve

| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents</b>  |  |
|---|--|
| <b>Plan de financement</b>  |  |
| <u>Dépenses d'investissement :</u><br>Étude : 60 000 €<br>Travaux : 2 100 000 €<br><br><u>Dépenses de fonctionnement :</u><br>Suivi de la restauration sur 10 ans | <b>Recettes :</b><br>fonds FEDER (action 3-1F),<br>CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1) |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |  |
| <u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</u>  | Critères d'évaluation :  |

## FICHE PROJET 3-6 : RESTAURATION DU SITE DE SAHURS (76)

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Grand Port Maritime de Rouen</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : GPMR : Sandrine SANSON<br/>         Date transmission information : sans objet</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique</p> |
|--|---|

| <p><b>Nature</b></p> <p><b>Études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><b>Travaux</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table> |                                     | 2009 | 2010 | 2012 | Étude |  | <input checked="" type="checkbox"/> |  | Travaux |  |  | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--|---|---|-------------------------------------|------|------|------|-------|--|-------------------------------------|--|---------|--|--|-------------------------------------|
|  | 2009  | 2010  | 2012                                |      |      |      |       |  |                                     |  |         |  |  |                                     |
| Étude  |   | <input checked="" type="checkbox"/>   |                                     |      |      |      |       |  |                                     |  |         |  |  |                                     |
| Travaux  |   |   | <input checked="" type="checkbox"/> |      |      |      |       |  |                                     |  |         |  |  |                                     |

|   |   |
|---|---|
| <p><u>Source</u> : GIP Seine-aval</p> <p><b>Descriptif du site</b> (rive droite, PK 261,000)</p> <p>Trou connecté à la Seine à marée haute via une buse, en avant d'une ancienne chambre de dépôt en cours de restitution.</p> <p><b>Nature de la restauration :</b><br/>         Restauration de trous : L'objectif est ici d'améliorer la connexion de ce milieu toujours en eau à des fins de refuge hydraulique, notamment pour la faune piscicole. Les « trous », dépressions circulaires de petite taille, parfois largement ouverts sur le fleuve, pourraient être d'origine anthropique ou générés et entretenus par les turbulences et le régime de marées. Leur origine est mal connue. Il s'agit d'étudier l'agrandissement de l'ouverture de la buse, l'abaissement du seuil, et/ou l'aménagement d'un deuxième point de sortie, selon la fonctionnalité visée (frayère ou refuge en eau permanente).</p> <p>Études préalables nécessaires :</p> <p>Des études sont nécessaires pour connaître le fonctionnement hydraulique et écologique actuel de ce site (étude faune-flore, analyse hydraulique du trou), de manière à proposer une restauration et une gestion écologiques en faveur des poissons (refuge), du bois alluvial et de la zone humide.</p> <p><b>Gestionnaire :</b><br/>         propriétaire foncier : GPMR<br/>         gestionnaire berge : GPMR</p> <p><i>Existence de contrats de gestion</i> : chasse réglementée par la Fédération de Chasse et autorisée par le Grand Port Maritime de Rouen.</p> <p><i>Contraintes diverses</i> : secteur de berge en érosion avec des ouvrages en berge détériorés.</p> <p><i>Éléments de sociabilité</i> : projet de véloroute du Département de Seine-Maritime. Site face à la Bouille.</p> <p><i>Accessibilité du site</i> : bonne</p> | <p>Partenaires techniques :<br/>         Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande</p> |
|---|---|

Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

**Plan de financement**

|   |   |
|---|---|
| <u>Dépenses d'investissement</u> :<br>Étude : 30 000 € HT<br>Travaux : 100 000 € HT<br><u>Dépenses de fonctionnement</u> :<br>Suivi de la restauration sur 10 ans | <b>Recettes</b> : fonds FEDER (action 3-1F),<br>CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1) |
|---|---|

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| <u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués</u> : | <u>Critères d'évaluation</u> : |
|--|--------------------------------|

## FICHE PROJET 3-7 : RESTAURATION DU SITE DU COMMERCE (COMMUNE DE LILLEBONNE - 76)

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage potentiel : N.D.</b></p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : GIPSA Mme Stéphanie MOUSSARD<br/>         Date transmission information : sans objet</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>         Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>         Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique</p> |
|--|---|

| <p><b>Nature</b></p> <p><b>Études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><b>Travaux</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      | 2009 | 2010 | 2011 | Étude |  | X |  | Travaux |  |  |  |
|--|--|--|------|------|------|------|-------|--|---|--|---------|--|--|--|
|  | 2009   | 2010   | 2011 |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
| Étude  |  | X  |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |
| Travaux  |  |  |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |  |

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| <p><u>Source</u> : GIP Seine-aval</p> <p><b>Descriptif du site</b> (rive droite, PK 333,000)<br/>         Dans l'attente d'informations du GIPSA et de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine</p> <p><b>Gestionnaire :</b><br/> <i>propriétaire foncier : État</i><br/> <i>gestionnaire berge : GPMR</i></p> | <p>Partenaires techniques :</p> |
|--|---------------------------------|

### Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

### Plan de financement

|  |   |
|--|---|
| <p><u>Dépenses d'investissement :</u><br/>         Étude :<br/>         Travaux :<br/> <u>Dépenses de fonctionnement :</u><br/>         Coût du suivi de la restauration pendant dix ans</p> | <p><b>Recettes :</b> fonds FEDER (action 3-1F), CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)</p> |
|--|---|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <p><u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</u></p> | <p>Critères d'évaluation :</p> |
|---|--------------------------------|

## FICHE PROJET 3-8 : SITE DE LA DARSE (COMMUNE DE LILLEBONNE - 76)

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Grand Port Maritime de Rouen</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : GPMR : Sandrine SANSON<br/>         Date transmission information : sans objet</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique</p> |
|--|---|

| <p><b>Nature</b></p> <p><b>Études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><b>Travaux</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> |      | 2009 | 2010 | 2012 | Étude |  | X |  | Travaux |  |  | X |
|--|---|--|------|------|------|------|-------|--|---|--|---------|--|--|---|
|  | 2009  | 2010   | 2012 |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
| Étude  |   | X  |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
| Travaux  |   |  | X    |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |

|   |   |
|---|---|
| <p><u>Source</u> : GIP Seine-aval</p> <p><b>Descriptif du site</b> (rive droite, PK 333,500)<br/>         Ce site est enclavé entre la Seine et des routes très fréquentées au sein de la zone d'activité de Port Jérôme. Cette ancienne darse abandonnée est morphologiquement plus proche d'une filandre que d'un bras mort mais son fonctionnement semble à priori plus proche de celui du bras mort (il ne semble pas exister de volume oscillant en amont). Les berges sont bien végétalisées et en cours de fermeture. S'y succèdent une vasière, une roselière et un bois alluvial (saussaie avec sous-bois). Le linéaire de berge est limité mais sa profondeur est relativement importante. La darse se situe à proximité du Commerce (dortoir à aigrettes le long du Commerce) et du ruisseau des Cahots.</p> <p><b>Nature de la restauration</b></p> <p><u>Restauration de filandres :</u></p> <p>Les filandres constituent une structure géomorphologique emblématique des estuaires, associées à un fonctionnement particulier, une forte biodiversité, ainsi qu'à des services (exploitation des roselières, pâtures, pêche, loisirs naturalistes) et des paysages auxquels les différents acteurs du territoire sont attachés. La restauration de filandres a des intérêts écologiques multiples. Ces sites constituent des nourriceries pour les poissons de l'estuaire, et il s'agit en général de zones riches en petits poissons, surtout dans les secteurs envasés. Près de l'embouchure, certains groupes d'oiseaux (Canards et Limicoles) sont susceptibles de s'y nourrir.</p> <p><b>Études préalables nécessaires :</b> réalisation d'un état initial faune flore (plan de gestion) et étude du fonctionnement hydraulique de cet écosystème. En fonction des résultats, mise en place de suivis ou aménagement à réaliser</p> <p><b>Gestionnaire :</b><br/> <i>propriétaire foncier : GPMR</i><br/> <i>gestionnaire berge : GPMR</i></p> | <p>Partenaires techniques :<br/>         PNRBSN,<br/>         AESN,</p> |
|---|---|

Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

| Plan de financement   |   |
|---|---|
| <u>Dépenses d'investissement</u> :<br>Étude : 100 000 €<br>Travaux : 1 000 000 €<br><u>Dépenses de fonctionnement</u> :<br>Coût du suivi de la restauration pendant dix ans | <b>Recettes</b> : fonds FEDER (action 3-1F), CPER<br>2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1) |
| Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)  |   |
| <u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués</u> :  | Critères d'évaluation :   |



## FICHE PROJET 3-9 : RESTAURATION DU TROU DE LA FONTAINE (COMMUNE DE HENOUVILLE - 76)

| <p><b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Département de Seine-Maritime</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : GIPSA Mme Stéphanie MOUSSARD<br/>         Département de Seine-Maritime Yann LABISTE<br/>         Date transmission information : sans objet</p>  | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique</p> |   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
|--|---|---|------|------|------|------|-------|--|---|--|---------|--|--|---|
| <p><b>Nature</b><br/> <b>Études</b><br/> <input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input type="checkbox"/> Fonctionnement<br/> <b>Travaux</b><br/> <input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p>   | <p><b>Horizon</b><br/> <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans)</p>                                       | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table> |      | 2009 | 2010 | 2012 | Étude |  | x |  | Travaux |  |  | x |
|  | 2009  | 2010  | 2012 |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
| Étude  |   | x   |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
| Travaux  |   |   | x    |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
| <p><i>Source : GIP Seine-aval</i><br/> <b>Descriptif du site</b> (rive droite, PK 274,500)<br/>         Plage de graviers sur un linéaire large et important avec végétation intéressante (roselière et bois alluviaux). Étang artificiel déconnecté par une digue. Zone humide à priori intéressante en termes de végétation et de potentiel (frayère), coupée de la Seine par une digue renforcée suite à sa rupture partielle en conditions hydrologiques hivernales. Existence de hauts fonds visibles (restes d'une ancienne digue submersible) potentiellement réhaussables (îlot).</p> <p><b>Nature de la restauration</b><br/> <u>Aménagement d'un îlot</u> : cet aménagement consisterait à s'appuyer sur les restes de la digue submersible pour constituer un îlot (reposoir pour Laridés type sternes ou autres espèces).<br/> <u>Restauration d'un trou</u> : l'amélioration de la connexion entre l'étang artificiel et la digue est à envisager, de manière à créer un refuge permanent ou un abri temporaire pour la faune piscicole.</p> <p><b>Études préalables nécessaires :</b><br/>         Aménagement d'un îlot : compte tenu de sa position dans le lit mineur, besoin d'une étude hydrodynamique préalable, analysant les contraintes d'érosion et les conséquences possibles sur la navigation.<br/>         Étude d'état initial sur le bois alluvial à préserver et de faisabilité sur la restauration du trou.<br/>         Dans tous les cas, les études doivent permettre de définir comment fonctionnent ces milieux avant toute restauration.</p> <p><i>Gestionnaire :</i><br/>         - <b>propriétaire foncier : État, gestion GPMR du Domaine Public Fluvial</b><br/>         - <b>gestionnaire berge : Département de Seine-Maritime</b></p> <p><i>Contraintes foncières :</i> 1 habitation proche (Château de Coisy)<br/> <i>Contraintes réglementaires :</i> ZNIEFF de type 1 et habitat éligible Natura 2000. projet ENS du Département de Seine-Maritime.<br/> <b>Autres contraintes :</b> crainte des agriculteurs et du syndicat des prairies de la boucle de Roumare vis-à-vis des inondations. Érosion active sur le secteur (rive concave).<br/> <i>Éléments sociétaux :</i> <b>chapelle Sainte-Anne, château de Coisy...</b></p> <p><b>Accessibilité du site :</b> bonne</p> |   | <p>Partenaires techniques :<br/>GPMR</p>  |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |

Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

Plan de financement

Dépenses d'investissement :

Étude : 75 000 €

Travaux : 200 000 €

Dépenses de fonctionnement :

**Recettes :**

FEDER action 3-1 F,

CPER actions 2-2 et 5-1

Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 3-10 : RESTAURATION DES ECORES DE PETIVILLE (COMMUNE DE PETIVILLE - 76)

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Grand Port Maritime de Rouen</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : GPMR : Sandrine SANSON<br/>         Date transmission information : sans objet</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique</p> |
|--|---|

| <p><b>Nature</b></p> <p><b>Études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><b>Travaux</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br/> <input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td>×</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td>×</td> </tr> </tbody> </table> |      | 2010 | 2011 | 2013 | Étude |  | × |  | Travaux |  |  | × |
|--|---|--|------|------|------|------|-------|--|---|--|---------|--|--|---|
|  | 2010  | 2011   | 2013 |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
| Étude  |   | ×  |      |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |
| Travaux  |   |  | ×    |      |      |      |       |  |   |  |         |  |  |   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Descriptif du site</b> (rive droite, PK 323,000 à 328,000)</p> <p>Ce site, en zone Natura 2000, est constitué d'une succession d'éléments de berges et de ripisylves écologiquement intéressantes sur un long linéaire de fleuve (3 à 4 Km) : vasières et bois alluviaux connectés (dans lesquels le fleuve a creusé des chenaux) ; prairie humide (et mare artificielle) en partie aval à priori alimentée par la nappe alluviale ; hauts fonds découvrant à marée basse ; parcelles perchées exploitées (fauche, culture en Mesures agro-environnementales),... Une ancienne filandre assez profonde (~2 m) bien visible du chemin de halage, est située au cœur de terrains agricoles privés.</p> <p>La véloroute depuis Villequier arrive jusque sur ce site qui offre des vues paysagères insolites et remarquables.</p> <p><b>Nature de la restauration</b></p> <p>Les pistes de restauration possible sont :</p> <p><u>Aménagement d'un îlot</u> : s'appuyer sur les restes d'une digue submersible pour constituer un îlot (site approprié pour un reposoir pour Laridés du type sternes).</p> <p><u>Restauration de trous</u> : expérimentation et suivi : création d'un trou sur une des parcelles gérées par le Grand Port Maritime de Rouen ou aménagement de la mare artificielle (potentiel de nourricerie et/ou de frayère)</p> <p><b>Études préalables nécessaires</b> : état initial (meilleure connaissance hydromorphologique et écologique du site et de ses différentes composantes), étude de faisabilité (contraintes hydrauliques, foncières...) et topographiques pour l'ensemble des thématiques.</p> <p><b>Gestionnaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- propriétaire foncier : État, GPMR, privés</li> <li>- gestionnaire berge : Département de Seine-Maritime (sur 1,5 km) et Grand Port Maritime de Rouen (sur 3,5 km)</li> </ul> <p><b>Contraintes réglementaires :</b> <i>localement Natura 2000</i></p> | <p>Partenaires techniques : PNRBSN, Région Haute-Normandie, DREAL</p> |
|---|---|

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>Autres contraintes :</b> accumulation de macro-déchets, présence d'espèces végétales remarquables (<i>Scirpus Triqueter</i>)</p> <p><i>Éléments sociétaux ou patrimoniaux :</i> intérêt de reconquête fort : ancien passage d'eau, véloroute du Département de Seine-Maritime, patrimoine culturel et historique important (présence d'un ancien gué à vérifier), passage de phoques déjà observé, zone écologique intéressante. Localisation face à la commune du Vieux-Port.</p> <p><b>Accessibilité du site :</b> bonne</p> |   |  |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |   |  |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents</b>   |   |  |
| <b>Plan de financement</b>   |   |  |
| <p><u>Dépenses d'investissement :</u><br/> Étude : 100 000 €<br/> Travaux : 500 000 €</p> <p><u>Dépenses de fonctionnement :</u><br/> Coût du suivi de la restauration pendant dix ans</p>   | <p><b>Recettes :</b><br/> fonds FEDER (action 3-1F),<br/> CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)</p> |  |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |   |  |
| <u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</u>   | Critères d'évaluation :   |  |

## FICHE PROJET 3-11 : RECONNEXION DE L'EURE-AVAL PAR L'EFFACEMENT DE QUINZE OUVRAGES ENTRE PONT DE L'ARCHE ET ACQUIGNY (27)

**Maître d'ouvrage potentiel :** Communauté d'Agglomération Seine-Eure

**Référence enjeu du schéma :**  
Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique : Alix COURIVAUD  
(Département de l'Eure)

**Référence fiche programme :**  
Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique

Date transmission information :

**Nature**

**Études**

Investissements

Fonctionnement

**Travaux**

Investissements

Fonctionnement

*Source :* GIP Seine-aval

**Horizon**

Court terme (0-5 ans)

Moyen terme (5-10 ans)

Long terme (sup 10 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|   | 2009 | 2010 | 2013 |
|---|------|------|------|
| Étude <input checked="" type="checkbox"/> | X    | X    |      |
| Travaux                                   |      |      | X    |

Partenaires techniques :  
VNF, AESN

**Descriptif du site** (rive gauche, PK 207,500)

L'Eure débouche dans la Seine en deux sites : Pont-de-l'Arche et Martot. Cette rivière est classée migrateurs avec arrêté de désignation des espèces sur l'extrême aval de Louviers à la Seine.

L'embouchure située à Pont-de-l'Arche est constituée d'un rideau de palplanche fixe, franchissable à marée haute par gros coefficient de marée uniquement. Le débit de l'Eure y est plus faible qu'au barrage de Martot, les enjeux piscicoles y sont donc moins importants. On note la présence importante de macrophytes et de plantes invasives (Jussie).

**Nature de la restauration**

Restauration de confluence : l'objectif général est d'améliorer la connectivité avec la Seine pour permettre le passage des poissons.

**Études préalables nécessaires** : étude hydraulique lancée par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure => objectif d'amélioration de la connexion entre l'Eure et la Seine et effacement d'une quinzaine d'ouvrages sur l'Eure entre Pont de l'Arche et Acquigny, notamment vis-à-vis de la problématique des anguilles et de la pratique du canoë-kayak.  
Proposition de mise en place d'une porte à Pont de l'Arche.

**Gestionnaire (confluence Seine-Eure uniquement) :**

- propriétaire foncier : État, gestion du Domaine Public Fluvial par VNF
- gestionnaire berge : non identifiée

**Contraintes réglementaires :**

l'Eure est une rivière à truite, ce qui suppose une obligation réglementaire européenne de maintenir une certaine continuité écologique.

**Autres contraintes :** Présence d'invasives (Jussie).

Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

Plan de financement

Financements : CASE, Département de l'Eure

Dépenses d'investissement :

1 000 000 à 1 500 000 €

Dépenses de fonctionnement :

Suivi de la restauration sur 10 ans

**Recettes** :

FEDER (action 3-1F),

CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)

Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 3 12 : RESTAURATION DU BRAS MORT DE SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76)

| <b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> N.D.<br><br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique : GIPSA Mme Stéphanie MOUSSARD<br>Date transmission information : sans objet   |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique  |      |  |      |      |      |       |  |  |  |         |  |  |  |
|---|---|---|------|--|------|------|------|-------|--|--|--|---------|--|--|--|
| <b>Nature Études</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><b>Travaux</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement   | <b>Horizon</b><br><input type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b><br><table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      |  | 2009 | 2010 | 2011 | Étude |  |  |  | Travaux |  |  |  |
|   | 2009  | 2010  | 2011 |  |      |      |      |       |  |  |  |         |  |  |  |
| Étude   |   |   |      |  |      |      |      |       |  |  |  |         |  |  |  |
| Travaux   |   |   |      |  |      |      |      |       |  |  |  |         |  |  |  |
| <p><u>Source :</u> GIP Seine-aval</p> <p><b>Descriptif du site</b> (rive gauche, PK 233,500)<br/>                 Bras mort scindé en deux par un remblai (travaux d'aménagement du chenal initiés dans les années 90 puis abandonnés), bordé d'un système continu de bois alluvial, de roselières ponctuelles et d'une vasière a priori d'une intéressante diversité écologique.<br/>                 Ce site, assez facile d'accès se situe à proximité de l'agglomération rouennaise et est concerné par le projet économique Seine-Sud porté par la CREA.</p> <p><b>Nature de la restauration</b><br/> <u>Restauration de bras morts</u> : techniquement, ce site pourrait assez facilement faire l'objet d'aménagements pour améliorer le fonctionnement hydraulique et écologique lié au bras mort : nourrissage, refuge, voire reproduction de poissons (notamment en restaurant la connexion avec le milieu humide situé en aval). Néanmoins, il est nécessaire au préalable de s'assurer des effets secondaires possibles (remobilisation d'une éventuelle contamination des sédiments de remblai ?). Par ailleurs, en fonction des connaissances supplémentaires qui restent à acquérir, d'autres fonctions biologiques moins évidentes à première vue, pourraient faire l'objet soit de suivis écologiques.</p> <p>Les choix écologiques en matière de suivis ou d'aménagements dépendront des résultats d'études préalables à l'échelle du site et des options retenues en matière de restauration de fonctionnement écologique à l'échelle globale de l'estuaire</p> <p><b>Études préalables :</b><br/>                 État initial et études préalables (justification de la restauration), suivi : fonctionnement actuel et particularités (biologiques, physiques, fonctionnelles,...</p> <p><b>Gestionnaire :</b><br/>                 - propriétaire foncier : État, gestion du Domaine Public Fluvial par VNF<br/>                 - gestionnaire berge : non identifié</p> <p><b>Contraintes foncières :</b> Station de pompage alimentant Rouen-Est : point de captage dans la zone boisée juste en aval.</p> <p><b>Autres contraintes :</b> site facile d'accès mais enclavé dans une zone</p> |   | Partenaires techniques :<br>VNF   |      |  |      |      |      |       |  |  |  |         |  |  |  |

|   |  |
|---|--|
| d'activité. Nettoyage du site nécessaire car beaucoup de déchets. Pollution éventuelle du site à considérer en cas de restauration. Potentialités pédagogiques à étudier (site en agglomération urbaine, facilité d'accès) au regard des caractéristiques écologiques du site (bois alluvial, bras mort, vasière...). |  |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |  |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents</b>  |  |
| <b>Plan de financement</b>  |  |
| <u>Dépenses d'investissement :</u><br>Étude :<br>Travaux :<br><u>Dépenses de fonctionnement :</u><br>Coût du suivi de la restauration pendant dix ans   | <b>Recettes :</b> fonds FEDER (action 3-1F), CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1) |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |  |
| <u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</u>  | Critères d'évaluation :  |

8/9/09 obs. prise en compte sur maîtrise d'ouvrage

## FICHE PROJET 3-13 : RESTAURATION DU SITE DE GRANDE VASE- PETITE VASE SUR LA COMMUNE DE QUEVILLON (76)

**Maître d'ouvrage potentiel :** Grand Port Maritime de Rouen

**Référence enjeu du schéma :**

Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique : Mme Sandrine SAMSON (GPMR)

Date transmission information : sans objet

**Référence fiche programme :**

Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique

**Nature**

**Études**

Investissements

Fonctionnement

**Travaux**

Investissements

Fonctionnement

**Horizon**

Court terme (0-5 ans)

Moyen terme (5-10 ans)

Long terme (sup 10 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011                                |
|---------|------|------|-------------------------------------|
| Étude   |      |      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Travaux |      |      |                                     |

*Source : GIP Seine-aval*

**Descriptif du site**

Ancienne chambre de dépôt située à Quevillon au lieu-dit « Grande vase – Petite vase », en bord de Seine.

Chambre de dépôt à restituer au milieu naturel. Casiers remblayés par des sédiments de dragage (à priori matériaux valorisables) – Un casier vide connecté à la Seine via un chenal régulièrement en eau. Systèmes de bois rivulaires et de dépressions humides en arrières. Berges naturelles. Présence de déchets.

**Nature de la restauration**

Les pistes de restauration sont :

la restauration d'écotones rivulaires (berges, ripisylves, bois alluviaux connectés)

restauration de zones humides (dépression communiquant avec la Seine)

aménagement d'un trou d'eau permanent (faisabilité à étudier).

**Études nécessaires**

État initial : fonctionnement actuel (milieu connecté ou non, intérêts floristiques, levés topographiques, nature des sédiments, piste de valorisation,...). En fonction des résultats, mise en place de suivis ou aménagement à réaliser.

**Gestionnaire :**

Propriétaire foncier : GPM Rouen

Accessibilité du site : bonne

**Partenaires techniques :**

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande,

Commune,

Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

Plan de financement

**Dépenses d'investissement :**

Étude = 50 000 euros

Travaux = 500 000 euros

Dépenses de fonctionnement :

**Recettes :**

fonds FEDER (action 3-1F),

CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)

Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

**Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :**

200909

**Critères d'évaluation :**

## FICHE PROJET 3-14 : RESTAURATION DU SITE DE LA DOUILLERE SUR LA COMMUNE DE LA MAILLERAYE-SUR-SEINE (76)

**Maître d'ouvrage potentiel :** Grand Port Maritime de Rouen

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique : Mme Sandrine SAMSON (GPMR)  
Date transmission information : sans objet

**Référence enjeu du schéma :**

Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

**Référence fiche programme :**

Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique

**Nature**

**Études**

- Investissements  
 Fonctionnement

**Travaux**

- Investissements  
 Fonctionnement

**Horizon**

- Court terme (0-5 ans)  
 Moyen terme (5-10 ans)  
 Long terme (sup 10 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2010                                | 2011                                | 2012                                |
|---------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Étude   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                     |
| Travaux |                                     |                                     | <input checked="" type="checkbox"/> |

**Descriptif du site**

Ancienne chambre de dépôt située à La Mailleraye au lieu-dit « la Douillère », en bord de Seine – surface d'environ 7,5 ha.

**Partenaires techniques :**

PNRBSN,  
Commune

**Nature de la restauration**

Chambre de dépôt à restituer au milieu naturel après valorisation d'une partie des matériaux présents sur le site.

Les pistes de restauration possibles sont :

- la remise à l'état initial, c'est à dire en prairie humide,
- la création de milieux humides diversifiés (mares, roselière,...)
- l'aménagement d'un trou d'eau permanent (faisabilité à étudier).

**Études nécessaires**

État initial : Études faune-flore, piste de valorisation des sédiments,...  
Définition du projet de réaménagement.

**Gestionnaire :**

Propriétaire foncier : GPM Rouen

Accessibilité du site : très bonne

**Liens avec le fleuve**

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

**Plan de financement**

**Dépenses d'investissement :**

Étude : 50 000 euros HT

Travaux : 500 000 euros HT

Dépenses de fonctionnement :

**Recettes :**

fonds FEDER (action 3-1 F)

CPER 2007-2013 (action 2-2 et 5-1)

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

20909

## FICHE PROJET 3-15 : RESTAURATION DE L'ILE MAYEUX (76)

**Maître d'ouvrage potentiel** N.D.

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique : GIPSA Mme Stéphanie MOUSSARD

Date transmission information :

**Référence enjeu du schéma :**

Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

**Référence fiche programme :**

Restaurer à court terme des milieux en rive de Seine à haute valeur écologique

**Nature**

**Études**

- Investissements  
 Fonctionnement

**Travaux**

- Investissements  
 Fonctionnement

**Horizon**

- Court terme (0-5 ans)  
 Moyen terme (5-10 ans)  
 Long terme (sup 10 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------|------|------|------|
| Étude   |      |      |      |
| Travaux |      |      |      |

Source : GIP Seine-aval

Partenaires techniques :  
VNF

**Descriptif du site** (rive gauche, PK 230,000)

Linéaire de dépressions boisées inondées à chaque marée sur la rive face à Tourville-la-Rivière. Certaines communiquent et forment un bras mort. Présence de nombreux embâcles. Mégaphorbiaie alluviale (Sénéçon aquatique, peuplier noir,...).

**Nature de la restauration** : restauration d'écotones rivulaires.

Suivi comme zone refuge de l'ichtyofaune (berges naturelles avec de nombreux embâcles). Test de résistance des végétaux au batillage. Expérimentation proposée : aménagement de frayères ou de refuges latéraux.

*Études préalables nécessaires :*

Il convient d'étudier le fonctionnement actuel (hydraulique, relevé faune-flore, topographie...) et les restaurations possibles. Il existe localement un potentiel de frayère et ailleurs de refuge, attesté par la présence de nombreux embâcles.

*Gestionnaire :*

- **propriétaire foncier** : État, gestion du **Domaine Public Fluvial par les Voies Navigables de France**
- **gestionnaire berge** : non identifié

*Contraintes foncières* : présence de terrains privés en arrière qui risquent d'être inondés en cas de reconnexion ou de création de filandre.

*Protections réglementaires* : territoire Natura 2000. A ce titre, le Département de Seine-Maritime présidera le Comité de Pilotage et aura en charge d'élaborer le DOCOB. En cas d'aménagement, besoin d'une demande d'opérations d'archéologie préventive.

*Existence de contrats de gestion* : convention d'occupation temporaire entre VNF et la commune de Tourville-la-Rivière, convention d'usage entre la commune et l'AIPPAM (Association d'Insertion Professionnelle Par Activités Multiples) qui entretient le site.

*Pressions sociales* : enjeux cynégétiques importants.

*Contraintes diverses* : présence importante de macro déchets dérivants.

Éléments de sociabilité : lieu fréquenté par les amateurs de canoë. Pôle d'attractivité : Cléon (plan d'eau), Les usines Renault et les jardins ouvriers, la ZA de Tourville-la-Rivière,

Accessibilité du site : bonne

#### Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

#### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

Étude :

Travaux :

Dépenses de fonctionnement :

Coût du suivi de la restauration pendant dix ans

**Recettes :**

Fonds FEDER (action 3-1F),

CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1)

#### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 3-16 : RESTAURATION DU SITE DE L'ANGLE (A VATTEVILLE LA RUE - 76)

|   |  |
|---|--|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> Grand Port maritime de Rouen<br><br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br><b>Interlocuteur technique :</b> Sandrine SAMSON - GPMR<br><b>Date transmission information :</b> sans objet | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Restaurer à court terme les milieux en rive de Seine à Haute valeur écologique |
|---|--|

| <b>Nature</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Études<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input checked="" type="checkbox"/> Travaux<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br>x Moyen terme (3-5 ans)<br><input checked="" type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b><br><table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |                                     | 2009 | 2010 | 2011 | Étude |  |  | <input checked="" type="checkbox"/> | Travaux |  |  |  |
|--|--|--|-------------------------------------|------|------|------|-------|--|--|-------------------------------------|---------|--|--|--|
|  | 2009   | 2010   | 2011                                |      |      |      |       |  |  |                                     |         |  |  |  |
| Étude  |  |  | <input checked="" type="checkbox"/> |      |      |      |       |  |  |                                     |         |  |  |  |
| Travaux  |  |  |                                     |      |      |      |       |  |  |                                     |         |  |  |  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Descriptif du site</b><br>Parcelle allongée en bord de Seine en secteur Natura 2000 séparée du chemin de halage par un fossé qui semble inondable. Berge naturelle. Site localisé en face de Villequier, sur la commune de Vatteville La Rue. Anses d'érosion à l'Ouest et à l'Est de la parcelle.<br><br><b>Nature de la restauration</b><br>Les pistes de restauration sont :<br>la restauration d'écotones rivulaires (berges, ripisylves, bois alluviaux connectés)<br>la création ou l'aménagement de bras morts, îles ou îlots (faisabilité à étudier)<br><br><b>Études nécessaires</b><br>État initial : fonctionnement actuel (milieu connecté ou non, intérêts floristiques, levés topographiques, étude hydraulique fonctionnement du bras...)<br>En fonction des résultats, mise en place de suivis ou aménagement à réaliser.<br><br><b>Gestionnaire</b><br>Propriétaire foncier : GPM Rouen<br>Accessibilité du site : bonne<br>Secteur fréquenté | <b>Partenaires techniques :</b><br>Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande<br><br>commune |
|---|--|

### Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval et la reconnexion des milieux humides adjacents**

### Plan de financement

|   |   |
|---|---|
| Dépenses d'investissement :<br>Étude : 100 000 euros HT<br>Travaux : 500 000 euros HT<br>Dépenses de fonctionnement : | Recettes :<br>fonds FEDER (action 3-1F),<br>CPER 2007-2013 (fiches action 2-2 et 5-1) |
|---|---|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br>Comité de pilotage | Critères d'évaluation : |
|---|-------------------------|

## FICHE PROJET 3-17 : ELIMINATION DU VERROU DE PONT-AUDEMER : EFFACEMENT D'OUVRAGES ET AMENAGEMENT DU BRAS SUD DE LA RISLE (27)

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b> SIBVR</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/> <b>Interlocuteur technique :</b> Alix COURIVAUD<br/>         (Département de l'Eure)<br/> <b>Date transmission information :</b></p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme les milieux en rive de Seine à Haute valeur écologique</p> |
|---|---|

| <p><b>Nature</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Études</b></p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Investissement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Travaux</b></p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Investissement</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table> |                                     | 2009 | 2010 | 2012 | Étude | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  | Travaux |  |  | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--|--|---|-------------------------------------|------|------|------|-------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|---------|--|--|-------------------------------------|
|  | 2009   | 2010  | 2012                                |      |      |      |       |                                     |                                     |  |         |  |  |                                     |
| Étude  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>   |                                     |      |      |      |       |                                     |                                     |  |         |  |  |                                     |
| Travaux  |  |   | <input checked="" type="checkbox"/> |      |      |      |       |                                     |                                     |  |         |  |  |                                     |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Descriptif du site :</b> la partie aval de la rivière Risle est considérée au titre de la DCE comme une eau de transition et fait partie du Domaine Public Maritime (DPM). Classée migrateurs, la Risle maritime s'étend de son embouchure en Seine au barrage de Pont-Audemer, obstacle infranchissable à la migration. Son lit mineur est en secteur Natura 2000. Dans le lit de la Risle, composé de nombreuses prairies subhalophiles, demeurent les traces d'anciens bras morts et secondaires.</p> <p><b>Objectif du projet :</b> l'enjeu visé concerne le rétablissement de la continuité écologique d'un affluent direct de la Seine</p> | <p><b>Partenaires techniques :</b><br/>         Département de l'Eure,<br/>         commune,<br/>         Communauté de Communes,<br/>         AESN,<br/>         SIBVR,<br/>         PNR des Boucles de la Seine Normande</p> |
|--|--|

### Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine et la reconnexion avec les milieux humides adjacents**

### Plan de financement

|  |  |
|--|--|
| <p><u>Financements</u> : commune, propriétaires de vannage</p> <p><u>Dépenses d'investissement</u> :<br/>1 200 000 à 1 600 000€</p> <p><u>Dépenses de fonctionnement</u> :</p> | <p><u>Recettes</u> :<br/>FEDER (action 3-1F),<br/>CPER 2007-2013 (fiche action 2-2)<br/>AESN<br/>Département de l'Eure</p> |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |  |
| <p>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br/>Comité de pilotage</p>  | <p>Critères d'évaluation :</p>   |

## FICHE PROJET 3-18 : EFFACEMENT D'UN OUVRAGE A LA MER (27)

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> Grand Port Maritime de Rouen ?<br>Département de l'Eure ?   |  | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire   |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br><b>Interlocuteur technique :</b> Stéphanie ROBINET<br>(Département de l'Eure)<br><b>Date transmission information :</b>  |  | <b>Référence fiche programme :</b><br>Restaurer à court terme les milieux en rive de<br><br>Seine à Haute valeur écologique  |
| <b>Nature</b><br><input checked="" type="checkbox"/> <b>Études</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissement<br><input checked="" type="checkbox"/> <b>Travaux</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissement<br><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement  | <b>Horizon</b><br>Court terme (0-3 ans)<br>Moyen terme (3-5 ans)<br>► Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b><br><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Concertation avec la commune, phase test avec ouverture des vannes, choix du nouvel ouvrage<br><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : étude complémentaire et phase travaux<br><u>Début des travaux</u> : pas avant 2015 |
| <b>Descriptif du site :</b><br><br>Présence d'ouvrages difficilement franchissables (fonction des niveaux d'eau et de l'état des vannes) sur la commune de Berville-sur-Mer, près de l'embouchure du canal. Remontées de truites observées dans le canal de retour devant la confluence de la Vilaine. Milieu déconnecté des autres affluents (la Vilaine, la Morelle, le Joble) par des écluses, à l'exception peut-être de la Vilaine.<br><br><b>Objectif du projet :</b> Effacer un ouvrage hydraulique appartenant au Grand Port Maritime de Rouen sur le canal de retour afin de retrouver un écoulement plus naturel.<br><br><b>Atout :</b><br>- Restauration de milieux estuariens (habitat Natura 2000)<br>- Optimiser la franchissabilité piscicole<br>- compatible avec le projet d'aménagement du port de Berville<br><br><b>Opportunité :</b> - Mesures compensatoires dans le cadre du surcreusement du chenal de Rouen<br><br><b>Menace :</b> Refus de la commune pour effacer cet ouvrage par peur des inondations bien qu'une étude hydraulique ait démontré que l'effacement de cet ouvrage n'aggravait en rien les risques. |  | <b>Partenaires techniques :</b>  |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |  |  |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine et la reconnexion avec les milieux humides adjacents</b>  |  |  |
| <b>Plan de financement</b>  |  |  |
| <b>Financements :</b> GPMR?/CG27?<br><b>Dépenses d'investissement :</b> 440 000 HT ou 900 000 HT en fonction du choix de l'ouvrage de remplacement<br><b>Dépenses de fonctionnement :</b>   | <b>Recettes :</b><br>FEDER (action 3-1F),<br>AESN  |  |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |  |  |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br>Comité de pilotage   | <b>Critères d'évaluation :</b>   |  |

## FICHE PROJET 3-19 : EFFACEMENT DU PONT A BUSES A BERVILLE-SUR-MER (27)

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> Grand Port Maritime de Rouen ?<br>Département de l'Eure ?   |  | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire  |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br><b>Interlocuteur technique :</b> Stéphanie ROBINET<br>(Département de l'Eure)  |  | <b>Référence fiche programme :</b><br>Restaurer à court terme les milieux en rive de  |
| <b>Date transmission information :</b>  |  | Seine à Haute valeur écologique   |
| <b>Nature</b><br><input checked="" type="checkbox"/> <b>Études</b><br>x Investissements<br><input checked="" type="checkbox"/> <b>Travaux</b><br>X Investissements<br><input checked="" type="checkbox"/> <b>Fonctionnement</b>   | <b>Horizon</b><br>► Court terme (0-3 ans)<br>► Moyen terme (3-5 ans)<br>Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b><br><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Étude complémentaire 2012<br><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Travaux 2013<br><u>Début des travaux</u> : 2012 |
| <b>Descriptif du site :</b> Présence d'ouvrages difficilement franchissables (fonction des niveaux d'eau et de l'état des vannes) sur la commune de Berville-sur-Mer, près de l'embouchure du canal. Remontées de truites observées dans le canal de retour devant la confluence de la Vilaine. Milieu déconnecté des autres affluents (la Vilaine, la Morelle, le Joble) par des écluses, à l'exception peut-être de la Vilaine. |  | <b>Partenaires techniques :</b>   |
| Objectif du projet : effacer un ouvrage hydraulique obsolète appartenant au Grand Port Maritime de Rouen sur le canal de retour afin de retrouver un écoulement plus naturel.   |  |   |
| Atouts :<br>- Restauration de milieux estuariens (habitat Natura 2000)<br>- Optimiser la franchissabilité piscicole   |  |   |
| Opportunités :<br>- Mesures compensatoires dans le cadre du surcreusement du chenal de Rouen  |  |   |
| Menaces : aucune  |  |   |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |  |   |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine et la reconnexion avec les milieux humides adjacents</b>  |  |   |
| <b>Plan de financement</b>  |  |   |
| <b>Financements :</b> GPMR?/CG27?<br><b>Dépenses d'investissement :</b> 550 000 € HT<br><b>Dépenses de fonctionnement :</b>   | <b>Recettes :</b><br>FEDER (action 3-1F),<br>AESN  |   |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |  |   |
| <b>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</b><br>Comité de pilotage :  | <b>Critères d'évaluation :</b>   |   |

## FICHE PROJET 3-20 : RENATURATION DE LA VILAINE A FATOUVILLE-GRESTAIN (27)

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Département de l'Eure</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b></p> <p><b>Interlocuteur technique :</b> Stéphanie ROBINET<br/>(Département de l'Eure)</p> <p><b>Date transmission information :</b></p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Restaurer à court terme les milieux en rive de Seine à Haute valeur écologique</p> |
|---|---|

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>Nature</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Travaux</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Étude complémentaire (de faisabilité juridique et technique) 2009</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Réalisation des travaux 2010</p> <p><u>Début des travaux</u> : 2009</p> |
|--|---|--|

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Objectif du projet :</b> remettre dans son lit d'origine la Vilaine, dont le débit a totalement été détourné en 1946 pour alimenter en toute illégalité une pisciculture.</p> <p>Atouts :</p> <p>retour à un faciès naturel pour des habitats plus riches que ceux du lit anthropisé actuel,<br/>optimisation de la franchissabilité piscicole<br/>réduction du risque inondation.</p> <p>Faiblesse :</p> <p>diverses propriétés privées,<br/>travaux préparatoires (levés topographiques, étude d'impact, loi sur l'eau, DIG, voir DUP).</p> <p>Opportunité : pas de droit d'eau<br/>Menaces : problème de légitimité du Conseil Général pour mettre à bien ce projet par rapport aux propriétaires et au droit d'eau.</p> | <p><b>Partenaires techniques :</b></p> |
|---|--|

### Liens avec le fleuve

**Renforcer le corridor écologique de la Seine et la reconnexion avec les milieux humides adjacents**

### Plan de financement

|   |   |
|---|---|
| <p>Financements : Département de l'Eure</p> <p>Dépenses d'investissement : 95 400 €</p> <p>Dépenses de fonctionnement :</p> | <p>Recettes :</p> <p>FEDER (action 3-1F),</p> <p>AESN</p> |
|---|---|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| <p>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</p> <p>Comité de pilotage :</p> | <p>Critères d'évaluation :</p> |
|--|--------------------------------|

**FICHE PROJET 3-21 : REMEANDRAGE DE LA RISLE MARITIME SUR LES COMMUNES DE PONT-AUDEMER, TOUTAINVILLE, ST SULPICE DE GRIMBOUVILLE, FOULBEC, ST SAMSON DE LA ROQUE, CONTEVILLE ET BERVILLE-SUR-MER (27)**

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> Département de l'Eure   |  | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire   |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br><b>Interlocuteur technique :</b> Stéphanie ROBINET<br>(Département de l'Eure)  |  | <b>Référence fiche programme :</b><br>Restaurer à court terme les milieux en rive de Seine à Haute valeur écologique   |
| <b>Date transmission information :</b>  |  |  |
| <b>Nature</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Études<br><input checked="" type="checkbox"/> Travaux<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement   | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br>Moyen terme (3-5 ans)<br>Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b><br><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : étude d'ici 2011<br><u>2<sup>ème</sup> phase</u> :<br><u>Début des travaux</u> : 2012  |
| <p><b>Descriptif du site :</b></p> <p>la partie aval de la rivière Risle est considérée au titre de la DCE comme une eau de transition et fait partie du Domaine Public Maritime (DPM). Classée migrateurs, la Risle maritime s'étend de son embouchure en Seine au barrage de Pont-Audemer, obstacle infranchissable à la migration. Son lit mineur est en secteur Natura 2000.</p> <p>Dans le lit de la Risle, composé de nombreuses prairies subhalophiles, demeurent les traces d'anciens bras morts et secondaires.</p> <p><b>Objectif du projet :</b></p> <p>La première étape correspond à étudier la faisabilité du projet de reconnexion des anciens méandres sur l'ensemble de la Risle maritime.</p> <p>La seconde étape consistera à expérimenter la reconnexion d'un ancien méandre par la réalisation de travaux sur un secteur test et la mise en œuvre d'un suivi.</p> <p><b>Atouts :</b> Une hydromorphologie satisfaisante des cours d'eau est indispensable à l'atteinte du bon état ou du bon potentiel. Le principal objectif est la reconquête de la biodiversité notamment pour garantir des habitats de qualité suffisant pour la faune et la flore aquatique. De plus, un tel projet peut fédérer de nombreux acteurs et créer une dynamique.</p> <p><b>Faiblesse :</b> La maîtrise d'ouvrage dans ce domaine est très éclatée. Il est nécessaire de mettre en cohérence les actions des acteurs locaux : Agence de l'Eau Seine Normandie, GIP Seine Aval, VNF, DDE, Parc naturel régional des Boucles de la Seine, communes, syndicats de rivière, monde associatif, Conservatoire du Littoral et Conseil général de l'Eure.</p> <p><b>Opportunité :</b> La mise en œuvre d'un tel projet est facilitée par la politique foncière du Conservatoire du Littoral menée sur la vallée de la Risle maritime.</p> <p><b>Menace :</b> Le rejet du projet par certains riverains au regard de la possible perte de terres agricoles.</p> |  | <p><b>Partenaires techniques :</b></p> <p>Agence de l'Eau Seine Normandie,<br/>VNF,<br/>DDE,<br/>DDAF,<br/>ONEMA,<br/>Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie,<br/>communes,<br/>syndicats de rivière,<br/>monde associatif,<br/>Maison de l'Estuaire,<br/>Conservatoire du Littoral et Conseil général de l'Eure.</p> |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |  |  |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine et la reconnexion avec les milieux humides adjacents</b>  |  |  |
| <b>Plan de financement</b>  |  |  |
| <b>Financements :</b> à rechercher (État, Agence de l'Eau   |  | <b>Recettes :</b>  |

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Seine Normandie, Conseil général de l'Eure)<br><u>Dépenses d'investissement :</u><br><u>Dépenses de fonctionnement :</u> |                         |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |                         |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br>Comité de pilotage :  | Critères d'évaluation : |

## 714 - PROGRAMME 4 – MISE EN ŒUVRE D'UN ENTRETIEN DE QUALITE DES BERGES ET DES RIVES

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

Objectif stratégique : renforcer le corridor écologique Seine-aval

### Le cadre stratégique et réglementaire

Plan Seine : fiche 13, action 2 « *La préservation et la gestion du paysage de la vallée de la Seine constitue...une action tout à fait importante d'intégration et d'amélioration des aménagements ou des délaisés qui comporte aussi l'amélioration de l'accès aux berges de la Seine (friches, berges dégradées physiquement), la collecte et la gestion des macro-déchets dérivants, très nombreux en diversité et volume. Ces actions doivent permettre une réappropriation de la Seine-aval par les habitants de la Haute Normandie et ceux de passage, et contribuer au développement de loisirs et d'activités de nature.*

### Le contexte

Les berges de Seine font l'objet de pollution importante par les macro-déchets flottants et dérivants sur la Seine. En 1997, une étude relative aux conditions de nettoyage de la Seine et de ses berges, entre Poses et la mer, a permis de recenser 68 dépôts de déchets répartis sur 58 kilomètres de berges. L'essentiel de ces dépôts se concentre sur des secteurs de berge naturelle, qui par leur rugosité, sont favorables à leur piégeage.

16 sites en aval de Rouen sont à ce jour maintenus en état de propreté dans le cadre d'une action d'insertion et de qualification professionnelle. Le marché d'insertion correspondant à la mise en œuvre de cette opération, portée en groupement de commande par le Département de Seine-Maritime et le Département de l'Eure, est subventionné par le Grand Port Maritime de Rouen, la Région et l'Union Européenne et le terme est fixé en avril 2010. Une réflexion est aujourd'hui menée sur les conditions de reconduction de cette opération expérimentale. Cette action prolonge celle initiée dès 2001 par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

En parallèle et dans le cadre d'une approche plus globale, il conviendra de mettre en place une stratégie globale d'intervention en faveur du nettoyage et de l'entretien des berges de la Seine sur un territoire élargi.

Enfin, le Département de Seine-Maritime, dans le cadre de sa politique de protection des biens et des personnes contre les inondations, réalise des opérations de traitement de la végétation sur et aux abords des digues dont il est propriétaire.

### Les objectifs du programme

L'opération « Seine Propre » s'appuie sur une stratégie globale d'intervention en faveur du nettoyage et de l'entretien des berges de la Seine. Cette stratégie s'articule autour des cinq volets suivants :

- Un volet « environnement » qui permettra de fixer d'un point de vue technique les besoins à satisfaire en termes de nettoyage, d'entretien des berges et de valorisation des déchets. L'entretien des berges passe notamment par la mise en œuvre d'une politique de gestion différenciée de la végétation, visant à rendre aux berges leur caractère naturel et diversifié tout en facilitant le contrôle des digues et leur entretien,
- Un volet « sensibilisation/prévention » sur les enjeux relatifs à la propreté de la Seine (édition, expositions...)
- Un volet « valorisation de l'action » permettant de capitaliser les bénéfices de la reconquête en direction de nouveaux usages (cheminements doux, circuits de visite...)
- Un volet « organisation des maîtrises d'ouvrage » permettant d'identifier les porteurs de projets à l'échelle de la Seine.
- Un volet « insertion par l'économie » (identification de l'offre, potentiel de développement dans cette

branche...)

Cette stratégie d'intervention future passe, au préalable, par la réalisation d'une étude de faisabilité.

#### **Les interfaces avec les autres volets du schéma**

**Paysage** : le nettoyage et l'entretien des berges participent à la valorisation du paysage et constituent un réel enjeu sur le plan de la reconquête d'une « identité Seine ».

**Tourisme** : l'entretien des berges va permettre de donner une image positive au projet touristique « destination Seine ».

#### **Les acteurs**

##### **Acteurs concernés**

Institutionnels et associatifs (rôles et modalités à définir dans le cadre du projet).

##### **Animation**

*A définir*

#### **Démarche préalable à l'action**

Rédaction du cahier des charges sur la stratégie globale de juin à octobre 2009

#### **Projets**

Étude de faisabilité sur la stratégie globale (gestion différenciée de la végétation, gestion des déchets dérivants) à compter du second semestre 2010,  
Co-rédiger un guide des bonnes pratiques sur l'entretien des berges,

#### **Les outils financiers (financements mobilisables, type de dépenses éligibles)**

FEDER action 3-1F

- CPER 2007-2013, fiche action 5-2

## FICHE PROJET 4-1 : CO-REDIGER UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'ENTRETIEN DES BERGES ET DES RIVES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Départements de Seine-Maritime et de l'Eure

**Référence enjeu du schéma :**

Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique : Département de Seine-Maritime Mme Brigitte VIAULT et Mr Yann LABISTE

**Référence fiche programme :**

Mettre en œuvre un entretien de qualité des berges et des rives

Date transmission information : sans objet

**Nature**

**Études**

- Investissements  
 Fonctionnement

**Horizon**

- Court terme (0-5 ans)  
 Moyen terme (5-10 ans)  
 Long terme (sup 10 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------|------|------|------|
| Étude   |      | X    |      |
| Travaux |      |      |      |

**Travaux**

- Investissements  
 Fonctionnement

**Descriptif du projet**

Cette action entre dans le cadre de l'opération « Seine Propre », destinée à mettre en œuvre une stratégie globale d'intervention en faveur du nettoyage et de l'entretien des berges de la Seine. Cette stratégie vise à pérenniser, développer le champ des thématiques et étendre géographiquement deux opérations d'entretien réalisées à l'heure actuelle :

16 sites en aval de Rouen sont à ce jour maintenus en état de propreté vis-à-vis des déchets dérivants dans le cadre d'une action menée à titre expérimental et dans une logique d'insertion.

Ce marché d'insertion lancé et piloté par les Départements de l'Eure et de Seine-Maritime est cofinancé par le Grand Port Maritime de Rouen, la Région et l'Union Européenne et le terme est fixé en avril 2010 avec un projet de renouvellement de l'étude. Cette action prolonge celle initiée en 2001 par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande,

Le Département de Seine-Maritime dispose d'une équipe en régie dont la mission est d'entretenir de manière permanente les digues dont il est gestionnaire. Cet entretien recouvre des travaux de maçonnerie sur les digues, ainsi que le traitement de la végétation qui pousse sur les digues ou sur ses abords (halage ou marchepied).

Fort de ces expériences, un guide de bonnes pratiques d'entretien à l'attention de l'ensemble des gestionnaires sera réalisé et pourrait développer les questions notamment de :

- travail à la marée,
- gestion des espèces invasives,
- gestion différenciée de la végétation (fauchage hors période de nidification ou de développement de la végétation...),
- gestion de la végétation plantée dans le cadre d'aménagements en génie végétal, collecte, tri et mise en dépôt des déchets (risques encourus dans la collecte de certains déchets, filières de recyclage...)

Ce guide constituera une prestation de l'étude à mener sur la stratégie globale (fiche 4-2).

**Partenaires techniques :**

GIP Seine-aval,  
DREAL,  
GPMR

| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval</b>   |  |
|--|--|
| <b>Plan de financement</b>   |  |
| <u>Dépenses d'investissement :</u><br>Étude : voir fiche 4-2<br>Travaux :<br><u>Dépenses de fonctionnement :</u> | <b>Recettes :</b><br>FEDER action 3-1F<br>CPER 2007-2013, fiche action 5-2 |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |  |
| <u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</u>   | Critères d'évaluation :  |

## FICHE PROJET 4-2 : ETUDE DE FAISABILITE SUR LA STRATEGIE GLOBALE D'ENTRETIEN DES BERGES ET DES RIVES

|  |   |   |      |
|--|---|---|------|
| <b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Départements de Seine-Maritime et de l'Eure  |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Préserver et restaurer les éléments naturels du territoire      |      |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique : Département de Seine-Maritime Mme Brigitte VIAULT et Mr Yann LABISTE<br>Date transmission information : sans objet  |   | <b>Référence fiche programme :</b><br>Mettre en œuvre un entretien de qualité des berges et des rives |      |
| <b>Nature</b>  | <b>Horizon</b>  | <b>Échéancier (si phases) :</b>   |      |
| <b>Études</b>  | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans) | 2009  | 2010 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Investissements  | <input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)           | Étude   | X    |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnement  | <input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans)          | Travaux   |      |
| <b>Travaux</b>   |   |   |      |
| <input type="checkbox"/> Investissements   |   |   |      |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnement  |   |   |      |
| <b>Descriptif du projet</b>  |   | <b>Partenaires techniques :</b>   |      |
| <p>Cette action entre dans le cadre de l'opération « Seine Propre », destinée à mettre en œuvre une stratégie globale d'intervention en faveur du nettoyage et de l'entretien des berges de la Seine. Cette stratégie s'articule autour des cinq volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un volet « environnement » qui permettra de fixer d'un point de vue technique les besoins à satisfaire en termes de nettoyage, d'entretien des berges et de valorisation des déchets. L'entretien des berges passe notamment par la mise en œuvre d'une politique de gestion différenciée de la végétation, visant à rendre aux berges leur caractère naturel et diversifié tout en facilitant le contrôle des digues et leur entretien,</li> <li>- Un volet « sensibilisation/prévention » sur les enjeux relatifs à la propreté de la Seine (édition, expositions...)</li> <li>- Un volet « valorisation de l'action » permettant de capitaliser les bénéfices de la reconquête en direction de nouveaux usages (cheminements doux, circuits de visite...)</li> <li>- Un volet « organisation des maîtrises d'ouvrage » permettant d'identifier les porteurs de projets à l'échelle de la Seine.</li> <li>- Un volet « insertion par l'économie » (identification de l'offre, potentiel de développement dans cette branche...)</li> </ul> <p>Cette stratégie d'intervention future requiert au préalable la réalisation d'une étude de faisabilité : rédaction du cahier des charges et lancement de la consultation d'ici fin 2009, résultats de l'étude au cours du second semestre 2010.</p> |   | <p>GIP Seine-aval,<br/>DREAL,<br/>GPMR<br/>PNR des Boucles de la Seine Normande</p>                   |      |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |   |   |      |
| <b>Renforcer le corridor écologique de la Seine-aval</b>   |   |   |      |
| <b>Plan de financement</b>   |   |   |      |
| <b>Dépenses d'investissement :</b>   |   | <b>Recettes :</b>   |      |
| Étude : 60 000 €   |   | FEDER action 3-1F   |      |
| Travaux :  |   | CPER 2007-2013, fiche action 5-2  |      |
| <b>Dépenses de fonctionnement :</b>  |   |   |      |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |   |   |      |
| <b>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</b>   |   | <b>Critères d'évaluation :</b>  |      |

## 72 – ENJEU 2 - CONFORTER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

### 721 - FICHE PROGRAMME N°5 : VIVRE ET TRAVAILLER EN VALLEE DE SEINE

| Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval   |
|--|
| <p><u>Enjeu</u> : Conforter un développement économique durable</p> <p><u>Objectif stratégique</u> : Développement de zones d'activités et d'emplois durables</p>  |
| Le cadre stratégique et réglementaire  |
| <p><b>La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine</b> indique trois grands principes d'aménagement de l'espace :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>« Confirmer et amplifier la dynamique de renouvellement urbain déjà à l'œuvre dans les agglomérations : restructuration des grands quartiers d'habitat social, valorisation des friches urbaines (industrielles, portuaires, ferroviaires, etc.) et reconquête des espaces intermédiaires villes-ports ;</b></li><li>2. <b>Organiser un développement polycentrique en confortant les équilibres habitat – emploi des pôles périphériques, en construisant de nouvelles centralités urbaines dans les espaces à fort potentiel de développement et en corrigeant les effets d'une trop grande spécialité fonctionnelle des espaces de développement ;</b></li><li>3. <b>Maîtriser les déplacements internes aux aires urbaines en coordonnant les politiques de développement urbain et de déplacements. Il convient d'implanter les activités économiques et les centres commerciaux et de loisirs en fonction des besoins de déplacements qu'ils génèrent, ainsi que de privilégier un développement urbain mieux couplé avec celui du réseau des infrastructures de transport en commun ».</b></li></ol>   |
| Le contexte  |
| <p>Dans le cadre des projets de réappropriation du fleuve et de ses abords, la structuration entre espace économique et développement des infrastructures de transports et des services, est au cœur des préoccupations des acteurs locaux (cf. le diagnostic de territoire autour du contournement est-liaison A28-A13 mené en partenariat avec de nombreux acteurs dont les C.C.I. et les syndicats mixtes de Scot concernés par le projet). En effet, le travail en bord de Seine ne pourra être « durable » que si les conditions d'accessibilité et de desserte des zones d'emploi le permettent (trouver la compétence et ressources humaines). De même, il faut ajouter à l'accessibilité des sites de travail, celle des services annexes (crèches, restauration).</p> <p><u>La Vallée de la Seine pâtit d'un aménagement spatial réalisé au « coup par coup », générant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Mitige du foncier</b> par le développement de petites zones d'activités mixtes de moins de 50 hectares, disséminées entre le réseau autoroutier et les voies de chemin de fer (<u>conséquence</u> : diminution des possibilités d'extension et de mobilisation foncière),</li><li>- <b>Cloisonnement entre espaces économiques et espaces de vies</b> a des conséquences négatives sur les besoins de mobilité des habitants et de ses salariés voire une <b>perte d'attractivité</b> de certains secteurs (en dehors de toutes logiques inhérentes aux périmètres de protection SEVESO nécessaires à la sécurité des citoyens).</li></ul> <p>Les perspectives de réalisation des projets tels que « la Plateforme logistique multimodale de Pîtres-Le-Manoir » (au stade de pré-études) et « Seine sud » à Rouen, sont autant d'opportunités afin d'engager des réflexions et des démarches profondes, collectives et concertées pour optimiser l'aménagement de la Vallée de la Seine.</p> |
| Les objectifs du programme   |
| <p><b>Le schéma d'aménagement durable Seine-Aval encourage la mise en œuvre des actions suivantes lors de tout projet économique situé en bordure de la Seine :</b></p> <p>1/. <b>Mesures territoriales d'accompagnement pour rendre cohérent l'aménagement entre les « espaces économiques » et les « espaces de vie » dans la Vallée de la Seine.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Encourager le renforcement des infrastructures de transport en commun,</li><li>- Encourager le développement de la mixité de l'espace (projet économique, habitat, services-tertiaire,...),</li><li>- Renforcer l'attractivité des espaces ruraux situés en périphérie des espaces économiques,</li></ul>  |

Développer une politique active en lien avec les principes de l'économie résidentielle : maintien et développement des secteurs d'activités « basiques » non productifs sources d'emplois domestiques : banques/assurances, construction, commerce, éducation, gestion du territoire, hôtels-café-restaurants, loisirs-culture, santé.

→ **Contribuer au maintien et au développement de l'emploi local.**

**2/. Évaluer la pertinence et la faisabilité de labelliser les futures zones d'activités logistiques - Haute Qualité Logistique (HQL) en lien avec les démarches menées par Logistique Seine Normandie, CCI de l'Eure :**

- Identifier les critères et les modalités de mise en œuvre,
- Évaluer les valeurs-ajoutées pour les entreprises et les territoires (étude coûts/ « impacts »),
- S'accorder sur les moyens nécessaires pour prévoir les aménagements et les investissements adéquats.

**Les interfaces avec les autres volets du schéma**

**Paysage :** Développement économique raisonné (nécessaire prise en compte des spécificités paysagères de la Vallée de la Seine)

**Berges (environnement) :** Prise en compte du risque inondation dans les aménagements prévus en Vallée de la Seine, « Intégration-acceptabilité » des projets économiques (environnement – population).

**Tourisme :** Maintenir et renforcer l'attractivité des territoires ruraux – maintenir un niveau de services de qualité pour continuer à attirer les touristes et augmenter la fréquentation de la destination.

**Foncier :** Gestion « raisonnée » et « qualitative » du foncier en tant que ressource « rare ».

**Les acteurs**

**Acteurs concernés**

- L'État (DREAL),
- Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure),
- Les Ports (Le Havre, Rouen) et Voie Navigable de France,
- Les partenaires économiques (CCI 76 et 27, CRCI)
- Les territoires de projets (Agglomérations de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine,..),

**Gouvernance**

- Organisation du pilotage du programme :
- Compétence directe ou déléguée :
- Besoin de coordination à une échelle supérieure

**Les projets**

Nouveau quartier Flaubert,  
Label HQL,  
Zone d'activités Front de RD 7,  
Zone d'activité de Bédanne,  
Parc tertiaire de Tancarville Vallée de Seine,  
Parc de Caudebec St-Wandrille.  
Nouvelle Gare de Rouen et son projet urbain  
Eco quartier Lucilline rive de la Seine  
Maison de l'étudiant.

**Les financements**

## FICHE PROJET 5.1 : DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES TERTIAIRES DANS LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL SEINE-OUEST (NOUVEAU QUARTIER FLAUBERT)

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe

Référence enjeu du schéma :  
**Conforter un développement économique durable**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**  
**Interlocuteur technique :** CREA (Luc PINON)  
**Date transmission information :** septembre 2009

Référence fiche programme :  
**Vivre et travailler en Vallée de Seine**  
**Encourager un développement économique par le fleuve**

Lien avec stratégie de territoire :  
**Contrat d'Agglomération Rouen 2007**

### Nature

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement  
 autres...

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 **Moyen terme (3-5 ans)**  
 **Long terme (sup 5 ans)**  
 **Très long terme (sup 15 ans)**

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009 | 2010 | 2011 ++/++ |
|---------|------|------|------------|
| Phase 1 |      |      | x          |
| Phase 2 |      |      | Après 2011 |
| Phase 3 |      |      | Après 2015 |
| Phase 4 |      |      | Après 2015 |

### Description du projet (objectifs) :

Seine-Ouest constitue le lieu d'implantation prioritaire des grands équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain dont l'agglomération va se doter pour combler des déficits départementaux et régionaux.

L'objet est de reconquérir des espaces en bord de fleuve en recomposant d'anciens sites industriels et portuaires, en vues d'étendre vers l'ouest le cœur de l'agglomération, par la réalisation d'un éco quartier multifonctionnel.

- 1ère phase représentée par la construction du parc fluvial et urbain de la presqu'île Rollet 2010/2013 qui nécessite une réhabilitation des berges et des quais sur la rive gauche à Rouen
- Premières opérations de construction d'ici 3 à 5 ans au sein d'un éco quartier exemplaire.
- Programmation à très long terme > 15 ans
- Potentiel constructif : 600 000 à 800 000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties.

### Partenaires techniques :

communes + l'ensemble des partenaires en charge de l'aménagement du territoire ou du développement économique dont particulièrement EPFN, GPR Rouen et RFF/SNCF.

### Liens avec le fleuve

**Faciliter l'intégration des projets économiques dans l'environnement séquanien (concourir à l'objectif de travailler dans un espace agréable à vivre).**

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : premiers éléments de chiffrage : **100 M€**

Phase 1 = 16 000 000 €

Les chiffrages des autres phases ne sont pas arrêtés et dépendront de la programmation des premières opérations lancées.

Dépenses de fonctionnement : **ND**, les dépenses de fonctionnement n'ont pas encore été évaluées (pour cela le projet doit avancer dans sa définition).

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

. 1ère phase du projet inscrit au CPER + Contrat d'Agglo (politique des friches).

État, EPF, Région, Département (prévu dans le cadre du Contrat d'Agglo), SNCF, RFF, VNF, CCI.

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  
Comité de pilotage + comité technique + concertations techniques spécialisées

Critères d'évaluation : Non encore définis mais ces critères seront arrêtés au regard du développement durable. Cette détermination fait l'objet d'une mission dans les études à venir.

## FICHE PROJET 5.2 : CREATION D'UN LABEL HAUTE QUALITE LOGISTIQUE (HQL)

**Maître d'ouvrage :** N.D.r

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

**Interlocuteur technique :** Laurent Lesimple (CCI 27)

**Date transmission information :** juin 2009 (réunion GTA3).

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

Référence fiche programme :

**Vivre et travailler en Val de Seine**

Lien avec stratégie de territoire :

**Nature**

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011... |
|---------|------|------|---------|
| Phase 1 | x    |      |         |
| Phase 2 | x    |      |         |
| Phase 3 |      | x    | x       |
| Phase 4 |      |      | x       |

**Description du projet (objectifs) :**

Clé de voute du développement économique des territoires et source d'emplois, les zones d'activités sont des espaces où s'entrecroisent les enjeux du développement durable.

Faciliter leur intégration (gestion de l'espace, préservation des paysages, réduction des émissions sonores, maîtrise des rejets liquides et solides...) participe grandement à l'acceptabilité de la population locale.

La Logistique n'échappe pas aux principes du développement durable.

Dans un souci d'anticipation du l'émergence des futures zones, il s'agirait de réfléchir à la mise en œuvre d'un label HQL autour de 4 objectifs suivants :

**Partenaires techniques :**

CCI 27 et 76  
 (+ CRI HN),  
 Département de l'Eure.  
 Département Seine-Maritime  
 Région Haute-Normandie  
 LSN  
 Filières

**(Phase 1)** Concertation autour des objectifs et des modalités de mise en œuvre du document

- Identification des méthodes et pratiques novatrices pouvant être initiées dans les futurs projets d'aménagements (initier de nouvelles politiques de développement durable, encourager et faciliter la concertation locale avec la population, recenser et anticiper sur les investissements adéquats,..) ;

**(Phase 2)** Établissement d'un programmes d'actions afin d'asseoir les objectifs de la démarche

- Programme établi en fonction des priorités réglementaires et environnementales. Il concerne à la fois les collectivités et les entreprises.

**A l'issue de ces deux phases, devra être établi le plus précisément possible, le rapport « coût » labellisation /impacts sur les territoires et les entreprises pour juger de l'opportunité de la mise en œuvre du label. Ces enseignements conditionnant la poursuite ou non du travail technique, à savoir, la réalisation des deux autres phases : rédaction du contenu de la charte/définition et préparation du mode de pilotage et des moyens d'animation.**

**(Phase 3)** Réalisation de la charte, document fondateur de la démarche globale

- Collectivités et entreprises seraient les signataires de ce document.

**(Phase 4)** Entrevoir les moyens d'une animation (via un comité de pilotage) pour assurer le suivi et le respect des actes fondamentaux

Structurée par un comité (composition à définir), cette démarche donnerait lieu à l'évaluation du programme d'actions.

#### Liens avec le fleuve

**Préserver les paysages remarquables de la Vallée de la Seine.**

**Faciliter l'intégration des projets économiques dans l'environnement séquanien (concourir à l'objectif de travailler dans un espace agréable à vivre).**

#### Plan de financement

Dépenses d'investissement : ND

Dépenses de fonctionnement : ND

Recettes (origine, partenaires financiers...) ND

#### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Acteurs concernés par la réalisation de la charte

Critères d'évaluation :

- Logistique Seine Normandie,
- CCI 27 et 76 (+ CRCI HN),
- L'État (ADEME),
- Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure),
- Ports (Rouen et Le Havre),
- territoires de projets (Agglomérations de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande,..),

**Partenaires économiques (représentants des entreprises, des filières, de Logistique Seine-Normandie, CCI Rouen et Eure, CRCI,..)**

## FICHE PROJET 5.3 : PARC D'ACTIVITES TERTIAIRE TANCARVILLE-VALLEE DE SEINE

**Maître d'ouvrage :** communauté de communes Caux-Vallée de Seine      **Référence enjeu du schéma :**  
**Conforter un développement économique durable**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**      **Référence fiche programme :**  
**Vivre et travailler en Val de Seine**  
**Interlocuteur technique :** Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine : Michel Tiffon      **Encourager un développement économique par le fleuve**  
 Lien avec stratégie de territoire :  
**Date transmission information :** sept 2009      **Contrat de Pays**

**Nature**  
 Études  
 Investissements  
 Fonctionnement  
 autres...  
**Horizon**  
 Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011             |
|---------|------|------|------------------|
| Phase 1 | x    |      |                  |
| Phase 2 |      | x    |                  |
| Phase 3 |      |      | x                |
| Phase 4 |      |      | x                |
| Phase 5 |      |      | A partir de 2012 |

**Description du projet (objectifs) :**

Le programme prévoit l'accueil de 3 types d'activités complémentaires sur les communes de Tancarville et de St Jean de Folleville (extrémité de la ZAC Port-Jérôme 2 à destination des nouveaux secteurs d'activités en développement retenus pour diversifier le tissu économique du territoire.

**Partenaires techniques :**  
**Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine, Promoteur, Bureau d'Études**

Ce projet est bâti comme un :

- village d'entreprises pour répondre aux besoins en hôtellerie et restauration de la zone d'activités de Port-Jérôme soit à terme 1 900 ha
- village tertiaire offrant des espaces de pépinière d'entreprises, de bureaux et de laboratoires
- village artisanal constitué de petites surfaces d'ateliers et d'entrepôts
- intégrant
  - o la connexion au réseau très haut débit,
  - o la charte architecturale et paysagère adaptée à l'identité de Tancarville pour réaliser une insertion dans un site caractéristique.

**Phase 1 : études préliminaires, acquisitions foncières**

**Phase 2 : viabilisation des terrains**

**Phase 3 : recherche d'investisseurs**

**Phase 4 : commercialisation des parcelles**

**Phase 5 : construction des premiers lots**

**Liens avec le fleuve**

**Faciliter l'intégration des projets économiques dans l'environnement séquanien (concourir à l'objectif de travailler dans un espace agréable à vivre).**

**Plan de financement**

**Dépenses d'investissement :**

Phase 1 + Phase 2 = **2,7 M€**

Phase 3 = ND

Phase 4 = ND

Phase 5 = ND

Dépenses de fonctionnement :

ND

**Recettes (origine, partenaires financiers...)**

Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les Critères d'évaluation :

acteurs impliqués :

Comité de pilotage

## FICHE PROJET 5.4 : PARC D'ACTIVITES DURABLE DE CAUDEBEC ST-WANDRILLE

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

**Interlocuteur technique :** CVS, Michel Tiffon

**Date transmission information :** septembre 2009

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

Référence fiche programme :

**Vivre et travailler en Val de Seine**

**Encourager un développement économique par le fleuve**

Lien avec stratégie de territoire :

**Contrat de Pays**

**Nature**

Études

Investissements

Fonctionnement

autres...

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011...    |
|---------|------|------|------------|
| Phase 1 | x    |      |            |
| Phase 2 |      | x    | x          |
| Phase 3 |      |      | Après 2011 |
| Phase 4 |      |      | Après 2011 |

**Description du projet (objectifs) :**

Le programme prévoit une extension vers l'Est de l'actuelle Zone d'activités accessible aux trafics maritime et fluvial du fait de la localisation à mi chemin entre l'estuaire de la Seine, Port 2000 et Rouen.

L'extension porterait sur deux tranches de 15 ha chacune, la première à court terme :

**Phase 1 :** étude, proposition d'aménagement, convention de réalisation et d'aménagement

**Phase 2 :** réalisation de l'extension, commercialisation et la seconde à moyen / long terme :

**Phase 3 :** identique Phase 1

**Phase 4 :** identique Phase 2

Ce programme fera l'objet d'un traitement soigné de son intégration paysagère.

**Partenaires techniques :**

Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine, GPM Rouen, HCG, Casema, Bureau d'Études

### Liens avec le fleuve

**Faciliter l'intégration des projets économiques dans l'environnement séquanien (concourir à l'objectif de travailler dans un espace agréable à vivre).**

### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

Phase 1 = ND

Phase 2 = ND

Phase 3 = ND

Dépenses de fonctionnement : **ND**

Recettes (origine, partenaires financiers...)

**Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine, Région Haute-Normandie Département de Seine-Maritime, GPM Rouen**

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués : Critères d'évaluation :

Comité de pilotage

## FICHE PROJET 5.5 : ROUEN NOUVELLE GARE DE ROUEN ET SON PROJET URBAIN

**Maître d'ouvrage : ND**

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Référence fiche programme :

**Vivre et travailler en Vallée de Seine**

**Interlocuteur technique :** Syndicat Mixte SCOT Rouen-Elbeuf (Mme Larmaraud)

Lien avec stratégie de territoire :

**Date transmission information :** juin 2009

**Le projet doit s'inscrire dans une stratégie globale de l'axe Seine :**

**-au plan économique avec le Havre, Mantes, La Défense...**

**-au plan de l'accessibilité en participant à rendre l'axe Paris-Le Havre performant**

**Nature**

Études (en cours)

Investissements

Fonctionnement

autres...

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011 ++/++ |
|---------|------|------|------------|
| Phase 1 | x    |      |            |
| Phase 2 |      | x    |            |
| Phase 3 |      |      | x          |

**Description du projet (objectifs) :**

**Phase 1 :** Pré-études (2003-2009) et concertation (depuis 2008)

**Phase 2 :** avant projet-projet (2010-2016)

**Phase 3 :** Réalisation des travaux.

**Partenaires techniques :**

État,

partenaires ferroviaires,  
Collectivités locales.

C'est un projet pluriel :

-une gare, nœud de tous les modes de transport (marche à pied, vélo, transports urbains et interurbains.)

-un projet urbain emblématique : des bureaux, des logements, des commerces, des lieux de rencontre...

-une liaison périurbaine performante avec le tram train.

### Liens avec le fleuve

Projet multi-partenarial (PPP) faisant l'objet d'un portage politique fort. Une forte adhésion des milieux socio économiques, des associations et des conseils de quartier (concertation en cours). Projet de dimension extrarégionale représentant une réelle opportunité pour le bassin haut-normand suite notamment au discours présidentiel du 16 juillet 2009 (amélioration de l'axe ferroviaire Paris-Normandie).

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : les équipements ferroviaires + le tunnel mais sans le bâtiment voyageurs = environ 1 milliard d'€.

(septembre 2009 : impossible de chiffrer plus en détails les aspects financiers).

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

ND.

100909

## FICHE PROJET 5-6 : ROUEN, NOUVEAU QUARTIER DE LA GARE SAINT SEVER

**Maître d'ouvrage : VILLE DE ROUEN**

**Référence enjeu du schéma :**

Conforter un développement économique durable

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

**Interlocuteur technique : ville de Rouen S. DELMER**

**Référence fiche programme :**

Vivre et travailler en bordure de Seine

**Date transmission information :**

Lien avec stratégie de territoire :

**Nature**

- Études
- Investissements
- ▶ Fonctionnement
- ◻ autres...

**Horizon**

- ▶ Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)
- Très long terme (sup 15 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009   | 2010   | 2011 ++/++              |
|---------|--------|--------|-------------------------|
| Phase 1 | Études | Études |                         |
| Phase 2 |        |        | 2013 : Maîtrise d'œuvre |
| Phase 3 |        |        | 2020 : travaux          |
| Phase 4 |        |        |                         |

**Description du projet (contexte – objectifs) :**

Pour faire face notamment à la saturation annoncée de la gare actuelle de Rouen rive droite, les partenaires institutionnels ont engagé un ambitieux projet de modernisation du réseau ferré de l'aire métropolitaine de Rouen-Elbeuf : la création d'une nouvelle gare sur la rive gauche de Rouen en est un aspect majeur.

Autour de ce projet de nouvelle gare, un nouveau quartier prendra forme sur le site de l'ancienne SERNAM, dans le quartier de Saint-Sever à Rouen. Ce nouveau quartier, tout en répondant aux principes de la ville durable, devrait développer un nouveau quartier d'affaires sur env. 150.000 m<sup>2</sup> SHON et accueillir env. 1500 logements nouveaux.

La création de ce nouveau quartier d'affaires devra permettre de rattraper le retard relatif de Rouen en immobilier tertiaire supérieur et permettre de requalifier une friche ferroviaire en développant un nouveau pôle de vie, ouvert sur la Seine et le centre historique de Rouen.

L'aménagement de ce nouveau quartier constituera une des dernières opportunités d'urbanisme majeur dans le centre de Rouen.

**Partenaires techniques :**

Région Haute-Normandie  
 Syndicat Mixte du SCOT de Rouen-Elbeuf  
 La-CREA  
 Département de Seine-Maritime  
 État  
 Réseau Ferré de France

**Liens avec le fleuve**

**L'aménagement du nouveau quartier de la gare rive gauche constituera une des dernières opportunités majeures d'urbanisme à l'interface entre la Seine et le centre-ville de Rouen.**

**Plan de financement**

Dépenses d'investissement : ND

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

Dépenses de fonctionnement : ND

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

Comité de pilotage

## FICHE PROJET 5.7 : AMENAGEMENT DURABLE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE BEDANNE A CLEON

|  |  |
|--|--|
| <b>Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe</b>                               | <b>Référence enjeu du schéma :</b> Conforter un développement économique durable   |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br><b>Interlocuteur technique :</b> Emmanuelle Levallois | <b>Référence fiche programme GTA 3 :</b> Vivre et travailler en Vallée de la Seine |
| <b>Date transmission information :</b> Sept 2009   | <b>Lien avec stratégie de territoire :</b> Contrat d'Agglomération d'Elbeuf        |

| <b>Nature</b><br><input type="checkbox"/> Études<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><input type="checkbox"/> autres... | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)<br><input type="checkbox"/> Très long terme (sup 15 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phase 1</td> <td></td> <td>++</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td></td> <td></td> <td>++</td> </tr> <tr> <td>Phase 3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      | 2009 | 2010 | 2011 | Phase 1 |  | ++ |  | Phase 2 |  |  | ++ | Phase 3 |  |  |  | Phase 4 |  |  |  |
|--|---|--|------|------|------|------|---------|--|----|--|---------|--|--|----|---------|--|--|--|---------|--|--|--|
|  | 2009  | 2010   | 2011 |      |      |      |         |  |    |  |         |  |  |    |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Phase 1  |   | ++   |      |      |      |      |         |  |    |  |         |  |  |    |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Phase 2  |   |  | ++   |      |      |      |         |  |    |  |         |  |  |    |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Phase 3  |   |  |      |      |      |      |         |  |    |  |         |  |  |    |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Phase 4  |   |  |      |      |      |      |         |  |    |  |         |  |  |    |         |  |  |  |         |  |  |  |

|  |   |
|--|---|
| <b>Description du projet (contexte – objectifs -) :</b><br><br><p>Cette zone fera l'objet d'une intégration environnementale particulière afin de valoriser cet ensemble économique qui, aujourd'hui, souffre d'une image peu valorisante alors que ces zones d'activités sont situées en entrée d'agglomération.</p> <p>Cette zone est située dans la continuité des zones du Moulin I, II, III. Elle est classée dans le PLU de la commune de Cléon en zone d'urbanisation future à vocation économique. Ce zonage est ainsi compatible avec le SCOT qui classe cet espace en « grande zone de développement économique à dominante industrielle ».</p> <p>La zone sera destinée à accueillir des entreprises industrielles.</p> | <b>Partenaires techniques :</b><br><i>Europe</i><br><i>Région</i><br><i>Département</i><br><i>Commune</i><br><i>EPFN</i><br><i>CCI et CM</i><br><i>Comités d'expansion (local &amp; départemental)</i><br><i>Entreprises</i><br><i>Acteurs de l'emploi</i><br><i>Territoires voisins</i><br><i>Seine Maritime Expansion</i><br><i>DREAL (DRIRE &amp; DIREN)</i><br><i>Voie Navigable de France.</i> |
|--|---|

### Liens avec le fleuve

Situation géographique proche du fleuve et présence du Port Angot à proximité.  
 Zone inondable → aléa modéré au PPRI sur une partie de la zone permettant la constructibilité sous conditions de prescriptions particulières

### Plan de financement

|  |   |
|--|---|
| <b>Dépenses d'investissement :</b><br>Phase 1 = Acquisition : 530.000 €<br>Phase 2 = Travaux : 600.000 €<br>AMO : 30.000 €<br>MO : 50.000 €<br>Honoraires divers : 20.000 €<br>Très haut débit : 17.500 €<br><b>Dépenses de fonctionnement :</b><br>Projet d'aménagement (Agglo) : 20.000 €<br>Entretien de la ZA (Agglo) : 10.000 € | <b>Recettes (origine, partenaires financiers...) :</b><br>Europe – Très haut débit : 4.200 €<br>État – FNADT : 350.000 €<br>Région : 112.215 €<br>Département : 138.800 €<br>Agglomération d'Elbeuf : 112.285 € |
|--|---|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|  |  |
|--|--|
| <b>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</b><br>Comité de pilotage <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCI</li> <li>- Comités d'expansion (local &amp; départemental)</li> <li>- Communes</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> </ul> | <b>Critères d'évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration paysagère</li> <li>- Nombre d'entreprises accueillies</li> <li>- Type d'entreprises accueillies</li> <li>- Nombre et type d'emplois offerts</li> </ul> |
|--|--|

- *Entreprises*
- *Acteurs de l'emploi*
- *Voie Navigable de France.*
- *Territoires voisins*

Application de la Charte d'Intégration environnementale

Mise à jour 280909



## FICHE PROJET 5.8 : AMENAGEMENT DURABLE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE FRONT DE RD7 (76)

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe</b></p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b></p> <p><b>Interlocuteur technique :</b> Emmanuelle Levallois<br/> <b>Date transmission information :</b> sept 2009</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b> Conforter un développement économique durable</p> <p><b>Référence fiche programme GTA 3 :</b> Vivre et travailler en Vallée de la Seine</p> <p><b>Lien avec stratégie de territoire :</b> Contrat d'Agglomération d'Elbeuf</p> |
|---|--|

| <p><b>Nature</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Études</p> <p><input type="checkbox"/> Investissements</p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><input type="checkbox"/> autres...</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Très long terme (sup 15 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011 ++/++</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phase 1</td> <td style="text-align: center;">--/-+</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td></td> <td style="text-align: center;">++</td> <td style="text-align: center;">++</td> </tr> <tr> <td>Phase 3</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">++</td> </tr> <tr> <td>Phase 4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |            | 2009 | 2010 | 2011 ++/++ | Phase 1 | --/-+ |  |  | Phase 2 |  | ++ | ++ | Phase 3 |  |  | ++ | Phase 4 |  |  |  |
|---|---|--|------------|------|------|------------|---------|-------|--|--|---------|--|----|----|---------|--|--|----|---------|--|--|--|
|   | 2009  | 2010   | 2011 ++/++ |      |      |            |         |       |  |  |         |  |    |    |         |  |  |    |         |  |  |  |
| Phase 1   | --/-+   |  |            |      |      |            |         |       |  |  |         |  |    |    |         |  |  |    |         |  |  |  |
| Phase 2   |   | ++   | ++         |      |      |            |         |       |  |  |         |  |    |    |         |  |  |    |         |  |  |  |
| Phase 3   |   |  | ++         |      |      |            |         |       |  |  |         |  |    |    |         |  |  |    |         |  |  |  |
| Phase 4   |   |  |            |      |      |            |         |       |  |  |         |  |    |    |         |  |  |    |         |  |  |  |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Description du projet (contexte – objectifs) :</b></p> <p>L'Agglo d'Elbeuf a inscrit dans son programme d'actions foncières plusieurs zones afin de constituer des réserves foncières à recevoir des activités économiques.</p> <p>Le secteur Renault et ses espaces d'encadrement sur la RD7 constituent le site d'enjeu de développement économique de l'agglomération elbeuvienne. Cette zone ouverte à l'activité tertiaire occupera un rôle de vitrine technologique et de services, en front de vallée et le long d'un axe pénétrant dans l'agglomération. Cette zone d'activités économiques devra s'inscrire dans le respect de la charte d'intégration environnementale pour développer un concept de « parcs à vivre ».</p> <p>Cette zone s'étend sur les communes de Cléon, Freneuse. L'aménagement de cette zone d'activités a nécessité des évolutions dans les documents d'urbanisme (SCoT Rouen-Elbeuf, PLU de Cléon) qui régissent l'organisation du territoire.</p> <p>Aujourd'hui, cette zone est compatible avec le SCOT de l'agglomération Rouen-Elbeuf approuvé le 2 février 2001 qui a inscrit cette zone en « grande zone de développement économique à dominante industrielle ».</p> <p>Le PLU de la commune de Cléon est en cours de révision afin d'autoriser l'accueil d'activités économiques sur la totalité de la future zone d'activités.</p> <p>Compte tenu de l'environnement boisé actuel du site, des prescriptions environnementales fortes seront établies afin de préserver un environnement de qualité et promouvoir une zone d'activités paysagère intégrée.</p> <p>Une étude de programmation foncière et immobilière a été engagée par l'Agglo d'Elbeuf au cours du second semestre 2009.</p> | <p><b>Partenaires techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCI</li> <li>- Comités d'expansion (local &amp; départemental)</li> <li>- Communes</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- Entreprises</li> <li>- Voie Navigable de France,</li> <li>- Acteurs de l'emploi</li> <li>- Territoires voisins.</li> </ul> |
|---|---|

|                                      |
|--------------------------------------|
| <b>Liens avec le fleuve</b>          |
| Agglomération traversée par la Seine |

|   |   |
|---|---|
| <b>Plan de financement</b>  |   |
| <p>Dépenses d'investissement (pour les 3 phases) :<br/>200.000 €</p> <p>Phase 1 = Étude programmation</p> <p>Phase 2 = Plan directeur de développement</p> <p>Phase 3 = Études d'aménagement (étude d'impact, étude hydraulique...)</p> <p>Dépenses de fonctionnement :</p> | <p>Recettes (origine, partenaires financiers...) :</p> <p>État – FNADT : 70.000 €</p> <p>Région – FRADT : 30.000 €</p> <p>Département – FDADT : 60.000 €</p> <p>Agglo d'Elbeuf : 40.000 €</p> |

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  
Comité de pilotage

- CCI
- *Comités d'expansion (local & départemental)*
- *Communes*
- *Région*
- *Département*
- *Entreprises*
- *Acteurs de l'emploi*
- *Voie Navigable de France.*
- *Territoires voisins*

Critères d'évaluation :

✓ Prise en compte des problématiques environnementales :

- Prévention des nuisances et des risques
- Maîtrise de l'énergie
- Solutions végétalisées
- Zones tampons
- Préservation des réseaux de ruissellement
- Traitement des déchets
- Espaces Verts
- Préservation des espaces boisés

✓ Programme d'aménagement

- Type d'activités envisagé
- Perspectives d'emplois créées / ha
- Types de services envisagés

Mise à jour 280909

## FICHE PROJET 5-9 : ROUEN - AMENAGEMENT DE L'ECOQUARTIER LUCILINE – RIVE DE SEINE

**Maître d'ouvrage : VILLE DE ROUEN**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**  
**Interlocuteur technique : A-J CHATILLON**  
**Date transmission information : septembre 2009**

**Référence enjeu du schéma :**

Conforter un développement économique durable

**Référence fiche programme :**

Vivre et travailler en vallée de Seine

**Lien avec stratégie de territoire :**

-

**Nature**

- Études
- Investissements
- Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)
- Très long terme (sup 15 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009   | 2010    | 2011<br>++/++     |
|---------|--------|---------|-------------------|
| Phase 1 | Études |         |                   |
| Phase 2 |        | Travaux |                   |
| Phase 3 |        |         | 2013 :<br>travaux |
| Phase 4 |        |         | 2015 :<br>Travaux |

**Description du projet (contexte – objectifs) :**

A proximité immédiate de la Seine et des quais, le quartier de la Luciline s'inscrit dans un site remarquable, constitué par la boucle de la Seine et les coteaux. Il marque par ailleurs l'entrée ouest de la Ville.

Toutefois, ce quartier, anciennement à vocation portuaire et maritime, offre aujourd'hui l'apparence d'une friche urbaine compte tenu du caractère disparate et de la vétusté du bâti existant.

Le projet de restructuration du quartier de la Luciline constitue une opération de reconquête urbaine visant à opérer le renouvellement d'une partie du territoire communal. Il vise à créer un nouveau quartier de centre-ville dense mixant les fonctions urbaines par la coexistence de logements, de commerces, d'activités et d'équipements d'intérêt général.

Au total, la surface hors œuvre nette maximale prévue sur le secteur est de 140.000 m<sup>2</sup> environ.

La partie sud aura notamment vocation à permettre l'émergence d'un nouveau front de Seine qualifiant le paysage fluvial, constitué de logements et d'activités tertiaires.

Le parti d'aménagement retenu est celui d'un quartier dense, mixte, fortement connecté à son environnement direct, avec la présence humaine d'environ 3 000 personnes sur le nouveau site. Le site sera aménagé en privilégiant l'ensemble des principes de la ville durable grâce à la présence du TCSP TEOR, des performances énergétiques pour les nouveaux bâtiments, l'emploi de la géothermie, une mixité sociale et fonctionnelle forte, un traitement intégré des eaux de pluie...

**Partenaires**

**techniques :**

INTERREG IV – Futur cities

**Liens avec le fleuve**

**L'aménagement du nouvel éco quartier de la Luciline, situé sur la rive droite de la Seine à Rouen, permettra d'opérer un ambitieux renouvellement urbain au bord du fleuve et requalifiera durablement le paysage fluvial des quais de Rouen.**

**Plan de financement**

Dépenses d'investissement : ND

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

Dépenses de fonctionnement : ND

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

Comité de pilotage

## FICHE PROJET 5.10 : ROUEN - MAISON DE L'ETUDIANT

**Maître d'ouvrage : VILLE DE ROUEN**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**  
**Interlocuteur technique : A. FIEVEZ ville de Rouen**  
**Date transmission information : sept 2009**

**Référence enjeu du schéma :**

Conforter un développement économique durable

**Référence fiche programme :**

Vivre et travailler en Vallée de Seine

**Lien avec stratégie de territoire :**

- Contrat d'agglomération

**Nature**

- ▶ Études
- Investissements
- ▶ Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- ▶ Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- ▶ Long terme (sup 5 ans)
- ▶ Très long terme (sup 15 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009      | 2010         | 2011<br>++/++  |
|---------|-----------|--------------|----------------|
| Phase 1 | Programme |              |                |
| Phase 2 |           | Avant-projet |                |
| Phase 3 |           |              | 2013 : travaux |
| Phase 4 |           |              |                |

**Description du projet (contexte – objectifs) :**

Chaque année, environ 45 000 étudiants évoluent sur les différents campus universitaires et les grandes écoles de Rouen et son agglomération.

La maison de l'étudiant est le projet prioritaire de la Ville dans le domaine de la vie étudiante. Il doit aboutir à l'ouverture d'un lieu d'accueil, d'information, de services et d'animation culturelle destiné aux étudiants. Ce lieu sera situé sur les quais rive droite, « Espace des Marégraphes » dans le Hangar 9. Cet espace a vocation à être complémentaire aux activités et à l'équipement (salle de spectacle, salles de colloques) de la Maison de l'Université déjà implantée sur le campus de Mont Saint Aignan ainsi qu'avec le projet similaire du Technopole du Madrillet.

La Maison de l'étudiant doit être pensée comme un lieu de convivialité auquel seraient adossés des services personnalisés pour les étudiants.

**Objectifs :**

- créer un lieu unique de rencontres et d'échanges entre des étudiants travaillant sur quatre pôles éloignés les uns des autres
- accueillir et informer les étudiants sur tous les aspects de leur vie dans l'agglomération (démarches administratives, santé, informations culturelles, emploi, logements, co-locations, ...)
- intégrer les étudiants dans la vie de la cité par la mise en place du dispositif double-service
- créer du lien social, rompre l'isolement de certains étudiants, participer à la création d'une communauté étudiante avec ce nouvel espace d'activités fédérateur
- aider au développement de projets notamment culturels (locaux, matériels, finances)
- mettre en réseau avec les acteurs de la vie étudiante (université, écoles, associations d'étudiants, structures d'accueil)
- participer au rayonnement international de la Ville.

**Partenaires techniques :**

Grand Port Maritime de Rouen

**Liens avec le fleuve**

**La création de la Maison de l'étudiant permettra de redynamiser et de revaloriser l'axe Seine à Rouen, en développant sur ses berges un équipement attractif et générateur de lien social.**

**Plan de financement**

Dépenses d'investissement : 5.000.000 €

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

Dépenses de fonctionnement :

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

Comité de pilotage

## 722 - PROGRAMME 6 – RESERVER LES ESPACES FONCIERS POUR DEVELOPPER LES PROJETS ECONOMIQUES VECTEURS D'EMPLOI LOCAL

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : Conforter un développement économique durable

Objectif stratégique : Développement de zones d'activités et d'emplois durables

### Le cadre stratégique et réglementaire (rappel)

**Selon la Directive Territoriale de l'Estuaire de la Seine** : « Il semble exister une adéquation d'ensemble entre le volume global de l'offre et les besoins, et ce d'autant que la dématérialisation de l'économie et la montée des activités tertiaires contribuent à freiner l'augmentation des besoins en surface.

La perspective de développement de l'économie logistique va, par contre, susciter l'apparition de besoins supplémentaires ; d'autant qu'il s'agit d'une activité très consommatrice d'espace et génératrice de flux routiers importants au plan local. Les enjeux de massification et de productivité d'une part, de maîtrise des pollutions et de bonne organisation des flux de transports d'autre part, conduisent à privilégier les implantations logistiques sur des grandes plates-formes équipées en conséquence, bien raccordées aux infrastructures de transport terrestre, et éviter une trop grande dispersion de ces équipements sur le territoire. De ce point, il faut noter la rareté des sites possédant les caractéristiques nécessaires à l'implantation de grandes plates-formes logistiques sur le territoire de la DTA ».

En dépit de la pré-identification de 7 sites d'intérêt logistique dans la DTA, celle-ci ne s'oppose pas l'identification de nouvelles zones : « Ces dispositions ne font pas obstacle à la possibilité de prévoir d'autres zones d'activité polyvalentes intercommunales (...) à vocation en tout ou partie de logistique et de transport, en cohérence avec l'armature urbaine du territoire, une gestion économe de l'espace et le souci de limiter les nuisances. Elles ne font pas non plus obstacle à la création d'éventuelles plates-formes de transport multimodales. »

Dans ce contexte, la mise en œuvre globale de la procédure de classement des boucles de la Seine contraindrait fortement le potentiel de développement des territoires de la Vallée de la Seine et « annulerait » les réflexions en cours sur les perspectives de développement des activités économiques (notamment logistique).

### Le contexte

Il est reconnu que l'économie logistique est bien plus qu'une activité de transport : elle ajoute des services aux marchandises, et crée de la valeur-ajoutée (conditionnement, personnalisation, différenciation retardée, assemblage, services clients, centre d'appels...).

Elle constitue un fort potentiel de développement pour les territoires et les entreprises de la Vallée de la Seine. Selon les chiffres du Grand Port Maritime du Havre, le trafic de conteneurs en 2007 est de 1,9 MEVP pour la desserte terrestre (correspond à 252 Ha de zones logistiques). Le trafic du Grand Port Maritime de Rouen en 2007 s'élève à 0,158 MEVP pour la desserte terrestre.

**Les perspectives de trafic de Port 2000 en 2020** sont mécaniquement évaluées à 3 MEVP terrestres (500 000 conteneurs supplémentaires captés signifient un besoin de 200 hectares d'entrepôts soit l'équivalent de 600 hectares de zones logistiques)<sup>1</sup>.

Or, actuellement, une telle ressource est quasiment inexistante en Seine-Maritime ou pour le moins, non opérationnelle immédiatement. Le développement de sites logistiques passe par l'intervention d'un opérateur de l'aménagement en capacité de porter le foncier et de l'équiper avant toute commercialisation. Au regard de l'échelle des enjeux, on ne trouvera pas un opérateur privé pour un investissement public conséquent pour prendre en charge le portage du foncier, le pré-aménagement et le risque de l'opération.

□

<sup>1</sup> Les prévisions de trafic de Port 2000 seraient de 2,2 M EVP terrestres auxquels s'ajoutent 2 MEVP des terminaux anciens, la zone du Havre en capte 10% soit 420 000EVP. Le Port du Havre remarque qu'un Evp génère un besoin de surface de 4,5 m<sup>2</sup> d'entrepôt soit environ 12 à 15 m<sup>2</sup> de foncier.

Cela a pour conséquence un besoin de 190 ha d'entrepôts pour 130 ha disponibles à ce jour sur Le Havre (Réf LHD). Réussir le pari d'en capter 15% conduirait à un chiffre de 630000 Evp traités localement qui Mathématiquement, se traduirait par un besoin de 100 hectares d'entrepôts supplémentaires soit l'équivalent de 5 à 600 hectares de zones logistiques supplémentaires.

Les besoins pourraient se traduire par :

- création de parcs logistiques multimodaux aux portes d'entrée des territoires et aux carrefours des flux (routiers, ferroviaires, fluviaux) pour accueillir, par ex., des centres de distributions européens utilisant massivement les transports alternatifs ;
- création de parcs logistiques de proximité pour accueillir la distribution régionale et la logistique spécialisée ;
- complémentarité Le Havre - Rouen sur l'exploitation des flux logistiques d'origine portuaire.

Les études menées par les CCI de Rouen, de l'Eure et de l'AURH ont permis de cibler des sites potentiels pour l'implantation de futures plateformes régionales : un pôle autour du Havre, Port-Jérôme, Honfleur avec les décisions environnementales propres à ce site ; un autre sur le secteur rouennais (Seine Sud) et enfin concernant la partie euroise : dans la plaine alluviale entre Alizay et Pitres, voire également la partie plus en amont (pôles industriels et urbains de Gaillon – Aubevoye).

**Les paramètres liés au développement de ces zones sont nombreux et complexes :**

- problématiques environnementales et d'aménagements (infrastructures de transports, services,..) :

*Exemple : A l'échelle du Grand Rouen, la question de la réalisation du contournement est représentée un enjeu majeur afin de garantir une accessibilité optimale aux futurs parcs logistiques. Enjeu pour lequel le consensus tarde à venir et vient « s'ajouter » à la question récurrente de la problématique foncière.*

**Aussi, il importe de s'appuyer sur les potentialités locales afin de réfléchir collectivement à l'élaboration d'un schéma d'accueil, maillant les différentes zones seino-marines et euroises sur la base de convergences d'aménagements :**

- Logiques d'implantations et gestion foncière,
- Positionnement économique et vocations des zones,
- Transports massifiés liés au fleuve,
- Acceptabilité locale et intégration environnementale.

Depuis la publication de DTA, la prise en compte renforcée des problématiques environnementales dans le choix des localisations des zones d'activités dédiées à la logistique conduit d'une part à privilégier les sites offrant une desserte tri modale, comportant l'accessibilité au fleuve et d'autre part à limiter la consommation d'espaces naturel en priorisant le recyclage foncier d'espaces anciennement urbanisés.

## Les objectifs du programme

**Le schéma d'aménagement durable Seine-Aval vise à :**

**1/. Définir une stratégie de développement de l'activité logistique en Vallée de la Seine (concertation) :**

- **Stratégie foncière** : Définir et arrêter un schéma d'accueil des Zones d'activités à vocation logistique comportant nécessairement une à deux zones de 200 hectares d'un seul tenant ; tout en prenant en compte les besoins exprimés par les autres secteurs (notamment agricole ou encore environnemental) pour assurer une gestion foncière concertée en Vallée de Seine. Il pourrait être proposé de lancer un programme global de reconversion des friches d'activité et de restructuration des Zones d'activités localisées le long de l'axe Seine (type opération Seine Sud).
- **Intermodalité** : Analyser (et prévoir) les possibilités de report modal de la ou les zones pré-identifiées (fleuve, fer),
- **« Acceptabilité »** : Réunir les conditions nécessaires à l'intégration de la ou les zone(s) dans l'environnement et population,
- **Armature urbaine** : Mesurer les possibilités de développer et/ou renforcer les transports en commun, les offres de services à la population.

**2/. Diffuser les guides méthodologiques pour faciliter l'appréhension et l'aménagement de zones logistiques de qualité**

Diffusion du guide méthodologique et pédagogique à l'attention des élus (Logistique Seine Normandie)

Diffusion d'un film sur les plateformes logistiques (Lsn)

La filière LSN prévoit en 2009, une communication mettant en valeur la logistique en général et en Haute-Normandie.

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage** : Respect des spécificités paysagères de la Vallée de la Seine lors de toute logique d'implantation.

**Berges** : Prévoir la nécessaire gestion du risque inondation, préalablement à toute affectation foncière (ex : Champs d'expansion des crues)

**Tourisme** : Prise en compte des projets touristiques (ex : tracés véloroutes et impact risque industriel) lors de toute logique d'implantation, développement de la croisière fluviale et de la demande en promenade fluviale.

**Foncier** : Faire du foncier, la pierre angulaire d'une stratégie collective d'aménagement économique des territoires de la Vallée de la Seine.

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

L'État (DREAL),

Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure),

Les Ports (Le Havre, Rouen), VNF,

L'EPF Normandie,

Les partenaires économiques (CCI 76 et 27, CRCI)

Les territoires de projets (Agglomérations de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine,..),

UNICEM et sociétés Carrières.

Organisation du pilotage du programme :

Compétence directe ou déléguée : L'EPF peut assurer, à la demande d'une maîtrise d'ouvrage ad hoc, le cofinancement et la maîtrise d'ouvrage d'études de faisabilité de zones d'activités, notamment dans leur dimension foncière. Cet établissement a ensuite vocation à procéder aux acquisitions foncières et aux éventuels travaux de résorption de friches.

### Démarche préalable à l'action : Concertation au sujet du foncier à mobiliser pour le développement logistique

**Le schéma d'aménagement de la Seine-Aval constitue l'opportunité pour organiser une concertation entre responsables institutionnels et représentants du monde économique.**

Cette action de concertation doit amener à échanger et partager sur les 4 éléments suivants :

S'accorder sur les enjeux et le diagnostic (perspectives de développements– besoins – potentiel(s)),

- **S'accorder sur l'identification de la ou les ressources (s) foncière (s) mobilisable (s) en Haute-Normandie,**
- **Alléger l'impact de l'augmentation des flux sur le trafic routier au profit d'autres modes massifiés (fluvial – ferroviaire),**
- **Identifier le ou les maîtres d'ouvrage des projets.**

### Les projets

Études préalables à la Plate-forme multimodale de Pitres le Manoir,

Schéma d'accueil des zones d'activités logistiques,

Programme d'affectation de friches foncières.

Seine Sud,

### Les financements

-  
-

## FICHE PROJET 6.1 : PLATE-FORME LOGISTIQUE MULTIMODALE PITRES - LE MANOIR (27)

|   |  |  |      |
|---|--|--|------|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté d'agglomération Seine-Eure   |  | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br><b>Conforter un développement économique durable</b>   |      |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b>   |  | <b>Référence fiche programme :</b><br><b>Réserver les espaces fonciers pour développer des projets économiques vecteurs d'emploi local</b><br><b>Encourager un développement économique par le fleuve</b>  |      |
| - Interlocuteur technique : Fabien Pelaprat (Communauté d'agglomération Seine Eure)   |  | <b>Lien avec stratégie de territoire :</b><br><b>SCOT Seine Eure Forêt de Bord</b>   |      |
| - Date transmission information : Septembre 2009  |  |  |      |
| <b>Nature</b>   | <b>Horizon</b>   | <b>Échéancier (si phases) :</b>  |      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Études  | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Court terme (0-3 ans)</b> |  | 2009 |
| <input type="checkbox"/> <b>Investissements</b>   | <input type="checkbox"/> <b>Moyen terme (3-5 ans)</b>            | Phase 1  | ×    |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnement   | <input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)                  | Phase 2  | ND   |
| <input type="checkbox"/> autres...  |  |  | ND   |
| <b>Description du projet (objectifs) :</b>  |  | <b>Partenaires techniques :</b>  |      |
| Réalisation d'études de faisabilité d'une plateforme multimodale et une zone d'activité logistique à forte valeur ajoutée à Pîtres - le Manoir – Alizay.                            |  | Les communautés de communes (Seine-Bord et de l'Andelle), les CCI (de l'Eure, de Rouen, d'Elbeuf), la CRCI, le Grand Port Maritime de Rouen, VNF, RFF, EPFN, CRHN, Départements de l'Eure et Seine-Maritime, Agglomérations de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Sous-préfecture des Andelys, ADEME, Syndicat Mixte du S.C.O.T. Seine-Eure Forêt de Bord, Syndicat Mixte du S.C.O.T. Rouen et d'Elbeuf, Logistique Seine-Normandie. |      |
| <b>Phase 1 :</b> étude de faisabilité (+ concertation avec population locale)   |  |  |      |
| <b>Phase 2 :</b> Éventuelle réalisation plate-forme (liée des études de faisabilité)  |  |  |      |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |  |  |      |
| <b>Projet contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de Reconversion économique des bords de Seine et de Développement de zones d'activités et d'emplois durables.</b> |  |  |      |
| <b>Plan de financement</b>  |  |  |      |
| Dépenses d'investissement : <b>230 000 €</b>  |  | <b>Recettes (origine, partenaires financiers...) NC</b><br>L'étude de faisabilité a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région (CP du 12 octobre 2009 pour la phase1)  |      |
| Phase 1 + Phase 2 =   |  |  |      |
| Phase 3 = ND  |  |  |      |
| Phase 4 = ND  |  |  |      |
| Phase 5 = ND  |  |  |      |
| Dépenses de fonctionnement : ND   |  |  |      |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |  |  |      |
| <b>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</b>  |  | <b>Critères d'évaluation :</b>   |      |
| Comité de pilotage  |  | faisabilité technique, juridique et financière (critères à déterminer : emplois/hectare, impact environnementale...)   |      |
| Le projet est suivi depuis 2005 par les services de la Région Haute-Normandie.  |  |  |      |
| UN COTECH et un COPIL doivent avoir lieu respectivement les 1 <sup>er</sup> et 15 octobre 2009.   |  |  |      |

## FICHE PROJET 6.2 : SCHEMA D'ACCUEIL DES ZONES D'ACTIVITES LOGISTIQUES

**Maître d'ouvrage :** N.D.

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

Informations concernant la rédaction de la fiche

Référence fiche programme :

**Réserver les espaces fonciers pour développer des projets économiques vecteurs d'emploi local**

Lien avec stratégie de territoire :

**Nature**

- Études
- Investissements
- Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------|------|------|------|
| Phase 1 |      |      |      |
| Phase 2 |      |      |      |

**Description du projet (objectifs) :**

***A rédiger avec la ou les structures pilotes***

**PARTENAIRES TECHNIQUES :**

*Ports,  
VNF,  
ComCOM et Agglomérations,  
C.C.I.,  
Départements de Seine-Maritime  
et de l'Eure  
Région Haute-Normandie  
Filières*

**Liens avec le fleuve**

**Plan de financement**

Dépenses d'investissement :

Phase 1 + Phase 2 =

Phase 3 = ND

Phase 4 = ND

Phase 5 = ND

Dépenses de fonctionnement :

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

**Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :**

Comité de pilotage

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 6.3 : PROGRAMME D'AFFECTATION DE FRICHES FONCIERES

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b> EPF Normandie</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>EPF Normandie : S Maillet et M Houbron<br/>Sept 2009</p> | <p>Référence enjeu du schéma :<br/><b>Conforter un développement économique durable</b></p> <p>Référence fiche programme :<br/><b>Réserver les espaces fonciers pour développer des projets économiques vecteurs d'emploi local</b></p> <p>Lien avec stratégie de territoire :<br/><b>Limiter la consommation d'espaces naturels en procédant à la reconversion de friches et à la restructuration d'anciennes zones d'activités</b></p> |
|--|--|

| <p><b>Nature</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br/>(travaux de recyclage foncier)</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) : ND</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phase 1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      | 2009 | 2010 | 2011 | Phase 1 |  |  |  | Phase 2 |  |  |  |
|--|--|--|------|------|------|------|---------|--|--|--|---------|--|--|--|
|  | 2009   | 2010   | 2011 |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Phase 1  |  |  |      |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Phase 2  |  |  |      |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Description du projet (objectifs) :</b><br/>Sur la base d'un recensement à établir des anciens sites d'activité et des ZA à restructurer situés le long de la Seine :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établissement d'un programme global d'action phasé dans le temps comportant l'évaluation financière des interventions prévues.</li> <li>2. Contractualisation du programme d'action entre l'État, le 276 et l'EPF (+ mobilisation de crédits FEDER)</li> <li>3. Engagement des études techniques et de faisabilité en parallèle des éventuelles procédures de maîtrise foncière publique</li> <li>4. réalisation des travaux (démolition, dépollution, préverdissement, préaménagement...)</li> <li>5. Cession du foncier à opérateurs après mise en concurrence sur cahier des charges à fort contenu programmatique et environnemental</li> </ol> | <p><i>Partenaires techniques :</i><br/>GPMP, ADEME,<br/>DREAL, BRGM</p> |
|---|---|

### Liens avec le fleuve

**Revalorisation d'espaces dédiés au développement économique le long de l'axe Seine**

### Plan de financement

|   |  |
|---|--|
| <p>Dépenses d'investissement :<br/>Phase 1 + Phase 2 =<br/>Phase 3 = N<br/>Dépenses de fonctionnement :</p> |  |
|---|--|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</b><br/>Comité de pilotage : État, 276, EPF</p> | <p>Critères d'évaluation :<br/>Surfaces recyclées</p> |
|---|---|

## FICHE PROJET 6.4 : SEINE-SUD

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe

Référence enjeu du schéma :  
**Conforter un développement économique durable**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

**Interlocuteur technique :** La-CREA Rouen - Elbeuf - Austreberthe (Bertrand Masson)

**Date transmission information :** Septembre 2009

Référence fiche programme :  
**Réserver les espaces fonciers pour le développement de projets économiques vecteurs d'emploi local**  
**Encourager un développement économique par le fleuve**

Lien avec stratégie de territoire :  
**Contrat d'Agglomération 2007**

**Nature**

- Études
- Investissements
- Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)**
- Long terme (sup 5 ans)**

**Échéancier (si phases) :**

|   | 2009-2011 | 2012-2013 | 2014-2016 | 2017 et suiv. |
|---|-----------|-----------|-----------|---------------|
| Études + AF + préparation du foncier              | x         | x         | x         | x             |
| Enquêtes publiques                                |           | x         |           |               |
| Aménagements                                      |           |           | x         |               |
| Actions d'accompagnement (secteur complémentaire) |           | x         | x         | x             |

**Description du projet (objectifs) :**

L'objet est de reconvertir ou redynamiser économiquement des espaces sur les communes d'Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Amfreville-la-Mivoie. Les études ont permis d'élaborer un Plan Directeur d'Aménagement et de Développement Durable (PDADD) définissant les principales vocations économiques pouvant être accueillies sur ce site en reconversion-redynamisation :

- un outil de logistique intermodal (chantier rail-route, quai conteneur, entrepôts) d'attractivité régionale
- une revitalisation industrielle :
- filière de la chimie biosourcée
- accueil de grandes unités industrielles (entre 5 et 30 ha)
- un technocentre en lien avec les nouveaux métiers du Développement Durable
- une réponse aux besoins locaux :
  - tertiaire
  - services aux entreprises
  - mixte-artisanal
- une amélioration de l'image et de l'attractivité de Seine Sud, et plus particulièrement sur le secteur complémentaire.

**Partenaires**

**techniques :** communes + l'ensemble des partenaires en charge de l'aménagement du territoire ou du développement économique dont particulièrement EPFN, GPM Rouen, VNF.

**Valorisation économique d'un secteur qui risquerait de ressembler à une vaste friche dans 10 ans. Cette valorisation économique aura des effets bénéfiques sur l'image du fleuve, son interaction avec le monde économique.** Premières opérations d'ici 3 à 5 ans.

Programmation à très long terme > 15 ans

**Liens avec le fleuve**

**Projet contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de Reconversion économique des bords de Seine et de Développement de zones d'activités et d'emplois durables.**

**Plan de financement**

Dépenses d'investissement : premiers éléments de chiffre : 230 M€

Recettes (origine, partenaires financiers...) :  
Projet inscrit au CPER + Contrat d'Agglo.

Le phasage de ce premier chiffrage n'est pas arrêté et dépendra des premières opérations lancées. Les dépenses de fonctionnement n'ont pas encore été évaluées (pour cela le projet doit avancer dans sa définition).

Partenaires ou fonds escomptés : FEDER, FNADT, Région, Département, ADEME, VNF, CCI, Fonds Friches, ...

Réunion avec ces partenaires financiers potentiels prévue en septembre 09

#### **Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  
Comité de pilotage + comité technique + industriels

Critères d'évaluation : Non encore définis mais ces critères seront arrêtés au regard du développement durable. Cette détermination fait l'objet d'une mission dans les études à venir.

## 723 - FICHE PROGRAMME N°7 : ENCOURAGER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR LE FLEUVE

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

**Enjeu :** Conforter un développement économique durable

**Objectifs stratégiques :**

- Développement de zones d'activités et d'emplois durables,
- Reconversion économique des bords de Seine.

### Le cadre stratégique et réglementaire

- **Article 9 Loi Grenelle 1 relative aux transports :** « Pour les marchandises, le développement de l'usage du transport fluvial, ferroviaire, du transport maritime, et plus particulièrement du cabotage, revêt un caractère prioritaire. A cet effet, la politique durable des transports accorde, en matière d'infrastructures, une priorité aux investissements ferroviaires, fluviaux et portuaires, tout en tenant compte des enjeux liés au développement économique et à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. Elle soutient le développement des trafics massifiés de fret ferroviaire, du transport combiné, des autoroutes ferroviaires et de la mer. ».

**Article 10 Loi Grenelle 1 relative aux transports :** « Les moyens dévolus à la politique de transport des marchandises sont mobilisés pour atteindre une croissance de 25% de la part du marché fret non routier d'ici à 2012 ».

**Projet du Canal Seine-Nord Europe :** Inscrit au cœur du projet de loi « Grenelle de l'environnement », Seine-Nord Europe participera pleinement à l'objectif fixé par le Gouvernement d'accroître de 25 % la part modale des modes alternatifs au transport routier d'ici 2020. Il sera également un catalyseur pour nombre de projets à mener en collaboration étroite avec les collectivités territoriales dans le domaine du tourisme, de l'aménagement urbain, de la gestion hydraulique, des énergies renouvelables et bien sûr du développement économique autour des quatre plates-formes multimodales.

Déclaré d'utilité publique le 12 septembre 2008, Seine-Nord Europe est aussi l'un des projets retenus pour contribuer à la relance de l'économie nationale. Le lancement du canal est un axe fort du plan gouvernemental de relance par l'économie. Sa réalisation en PPP va mobiliser les énergies et favoriser les synergies à l'échelle européenne. Maillon central de la liaison européenne « Seine-Escaut », réalisé en partenariat avec les régions belges de Flandre et de Wallonie, et retenu au titre des projets prioritaires des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), le canal Seine-Nord Europe bénéficie du soutien financier de l'Union européenne.

### Le contexte

**Dans un contexte de massification des échanges et de nécessaire prise en compte de l'environnement, les transports fluviaux et fluviomaritimes représentent des maillons essentiels du développement pour les acteurs économiques de la Vallée de la Seine :**

- Réseau de 203 kilomètres de voies navigables (1 convoi fluvial de 5 000 tonnes est l'équivalent de 250 poids lourds et de 152 wagons),
- Interconnexion avec les bassins de navigation Ouest, Est et Nord de la France et à proximité des bassins de l'Europe du Nord et de l'Est.,
- Valorisation possible des zones d'activités existantes à travers les interconnexions modales.

Or, en raison de sa « souplesse » et de « son moindre coût », le transport routier demeure prépondérant dans les échanges économiques. Ainsi :

- près de 90 millions de tonnes de fret transportés en courte distance en Haute-Normandie,

Près de 10 millions de tonnes pour le fret longue distance (2 millions de tonnes exportées par la route dans les pays voisins (Belgique, Allemagne, Italie, Espagne...)).

source SRIT : document de présentation power point du 2<sup>nd</sup> comité de pilotage du 27 novembre 2008

Des perspectives de développement économique font apparaître que les activités logistiques et de transports continueront de croître jusqu'en 2050, même en cas de forte hausse des prix de l'énergie (de l'ordre de 1,5 à 2% par an soit un quasi doublement de l'activité à 30 ans).

La congestion des infrastructures routières, la raréfaction des espaces fonciers mobilisables conjugués avec cette inévitable augmentation des flux, imposent de réelles prises de décisions en matière de transports combinés.

Le projet stratégique 2009-2013 du Grand Port Maritime de Rouen (approuvé le 17 avril 2009 par le Conseil de surveillance) fait du transport fluvial, un préalable majeur de la croissance à l'horizon de 2030 :

- développement du trafic maritime et amélioration de la compétitivité de la place rouennaise,
- développement du trafic de matériaux de construction importés par voie maritime avec traitement et transport par voie fluviale jusqu'en Ile de France,
- Objectif affiché d'augmenter de 25%, dans un premier temps, la part modale des pré et post acheminements fluviaux et ferroviaire),
- Perspectives d'aménagements : possibilités de transbordement fleuve-fer ; navettes fluviales entre Rouen et Le Havre ; favoriser l'accès de/vers Port 2000 par des unités fluvio-côtières.

La question du renforcement du transport fluvial et fluvio-maritime doit s'accompagner de celle du soutien et du renforcement des activités économiques locales situées en bordure de Seine. Pour preuve, selon les données du GPMR, les besoins colossaux en matériaux (granulats) des centrales à béton de la Région île de France s'élèveraient à près de 33 Mt, dont près de 4 Mt sont pourvues par les carrières seino-marines et euroises.

Or, la fermeture progressive des carrières va générer un trafic maritime plus important pour continuer à subvenir à cet énorme volume de besoins. Dans ce contexte, le schéma peut constituer une opportunité pour réfléchir aux conditions de maintien voire de renforcement, du réacheminement par voie fluviale des granulats à destination de l'île de France : projets d'accueil de site et de traitement de granulats.

La volonté affichée par le GPMR s'inscrit au cœur d'un des axes de développement du schéma d'aménagement de la Seine-aval piloté par le Département de la Seine-Maritime, celui de faire de la Seine, vecteur d'un développement durable et source de diversification économique.

## Les objectifs du programme

**Le schéma d'aménagement durable Seine-Aval encourage la mise en œuvre de deux actions majeures :**

1/. Réunir toutes les conditions permettant de faciliter la mise en œuvre du transport maritime, fluvial et fluvio-maritime :

- « Assouplir » le volet réglementaire (navigabilité, pilotage...),
- Identifier les projets-zones (actuels ou à venir) en Vallée de la Seine nécessitant le développement de l'intermodalité,
- Prévoir les aménagements adéquats (réalisation d'un chantier de réparation et de maintenance de navires, aménagements des quais, transport en commun, très haut débit...) et accompagner l'initiative privée pour les plus values d'intégration paysagères et environnementales et le coût de leurs managements dans la durée.

2/. Favoriser la massification des flux (encourager le développement de chantiers multimodaux, ouverts à tout opérateur) :

- Accompagner/encourager les projets d'aménagements en faveur du transport massifié en lien avec le fleuve,
- Évaluer les opportunités d'intégration d'acteurs publics dans le capital des chantiers combinés.

## Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage** : Limiter la congestion des routes - Concourir à la préservation des paysages de la Vallée.

**Berges (environnement)** : Faciliter le report modal des activités économiques (alléger les flux routiers, diminuer les rejets de Co2).

**Tourisme** : Faciliter l'émergence d'une identité touristique intégrant les activités fluviales.

**Foncier** : Faciliter l'accueil de sites de traitement et de réexpédition de granulats et renforcer la part des échanges économiques effectué par le mode fluvial.

## Les acteurs

### Acteurs concernés

L'État (DREAL),

Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure),

Les ports de Rouen et du Havre, Voie Navigable de France,

Partenaires économiques (CCI 76 et 27, CRCI) UNICEM, sociétés des Carrières,

territoires de projets (Agglomérations de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine,..)

## 1<sup>ère</sup> démarche préalable à l'action : Encourager le développement de chantiers multimodaux ouverts à tout opérateur (privé et public)

Les perspectives de développement de l'activité logistique en Haute-Normandie, soulèvent la question de la création de chantiers de transport combiné et de l'importance de la maîtrise d'ouvrage publique.

Un chantier se répartit en différentes composantes :

Les emprises foncières (pour mettre en place le chantier),

Le matériel, l'outillage (les pinces, les portiques,..) pour charger et décharger les conteneurs,

Le « risque » d'un schéma dans lequel n'apparaîtraient pas les acteurs publics, serait un aménagement du territoire répondant uniquement aux objectifs d'acteurs privés (armements, transitaires, transporteur ferroviaire).

Le rôle que doivent jouer les acteurs publics est primordial afin de répondre aux ambitions d'aménagement du territoire, affichées à l'échelle de la Haute-Normandie.

Il peut être ainsi proposé que les collectivités locales, territoriales et éventuellement les communautés d'Agglomération rentrent dans le capital de ces chantiers afin d'assurer le rôle de pilote, de régulateur avec les sociétés privées, qui elles, sont responsables des investissements et de la rentabilité du chantier.

Cette action de concertation doit amener à échanger et à partager sur les 2 éléments suivants :

S'accorder sur les moyens de renforcer les capacités de massification avec la création de chantiers de transport combiné (rail-route-fleuve),

S'accorder sur les modalités d'intégration des acteurs publics dans le capital de ces chantiers ;

- ➔ Les avantages d'une organisation, bicéphale, mi-privée – mi-publique, serait de permettre un aménagement concerté, partagé et durable (**stratégie collective dans laquelle chacun aurait un rôle à jouer** : l'État et les collectivités territoriales (pilotes et régulateurs) & les EPCI (maîtres d'ouvrage ou prescripteurs des maîtres d'ouvrages locaux via les dossiers de contractualisation).

## 2<sup>ème</sup> démarche préalable à l'action : Faciliter le transport fluvial et fluviomaritime

3 objectifs poursuivis :

1/. **Prévoir le développement de chantiers fluvio-maritimes en bord de Seine** : 1 pôle à l'échelle du fleuve permettant de construire les unités et d'assurer leur maintenance :

- Structurer l'offre de transport pour encourager les demandes des opérateurs en Haute-Normandie,
- Créer de l'activité économique locale via une nouvelle filière (éviter à ce que la maintenance puisse être gérée à l'étranger, en Belgique par exemple),
- S'appuyer sur le plan stratégique du Grand Port Maritime de Rouen pour identifier les lieux pertinents susceptibles d'accueillir un tel chantier.

2/. **Amélioration des infrastructures existantes** pour ne pas entraver la navigation de nuit, recensement des infrastructures manquantes et/ou à moderniser (les engins de levage, les quais de servitude,..), appui à la création de nouveaux quais pour développement de nouveaux trafics vracs maritimes ou fluviaux et réalisation d'embranchements fluviaux afin de favoriser le report modal (appui dans le cadre du projet stratégique du Grand Port maritime de Rouen prévoyant une augmentation de 25%, dans un premier temps, la part modale des pré et post acheminements fluviaux) ;

3/. **Renforcer sa promotion au sein des entreprises** : réaliser une étude exhaustive sur les besoins et les points de blocages exprimés par les entreprises situées en bordure de Seine, actions de communication en appui avec les Ports et Voie Navigable de France (VNF).

### Les projets

Navette fluviale Port 2000/Port Jérôme/Rouen  
Projet d'amélioration des accès nautiques du port de Rouen (GPMR)  
Aménagement des quais (GPMR)  
Parc de Caudebec St-Wandrille  
RVSL II et III  
Friche Esso  
Site NSF à Yainville  
Projets d'aménagements de Port-Jérôme II & III,  
Projet de centre de réception de la grave de mer (Mesnil Sous Jumièges)  
Atelier de réparation navale en Seine (GPMR)  
Agrandissement de port Angot,  
L'Oison III,  
Construction d'un quai fluvio-maritime à Anneville (FCH – Capoulade).

### Les financements

**Contrat de projets**

**Contrat de Pays**

**Contrat d'Agglomération.**

## FICHE PROJET 7.1 : NAVETTE FLUVIALE PORT 2000/ HONFLEUR/PORT-JEROME/ROUEN/ELBEUF

Maître d'ouvrage : **N.D.**

Référence enjeu du schéma :  
**Conforter un développement économique durable**

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Caux-Vallée-de-Seine Michel Tiffon

Référence fiche programme :  
**Encourager un développement économique par le fleuve**

Date transmission information : juin 2009

Lien avec stratégie de territoire :  
**Contrat de Pays**

#### Nature

- Études
- Investissements
- Fonctionnement
- autres...

#### Horizon

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)

#### Échéancier (si phases) :

|         | Année 0           | Année 1 | Année 2 |
|---------|-------------------|---------|---------|
| Phase x | <b>à préciser</b> |         |         |
| Phase y |                   |         |         |

#### Description du projet (objectifs) :

Mise en place d'un cabotage fluvial/ fluvio maritime destiné à acheminer vers l'amont les conteneurs à l'import déchargés à Port 2000 vers les ZA à vocation logistique implantées sur l'axe Seine comme Honfleur, Port-Jérôme 2 et 3, Caudebec St Wandrille, etc....Rouen ainsi que vers l'aval les conteneurs à l'export ou les retours vides des ZA vers Port 2000.

Partenaires techniques :  
GPM Rouen et Le Havre,  
Bureau d'Études,  
Compagnie(s) maritime(s)  
et ou fluviale(s)  
VNF

La desserte vers Rouen pourrait aussi être prolongée vers Port Angot.

#### Liens avec le fleuve

**Projet exclusivement fluvial/ fluviomaritime contribuant à la réalisation aux objectifs stratégiques de Reconversion économique des bords de Seine et de développement de zones d'activités durables en vallée de Seine**

#### Plan de financement

Dépenses d'investissement : **ND**  
Dépenses de fonctionnement : **ND**

Recettes (origine, partenaires financiers...) **ND**

#### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 7.2 : AMENAGEMENT DE ROUEN VALLEE DE SEINE LOGISTIQUE 2

Maître d'ouvrage : **GPM Rouen**

Référence enjeu du schéma : **Conforter un développement économique durable**

### Informations concernant la rédaction de la fiche

- Interlocuteur technique : grand port maritime de Rouen - Fabrice Bellomo
- Date transmission information : juillet 2009

Référence fiche programme : **Encourager un développement économique par le fleuve**

Lien avec stratégie de territoire : **Projet stratégique GPMR.**

### Nature

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement  
 autres...

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | Année 0    | Année 1 | Année 2 |
|---------|------------|---------|---------|
| Phase x | à préciser |         |         |
| Phase y |            |         |         |

Description du projet (objectifs) :

Implantation d'entrepôts logistiques (environ 75 000 m<sup>2</sup>) générant des trafics maritime et fluvial, adossés au terminal à conteneurs de Grand Couronne

Partenaires techniques : **GPM Rouen, Compagnie(s) maritime(s) et/ou fluviale(s)**

Développement d'activités diverses en bord à quai générant des trafics maritimes.

Volonté de faciliter l'intégration du projet dans l'environnement urbain et portuaire ainsi qu'auprès de la population locale (limiter les impacts visuels et sonores).

### Liens avec le fleuve

**Eu égard aux activités bord à quai générées par ce projet, importance du renforcement du transport maritime/fluvial/fluviomaritime.**

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : ND

Recettes (origine, partenaires financiers...) ND

Dépenses de fonctionnement : ND

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués : ND

Critères d'évaluation :  
 nbre de m<sup>2</sup> d'entrepôts créés,  
 nbre d'emplois créés,  
 valeur ajoutée créée,  
 montant investissements privés,  
 trafics maritime et fluvial.

## FICHE PROJET 7.3 : AMENAGEMENT DE ROUEN VALLEE DE SEINE 3

Maître d'ouvrage : **GPM Rouen**

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

### Informations concernant la rédaction de la fiche

- Interlocuteur technique : GPMR - Fabrice Bellomo
- Date transmission information : juillet 2009

Référence fiche programme :

**Encourager un développement économique par le fleuve**

Lien avec stratégie de territoire :

**Projet stratégique GPMR**

### Nature

- Études
- Investissements
- Fonctionnement
- autres...

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | Année 0           | Année 1 | Année 2 |
|---------|-------------------|---------|---------|
| Phase x | <b>à préciser</b> |         |         |
| Phase y |                   |         |         |

### Description du projet (objectifs) :

Implantation d'entrepôts logistiques (environ 90 000 m<sup>2</sup>) générant des trafics maritime/fluvial, adossés au terminal à conteneurs de Grand Couronne.

Volonté de faciliter l'intégration du projet dans l'environnement urbain et portuaire ainsi qu'auprès de la population locale (limiter les impacts visuels et sonores).

Partenaires techniques :  
**GPM Rouen**  
**Compagnie(s) maritime(s) et ou fluviale(s)**

### Liens avec le fleuve

**Eu égard aux activités bord à quai générées par ce projet, importance du renforcement du transport maritime/fluviomaritime/fluvial.**

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : ND

Dépenses de fonctionnement : ND

Recettes (origine, partenaires financiers...) ND

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  
ND

Critères d'évaluation :  
nbre de m<sup>2</sup> d'entrepôts créés,  
nbre d'emplois créés,  
valeur ajoutée créée,  
montant investissements privés,  
trafics maritime et fluvial.

## FICHE PROJET 7.4 : AMENAGEMENT DE PORT JEROME 2

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Référence fiche programme :

**Encourager un développement économique par le fleuve**

**Interlocuteur technique :** CVS - Michel Tiffon

**Date transmission information :** juillet 2009

Lien avec stratégie de territoire : **Contrat de Pays**

**Nature**

Études

Investissements

Fonctionnement

autres...

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011             |
|---------|------|------|------------------|
| Phase 1 | x    |      |                  |
| Phase 2 |      | x    |                  |
| Phase 3 |      |      | x                |
| Phase 4 |      |      | x                |
| Phase 5 |      |      | A partir de 2012 |

**Description du projet (objectifs) :**

**Phase 1 :** secteur le plus à l'Est, prolongement de Port-Jérôme, environ 20 ha destinés à la logistique et à la chimie

**Phase 2 :** secteur le plus à l'Ouest vers Tancarville, environ 75 ha destinés aux activités tertiaires (30 ha) objet d'une fiche action « Parc tertiaire de Tancarville » et à la logistique (50 ha)

**Phase 3 :** secteur autour de l'incinérateur, environ 35 ha dont 17 ha destinés à la logistique et 18 ha réservés à l'industrie

**Phase 4 :** secteur situé entre les tranches 3 et 1, environ 75 ha destinés à l'industrie et 45 ha au Nord de la future route destinés aux services et logistique à l'industrie

**Phase 5 :** bouclage ferré monovoie de Port-Jérôme reliant la voie du terminal fluvial de Radicatel au Nord de Port-Jérôme au niveau de BENP ex Sodés

*Partenaires techniques :*

**CVS,  
INGETEC, Bureau d'Études**

### Liens avec le fleuve

Projet très fortement dépendant du maritime/fluviomarine/fluvial pour l'acheminement, import et export des marchandises, contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de Reconversion économique des bords de Seine et de Développement de zones d'activités et d'emplois durables.

### Plan de financement

**Dépenses d'investissement :**

Phase 1 = 4,5 M€

Phase 2 = 9,3 M€

Phase 3 = 5,6 M€

Phase 4 = 8,3 M€

Phase 5 = 6,3 M€

Dépenses de fonctionnement : ND

**Recettes (origine, partenaires financiers...)**

CVS, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, GPM Rouen (Phase 5)

*ce projet fait l'objet d'une fiche action dans le contrat de territoire et soumis à la CP de la Région Haute Normandie de septembre 2009 pour un montant de 1 232 000 €.*

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués : **ND** Critères d'évaluation :

Grand port maritime de Rouen

Comité de pilotage

## FICHE PROJET 7.5 : AMENAGEMENT DE PORT JEROME 3

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine

Référence enjeu du schéma :  
**Conforter un développement économique durable**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

**Interlocuteur technique :** CVS - Michel Tiffon  
**Date transmission information :** juillet 2009 (.

Référence fiche programme :  
**Encourager un développement économique par le fleuve**

Lien avec stratégie de territoire :  
**Contrat de Pays**

**Nature**

- Études
- Investissements
- Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------|------|------|------|
| Phase 1 | x    |      |      |
| Phase 2 |      | ND   |      |
| Phase 3 |      | ND   |      |
| Phase 4 |      | ND   |      |
| Phase 5 |      | ND   |      |

**Description du projet (objectifs) :**

**Phase 1 :** Dossier de création de ZAC – étude de faisabilité intégrant une approche environnementale de l'urbanisme, cibles : gestion de l'eau, des déplacements, paysage et biodiversité, risques et nuisances

**Phase 2 :** Acquisition foncières, études d'aménagement de tout ou partie des 200 / 300 ha situés à l'Est de Port-Jérôme sur la commune de Petiville, destinés à l'industrie, la logistique et le tertiaire en fonction du découpage

**Phase 3 :** Aménagement tranche 1 (à définir)

**Phase 4 :** Aménagement tranche 2 (à définir)

**Phase 5 :** Aménagement tranche 3 (à définir)

**Partenaires techniques :**

CVS, SEMAPHORES (AMO AEU / gestion de projet, ...), Région Haute-Normandie (études de faisabilité et étude AEU).

**Liens avec le fleuve**

**Projet très fortement dépendant du maritime/fluviomaritime/fluviaux pour l'acheminement, import et export des marchandises, contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de Reconversion économique des bords de Seine et de Développement de zones d'activités et d'emplois durables.**

**Plan de financement**

**Dépenses d'investissement :**

- Phase 1 = 0,3 M€
- Phase 2 = ND
- Phase 3 = ND
- Phase 4 = ND
- Phase 5 = ND

**Recettes (origine, partenaires financiers...)**

État (Ademe), CC CVS, CR HN, CG SM

Dépenses de fonctionnement : ND

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués : **ND**  
grand port maritime de Rouen

Critères d'évaluation :

**Comité de pilotage**

## FICHE PROJET 7.6 : SITE NSF SITUE A YAINVILLE

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique : Vincent Targosz  
Date transmission information : septembre 2009

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

Référence fiche programme :

**Encourager un développement économique par le fleuve**

Lien avec stratégie de territoire : **NC**

**Nature**

- Études
- Investissements
- Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | Année 0   | Année 1  | Année 2 |
|---------|---|--|---------|
| Phase x | Acquisition<br>Location-vente<br>Étude sécurité | Travaux assainissement et mise en sécurité<br>Location-vente |         |
| Phase y | <b>à préciser</b>                               |  |         |

**Description du projet (objectifs) :**

Suite à la fermeture de l'usine NSF, la Communauté de Communes a racheté le site pour la location de locaux pour des activités industrielles, logistiques et tertiaires.

La première phase est consacrée à l'acquisition du site avec l'aide de l'EPFN, à la location des locaux et espaces directement exploitables et pour lesquels nous avons déjà des demandes.

La deuxième année sera consacrée à la mise en sécurité des zones dégradées lors du démontage du site, à la mise en place du réseau d'assainissement collectif et aux divers aménagements annexes (clôtures, voirie, etc. ...)

Ce site industriel est doté d'un quai d'amarrage qui permet un transport de marchandises par le fleuve.

**Partenaires techniques :**

La-CREA, Seine Maritime Expansion, Établissement Public Foncier de Normandie.

**Liens avec le fleuve**

**Projet dépendant du maritime/fluviomaritime/fluvial dans la mesure où il est localisé en bord de Seine.**

**Plan de financement**

Dépenses d'investissement : NC

Phase 1 + Phase 2 = en cours de chiffrage

Phase 3 = ND

Phase 4 = ND

Phase 5 = ND

Dépenses de fonctionnement : **ND**

Recettes (origine, partenaires financiers...) **EPFN et fonds propres**

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Comité de pilotage

Fréquences des réunions.

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 7.7 : REHABILITATION DE LA FRICHE ESSO

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération  
Rouen - Elbeuf - Austreberthe

Référence enjeu du schéma :  
**Conforter un développement économique durable**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique : Vincent Targosz  
Date transmission information : septembre 2009

Référence fiche programme :  
**Encourager un développement économique par le fleuve**

**Lien avec stratégie de territoire :** NC

**Nature**

Études  
Investissements  
Fonctionnement  
->  autres...  
**négociation, recherche  
de solutions**

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)  
 **Moyen terme (3-5 ans)**  
 Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | Année 0           | Année 1 | Année 2 |
|---------|-------------------|---------|---------|
| Phase x | <b>à préciser</b> |         |         |
| Phase y | <b>à préciser</b> |         |         |

**Description du projet (objectifs) :**

La friche industrielle ESSO située en aval du Trait présente un double intérêt pour la collectivité : agrandir la zone d'activités du Malaquis sur plus de 20 ha et désenclaver cette ZA par le prolongement du boulevard industriel. Ce site a l'avantage d'être en bords de Seine où un appontement pourrait être réhabilité.

Cependant, cette friche présente un niveau de pollution du sol élevé qui nécessite une dépollution avant l'implantation de nouvelles activités. Une étude détaillée des risques de pollutions a révélé la présence d'hydrocarbures et autres composés dangereux pour l'environnement et la santé humaine.

La collectivité cherche actuellement la meilleure solution réglementaire, technique et financière pour pouvoir exploiter le site.

**Partenaires techniques :** La-  
CREA, Seine Maritime  
Expansion

**Liens avec le fleuve**

**Projet dépendant du maritime/fluviomaritime/fluvial dans la mesure où il est localisé en bord de Seine**

**Plan de financement**

Dépenses d'investissement :

Phase 1 + Phase 2 ND

Phase 3 = ND

Phase 4 = ND

Phase 5 = ND

Dépenses de fonctionnement : **ND**

Recettes (origine, partenaires financiers...) **ND**

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués : Critères d'évaluation :

Comité de pilotage

## FICHE PROJET 7.8 : PROJET DE RECEPTION ET TRAITEMENT DE LA GRAVE DE MER

**Maître d'ouvrage :** Société des carrières STREF et Cie

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

**Interlocuteur technique :** STREF - Cogérants : François Stref et Bernard Vatbois

**Date transmission information :** septembre 2009

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

Référence fiche programme :

**Encourager un développement économique par le fleuve**

Lien avec stratégie de territoire :

**Schéma départemental des Carrières.**

**Nature**

Études

Investissements

Fonctionnement

autres...

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------|------|------|------|
| Phase 1 |      |      |      |
| Phase 2 |      |      |      |
| Phase 3 |      |      |      |
| Phase 4 |      |      |      |
| Phase 5 |      |      |      |

**Description du projet (objectifs) :**

Projet de stockage et dessalage de la grave de mer sur une plate-forme de 4,5 hectares en bord de Seine.

Transfert de la grave par bande transporteuse à l'actuelle installation de criblage-concassage.

*Partenaires techniques :* **S**

Société des carrières STREF et Cie

Port de Rouen

Une demande d'autorisation préfectorale a été déposée en préfecture de Rouen le 13 août 2009. L'instruction est en cours.

**Perspectives d'activités :**

- 600 000 tonnes traitées par an. 60 dragues par an.
- Vente : 40% par voie d'eau et 60% par route (marché local).

**Contribution à l'économie de la boucle de Jumièges :**

- Emploi de 12 à 15 personnes (plus de 50 emplois indirects). Le projet permet de reclasser tout le personnel de la carrière en fin d'activité,
- Versement de taxe professionnelle, taxe foncière et de taxes portuaires,
- Location longue durée de terrains, propriétés de Jumièges,
- Aide diverses aux associations et clubs locaux,

Approvisionnement d'entreprises locales (Agglos du Mesnil, Chrono Chape,..)

**Liens avec le fleuve**

**Projet dépendant du fluviomaritime/fluvial dans la mesure où il est localisé en bord de Seine.**

**Volonté affichée de faciliter l'intégration du projet dans l'environnement séquanien (limiter les impacts visuels et sonores) et ainsi contribuer à « l'acceptabilité locale ».**

**Plan de financement**

**Dépenses d'investissement :**

Phase 1 + Phase 2 = **15 M€ (HT)**

Phase 3 = ND

Phase 4 = ND

Phase 5 = ND

Dépenses de fonctionnement : ND

**Recettes (origine, partenaires financiers...)**

Autofinancement ou emprunts bancaires (pas de subvention)

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués : NC Critères d'évaluation :

Grand port maritime de Rouen, VNF ( ?)

## FICHE PROJET 7.9 : AMENAGEMENT DURABLE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE L'OISON III

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Agglomération Elbeuf</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/> <b>Interlocuteur technique :</b> Emmanuelle Levallois</p> <p><b>Date transmission information :</b> Mai 2009</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b> Conforter un développement économique durable</p> <p><b>Référence fiche programme GTA 3 :</b> Encourager un développement économique par le fleuve</p> <p><b>Lien avec stratégie de territoire :</b> Contrat d'Agglomération d'Elbeuf</p> |
|--|---|

| <p><b>Nature</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><input type="checkbox"/> autres...</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Très long terme (sup 15 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011 – 2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phase 1</td> <td>--/-+</td> <td>++/++</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td></td> <td>--/++</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 3</td> <td></td> <td></td> <td>++/++</td> </tr> <tr> <td>Phase 4</td> <td></td> <td></td> <td>++</td> </tr> <tr> <td>Phase 5</td> <td></td> <td></td> <td>++</td> </tr> </tbody> </table> |             | 2009 | 2010 | 2011 – 2013 | Phase 1 | --/-+ | ++/++ |  | Phase 2 |  | --/++ |  | Phase 3 |  |  | ++/++ | Phase 4 |  |  | ++ | Phase 5 |  |  | ++ |
|--|---|--|-------------|------|------|-------------|---------|-------|-------|--|---------|--|-------|--|---------|--|--|-------|---------|--|--|----|---------|--|--|----|
|  | 2009  | 2010   | 2011 – 2013 |      |      |             |         |       |       |  |         |  |       |  |         |  |  |       |         |  |  |    |         |  |  |    |
| Phase 1  | --/-+   | ++/++  |             |      |      |             |         |       |       |  |         |  |       |  |         |  |  |       |         |  |  |    |         |  |  |    |
| Phase 2  |   | --/++  |             |      |      |             |         |       |       |  |         |  |       |  |         |  |  |       |         |  |  |    |         |  |  |    |
| Phase 3  |   |  | ++/++       |      |      |             |         |       |       |  |         |  |       |  |         |  |  |       |         |  |  |    |         |  |  |    |
| Phase 4  |   |  | ++          |      |      |             |         |       |       |  |         |  |       |  |         |  |  |       |         |  |  |    |         |  |  |    |
| Phase 5  |   |  | ++          |      |      |             |         |       |       |  |         |  |       |  |         |  |  |       |         |  |  |    |         |  |  |    |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Description du projet (contexte – objectifs -) :</b></p> <p>L'Agglo d'Elbeuf a inscrit dans son programme d'actions foncières plusieurs zones afin de constituer des réserves foncières à recevoir des activités économiques. Ces zones d'activités économiques devront s'inscrire dans le respect de la charte d'intégration environnementale pour développer un concept de « parcs à vivre ».</p> <p>L'Agglo d'Elbeuf envisage d'aménager une importante ZA économique dans la commune de St-Pierre-les-Elbeuf, dénommée l'Oison III qui représente une opportunité de développement d'environ 30 hectares, répartie entre la zone du Cauquerel de 16,5 ha et la zone du Petit Buisson sur un espace de 13 ha. Une étude de programmation foncière et immobilière a été engagée par l'Agglo d'Elbeuf au cours du second semestre 2009.</p> <p>Phase 1 : Étude de Programmation foncière et immobilière ;</p> <p>Phase 2 : Procédure d'aménagement</p> <p>Phase 3 : Acquisitions foncière (DUP)</p> <p>Phase 4 : Aménagement et travaux (tranche 1)</p> <p>Phase 5 : Commercialisation (tranche 1)</p> | <p><b>Partenaires techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPFN</li> <li>- CCI</li> <li>- Comités d'expansion (local &amp; départemental)</li> <li>- Communes</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- Entreprises</li> <li>- Acteurs de l'emploi</li> <li>- Territoires voisins</li> </ul> |
|---|---|

**Liens avec le fleuve**

Agglo d'Elbeuf traversée par la Seine

| Plan de financement   |  |
|---|--|
| <p>Dépenses d'investissement :</p> <p>Phase 1 = Étude programmation : 30.000 €</p> <p>Phase 2 = Acquisitions 1.072.500 €</p> <p>Phase 3 = Travaux – Très haut débit : 1.435.000 €</p> <p>Phase 4 =</p> <p>Phase 5 =</p> <p>Dépenses de fonctionnement :</p> | <p>Recettes (Études et travaux) :</p> <p>Europe (très haut débit) : 25.200 €</p> <p>État FNADT : 600.000 €</p> <p>Région : 215.250 €</p> <p>Département – FDADT : 481.594 €</p> <p>Agglo d'Elbeuf : 142.956 €</p> <p>Agglo d'Elbeuf (Acquisitions) : 1.072.500 €</p> |

| Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)   |   |
|--|---|
| <p>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</p> <p>Comité de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCI</li> </ul> | <p>Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de parcelles commercialisées</li> <li>- Nombre d'entreprises implantées</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Comités d'expansion (local &amp; départemental)</i></li> <li>- <i>Commune</i></li> <li>- <i>Région</i></li> <li>- <i>Département</i></li> <li>- <i>Entreprises</i></li> <li>- <i>Acteurs de l'emploi</i></li> <li>- <i>Territoires voisins</i></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type d'activités envisagé</li> <li>- Nombre et type d'emplois créés</li> <li>- Types de services envisagés</li> </ul> <p>Prise en compte des problématiques environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévention des nuisances et des risques,</li> <li>- maîtrise de l'énergie</li> <li>- solutions végétalisées</li> <li>- zones tampons</li> <li>- traitement des déchets</li> <li>- espaces verts</li> <li>- matériaux utilisés</li> </ul> |
|---|--|

Mise à jour 280909



## FICHE PROJET 7.10 : ROUEN ATELIER DE REPARATION NAVALE EN SEINE

| <b>Maître d'ouvrage :</b> GPM de Rouen  |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br><b>Conforter un développement économique durable</b>   |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
|---|---|--|------|--|------|------|------|---------|----|----|----|---------|--|--|--|
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b>   |   | <b>Référence fiche programme :</b><br><b>Encourager un développement économique par le fleuve</b>  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interlocuteur technique : GPMR M. Soenen</li> <li>- Date transmission information : juillet/septembre 2009</li> </ul>  |   | <b>Lien avec stratégie de territoire :</b><br><b>Contrat d'agglomération</b><br><b>Projet Stratégique du grand port maritime de Rouen</b>  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| <b>Nature</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Études<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><input type="checkbox"/> autres...   | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans) 2010<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phase 1</td> <td>NC</td> <td>NC</td> <td>NC</td> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      |  | 2009 | 2010 | 2011 | Phase 1 | NC | NC | NC | Phase 2 |  |  |  |
|   | 2009  | 2010   | 2011 |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| Phase 1   | NC  | NC   | NC   |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| Phase 2   |   |  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| <b>Description du projet (objectifs) :</b>  |   | <b>Partenaires techniques :</b>  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre du projet stratégique, le GPM de Rouen souhaite maintenir et accroître l'offre de réparation navale sur l'axe Seine pour les navires de 1000 à 14 000 tonnes par le remplacement du dock flottant existante situé au bassin St Gervais à Rouen.</li> <li>- cet investissement doit permettre de renforcer le pôle industriel et naval comptant près de 2400 emplois directs ou indirects en Haute-Normandie.</li> <li>-</li> </ul> |   | Collectivités locales : communes et agglomérations   |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |   |  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| <b>Contribuer à rendre les espaces portuaires mixtes et fonctionnels.</b>   |   |  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| <b>Plan de financement</b>  |   |  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| Dépenses d'investissement : <b>9 M€</b><br>Dépenses de fonctionnement : NC  |   | Recettes (origine, partenaires financiers...) <b>NC</b><br>Département de Seine-Maritime sollicité<br>Participation de l'État  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |   |  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |
| <b>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</b><br>Département de Seine-Maritime ?<br><br>Comité de pilotage   |   | <b>Critères d'évaluation :</b><br>Nb d'emplois maintenus ou créés ; taux d'occupation du dock  |      |  |      |      |      |         |    |    |    |         |  |  |  |

Fiche port de Rouen 270809

## FICHE PROJET 7.11 : AMELIORATION DES ACCES NAUTIQUES – ROUEN PORT MARITIME

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b> GPM de Rouen</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interlocuteur technique : (GPMR) M.Soenen</li> <li>- Date transmission information : juillet sept 2009</li> </ul> | <p>Référence enjeu du schéma :<br/><b>Conforter un développement économique durable</b></p> <p>Référence fiche programme :<br/><b>Encourager un développement économique par le fleuve</b></p> <p>Lien avec stratégie de territoire :<br/><b>Contrat de Projets 2007-2013</b><br/><b>Projet stratégique du GPM de Rouen 2009-2013</b></p> |
|---|---|

|   |  |   |      |      |
|---|--|---|------|------|
| <b>Nature</b>                                       | <b>Horizon ND</b>  | <b>Échéancier (si phases) : 2010-2015</b> |      |      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Études          | <input type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)                   |   | 2009 | 2010 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Investissements | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Moyen terme (3-5 ans)</b> | Phase 1                                   |      |      |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnement             | <input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)                  | Phase 2                                   |      |      |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Description du projet (objectifs) :</b></p> <p>Dans le cadre de la démarche Rouen Port Maritime en complémentarité du programme de restauration des berges et classement des boucles de Seine, le projet consiste à araser les points hauts du chenal d'accès au port de Rouen en vue d'accueillir les navires d plus grandes capacités en atteignant sur Rouen un tirant d'eau de 11,30 m au lieu de 10,30 m actuellement</p> <p>Développement des trafics maritime/fluviomaritime et fluviaux pour contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le Projet Stratégique du port.</p> <p>Pérenniser et développer les activités industrialo-portuaires existantes</p> | <p><i>Partenaires techniques :</i></p> |
|---|--|

### Liens avec le fleuve

**Projet contribuant à la réalisation aux objectifs stratégiques de Reconversion économique des bords de Seine et de développement de zones d'activités durables en vallée de Seine**  
**Insertion du projet dans l'environnement portuaire**

### Plan de financement

|   |   |
|---|---|
| <p>Dépenses d'investissement : 185 M€</p> <p>Dépenses de fonctionnement :</p> | <p>Recettes (origine, partenaires financiers...)<br/>Contrat de Projets, fiche action 2.2 volet Rouen Port Maritime</p> |
|---|---|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</b><br/>Comité de pilotage associant l'État, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, la CAR, les associations représentatives, la Chambre de commerce et d'Industrie de Rouen.</p> | <p>Critères d'évaluation : nb d'emplois maintenus et créés, valeur ajoutée créée, montant des investissements privés, trafic maritime et fluvial</p> |
|---|--|

## FICHE PROJET 7.12 : AMENAGEMENT DES QUAIS - ROUEN PORT MARITIME

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b> GPM de Rouen</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interlocuteur technique : (GPMR) M.Soenen</li> <li>- Date transmission information : juillet 2009</li> </ul> | <p>Référence enjeu du schéma :<br/><b>Conforter un développement économique durable</b></p> <p>Référence fiche programme :<br/><b>Encourager un développement économique par le fleuve</b></p> <p>Lien avec stratégie de territoire :<br/><b>Contrat de projet 2007-2013</b><br/><b>Projet stratégique du GPM de Rouen 2009-2013</b></p> |
|--|--|

| <p><b>Nature</b></p> <p><input type="checkbox"/> Études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><input type="checkbox"/> autres...</p> | <p><b>Horizon ND</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011.../..</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phase 1</td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">../.. x</td> </tr> <tr> <td>Phase 3</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |            | 2009 | 2010 | 2011.../.. | Phase 1 |  | x |  | Phase 2 |  |  | ../.. x | Phase 3 | x |  |  |
|---|---|--|------------|------|------|------------|---------|--|---|--|---------|--|--|---------|---------|---|--|--|
|   | 2009  | 2010   | 2011.../.. |      |      |            |         |  |   |  |         |  |  |         |         |   |  |  |
| Phase 1   |   | x  |            |      |      |            |         |  |   |  |         |  |  |         |         |   |  |  |
| Phase 2   |   |  | ../.. x    |      |      |            |         |  |   |  |         |  |  |         |         |   |  |  |
| Phase 3   | x   |  |            |      |      |            |         |  |   |  |         |  |  |         |         |   |  |  |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Description du projet (objectifs) :</b></p> <p>Développement des liaisons maritimes et fluviales sur l'axe Seine</p> <p>1/ Extension du Terminal à Conteneurs et Marchandises Diverses à Grand Couronne : Objectif : 500 m de quais supplémentaire et création de 18 hectares de terre pleins</p> <p>2/ Extension du quai de Radicatel et des terre-pleins adossés aux entrepôts logistiques sur Port Jérôme 2 : Objectif : 29 hectares de quais et terre pleins</p> <p>3/ Programme de réhabilitation des quais en lien avec l'amélioration des accès nautiques (cf. fiche amélioration des accès nautiques du port de Rouen) : Réhabilitation des quais : terminaux vrac solides et liquides, liste en cours d'établissement en lien avec les opérateurs privés pour l'accueil des vraquiers ; Adaptation du poste de sécurité de Radicatel ; Aménagement de la zone d'évitage à Hautot sur Seine</p> <p><b>Calendrier</b></p> <p>1/ Mise en service en 2010 pour les 1<sup>er</sup> 250 mètres</p> <p>2/ Mise en service prévu pour 2014</p> <p>3/ A partir de 2009</p> | <p><i>Partenaires techniques :</i></p> <p>La Communauté Caux Vallée de Seine pour l'aménagement de Port-Jérôme 2 ;<br/>État ;<br/>Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime ;<br/>opérateurs privés.</p> |
|--|--|

### Liens avec le fleuve

**Projet contribuant à la réalisation aux objectifs stratégiques de Reconversion économique des bords de Seine et de développement de zones d'activités durables en vallée de Seine**

**Insertion du projet dans son environnement**

### Plan de financement

|   |  |
|---|--|
| <p>Dépenses d'investissement : 185 millions d'€</p> <p>Dépenses de fonctionnement :</p> | <p>Recettes (origine, partenaires financiers...)</p> <p>Cf. Contrat de Projets 2007-2013 fiche action 2.2, volet Rouen Port Maritime</p> |
|---|--|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</b></p> <p>Comité de pilotage</p> <p>Rouen Port Maritime associant l'État, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, la CREA, les associations représentatives, la Chambre de commerce et d'Industrie de Rouen</p> | <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <p>nb d'emplois créés, nb d'EVP supplémentaires et développement des trafics vrac maritimes et fluviaux, valeur ajoutée créée, montant investissements privés... faisabilité technique, juridique et financière</p> <p>(critères à déterminer : emplois/hectare, impact environnementale...)</p> |
|---|--|

## FICHE PROJET 7.13 : PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA PLATE-FORME LOGISTIQUE DE PORT ANGOT

**Maître d'ouvrage :** CCI Elbeuf

**Référence enjeu du schéma :** Conforter un développement économique durable

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

**Interlocuteur technique :** C.C.I.E : M. Démarest

**Référence fiche programme GTA 3 :** Encourager un développement économique par le fleuve

**Date transmission information :** Mai 2009

**Lien avec stratégie de territoire :** Contrat d'Agglomération d'Elbeuf

**nature**

- ▶ Études
- ▶ Investissements
- ▶ Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- ▶ Court terme (0-3 ans)
- ▶ Moyen terme (3-5 ans)
- ▶ Long terme (sup 5 ans)
- ▶ Très long terme (sup 15 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011<br>++/++ |
|---------|------|------|---------------|
| Phase 1 |      |      |               |
| Phase 2 |      |      |               |
| Phase 3 |      |      |               |
| Phase 4 |      |      |               |

**Description du projet (contexte – objectifs -) :**

**Partenaires techniques :**

**Création de deux nouvelles zones autour du port fluvial Angot (11 entreprises pour 50 000 T/an).**

Ce projet inscrit dans le cadre du SRADT, a pour objectif d'aménager, valoriser et développer le port fluvial consulaire Angot de St-Aubin les Elbeuf.

État ;  
Région Haute-Normandie,  
Département de Seine-  
Maritime ;  
Voie Navigable de France.

En amont, sur 3 hectares, une zone pour accueillir de nouveaux trafics tels que métaux recyclés, déchets ménagers, agrégats,...

En aval, sur 7 hectares, une zone de réception et de dégroupage de conteneurs (implantation d'entrepôts loués ou vendus à des logisticiens qui nécessite également la construction d'un nouveau quai.

Les avantages attendus, en termes économiques, d'environnement et d'emplois sont importants puisque ces activités de dégroupage et de préparation de commandes sont grandes consommatrices de main d'œuvre non qualifiée.

### Liens avec le fleuve

### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

- Phase 1 =
- Phase 2 =
- Phase 3 =
- Phase 4 =
- Phase 5 =

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

Dépenses de fonctionnement :

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  
Comité de pilotage

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 7.14 : CONSTRUCTION D'UN QUAI FLUVIO-MARITIME SUR FCH-ANNEVILLE (76)

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Maître d'ouvrage : F.C.H Sablières Capoulade</b></p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/> <b>Interlocuteur technique :</b> Cadieux J-Y (<a href="mailto:cadieux@fch-capoulade.fr">jy-cadieux@fch-capoulade.fr</a>)</p> <p><b>Date transmission information : 08/10/09</b></p> | <p>Référence enjeu du schéma : <b>Conforter un développement économique durable</b></p> <p>Référence fiche programme GTA 3 : <b>Encourager un développement économique par le fleuve</b></p> <p>Lien avec stratégie de territoire : <b>Réduire le transport terrestre au profit du fluvio maritime</b></p> |
|--|--|

|   |   |                                 |        |                 |                 |
|---|---|---------------------------------|--------|-----------------|-----------------|
| <b>Nature</b>   | <b>Horizon</b>  | <b>Échéancier (si phases) :</b> |        |                 |                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Études<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement<br><input type="checkbox"/> autres... | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans) |                                 | 2009   | 2010            | 2011 ++/++      |
|   |   | Phase 1                         | études | études          |                 |
|   |   | Phase 2                         |        | investissements | investissements |
|   |   | Phase 3                         |        | 2012-2013       | fonctionnement  |
|   |   | Phase 4                         |        |                 |                 |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Description du projet (contexte – objectifs -) :</b><br/>         La pérennisation de notre activité carrière nécessite l'apport de matériaux extérieur.<br/>         D'autres activités de la boucle ont besoin d'un accès aux transports fluviaux maritimes.<br/>         Nous possédons déjà un appontement en berge mais pas un quai permettant de la manutention. Au droit de cet appontement (Point kilométrique 281, 400) nous possédons une plateforme de plus de 2Ha reliée à notre site carrière par une piste en enrobés qui nous permet de rejoindre la départementale Anneville Bourg Achard.</p> | <p><b>Partenaires techniques :</b><br/>         GPMR</p> |
|--|--|

### Liens avec le fleuve

**Bénéficiaire de sa proximité par rapport à notre site = Réduire le transport terrestre au profit du fluvio maritime**

### Plan de financement

|   |   |
|---|---|
| <p>Dépenses d'investissement :</p> <p>Phase 1 = entre 50 et 100k€</p> <p>Phase 2 = entre 2500 et 3000k€</p> <p>Phase 3 =</p> <p>Phase 4 =</p> <p>Dépenses de fonctionnement : selon le diviseur</p> | <p>Recettes (origine, partenaires financiers...) :</p> <p>Autofinancement</p> |
|---|---|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|  |  |
|--|--|
| <p>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués : FCH et GPMR<br/>         Comité de pilotage</p> | <p>Critères d'évaluation : Demande d'autorisation : DDEA-DREAL</p> |
|--|--|

## 724 - PROGRAMME 8 – DIFFERENCIER ET DIVERSIFIER L'ACTIVITE DE PRODUCTION AGRICOLE

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : Conforter un développement économique durable

Objectif stratégique : Conforter la vocation agricole de la Vallée de la Seine

### Le cadre stratégique et réglementaire

Selon la Directive Territoriale de l'Estuaire de la Seine :

« L'agriculture contribue à l'économie mais aussi à la protection des espaces et des paysages. Le maintien d'une activité agricole est une condition importante de la pérennité des paysages et de l'entretien du patrimoine naturel. Or, L'activité agricole n'a qu'une faible valeur face à la pression foncière qui s'exerce le long du littoral et des pôles urbains, ce qui amplifie ses difficultés structurelles (parcellisation et surcote d'exploitation,..).

Trois enjeux majeurs sont liés à l'activité agricole en vallée de Seine :

- Enjeux liés au maintien d'une vie sociale et économique sur l'ensemble du territoire malgré le vieillissement de la population et la réduction du nombre d'actifs concernés,
- Enjeux liés à l'aménagement des espaces, au regard de la gestion des risques naturels et des paysages,
- Risques de déstructuration et de « dénaturation » du tissu des exploitations agricoles du fait de fortes pressions foncières. »

### Le contexte

1/ Le système productif agricole est tributaire des conditions pédoclimatiques :

La vallée de Seine est un territoire de production difficile. Les sols sont moins productifs que sur d'autres parties du territoire et ce en raison des fréquentes inondations hivernales. Sauf à être profondément artificialisés (drainage et irrigation), à l'instar de la boucle de Norville, les niveaux de production sont plus faibles à travail comparable à d'autres territoires.

Les systèmes d'exploitation dominants dans la Vallée de Seine sont orientés vers l'élevage bovin (lait et viande). La viabilité économique de ces exploitations repose sur l'équilibre de leur système fourrager basé sur une bonne valorisation des prairies par la fauche et le pâturage et la culture du maïs qui représente de l'ordre de 20% de la surface fourragère principale. **Dans les conditions actuelles, les marais offrent des potentialités moyennes tant pour le pâturage qui doit pouvoir être pratiqué d'Avril à Novembre que pour la production de foin de qualité. En dehors des marais, les sols « séchant » ont généralement un potentiel médiocre.**

2/ Un système soumis à des pressions diverses :

- Développement d'une urbanisation : de nombreux corps de ferme sont insérés dans le tissu urbain, soit en limite, voire dans des zones considérées inondables, ce qui pénalise les projets de mise aux normes, de modernisation ou de développement,

- Contraintes réglementaires : Celles-ci sont générées par les zonages environnementaux, sites inscrits et sites classés limitant les possibilités de développement des exploitations agricoles, remettant en question les conditions d'exploitation intrinsèquement liées au milieu et contribuant à la diminution du nombre du tissu des exploitants (Natura 2000, compensations écologiques liées à Port 2000,..) .

3/ Contexte international :

Sous pression mondiale, européenne et nationale, on s'achemine peu à peu vers une dérégulation des marchés notamment en élevage. Les producteurs d'un territoire ne seront plus protégés par leurs droits à produire qui vont peu à peu disparaître. La Vallée de la Seine, comme d'autres territoires moins productifs du département, sera en concurrence directe avec des territoires plus productifs au niveau départemental (Pays de Caux), national (Bretagne, Pays de la Loire) ou européen (Allemagne). Ces coûts de production ramenés à l'unité produite seront plus forts. Elle ne pourra pas soutenir longtemps la concurrence.

**La question du devenir agricole soulève également celle de la préservation des spécificités paysagères de la Vallée de la Seine, et donc de l'image du territoire.**

## Les objectifs du programme

Le schéma d'aménagement durable Seine-Aval encourage la mise en œuvre de l'action suivante :

1/. Impulser des démarches de différenciation et de diversification économique :

1. Évaluer et identifier les pistes de « différenciations » possibles des produits agricoles et les besoins de diversification économique des exploitants (sur la base d'entretiens directs),
2. Rédiger le(s) cahier(s) de labels AOC, GIP.
3. Définition et mise en œuvre d'une stratégie globale de valorisation des productions locales existantes,
4. Établir des mesures d'accompagnement techniques et financières (Identifier de nouveaux modes de commercialisation/nouveaux débouchés (circuits courts).

Il s'agira également d'identifier à travers un travail cartographique exhaustif et précis, les espaces agricoles en Vallée de la Seine (Occupation du sol par typologie de culture) et les secteurs de « tension » afin d'appréhender globalement le devenir agricole (problématique zonage PPRI, PPRT, Natura 2000,..).

→ Mise en œuvre d'une stratégie agricole, territorialisée « Vallée de la Seine ».

## Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage** : Respecter les spécificités paysagères agricoles de la Vallée de la Seine ; prise en compte de l'aspect agricole et de l'impact pour les structures agricoles des projets d'aménagement (zones urbaines, activités)

**Berges (environnement)** : Prise en compte du risque inondation dans les aménagements agricoles prévus en Vallée de la Seine

**Tourisme** : développement de projets agro-touristiques (éco-gîtes, ferme pédagogique,..), création de circuits touristiques valorisant les productions agricoles emblématiques, définition de nouveaux débouchés en circuit court de certains produits (partenariat avec les restaurateurs, les marchés locaux, etc.).

**Foncier** : Affirmer la prise en compte de l'impact sur les espaces agricoles du développement des infrastructures, des zones urbaines ou d'activités (principe de gestion foncière partagée).

## Les acteurs

### Acteurs concernés

- L'État (DDEA-DREAL),
- Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure),
- Partenaires économiques (CA 76 et 27, SAFER) et autres organismes professionnels agricoles
- territoires de projets (Agglomérations de Rouen, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine,..),
- acteurs économiques logistiques,
- Offices du tourisme, autres acteurs touristiques
- Associations

### Gouvernance

- Organisation du pilotage du programme : Mise en œuvre de l'étude confiée à la Chambre d'Agriculture 76 en partenariat avec d'autres partenaires (l'ADASEA, la SAFER, Le PNR,..).

## Les projets

- Animation de groupes de travail autour de la valorisation des produits locaux et développement de filières courtes,
- Stratégie de développement des agriculteurs installés en Val de Seine,
- Développement de l'agro-tourisme, de l'agro industrie.

## Les financements

Politique agricole du Département 76

Conventionnement annuel renouvelable (étude CA76)

## FICHE PROJET 8.1 : STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES AGRICULTEURS INSTALLES EN VAL DE SEINE

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Département Seine-Maritime</p> <p><b>Maîtrise d'œuvre :</b> Chambre agriculture 76.</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>         Interlocuteur technique : CHAMBRE D'AGRICULTURE Seine-Maritime - M.Brotos<br/>         Date transmission information : juin 2009</p> | <p>Référence enjeu du schéma :<br/> <b>Conforter un développement économique durable</b></p> <p>Référence fiche programme :<br/> <b>Conforter la vocation agricole de la Vallée de la Seine</b></p> |
|---|---|

| <p><b>Nature</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Études</b></p> <p><input type="checkbox"/> Investissements</p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> <p><input type="checkbox"/> autres...</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phase 1</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      | 2009 | 2010 | 2011 | Phase 1 | x |  |  | Phase 2 | x | x |  |
|--|---|--|------|------|------|------|---------|---|--|--|---------|---|---|--|
|  | 2009  | 2010   | 2011 |      |      |      |         |   |  |  |         |   |   |  |
| Phase 1  | x   |  |      |      |      |      |         |   |  |  |         |   |   |  |
| Phase 2  | x   | x  |      |      |      |      |         |   |  |  |         |   |   |  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Description du projet (objectifs) :</b></p> <p>Le Schéma Global d'Aménagement Durable de la Seine mené actuellement par le Département de la Seine-Maritime permet d'avoir une vision des espaces agricoles actuels, mais ne peut offrir une vision prospective à 5 ans.</p> <p>Afin de pérenniser la vocation agricole de cet espace et la développer, un travail conjoint entre la Chambre d'Agriculture 76, les organismes professionnels agricoles et les Départements 76 et 27 va être conduit afin d'élaborer une stratégie concertée de développement. Celle-ci se voulant « ascendante », elle s'appuiera sur la diversité de l'existant et les stratégies individuelles des acteurs professionnels.</p> <p>En outre, un réel accompagnement dans la conduite du projet doit être mené par les Organismes Professionnels Agricoles de façon coordonnée à plus long terme.</p> <p>L'objectif est d'établir les outils et les méthodes permettant d'évaluer la viabilité économique des « solutions alternatives » aux modes de productions actuels et accompagner ces mutations.</p> <p><b>Phase 1/. Analyse de l'existant et perspectives d'évolution :</b></p> <p>typologie des espaces agricoles (Différencier les typologies d'espaces agricoles - différencier les espaces agricoles des autres n'ayant pas de vocations agricoles),<br/>         typologie des exploitations (leurs vocations, leur potentiel de développement et les stratégies des exploitants : analyses prospectives).<br/>         Autre...<br/>         Une sortie cartographiée de l'espace agricole à 5 ans est nécessaire.</p> <p><b>Phase 2/. Identification des stratégies de développements possibles (Différencier et valoriser les activités agricoles) :</b></p> <p>Explorer les pistes d'évolution possible, sous la forme de scénarios transposables. Ces pistes pourront être étudiées par unités d'exploitation, par secteur géographique ou par thématique.</p> <p>Identifier les partenariats économiques possibles avec les autres acteurs de ce territoire ou des zones de consommation urbaines ?<br/>         Il conviendra également de mettre en valeur des études de cas (cas types sur ce territoire) afin d'accompagner à moyen terme l'émergence de projets qui pourraient se révéler intéressants pour un développement futur :</p> | <p>Partenaires techniques :<br/>         Chambre d'agriculture de Seine-Maritime,<br/>         Département de l'Eure et CA 27..</p> |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- démontrera/expliquera la faisabilité économique des propositions</li> <li>- veillera à faire adhérer un maximum d'acteurs à ce projet (concertation dans et hors secteur primaire).</li> </ul>  |  |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |  |
| <p><b>Préserver les paysages remarquables de la Vallée de la Seine.<br/>Conforter l'action d'un secteur d'activité majeur pour la Vallée de la Seine.</b></p>  |  |
| <b>Plan de financement</b>   |  |
| Dépenses d'investissement : <b>ND</b><br>Phase 1 + Phase 2 = <b>ND</b>   | <b>Recettes</b> (origine, partenaires financiers...)<br>Conventionnement annuel renouvelable<br>(Département de Seine-Maritime)  |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |  |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br>Acteurs concernés par la réalisation de l'étude<br>Chambre d'agriculture<br>ADASEA<br>SAFER (si une maîtrise foncière se révèle judicieuse)<br>...<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc naturel régional des Boucles de la Seine (en lien avec la révision de sa charte),</li> <li>- Département Seine-Maritime.</li> </ul> | Critères d'évaluation : <b>à définir</b><br><i>Nombre de projets de transmission recensés</i><br><i>Nombre de projets de diversification recensés</i><br><i>Nombre d'OPA mobilisées</i><br>Etc.... |

## 725 - PROGRAMME 9 – PROMOUVOIR L'INNOVATION LOCALE

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : Conforter un développement économique durable

Objectif stratégique : Encourager le développement de nouvelles activités économiques

### Le cadre stratégique et réglementaire

**Schéma Régional de développement économique** : « La Haute-Normandie est fortement marquée par le poids du secteur industriel traditionnel (la construction automobile, la chimie et la parachimie, la pharmacie et la cosmétique, la construction aéronautique et spatiale, les constructions électriques et électrotechniques, la construction mécanique).

Néanmoins, ce secteur connaît une perte de vitesse ces dernières années (- 2,2 % de l'emploi salarié en 2003).

Tout se passe comme si l'évolution de l'emploi industriel résultait de deux tendances convergentes :

- La baisse voire l'arrêt de certaines activités résultant de la fin de certaines productions ou du déplacement de celles-ci dans le cadre de délocalisations,
- La modernisation des processus de production accompagnée d'une hausse de la productivité et de la réduction de certains effectifs».

### Le contexte

La diversification économique constitue un enjeu de développement majeur pour les territoires situés en vallée de la Seine -espace concentrant historiquement les activités industrielles traditionnelles (pétrochimie, agro-industrie, chimie,..)- afin d'imaginer et de préparer « l'après-pétrole ».

Les réflexions menées par certains territoires de projets (La-CREA de Rouen (projet chimie biosourcée), Pays Caux Vallée de la Seine (projet éco-matériaux) ainsi que la démarche « Entreprendre en coopérant », ouvrent des pistes au développement de nouvelles activités pour lesquelles la Vallée de la Seine peut (et se doit de) mobiliser des ressources et ses savoir-faire (développement des « industries du futur »).

**Il s'agit alors de réfléchir aux conditions nécessaires pour attirer et accompagner ces activités dans leurs différentes composantes (foncier, immobilier, réseaux, animation, formation...) à l'heure où le territoire est fortement :**

- dépendant des fluctuations des cours de matières premières (céréales, pétrole,..),
- sujet à des tensions foncières (besoins fonciers exprimés par d'autres secteurs d'activités économiques).

### Les objectifs du programme

**Le schéma d'aménagement durable Seine-Aval encourage la mise en œuvre d'une action majeure :**

**1/. Accompagner les porteurs de projets dans le développement de nouvelles activités porteuses en Vallée de la Seine :**

- **Accompagnement technique** (études concernant les perspectives d'implantations de nouvelles activités, identification des nouvelles activités porteuses, recherche de partenariats, co-identification des aménagements adéquats,...),
- **Accompagnement financier** (intégration du projet dans le volet financier du schéma (en fonction des critères d'éligibilité établis).

- Mise en cohérence de l'action avec la stratégie foncière en Vallée de la Seine,
- Conjuguer diversification économique et création d'emploi local.

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage** : Développement économique raisonné (nécessaire prise en compte des spécificités paysagères de la Vallée de la Seine)

**Berges (environnement)** : Faciliter « l'intégration » des projets économiques dans l'environnement séquanien

**Tourisme** : Secteur d'activité économique porteur d'emplois qui nécessite d'être professionnalisé.

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

- L'État (DREAL),
- Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure),
- Les Ports (Le Havre, Rouen), Voie Navigable de France,
- Les partenaires économiques (CCI 76 et 27, CRCI)
- Pôles de compétitivités, experts, dispositifs de soutien à l'innovation pour la valoriser de la recherche appliquée.

Les territoires de projets (Agglomérations de Rouen, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine,..),  
Les organes représentant les branches professionnelles.

#### Gouvernance

Organisation du pilotage du programme :

Compétence directe ou déléguée :

Besoin de coordination à une échelle supérieure :

### Les projets

Pôle chimie biosourcée à Seine Sud.

Centre de distribution urbaine d'Eauplet – Lescure

Centre de ressources

### Les financements

**Les crédits de droit commun exceptionnels (FDADT) lors des révisions des contrats territoriaux seront destinés à ces zones.**

**Dispositifs mobilisables Département 76 :**

- aides à l'aménagement de zones d'activités,
- aide à la reconversion d'anciens sites industriels.

## FICHE PROJET 9.1 : POLE CHIMIE BIOSOURCEE A SEINE SUD

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe  
**Informations concernant la rédaction de la fiche**

**CREA :** B Masson ?

Référence enjeu du schéma :  
**Conforter un développement économique durable**

Référence fiche programme :  
**Promouvoir l'innovation locale**

Lien avec stratégie de territoire :  
**Contrat d'agglomération Rouen 2007**

### Nature

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement  
 autres...

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|                                       | 2009-2015               | > 2015 |
|---------------------------------------|-------------------------|--------|
| Élaboration du projet avec la filière | x                       |        |
| Études + AF + aménagements            | Cf. fiche 6.4 Seine Sud |        |

### Description du projet (objectifs) :

Le Plan Directeur d'Aménagement et de Développement Durable de Seine Sud définit les principales vocations économiques pouvant être accueillies sur ce site en reconversion-redynamisation :

un outil de logistique intermodal (chantier rail-route, quai conteneur, entrepôts) d'attractivité régionale

une revitalisation industrielle :

filière de la chimie biosourcée,

accueil de grandes unités industrielles (entre 5 et 30 ha),

un technocentre en lien avec les nouveaux métiers du Développement Durable,

une réponse aux besoins locaux : tertiaire, services aux entreprises, mixte-artisanal,

une amélioration de l'image et de l'attractivité de Seine Sud, et plus particulièrement sur le secteur complémentaire.

L'objectif de développement d'un pôle pour la filière de la chimie biosourcée (matériaux composite à partir des fibres, chimie de formulation) pourrait concerner des espaces compris entre 20 et 40 ha.

Ce pôle pourrait comprendre aussi des services aux entreprises en lien avec la filière.

### Partenaires techniques :

Communes, DREAL, ADEAR, GPMP, VNF, UIC, associations en lien avec la filière (Fimalin, ...), ...

### Liens avec le fleuve

La présence d'outils intermodaux de logistique sur Seine Sud (interface fleuve-rail-route) a pour but de permettre aux industriels d'utiliser le fluvial (et le rail) comme modes de transport complémentaires à la route.

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : Le projet est trop en amont pour pouvoir arrêter un montant d'investissement dédié à la chimie biosourcée. Ce projet s'inscrit dans les 230 M€ d'investissement correspondant à un tout premier chiffrage sur Seine Sud.

Dito pour les dépenses de fonctionnement.

Cf. fiche 6.4 Seine Sud

D'autres partenaires pourront aussi être approchés quand les études seront plus avancées : partenaires de la filière + partenaires liés à l'innovation (Seinaeri, Oséo, ...).

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

#### Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Comité de pilotage + comité technique + représentant de la filière

#### Critères d'évaluation :

Pour l'instant, la réflexion correspondante n'a pas encore été initiée.

## FICHE PROJET 9.2 : SITE DU VAL D'EAUPLET LESCURE

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe

Référence enjeu du schéma :  
**Conforter un développement économique durable**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Référence fiche programme :  
**Promouvoir l'innovation locale ;  
Encourager un développement économique par le fleuve**

**Interlocuteur technique :** CREA : Clarisse Petit-Coulaud

**Date transmission information** Septembre 2009

Lien avec stratégie de territoire :  
**Contrat d'Agglomération 2007 – 2013 et PDU en cours de révision.**

**Nature**

Études

Investissements

Fonctionnement

autres...

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)

**Moyen terme (3-5 ans)**

**Long terme (sup 5 ans)**

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---------|------|------|------|------|
| Phase 1 | ×    | ×    | ×    | ×    |

**Ouverture du CDU en 2012.**

**Description du projet (objectifs) :**

Attractivité de l'hyper centre de l'Agglo (décongestion et diminution des pollutions) par la mise en œuvre du CDU :

- Reconversion d'une friche
- Activités de groupage et de dégroupage de marchandises pour l'approvisionnement du centre ville en véhicules propres, par la mise en place d'une organisation technique efficace et innovante permettant de réduire la congestion du centre ville et les émissions de gaz à effet de serre
- Développement à terme de la logistique fluvial en tirant parti du potentiel du site.

**Partenaires techniques :**

- Établissement Public Foncier de Normandie.
- LSN - Novalog
- Associations de transporteurs
- Voie navigable de France.

### Liens avec le fleuve

**Projet très fortement dépendant du fluvial, contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de Reconversion économique des bords de Seine et de Développement de zones d'activités durables.**

### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

Phase 1 = (ordre de grandeur selon estimations prévisionnelles)

Hangar 1 : 7 600 000 en dépenses/ pas de recette

Hangar 2 : 9 500 000 en dépenses/ 4 000 000 en recettes

Dépenses de fonctionnement : **ND**

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

Département 76

Région Haute-Normandie

EPF de Normandie (intervention au titre du fonds régional des friches sur le clos et le couvert).

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Comité de pilotage

Critères d'évaluation :

bilan environnemental sur le gain en kilomètres produits (à préciser en fonction de l'évolution des études)

## FICHE PROJET 9.3 : CENTRE DE RESSOURCES

**Maître d'ouvrage :** Département de Seine-Maritime

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Département de Seine-Maritime : Michèle

MOALLIC

150909

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

Référence fiche programme :

**Promouvoir l'innovation locale**

Lien avec stratégie de territoire :

Transversalité avec les thèmes

**Nature**

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement  
 autres...

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|  |           |        |
|--|-----------|--------|
|  | 2009-2015 | > 2015 |
|  | x         |        |
|  |           |        |

**Description du projet (objectifs) :**

- Mutualiser et diffuser les informations et la documentation utiles aux partenaires du Schéma Seine-Aval, aux maires et aux usagers.
- Diffuser une synthèse de l'information concernant la Seine-Aval / actualités régulières.
- Diffuser des fiches méthodologiques relatives aux thématiques du Schéma Seine-Aval
- Faciliter l'accès aux documentations techniques, juridiques, scientifique
- Soutenir l'organisation de journées d'études et/ou de colloques
- Tenir informé de l'actualité du Schéma Seine-Aval et des réalisations

*Partenaires techniques :*

Département de Seine-Maritime  
 Partenaires du Schéma Seine-Aval

Pour cela, il serait nécessaire de :

Structurer un réseau pour faciliter la mise en lien des bases de données et des informations et la Documentation ;

Les informations et la documentation existent mais sont dispersées chez les partenaires et dans de nombreux centres de ressources et de documentation :

Il convient donc de mailler les informations et la documentation en réunissant les différents centres de ressources et de documentation dans un réseau, sur le modèle des réseaux de centres de documentation : Gide Haute-Normandie, Interdoc ...

Organiser un portail ouvert interactif ;  
 faire vivre une base de données et de géo localisation.

**Liens avec le fleuve**

Les thématiques du centre de ressources couvrant l'ensemble des enjeux du Schéma Seine-Aval :

- Préserver et restaurer des éléments naturels
- Conforter un développement économique durable
- Protéger les biens et les personnes
- Valoriser les atouts environnementaux et paysagers

**Plan de financement**

Coût estimatif investissement  
 80 000 €

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

Comité de pilotage  
 avec les partenaires et centres de ressources

Critères d'évaluation :  
 Nombre de connexions

Mise à jour 150909

## 73 – ENJEU 3 – PROTEGER LES PERSONNES ET LES BIENS

### 731 – FICHE PROGRAMME N°10 - DEVELOPPER UNE PROTECTION ACTIVE CONTRE LES INONDATIONS

#### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : protéger les biens et les personnes

Objectif stratégique : gérer le risque inondation à l'échelle de la Seine-aval

#### Le cadre stratégique et réglementaire

Directive Cadre Inondation, article 1<sup>er</sup> : «*la présente directive a pour objet d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la communauté* ».

Code de l'Environnement, article L 211-7 (loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) : «*Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes sont habilités à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant la défense contre les inondations et contre la mer* »

#### Le contexte

La Seine-aval est soumise à des phénomènes d'inondation par débordement de type fluvial en amont de Rouen (crue de référence de 1910), alors qu'à l'aval de Rouen, ces débordements ont régulièrement lieu en situation météorologique dépressionnaire (surcote engendrée par de forts vents d'ouest dominants), combinée à une marée haute de vives eaux (crue de référence du 25 décembre 1999).

Les berges de la Seine-aval sont le lieu d'une occupation humaine historique (activités agricoles ou industrialo-portuaires, habitations, infrastructures) et constitue des enjeux forts de protection contre ce risque d'inondation du fleuve. Par ailleurs, la navigation commerciale intensive et le jeu quotidien des marées requièrent une protection supplémentaire au niveau des berges de la Seine.

Dans ce contexte, le Département de Seine-Maritime, en se substituant aux riverains, s'est porté volontairement maître d'ouvrage dès les années 1950 de travaux de protection des biens et des personnes riverains de la Seine contre les inondations par débordement. La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques assoit aujourd'hui la légitimité d'intervention du Département de Seine-Maritime qui est une compétence non obligatoire. A ce jour, il est propriétaire d'une centaine de kilomètres d'ouvrages de type digue en berge de Seine sur un territoire d'intervention couvrant environ 210 km de berge (rive droite et gauche confondues et département de l'Eure exclu).

Les berges du département de l'Eure, d'un linéaire d'environ 50 km entre Poses et Tancarville, sont essentiellement naturelles et non protégées. Néanmoins, d'après les informations disponibles ce jour, une vingtaine de kilomètres de digues existent sur le territoire compris entre Caumont et Quillebeuf-sur-Seine.

#### Les objectifs du programme

Le présent programme s'attache à définir une stratégie de travaux de protection contre les inondations dans les deux départements. Si l'action consiste à mener des opérations pluriannuelles de réhabilitation des ouvrages existants en Seine-Maritime, les opérations à programmer dans le département de l'Eure pourraient aller au-delà du confortement des digues existantes, à savoir la création de digues sur des secteurs d'enjeux prioritaires à identifier. Les aménagements doivent, tant que faire se peut, privilégier d'une part l'utilisation de techniques végétales ou mixtes à chaque fois que les contraintes le permettent (emprise, contexte hydraulique, pente...) et d'autre part être guidés par la mise en œuvre de projets de

qualité (intégration paysagère...).

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage** : la prise en compte des paysages doit être une composante majeure des projets à mettre en œuvre.

**Économie** : l'aménagement des futures zones industrielles en berge ou rive pourrait être accompagné d'un aménagement des berges privilégiant la qualité (valorisation du site en promenade, techniques végétales ou mixtes...).

**Tourisme** : la création ou réhabilitation d'une digue pourra intégrer de plus en plus couramment des cheminements doux (piétons, cyclistes...) comme composante d'un réseau qui répond à un objectif touristique.

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

- Services de l'État : DREAL,
- EPCI : Communautés d'Agglomération et communautés de communes,
- Collectivités territoriales : Département de l'Eure et de Seine-Maritime, communes, Grand Port Maritime de Rouen

#### Animation

Départements de l'Eure et de Seine-Maritime

### Démarche préalable à l'action

La réhabilitation ou création de digues nécessite au préalable :  
des études complémentaires (topographie,...),  
une étude de définition,  
un dossier réglementaire sur l'Eau pour l'essentiel des travaux

### Projets

#### département de Seine-Maritime :

Rive droite : Hautot-sur-Seine, Yainville, Le Trait, Freneuse

Rive gauche : La Bouille, Mauny, Heurteauville

Nouveau programme rive droite : Amfreville-La-Mivoie, Saint-Pierre-de-Varengeville, Duclair, Le-Mesnil-sous-Jumièges, Caudebec-en-Caux

#### département de l'Eure :

Vieux-Port,

Barneville-sur-Seine,

Le Landin,

Poses

Pitres

Caumont

### Les financements

FEDER, action 3-1F pour des travaux en génie végétal,

CPER, fiche action 5-3,

Département de Seine-Maritime,

Département de l'Eure

## FICHE PROJET 10-1 : REHABILITATION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE BERGE SUR LA RIVE GAUCHE A LA BOUILLE, MAUNY ET HEURTEAUVILLE (EN SEINE-MARITIME)

| <b>Maître d'ouvrage :</b><br>Département de Seine Maritime<br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique Département de Seine-Maritime - Mrs Patrick BREHIN et Yann LABISTE<br>Date transmission information :<br><b>Localisation :</b> Communes de La Bouille, Mauny et Heurteauville   |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Protéger les biens et les personnes<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Développer les aménagements de protection des biens et des personnes   |           |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
|--|---|---|-----------|--|------|------|-----------|--------|---|---|--|---------|--|--|---|
| <b>Nature</b><br><b>Études</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><b>Travaux</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement   | <b>Horizon</b><br>X Court terme (0-3 ans)<br>X Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011-2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>études</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>travaux</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> |           |  | 2009 | 2010 | 2011-2012 | études | X | X |  | travaux |  |  | X |
|  | 2009  | 2010  | 2011-2012 |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
| études   | X   | X   |           |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
| travaux  |   |   | X         |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Description du projet :</b><br><br>L'opération s'inscrit dans le cadre d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages de protection des berges de la Seine, qui appartiennent au Département de Seine-Maritime. L'objectif est de réaliser des travaux de réhabilitation sur les communes de La Bouille (0,450 km linéaire), Mauny (2,320 km linéaire) et Heurteauville (1,025 km linéaire), en rive gauche de la Seine. Ces trois sites ont pour particularité d'être bordés immédiatement par des routes départementales (RD).<br><br><u>Cas particulier de la commune de Mauny</u><br><br>La création d'une zone de circulation douce côté Seine d'une largeur de 1,50 mètre, en dehors des infrastructures routières existantes, sera étudiée.<br><br>La solution qui sera proposée pour cet aménagement doit tenir compte des contraintes liées à la sécurité des piétons, la mise en conformité de l'ensemble de la voie, la stabilité de l'ouvrage, la lutte contre les inondations, les conditions d'écoulement de la Seine (pente, surface mouillées, etc.), l'évacuation des eaux de ruissellement de la chaussée.<br><br>Globalement et lorsque les contraintes le permettent, les solutions techniques d'aménagement des berges proposées devront privilégier le génie mixte, associant génie civil et génie végétal. De même, il devra être intégré la valorisation du patrimoine naturel et paysager de la vallée de Seine, |   | <b>Partenaires techniques :</b><br>Maître d'œuvre de l'opération : société SAFEGE   |           |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |   |   |           |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Cheminement doux, le long des berges de Seine, rive gauche, requalification des berges et de la Route départementale sur le fleuve.</b>   |   |   |           |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Plan de financement</b>   |   |   |           |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
| Dépenses d'investissement :<br>- coût prévisionnel des travaux : 10 000 000 € HT<br>- coût études hors maîtrise d'œuvre : 110 000 € HT<br>- coût de la maîtrise d'œuvre : 338 000 € HT<br>Dépenses de fonctionnement :   |   | <b>Recettes :</b> CPER 2007-2013 (fiche action 5-3)   |           |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |   |   |           |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br><br>Suivi du projet par les services du Département (DE, DR, DPDDV), la police de l'Eau, la DREAL...  |   | <b>Critères d'évaluation :</b>  |           |  |      |      |           |        |   |   |  |         |  |  |   |

## FICHE PROJET 10-2 : REHABILITATION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE BERGE SUR LA RIVE DROITE A HAUTOT-SUR-SEINE, YAINVILLE ET LE TRAIT (DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME)

| <b>Maître d'ouvrage :</b><br>Département de Seine Maritime<br>Informations concernant la rédaction de la fiche<br>Interlocuteur technique Département de Seine-Maritime - Mrs Patrick BREHIN et Yann LABISTE<br>Date transmission information :   |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Protéger les biens et les personnes<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Développer les aménagements de protection des biens et des personnes  |      |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
|---|---|--|------|--|------|------|------|-------|---|---|--|---------|--|--|---|
| <b>Nature</b><br><b>Études</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><b>Travaux</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement  | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b><br><table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>étude</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>travaux</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> |      |  | 2009 | 2010 | 2011 | étude | X | X |  | travaux |  |  | X |
|   | 2009  | 2010   | 2011 |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
| étude   | X   | X  |      |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
| travaux   |   |  | X    |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Description du projet :</b><br><br>L'opération s'inscrit dans le cadre d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages de protection des berges de la Seine, qui appartiennent au Département de Seine-Maritime. L'objectif est de réaliser des travaux de réhabilitation sur les communes de Hautot-sur-Seine (0,953 km linéaire), Yainville amont et aval (0,500 km linéaire) et Le Trait (0,250 km linéaire), en rive droite de la Seine.<br><br>Les aménagements proposés dans le projet de maîtrise d'œuvre sont variés : restauration du parement existant et création d'une butée de pied (Hautot-sur-Seine, Yainville amont), aménagement en génie végétal ou mixte (Yainville aval) ou restauration de gabions (Le Trait).<br><br>Le site de Hautot-sur-Seine borde la RD 51 et est localisé sur un secteur classé au titre des paysages. Il est par ailleurs concerné par le passage à terme d'une piste cyclable, projet actuellement porté par la La-CREA Rouennaise. |   | <b>Partenaires techniques :</b><br>Maître d'œuvre de l'opération : société SOGREAH Consultants   |      |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |   |  |      |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Projet de piste cyclable le long des berges de Seine sur la commune de Hautot-sur-Seine</b>  |   |  |      |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Plan de financement</b>  |   |  |      |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Dépenses d'investissement :</b><br><br>- coût prévisionnel des travaux : 3 400 000 € HT<br>- coût de la maîtrise d'œuvre : 125 000 € HT<br><b>Dépenses de fonctionnement :</b>   |   | <b>Recettes :</b><br>C.P.E.R. 2007-2013 ? fiche action 5.3   |      |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |   |  |      |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br>Suivi du projet par les services du Département (DE, DPDDV), la police de l'Eau, la DREAL...   |   | <b>Critères d'évaluation :</b>   |      |  |      |      |      |       |   |   |  |         |  |  |   |

## FICHE PROJET 10-3 : PROGRAMME DE REHABILITATION DES OUVRAGES DE PORT DES BERGES SUR LA RIVE DROITE (DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME)

### Maître d'ouvrage :

Département de Seine Maritime

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique Département de Seine-Maritime Mrs Patrick BREHIN et Yann LABISTE

Date transmission information :

### Référence enjeu du schéma :

Protéger les biens et les personnes

### Référence fiche programme :

Développer les aménagements de protection des biens et des personnes

### Nature

#### Études

Investissements

Fonctionnement

#### Travaux

Investissements

Fonctionnement

### Horizon

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------|------|------|------|
| étude   |      | X    | X    |
| travaux |      |      |      |

### Description du projet :

L'opération s'inscrit dans le cadre d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages de protection des berges de la Seine, qui appartiennent au Département de Seine-Maritime.

4 secteurs sont concernés :

Partenaires techniques :  
GPMR, VNF

#### Amfreville-la-Mivoie

Le site d'Amfreville-La-Mivoie couvre un linéaire de 1,775 km bordé par la RD 6015. L'ouvrage connaît des dégradations essentiellement au niveau du géotextile anti-érosion et du parement en béton (fissuration).

#### Saint-Pierre-de-Varengeville

Ce secteur est bordé par la RD 982 sur l'ensemble du linéaire (1,275 km). L'ouvrage, constitué d'un perré en moellons et de gabions, est attaqué en raison de sa position d'extrados et des vagues engendrées par le passage des navires. Il en résulte un sous-cavage et un éventrement des boîtes de gabions. Cet ouvrage a nécessité en 2009 un confortement provisoire en enrochements.

#### Duclair

Le quai de Duclair, en amont immédiat du passage d'eau, a subi un affaissement en 2005 et présente des dégradations importantes au niveau de son soubassement (sous-cavage) et du parement (nombreuses fissurations).

#### Le Mesnil-sous-Jumièges

L'ouvrage bordant la route des Fruits (RD 65) est un perré en béton ou en moellons ancien. Il présente un aspect médiocre, avec des cavités, des épaufrures et des fissures, ayant fait l'objet régulier de réparations provisoires et localisées.

#### Caudebec-en-Caux

L'ouvrage, d'un linéaire de près de 1 km, protège une zone industrielle, où siège notamment l'entreprise internationale REVIMA-EADC (maintenance aéronautique). Le parement du perré en béton présente d'importantes cavités dans la zone de balancement des marées et est soumise au batillage.

Préalablement à la maîtrise d'œuvre, une étude de définition et de programmation sera lancée en 2010, afin de déterminer plus précisément la nature des dégradations et des contraintes qui s'exercent sur ces ouvrages, les travaux de confortement à réaliser, leur intégration à l'environnement et une première estimation prévisionnelle du coût des travaux.

#### Liens avec le fleuve

### Projets de piste cyclable le long des berges de Seine sur les communes d'Amfreville-La-Mivoie et Caudebec-en-Caux

#### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

- coût prévisionnel des travaux : à déterminer (étude de définition)
- coût de la maîtrise d'œuvre : en fonction du coût prévisionnel des travaux

**Recettes :**

Dépenses de fonctionnement :

#### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 10-4: TRAVAUX DE PROTECTION DES BERGES A PITRES (DEPARTEMENT DE L'EURE)

**Maître d'ouvrage :** ND

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique D27 Mme Alix COURIVAUD

Date transmission information :

**Référence enjeu du schéma :**

Protéger les biens et les personnes

**Référence fiche programme :**

Développer les aménagements de protection des biens et des personnes

**Nature**

**Études**

Investissements

Fonctionnement

**Travaux**

Investissements

Fonctionnement

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier :**

1<sup>ère</sup> phase :

2<sup>ème</sup> phase :

Début des travaux :

**Description du projet :** réparation et entretien de perrés. Enjeux de protection de voie communale, d'habitations et de sécurité.

*Partenaires techniques :*  
VNF, commune

### Liens avec le fleuve

Afin d'assurer un lien physique avec la Seine, les aménagements doivent, tant que faire se peut, privilégier d'une part l'utilisation de techniques végétales ou mixtes à chaque fois que les contraintes le permettent (emprise, contexte hydraulique, pente...) et d'autre part être guidés par la mise en œuvre de projets de qualité (intégration paysagère...).

### Plan de financement

Financement : commune

Dépenses d'investissement :

150 000 à 200 000 €

Dépenses de fonctionnement :

**Recettes :**

FEDER (3-1 F pour du génie végétal)

CPER

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 10-5: TRAVAUX DE PROTECTION DES BERGES AU VIEUX-PORT (DEPARTEMENT DE L'EURE)

**Maître d'ouvrage : GPMR (SOUS RESERVE)r**  
**Gestionnaire de la berge après réalisation des travaux :** Département de l'Eure  
**Informations concernant la rédaction de la fiche**  
 Interlocuteur technique : Alix COURIVAUD (Département de l'Eure)  
 Date transmission information :

**Référence enjeu du schéma :**  
 Protéger les biens et les personnes

**Référence fiche programme :**  
 Développer les aménagements de protection des biens et des personnes

### Nature

#### Études

- Investissements
- Fonctionnement

#### Travaux

- Investissements
- Fonctionnement

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

Étude : fin 2009 à début 2010  
 Début des travaux : 2010

**Description du projet :** selon une étude du BRGM, l'érosion aurait des origines diverses : position en rive concave du fleuve, batillage, existence d'un ouvrage en dur amplifiant les phénomènes de creusement de la berge à l'amont et l'aval... La berge a l'apparence d'une falaise haute d'au moins 5 m, dont le recul inéluctable menace des habitations. Un Sentier piéton a disparu avec l'érosion. Une solution de protection à très court terme (2009) est à l'étude (Commune/GPMR). Parallèlement, un cahier des charges est rédigé par le GPMR en vue de lancer une étude de définition des travaux d'ici la fin de l'année 2009.

*Partenaires techniques :*  
 GPMR, commune

La maîtrise d'ouvrage des travaux reste à définir sur ce site et des éclaircissements juridiques sont nécessaires pour déterminer le(s) propriétaire(s) et le gestionnaire des berges. Sur ce dernier point, la DDEA de Seine-Maritime travaille en ce moment sur la définition des responsabilités en matière d'entretien et de gestion des digues intéressant la sécurité publique sur le territoire du département de l'Eure, au titre du décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques.

### Liens avec le fleuve

Afin d'assurer un lien physique avec la Seine, les aménagements doivent, tant que faire se peut, privilégier d'une part l'utilisation de techniques végétales ou mixtes à chaque fois que les contraintes le permettent (emprise, contexte hydraulique, pente...) et d'autre part être guidés par la mise en œuvre de projets de qualité (intégration paysagère...).

### Plan de financement

#### Dépenses d'investissement :

Études : 100 000 à 150 000 €  
 Travaux : 3 000 000 € à 4 000 000 €

#### Dépenses de fonctionnement :

#### Recettes :

FEDER (3-1 F pour du génie végétal)  
 CPER  
 FNADT  
 DGE

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 10-6 : TRAVAUX DE PROTECTION DES BERGES A BARNEVILLE-SUR-SEINE (DEPARTEMENT DE L'EURE)

**Maître d'ouvrage : GPMR (SOUS RESERVE)**  
**Informations concernant la rédaction de la fiche**  
 Interlocuteur technique D27Mme Alix COURIVAUD

**Référence enjeu du schéma :**  
 Protéger les biens et les personnes

Date transmission information :

**Référence fiche programme :**  
 Développer les aménagements de protection des biens et des personnes

**Nature**

**Études**

- Investissements  
 Fonctionnement

**Travaux**

- Investissement  
 Fonctionnement

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

- 1<sup>ère</sup> phase :  
 2<sup>ème</sup> phase :  
 Début des travaux :

**Description du projet :** réfections d'encoches d'érosion sous le perré. Réfection de berge et du chemin de halage. Enjeux de protection d'habitations et de sécurité.

*Partenaires techniques :*  
 GPMR, commune

D'après l'étude BRGM de février 2009, 2 sites sont concernés par une érosion de berge :

- le premier le long du perré dégradé et sur lequel est situé un chemin de desserte,
- le second, à l'ouest de la commune.

L'évolution des désordres peut être rapide en cas de crue ou de grande marée. Le linéaire concerné s'étendrait jusqu'à la commune du Landin.

**Descriptif :** Travaux de berges proposés au Landin/ Barneville-sur-Seine

S'agissant d'une berge exposée sur la partie convexe de la Boucle de Jumièges, il convient d'en prévoir une protection efficace face aux agressions du fleuve.

Le projet consisterait à renforcer le pied de berges par la mise en œuvre de vannage métallique surmonté par exemple de gabions, puis de compléter la protection par la réalisation d'une berge de type végétalisée en harmonie avec le site naturel dans lequel s'inscrivent ces berges.

### Liens avec le fleuve

Afin d'assurer un lien physique avec la Seine, les aménagements doivent, tant que faire se peut, privilégier d'une part l'utilisation de techniques végétales ou mixtes à chaque fois que les contraintes le permettent (emprise, contexte hydraulique, pente...) et d'autre part être guidés par la mise en œuvre de projets de qualité (intégration paysagère...).

### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

**Coût des travaux :**

1 000 000 à 1 500 000 €

Dépenses de fonctionnement :

**Recettes :**

FEDER (3-1 F pour du génie végétal)

CPER

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 10-7 : TRAVAUX DE PROTECTION DES BERGES AU LANDIN (DEPARTEMENT DE L'EURE)

**Maître d'ouvrage : GPMR (SOUS RESERVE)**

**Référence enjeu du schéma :**

Protéger les biens et les personnes

**Gestionnaire de la berge après réalisation des travaux :** Département de l'Eure

**Référence fiche programme :**

Développer les aménagements de protection des biens et des personnes

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique GPMR : Jean-Jacques DANTAR

**Nature**

**Études**

Investissements

Fonctionnement

**Travaux**

Investissements

Fonctionnement

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

Étude : fin 2009 à début 2010

Procédure : 2010-2011

Début des travaux : 2011 - 2012

**Descriptif :** Travaux de berges proposés au Landin/ Barneville-sur-Seine

*Partenaires techniques :*

GPMR, commune,  
Département de l'Eure,  
Département de Seine  
Maritime,

S'agissant d'une berge exposée sur la partie convexe de la Boucle de Jumièges, il convient d'en prévoir une protection efficace face aux agressions du fleuve.

Le projet consisterait à renforcer le pied de berges par la mise en œuvre de vannage métallique surmonté par exemple de gabions, puis de compléter la protection par la réalisation d'une berge de type végétalisée en harmonie avec le site naturel dans lequel s'inscrivent ces berges.

### Liens avec le fleuve

Afin d'assurer un lien physique avec la Seine, les aménagements doivent, tant que faire se peut, privilégier d'une part l'utilisation de techniques végétales ou mixtes à chaque fois que les contraintes le permettent (emprise, contexte hydraulique, pente...) et d'autre part être guidés par la mise en œuvre de projets de qualité (intégration paysagère...).

### Plan de financement

|  |   |
|--|---|
| <p><u>Dépenses d'investissement :</u></p> <p>Étude :</p> <p>Travaux : 7 000 000 €</p> <p><u>Dépenses de fonctionnement :</u></p> | <p><b>Recettes :</b></p> <p>FEDER (3-1 F pour du génie végétal)</p> <p>CPER</p> <p>FNADT</p> <p>DGE</p> |
|--|---|

**FICHE PROJET 10-8 : CONFORTEMENT DE BERGE SUR LA COMMUNE DE CAUMONT (27) LE LONG DE LA RD 93 DANS LA PERSPECTIVE D'UNE CONTINUITÉ AVEC LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES BERGES EN SEINE-MARITIME**

| <b>Maître d'ouvrage potentiel : N.D.</b><br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique : Alix Courivaud (direction de l'eau), Alain Duval (Direction des routes) (département de l'Eure)<br>Date transmission information : 14/10/2009  |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Protéger les biens et les personnes<br><b>Référence fiche programme :</b><br>Développer les aménagements de protection des biens et des personnes  |                         |      |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |
|---|---|--|-------------------------|------|--|--|------|------|------|------|-------|--|--|--|--|---------|--|--|--|--|
| <b>Nature</b><br><br><b>Études</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><b>Travaux</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement  | <b>Horizon</b><br>Court terme (0-5 ans)<br><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans) | <b>Échéancier (si phases) : à déterminer</b><br><table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |                         |      |  |  | 2009 | 2010 | 2011 | 2013 | Étude |  |  |  |  | Travaux |  |  |  |  |
|   | 2009  | 2010   | 2011                    | 2013 |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |
| Étude   |   |  |                         |      |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |
| Travaux   |   |  |                         |      |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |
| <b>Descriptif du projet</b><br>Confortement de la berge et mise en sécurité de la RD 93 sur 3.5 Km (commune de Caumont dans le département de l'Eure) en prolongement des travaux prévus sur les communes de Mauny et de la Bouille (Département de Seine-Maritime, voir fiche projet 10-1)<br><br><b>Objectif du projet :</b><br>Protection de la RD 93, continuité de la véloroute potentielle du Département de Seine-Maritime |   | <b>Partenaires techniques :</b><br>Département 27 : DRT, DDEAT, DEA<br>Département 76 : DR, service voies vertes CG  |                         |      |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |
| Liens avec le fleuve  |   |  |                         |      |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |
| Plan de financement   |   |  |                         |      |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |
| <u>Dépenses d'investissement :</u><br>Étude : à réaliser<br>Travaux :<br><u>Dépenses de fonctionnement :</u>  |   |  | <b>Recettes :</b>       |      |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |
| Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)  |   |  |                         |      |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |
| <u>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</u>  |   |  | Critères d'évaluation : |      |  |  |      |      |      |      |       |  |  |  |  |         |  |  |  |  |

## FICHE PROJET N°10-9 : PROTECTION DES BERGES DE LA SEINE SUR LA COMMUNE DE FRENEUSE (DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME).

| Maître d'ouvrage potentiel : Département de Seine-Maritime<br>Informations concernant la rédaction de la fiche<br>Interlocuteur technique : Yann LABISTE et Patrick BREHIN (Département de Seine-Maritime)<br>Date transmission information : novembre 2009  |   | Référence enjeu du schéma :<br>Protéger les biens et les personnes<br>Référence fiche programme :<br>Développer les aménagements de protection des biens et des personnes  |      |      |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |
|--|---|--|------|------|------|------|------|------|-------|---|--|--|--|---------|--|---|--|--|
| Nature<br>Études<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br>Travaux<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement  | Horizon<br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (5-10 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 10 ans) | Échéancier (si phases) : à déterminer <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      |      | 2009 | 2010 | 2011 | 2013 | Étude | x |  |  |  | Travaux |  | x |  |  |
|  | 2009  | 2010   | 2011 | 2013 |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |
| Étude  | x   |  |      |      |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |
| Travaux  |   | x  |      |      |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |
| <b>Descriptif du projet</b><br>Des travaux de protection des berges de la Seine seront engagés dès le début de l'année 2010 en rive droite, sur l'île de la commune de Freneuse et au droit d'un lotissement pavillonnaire. Cette opération, d'un linéaire total de 583 mètres, relève de la protection des personnes et des biens contre les inondations menée par le Département de Seine-Maritime, régie par la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.<br><br>3 tronçons de berge sont concernés par les travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le tronçon 1 (155 mètres) fera l'objet d'un entretien sélectif de la végétation et un réajustement des blocs d'enrochements existants,</li> <li>- au droit du tronçon 2 (383 mètres) où les dégradations sont les plus importantes, des travaux de confortement seront réalisés. Ces travaux consistent en la mise en œuvre d'un enrochement libre en bas de berge (génie civil), d'un enrochement nappé en haut de berge (génie végétal) et de plantation d'arbres de haut jets et buissonnants sur la crête.</li> <li>- Sur le tronçon 3 (25 mètres), un entretien de la végétation existante sera effectué.</li> </ul> Le marché de travaux est composé de trois lots, attribués à deux entreprises (l'une des entreprises est titulaire de deux lots) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> lot : travaux préliminaires et gestion de la végétation existante,</li> <li>- 2<sup>ème</sup> lot : travaux de terrassement, de génie civil et végétal (par voie fluviale),</li> <li>- 3<sup>ème</sup> lot : travaux de végétalisation et de plantation.</li> </ul> Pendant toute la durée des travaux, des mesures seront prises afin de limiter les émissions de CO <sup>2</sup> générées directement ou indirectement par la réalisation du chantier. A la réception des travaux un bilan carbone de l'opération sera réalisé suivant le protocole établi par l'ADEME, en listant les postes émetteurs, en évaluant leurs émissions respectives et en mettant en évidence les actions de réduction de ces émissions qui ont été mises en œuvre par les entrepreneurs au cours du chantier. |   | <b>Partenaires techniques :</b><br>VNF,<br>Police de l'Eau,<br>maître d'œuvre,<br>entreprises titulaire des travaux,<br>coordinateur SPS.  |      |      |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |
| Liens avec le fleuve   |   |  |      |      |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |
| Plan de financement  |   |  |      |      |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |
| Dépenses d'investissement :<br>Étude :<br>Travaux : 588 232,28 € HT<br>Dépenses de fonctionnement :  |   | Recettes : CPER, action 2-2  |      |      |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |
| Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)   |   |  |      |      |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  |   | Critères d'évaluation :  |      |      |      |      |      |      |       |   |  |  |  |         |  |   |  |  |

## 732 -PROGRAMME 11 – FAVORISER UNE GESTION PREVENTIVE DU RISQUE INONDATION

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : protéger les biens et les personnes

Objectif stratégique : gérer le risque inondation à l'échelle de la Seine-aval

### Le cadre stratégique et réglementaire

Directive Cadre Inondation, article 7 : «*les plans de gestion des risques d'inondation englobent tous les aspects de la gestion des risques d'inondation, en mettant l'accent sur la prévention, la protection et la préparation*».

Loi du 30 juillet 2003 relative à la gestion préventive des risques technologiques et naturels, article 46 : «*Pour faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements peuvent s'associer au sein d'un établissement public territorial de bassin*».

Plans de Prévention des Risques d'Inondation de la boucle de Poses, de la boucle d'Elbeuf et de la boucle de Rouen.

### Le contexte

La Seine-aval est soumise à des phénomènes d'inondation par débordement de type fluvial en amont de Rouen (crue de référence de 1910), alors qu'à l'aval de Rouen, ces débordements ont régulièrement lieu en situation météorologique dépressionnaire (surcote engendrée par de forts vents d'ouest dominants), combinée à une marée haute de vives eaux (crue de référence du 25 décembre 1999). D'autres inondations comme les remontés de nappes sont également à intégrer dans la réflexion (étude du GIP Seine-aval en cours sur les caractéristiques et types d'inondation en vallée de Seine).

Le phénomène de remontée des eaux lié au changement climatique doit être pris également en compte. A l'échelle du globe, un rapport du GIEC de 2007 indique une remontée du niveau marin de +9 à +88 cm pour le siècle prochain. Bien que ce chiffre exprime une tendance générale qui ne dit pas comment cela va se traduire à l'échelle de la Seine, la remontée du niveau marin associée au réchauffement climatique est suffisamment inquiétante pour être prise en compte. A l'échelle régionale, le GIPSA travaille sur cette question (programme 4 en cours).

Les berges de la Seine-aval sont le lieu d'une occupation humaine historique (activités agricoles ou industrialo-portuaires, habitations, infrastructures) et constitue autant d'enjeux forts de protection contre ce risque d'inondation du fleuve.

A côté des mesures structurelles (digues) qui existent localement pour se prémunir de ce risque réel au niveau de la Seine, trois outils préventifs principaux sont mis en œuvre sur ce territoire. Si tous relèvent de l'État, deux sont à la charge de la DDEA :

Le Service de Prévision des Crues (SPC) Seine-Aval et fleuves Côtiers Normands, qui a pour mission de prévenir par l'information la population des inondations (site web [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)) ou encore assister les collectivités dans leur mise en œuvre d'un système d'annonces des crues ou de repères de crues.

L'élaboration de Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Le territoire du schéma d'aménagement de la Seine-Aval est actuellement couvert par trois PPRI en vigueur concernant la vallée de Seine : celui de la Boucle de Poses approuvé en 2002 (département de l'Eure), de la Boucle d'Elbeuf approuvé en 2001 (département de Seine-Maritime) et de la Boucle de Rouen (département de Seine-Maritime) approuvé en avril 2009.

La troisième mesure est à la charge de la Préfecture (SIRACED PC) et concerne l'élaboration par les communes de plans de sauvegarde communaux, destinés à anticiper la réaction aux crises de toute nature : accident, crise sanitaire, naturelle, industrielle,...). Ces plans doivent définir notamment l'organisation, la réception et transmission de l'alerte, la mise en place d'un poste de commandement communal...

### Les objectifs du programme

L'objectif de ce programme vise à renforcer la gestion préventive de ce risque inondation au moyen de trois actions principales :

1) disposer d'un outil SIG de modélisation des crues de référence sur le territoire. A ce titre, la DDEA réalise en ce moment un travail de modélisation en 2D des crues à l'échelle de la Seine-aval (logiciel Mascaret). Cette prestation, qui a commencé par la boucle de Roumare, doit s'achever dans les meilleurs délais et permettra d'obtenir un meilleur niveau de vigilance nécessaire à la prévision des phénomènes de crue. Par ailleurs cet outil doit permettre d'identifier les secteurs prioritaires à protéger et les secteurs sans enjeu. Ces derniers peuvent ainsi constituer une base de réflexion pour envisager, le cas échéant, une renaturation dans une recherche de zones d'expansion de crues (mesure préventive).

Parallèlement à cette action, le GIP Seine-aval va mener d'ici la mi-2010 une vaste campagne topographique aéro-laser entre Poses et l'embouchure de la Seine avec une simulation des inondations et de la remontée du niveau marin lié au changement climatique.

2) l'identification de zones de renaturation de berges aujourd'hui artificialisées (fiche programme correspondante) dans une perspective de renforcer le corridor écologique de la Seine-aval, participe également à la prévention des inondations (remise en eau de secteurs).

3) la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde sur toutes les communes menacées d'inondation, avec une obligation pour les communes relevant d'un Plan de Prévention du Risque Inondation.

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage** : la renaturation de certains de ces sites participe indirectement à la mise en valeur de paysages caractéristiques d'un système fluvial et estuarien (filandres, vasières, bois alluviaux...).

**Économie** : en cas de futurs PPRI sur le territoire de la Seine-aval, les acteurs économiques doivent être pleinement associés à la définition du périmètre, afin de tenir compte au mieux des réalités de leurs projets. Dans son discours sur le projet « Grand Paris », le Président de la République a souligné la nécessité de « rendre constructibles les zones inondables ». De même l'espace agricole est fortement concerné par les orientations qui découleront des plans communaux de sauvegarde

Les politiques de préservation et/ou développement sur ces zones ont un impact sur la prise de garantie des risques (assurances) pour les activités (existantes ou à créer) en bord de Seine. c'est un facteur d'attractivité économique.

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

DDEA,  
Préfecture,  
Communautés d'Agglomération et communautés de communes,  
Collectivités territoriales : Région, Département de l'Eure et de Seine-Maritime, communes,  
Grand Port Maritime de Rouen,  
GIP Seine-Aval

#### Animation

A définir

#### Démarche préalable à l'action

Une coordination et un partenariat rapprochés entre les services de l'État et les acteurs institutionnels du territoire doit avoir lieu. Cette action doit se traduire notamment par une concertation renforcée sur la problématique des PPPRI existants ou à venir (définition du périmètre des futurs PPRI, révision des PPRI existants...). La coordination des acteurs doit aussi permettre d'anticiper les objectifs fixés par la Directive Cadre Inondation et sa transcription en droit français dès 2011 (évaluation du risque, cartes des zones inondables, plans de gestion des risques d'inondation...). Un travail collectif est nécessaire pour améliorer, mutualiser et croiser les connaissances globales sur le risque inondation par débordement de la Seine.

Ce partenariat passe par :

l'association de la Police de l'Eau dès l'amont des projets de travaux de protection des biens et des personnes,

l'association des gestionnaires de digues aux réunions de travail pour les communes riveraines non couvertes par un PPRI et concernées par le phénomène d'inondation par débordement de la Seine,

la poursuite de la modélisation hydraulique des crues par la DDEA et le partage des connaissances,

le suivi du groupe de travail animé par la DDEA sur le classement des digues et les responsabilités des gestionnaires (application du décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des digues)

la transposition de la Directive Cadre Inondation et la mise en œuvre des mesures (évaluation préliminaire, cartographie du risque inondation...),

l'accompagnement possible de la Préfecture/SIRACEDPC aux communes dans le cadre de la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde relatifs aux inondations.

#### Projets

- travaux de protection des berges dans l'Eure et en Seine-Maritime,
- travaux de renaturation de berges artificialisées,
- plans communaux de sauvegarde,
- gestion du risque inondation et aménagements (fiche projet relative à l'urbanisation et cartographie associée).

#### Les financements

C.P.E.R. 2007-2013, action 5.3

## FICHE PROJET 11-1 : ELABORATION DE PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> communes (avec accompagnement possible de la Préfecture/SIRACEDPC, en conseil)  |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Protéger les biens et les personnes                   |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique SIRACED-PC Mme Christine MEIER<br>Date transmission information :  |   | <b>Référence fiche programme :</b><br>Favoriser une gestion préventive du risque inondation |
| <b>Nature</b><br><b>Études</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><b>Travaux</b><br>Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement  | <b>Horizon</b><br>Court terme (0-3 ans)<br><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier :</b> selon la mobilisation des communes                                      |
| <b>Description du projet :</b><br><br>Plan de sauvegarde destiné à anticiper la réaction aux crises de toute nature : accident, crise sanitaire, naturelle, industrielle,...). Prise en compte des risques auxquels la commune est soumise, organisation, réception et transmission de l'alerte, mise en place d'un poste de commandement communal, répartition des rôles dans la cellule de crise, mobilisation des moyens communaux et extra communaux, communication, lien avec la préfecture, ...<br><br>Ces plans de sauvegarde ont un caractère obligatoire pour les communes relevant d'un Plan de prévention des risques naturels approuvé ou dans un rayon de plan particulier d'intervention lié aux risques industriels majeurs. |   | <b>Partenaires techniques :</b><br>Préfecture (SIRACEDPC)                                   |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |   |   |
| Prise en compte des risques d'inondation par débordement de la Seine  |   |   |
| <b>Plan de financement</b>  |   |   |
| Dépenses d'investissement :<br>Dépenses de fonctionnement :   | <b>Recettes :</b>   |   |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |   |   |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :   | Critères d'évaluation :   |   |

## FICHE PROJET 11-2 : GESTION DU RISQUE INONDATION (PROTECTION, PREVENTION) ET AMENAGEMENTS

**Maître d'ouvrage :** DDEA, ensemble des aménageurs  
**Informations concernant la rédaction de la fiche**  
 Interlocuteur technique :  
 Date transmission information :

**Références enjeux du schéma :**  
 Protéger les biens et les personnes  
 Conforter un développement économique durable  
**Références fiches programme :**

- Développer les aménagements de protection des biens et des personnes
- Favoriser une gestion préventive du risque inondation
- Encourager un développement économique par le fleuve.

### Nature

#### Études

- Investissements  
 Fonctionnement

#### Travaux

- Investissements  
 Fonctionnement

### Description du projet :

#### Contexte

La gestion du risque inondation à l'échelle de la Seine-aval relève à la fois de mesures structurelles (protection par des digues) et de mesures préventives (réglementation, PPRI, service de prévision des crues...).

La réglementation en cours ou à venir, tant au niveau européen (Directive Cadre Inondation) que français (Décret de 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques, transposition de la Directive Cadre inondation...) nécessite une coordination et un partenariat rapprochés entre les services de l'État et les aménageurs du territoire. Ce travail collectif est nécessaire pour améliorer, mutualiser et croiser les connaissances globales sur le risque inondation par débordement de la Seine.

Par ailleurs, le changement climatique ainsi que le fort développement des aménagements en bordure de fleuve, imposent de réviser les modèles d'analyse des crues. Il paraît difficile en effet de concevoir un aménagement du territoire en Vallée de la Seine dans lequel le fleuve serait à la fois une pierre angulaire du développement, mais également porteur de tension entre gestion de l'inondation et des aménagements.

#### 1) Aménagement des espaces économiques :

Dans son discours sur le projet « Grand Paris » le 29 avril 2009, le Président de la République a en effet souligné la nécessité de « rendre constructibles les zones inondables pour les bâtiments adaptés à l'environnement et au risque », ouvrant ainsi une « fenêtre » à l'aménagement de zones, considérées comme non éligibles jusqu'alors.

Dans ce contexte, préalablement à toute définition de futur PPRI ou dans le cadre de la révision d'un PPR existant, le schéma d'aménagement de la Seine-aval peut constituer un moyen pour faciliter et organiser les actions de concertation entre acteurs locaux, afin de faire de la Seine un espace de vie et de développement économique partagé.

Il peut soutenir également tout investissement concourant à faciliter un développement économique par le fleuve.

#### 2) Un développement de la connaissance du risque nécessaire

**Échéancier :** selon les projets

*Partenaires techniques :*  
 Centre Européen de  
 Prévention du Risque  
 d'Inondation

Les PPRI, document qui s'applique à un territoire restreint, ne permettent pas d'obtenir une connaissance et une vision globales du risque inondation à l'échelle de la Seine-aval.

Un certain nombre d'études en cours ou à venir viendront améliorer ces connaissances :

campagne topographique aéroliaser du GIP Seine-aval entre Poses et l'embouchure (rendu mi-2010), avec une simulation des inondations et de remontée des eaux lié au changement climatique,

- réalisation, dans le cadre de l'élaboration du SCOT de l'agglomération Rouen-Elbeuf, dès la rentrée 2009, d'une étude relative à la modélisation de la montée des eaux en Vallée de la Seine, en partenariat avec le GIP Seine-Aval et le service de prévention des crues de l'État (2010-2011) localisation des zones à risque, impacts en terme économique,
- mise en place par la DDEA d'un SIG sur la modélisation des crues sur l'ensemble du territoire Seine-aval (en cours, avec comme première boucle étudiée celle de Roumare),
- création par la DDEA d'une base de données et d'un SIG sur les digues de la Seine en Seine-Maritime et dans l'Eure, dans le cadre réglementaire du décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques.

### 3) Un partenariat État-acteurs territoriaux à renforcer

Ce partenariat passe par :

l'association des services de l'État (Police de l'Eau...) aux programmations de travaux de protection des biens et des personnes dans les départements de l'Eure et de Seine-Maritime,

le suivi de la modélisation hydraulique des crues par la DDEA,

le suivi du groupe de travail animé par la DDEA sur le classement des digues et les responsabilités des gestionnaires (décret de 2007 précité)

la transposition de la Directive Cadre Inondation des 2011 et la mise en œuvre des mesures (évaluation préliminaire, cartographie du risque inondation...).

#### Liens avec le fleuve

Prise en compte des risques d'inondation par débordement de la Seine

#### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

**Recettes** : CPER 2007-2013 (fiche action 5-3)

Dépenses de fonctionnement :

#### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

- DDEA, Préfecture,

Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure),

Les territoires de projets (Agglomérations de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine, PNR...),

- Les communes,

Grand Port Maritime de Rouen,

GIP Seine-Aval,

- Syndicat Mixte SCOT Rouen-Elbeuf.

## FICHE PROJET 11-3 : CLASSEMENT DES DIGUES INTERESSANT LA SECURITE PUBLIQUE

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> DDEA<br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique : Pierre BRARD<br>Date transmission information :  |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Protéger les biens et les personnes<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>favoriser une gestion préventive du risque inondation  |
| <b>Nature</b><br><b>Études</b><br>Investissements<br>Fonctionnement<br><b>Travaux</b><br>Investissements<br>Fonctionnement  | <b>Horizon</b><br><b>X</b> Court terme (0-3 ans)<br>Moyen terme (3-5 ans)<br>Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier :</b> 31 décembre 2009  |
| <b>Description du projet :</b><br><br><u>Contexte</u><br>Ce projet de classement des digues intéressant la sécurité publique a une origine réglementaire : la circulaire du 6 août 2003 et le décret du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques, en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008. Il s'agit pour l'État de veiller à ce que les propriétaires ou exploitants d'ouvrages intéressant la sécurité publique, les digues ici, exercent une mission renforcée de contrôle et de surveillance de leurs ouvrages.<br><br>L'objectif du décret du 11 décembre 2007 est de classer les digues en niveau :<br>A, B, C : digues de hauteur de 1 m et plus, protégeant au moins 50 000 habitants (A), 1 000 habitants (B) ou 10 habitants (C),<br>D : digues de hauteur inférieure à 1 m ou protégeant moins de 10 habitants.<br>Un surclassement de la digue pourra avoir lieu si cette dernière protège des infrastructures, de l'habitat léger ou sensible, des installations nucléaires ou classés pour la protection de l'environnement (ICPE), des établissements recevant du public.<br><br>Le propriétaire ou l'exploitant de la digue devra réaliser une <b>étude de dangers</b> pour celles classées en A, B ou C. Cette étude doit permettre de vérifier précisément la délimitation de la digue et de l'espace que celle-ci protège.<br><br>D'autres dispositifs à la charge du propriétaire sont prévus, dont le contenu est fixé par arrêté. Il s'agit par exemple de <b>revues de sûreté</b> , de <b>diagnostics initiaux</b> , de <b>visites approfondies</b> , de <b>rapports de surveillance</b> ou de <b>dossiers d'ouvrage</b> .<br><br>L'objectif pour la DDEA est dans l'ordre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de recenser les ouvrages et de recueillir les déclarations d'existences de ces ouvrages de la part de leur propriétaires ou exploitants ;</li> <li>- de déterminer, au vu des éléments recueillis, la classe des ouvrages et de proposer aux préfets les arrêtés de classement ;</li> <li>- de contrôler le respect par les responsables d'ouvrage des obligations générales et des prescriptions particulières qui leur incombent.</li> </ul> |   | <b>Partenaires techniques :</b><br>Départements de Seine-Maritime et de l'Eure, Grand Port Maritime de Rouen, Voies Navigables de France, Grand Port Maritime du Havre, DISE. |
| Ces tâches s'accompagneront de l'alimentation d'une base de données   |   |   |

|   |                         |
|---|-------------------------|
| <p>nationale (Bardigues) et de la création d'une couche SIG sur les digues de la Seine.</p> <p>Si le travail de recensement et d'identification des gestionnaires de digues est largement engagé dans les départements de Seine-Maritime et du Calvados, beaucoup reste à faire dans le département de l'Eure concernant l'identification des propriétaires ou exploitants. Néanmoins, le secteur en Seine-Maritime en amont de Rouen, qui connaît très localement des problèmes aigus d'érosion et de dégradation avancée de certains ouvrages, doit être solutionné avec Voies Navigables de France.</p> <p><b>En tout état de cause</b>, les dates de mise en conformité aux dispositions du décret sont les suivants :</p> <p>30 juin 2008 : dossier de l'ouvrage, consignes d'exploitation et de surveillance, rapport de surveillance, visite technique approfondie, revue de sûreté pour les digues de classe A</p> <p>31 décembre 2009 : diagnostic initial pour les digues de classe A, B et C</p> <p>31 décembre 2012 :</p> <p>étude de dangers pour les digues de classe A ;<br/>dossier de l'ouvrage*, consignes d'exploitation et de surveillance*, rapport de surveillance, visite technique approfondie*, revue de sûreté pour les digues de classes B, C et pour celles de classe D seulement les prescriptions marquées d'un astérisque (*)</p> <p>31 décembre 2014 : étude de dangers pour les digues de classe B et C.</p> |                         |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |                         |
| Prise en compte des risques d'inondation par débordement de la Seine  |                         |
| <b>Plan de financement</b>  |                         |
| Dépenses d'investissement :   | <b>Recettes :</b>       |
| Dépenses de fonctionnement :  |                         |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |                         |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture, DISE, DDEA</li> <li>- DREAL</li> </ul> collectivités territoriales (Départements de Seine-Maritime et de l'Eure, communes riveraines),<br>Grand Port Maritime de Rouen,<br>Voies Navigables de France<br>Grand Port Maritime du Havre<br>Autres propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages  | Critères d'évaluation : |

Mise à jour du 28/09/09

## 74 – ENJEU 4 – VALORISER LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

### 741 - PROGRAMME 12 – PROTEGER ET GERER LES ESPACES REMARQUABLES

|   |
|---|
| <b>Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval</b>   |
| <u>Enjeu</u> : Valoriser les atouts environnementaux et paysagers dans les projets de territoire<br><u>Objectif stratégique</u> Valoriser et reconquérir les paysages de Seine  |
| <b>Le cadre stratégique et réglementaire</b>  |
| <p><b>La Directive Territoriale de l'Estuaire de la Seine approuvée en 2006, a parmi ses objectifs, de préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages.</b> L'orientation relative aux espaces naturels majeurs concerne la vallée de la Seine. Ces espaces sont cartographiés et sont liés à des prescriptions précises concernant leur protection.</p> <p>En ce qui concerne les paysages de la Seine-aval, ce sont d'abord les Boucles boisées de la Seine entre Rouen et le Havre qui ont été reconnues, comme un <b>poumon vert</b> à préserver entre les grands pôles urbains et industriels. <b>Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande</b>, initialement appelé de Brotonne répond à cet objectif depuis 1974.</p> <p>L'<b>inscription de grands sites</b> (Boucle de la Seine à hauteur de la forêt de Brotonne, la Boucle d'Anneville et la rive gauche de la Seine à hauteur de Tancarville) dans les années 1970, a permis de reconnaître la valeur et de protéger certains paysages des boucles de la Seine. <b>Les sites classés</b> sont ponctuels et liés à des hauts lieux de patrimoine (Château du taillis à Duclair, domaines rouennais de la Boucle de Roumare, Côte Sainte Catherine et Château de Robert le Diable, etc.).</p>   |
| <b>Le contexte</b>  |
| <p>En 2001, le Parc naturel régional signait une nouvelle charte et était rebaptisé <b>Parc des boucles de la Seine Normande</b> sur un périmètre élargi, ce qui est symptomatique de l'évolution de l'attention portée par l'État et les acteurs locaux à ce territoire remarquable pour toutes ses composantes environnementales et culturelles de la vallée de la Seine. Il entame actuellement les travaux de renouvellement de sa Charte avec notamment l'élaboration d'une Charte paysagère.</p> <p>L'État pour renforcer la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages boucles de la Seine et pour mieux en maîtriser l'évolution a décidé officiellement en 2003 de procéder à <b>un programme de classement dans la vallée de la Seine en commençant en aval de Rouen par la Boucle de Roumare</b>. Ce projet de classement était aussi sollicité par la société civile. Il répond, dans le cadre du programme stratégique du Grand Port maritime de Rouen, à une compensation paysagère au creusement du chenal, complété sur le plan environnemental par une renaturation des berges.</p> <p>La principale incompréhension des partenaires (collectivités et acteurs socio-économiques) tient au <b>manque d'explicitation d'une stratégie</b> par l'État dans la poursuite de ce projet et notamment de l'articulation de ce futur classement avec les protections environnementales déjà en application sur le territoire. <b>Le périmètre global d'étude du classement et son calendrier</b> posent actuellement des questions sur la faisabilité de sa mise en œuvre, notamment au moment où plusieurs documents de planification sont en révision (SRIT, Schéma de carrière, SCOT, Charte de Parc, etc.)</p> |

## Les objectifs du programme

L'objectif du programme est d'inscrire dans le Schéma Seine la question de la protection des paysages conjointement aux autres volets du Schéma qu'ils soient relatif à l'aménagement, au tourisme, aux berges, à l'économie, etc.

Il s'agit donc en premier lieu de définir une **stratégie différenciée et concertée de protection** qui prenne sens par rapport à l'évolution actuelle du territoire et qui soit différenciée en fonction des enjeux locaux.

Sa mise en œuvre pourra être déclinée par l'activation des outils actuellement en place pour la protection des paysages : une grande partie des boucles est déjà protégée pour des motifs paysagers au titre des sites inscrits, de sites classés ponctuels, de forêts de protection ou des abords de Monuments Historiques.

Le rôle du **Parc naturel régional dans la protection des paysages** va être redéfini lors du renouvellement de la charte en tenant compte du périmètre de classement à l'étude, puisque son territoire est couvert en grande partie par celui-ci.

La définition de **modalités d'accompagnement des porteurs de projet** pour rendre efficace les protections existantes et futures sans freiner la dynamique des territoires : Cahiers de gestions des sites ainsi que l'organisation d'un dispositif de soutien des porteurs de projet. De même, la définition d'indicateurs pour mesurer l'homogénéité et de cohérence dans la durée de ces modalités sera utile.

De plus, **l'efficacité des protections** des éléments et structures paysagères remarquable des paysages de Seine sera, effective à plusieurs conditions :

- La traduction dans les documents d'urbanisme des objectifs de protection,
- L'appropriation des référentiels de protection par tous les acteurs du territoire,
- L'accompagnement des porteurs de projet,
- La valorisation des paysages et l'amélioration de l'image de la Seine

## Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Économie** : les projets d'implantation en berges de Seine de nouvelles activités sont stratégiques pour certaines activités et pour le transport fluvial.

**Berges (environnement)** : Cohérence et complémentarité avec la gestion et la protection environnementale

**Tourisme** : Valorisation par le tourisme des sites remarquables

## Les acteurs

### Acteurs concernés

L'État (DREAL),

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure Agglomérations de Rouen, du Havre, Seine-Eure, Communauté de commune Caux Vallée de Seine), Ports (Rouen et Le Havre),

Partenaires économiques (CA CCI, CRCI, UNICEM)

### Animation

*A définir*

## Démarches préalables à l'action :

### 1. L'évaluation des outils de protection des paysages en vallée de Seine :

Les Boucles de la Seine-aval sont en grande partie déjà protégées par des sites inscrits de grande surface : Boucle de la Seine à hauteur de la forêt de Brotonne, la Boucle d'Anneville et la rive gauche de la Seine à hauteur de Tancarville

L'évaluation du site inscrit de la Rive gauche de la Seine à hauteur de Tancarville qui concerne le Marais

Vernier a montré l'utilité d'une telle démarche. L'évaluation conclut que ce site inscrit a subi nombreuses dégradations dues à des constructions récentes mal implantées, hétérogènes et de qualité architecturale sans lien avec le site. Les clôtures et plantations récentes concourent aussi à une banalisation des paysages. Plusieurs parcelles sont actuellement à vendre dans des sites stratégiques d'un point de vue paysager.

Un Atelier a été mis en place entre les partenaires État, CAUE, communes et le Parc pour définir des modalités de préservation et de gestion du site. Il constitue également une plateforme technique de mutualisation des études. Les permis de construire déposés depuis 2008 ont été examinés par l'Atelier qui regroupe l'ensemble de la chaîne d'instruction en site inscrit. Il a également travaillé à la définition de fenêtres de vues à préserver et à définir d'autres recommandations à intégrer dans les PLU.

Sur la base du travail réalisé pour le Marais Vernier, une évaluation des grands sites inscrits dont l'État a pour projet de renforcer la protection peut être menée.

De même, un travail d'évaluation des outils de protection et une prospective sur la différenciation des moyens de protection pourra être mené. Ce travail s'appuiera, le cas échéant, sur les connaissances issues des chartes paysagères, de l'atlas des paysages et des études liées à l'élaboration des documents de planification.

## **2. L'élaboration d'une stratégie concertée et différenciée de protection des paysages**

Au vu de l'évaluation des outils de protection et de gestion des paysages du territoire ainsi que des connaissances approfondies des paysages de la vallée de la Seine et de leur dynamique, une stratégie de renforcement des protections des paysages peut être élaborée.

Cette démarche concertée et différenciée selon les enjeux locaux tiendra compte de :

L'évaluation des protections existantes,

L'identification des besoins en protection localisés,

Les projets des territoires,

Les modalités d'accompagnement des projets en fonction des outils.

La Stratégie qui en résultera sera articulée avec l'ensemble des programmes du Schéma et notamment les volets économiques, touristiques et inondation afin de prendre en compte la dynamique du territoire.

### **Les projets**

- » 12-1 : Classement des boucles de la Seine-aval
- » 12-2 : Commission de définition de principes d'urbanisation préalable à l'élaboration de document d'urbanisme et validation des autorisations d'urbanisme (Marais Vernier)

### **Les financements**

## FICHE PROJET 12-1 : ACCOMPAGNEMENT DU CLASSEMENT DES BOUCLES DE LA SEINE AVAL

|  |   |
|--|---|
| <b>Maître d'ouvrage :</b><br><br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br><i>Issue du travail du GTA1 Partenaires locaux</i> | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Protéger et gérer les paysages remarquables |
|--|---|

|                   |                          |                                 |   |
|-------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| <b>Nature</b>     | <b>Horizon</b>           | <b>Échéancier (si phases) :</b> |   |
| X Études          | x Court terme (0-3 ans)  |                                 | 2010                                    |
| ▫ Investissements | x Moyen terme (3-5 ans)  | Phase 1                         | Calendrier et modalités de concertation |
| ▶ Fonctionnement  | ▫ Long terme (sup 5 ans) | Phase 2                         | Cahiers de gestion                      |

|   |  |
|---|--|
| <b>Description du projet :</b><br>Le groupe de travail paysage souhaite poursuivre ses travaux pour contribuer à la concertation et à l'accompagnement du classement des boucles de la Seine, dans la mesure où ce projet est poursuivi par l'État.<br><br><b>Révision du calendrier</b> pour y intégrer une démarche prospective de moyen terme sur l'aménagement du territoire de ces Boucles. Cette démarche pourra être nourrie par la mise en œuvre du Schéma Seine, du SRIT, ainsi que par les SCOT du Pays du Roumois et de Caux Vallée de Seine et par la Charte du PNR en cours d'élaboration,<br><br><b>Introduction dans la méthodologie de définition des périmètres</b> une évaluation des sites inscrits existants, à l'instar de ce qui s'est fait sur le Marais Vernier ainsi qu'une étude de définition des caractéristiques remarquables des paysages,<br><br><b>Inventaire exhaustif</b> des mesures réglementaires de protection environnementale et examen de l'application de ces mesures sur le territoire des boucles.<br><br><b>Définition de zones d'exclusion</b> pour éviter la superposition des mesures réglementaires et prendre en compte les projets d'aménagement.<br><br><b>Définir conjointement aux périmètres des cahiers de gestion et des mesures d'accompagnement des classements,</b><br><br><b>Soumettre à la concertation</b> une stratégie de protection différenciée des Boucles incluant les projets de périmètre de classement accompagnés de leurs cahiers de gestion.<br><br><b>Définir des modalités d'évaluation</b> des effets des classements des Boucles y compris Roumare, incluant des indicateurs de suivi. | <b>Partenaires techniques :</b><br><br>Région,<br>Parc des BSN,<br>Département de l'Eure,<br>GPMR,<br>Voies navigables de France,<br>Agglomérations Rouen, Elbeuf, Seine-Eure,<br>Cc Caux Vallée de Seine,<br>CCI de Rouen, C<br>RCI Haute-Normandie,<br>UNICEM,<br>DREAL,<br>Syndicat mixte SCOT Rouen-Elbeuf,<br>GIP Seine-aval,<br>Mairies<br>et associations |
|---|--|

### Liens avec le fleuve

**Les protections des paysages visent à conserver les caractéristiques paysagères de la vallée de la Seine**

### Plan de financement

|   |                   |
|---|-------------------|
| <u>Dépenses d'investissement</u> : <b>ND</b><br><u>Dépenses de fonctionnement</u> : | <b>Recettes :</b> |
|---|-------------------|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br>Le pilotage et l'animation d'un groupe de projet pour suivre l'ensemble de cette démarche est nécessaire pour poursuivre la dynamique de concertation sur le sujet | <b>Critères d'évaluation :</b> |
|---|--------------------------------|

## FICHE PROJET 12-2 : COMMISSION DE DEFINITION DE PRINCIPES D'URBANISATION PREALABLE A L'ELABORATION DE DOCUMENT D'URBANISME ET VALIDATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

**Maître d'ouvrage :** Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique : Annick TUAL  
Date transmission information : 29/06/09

**Localisation :** Boucle de Marais Vernier

**Référence enjeu du schéma :**

Valoriser les atouts environnementaux et paysagers dans les projets de territoire

**Référence fiche programme :**

Protéger et gérer les paysages remarquables

**Nature**

**Études**

- Investissements
- Fonctionnement

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)**
- Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2010   | 2012 et +   |
|---------|--|---|
| Phase 1 | Validation du projet de commission par les communes de la Boucle |   |
| Phase 2 |  | généralisation aux boucles ayant vocation à être classées ? |

**Description du projet**

Pour les communes qui n'ont pas de documents d'urbanisme, en complémentarité du projet de classement, définition de principes d'urbanisation. Pour assurer la cohérence territoriale, d'un secteur protégé à une autre validation collégiale des autorisations d'urbanisme (1 commission/mois). A terme, ce travail s'appuiera sur une Charte d'architecture et d'urbanisme durable.

Le projet de classement et de révision de la Charte permet de redéfinir des modalités de concertation sur l'aménagement du territoire, et de définir des modalités d'accompagnement des communes afin :

- Assurer la cohérence territoriale en urbanisme
- Aider les élus à la décision dans un souci de développement durable

**Partenaires techniques :**

DREAL,  
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande  
, CAUEs,  
DDEA...  
Concertation, avis partagé donc défendu par tous. Permet de garantir une qualité des documents d'urbanisme

**Liens avec le fleuve**

**Le Marais Vernier est un des paysages remarquables de la vallée de la Seine**

**Plan de financement**

Dépenses d'investissement : **ND**

Étude :

Travaux :

Dépenses de fonctionnement : en fonction du nombre de commission et de mise en œuvre des chartes.

**Recettes :**

Mise à jour 150909

## 742 - PROGRAMME 13 – VALORISER LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES DE SEINE

|   |
|---|
| <b>Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval</b>   |
| <u>Enjeu</u> : Valoriser les atouts environnementaux et paysagers dans les projets de territoire<br><u>Objectif stratégique</u> Valoriser et reconquérir les paysages de Seine  |
| <b>Le cadre stratégique et réglementaire</b>  |
| <p><b>La Convention Européenne du paysage</b>, note que les États signataires sont conscients que le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et qu'il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne.</p> <p><b>Les outils réglementaires</b> existants qui concernent la protection du patrimoine prennent peu en compte leur valorisation ni leur intégration dans les projets d'aménagement. De plus, le petit patrimoine non protégé mérite également un traitement particulier dans l'aménagement, puisque composante fondamentale des paysages.</p>  |
| <b>Le contexte</b>  |
| <p>Le patrimoine et les paysages caractéristique de la Seine sont riches et variés.</p> <p>En effet, les rives de la Seine abondent de <b>témoignages liés aux activités fluviales</b>. Ceux liés à la navigation au travers des graffiti de bateaux gravés sur les murs des églises et de certaines maisons, sans compter les anciens phares et balises, toujours visibles en grand nombre. Les clochers des églises situés sur les hauteurs jouaient le rôle de point de repère pour les navigateurs. Le patrimoine de la Seine, ce sont aussi les bacs, lien vital entre les deux rives et la construction navale qui fut très présente dans la région. Un témoignage de ces activités demeure au musée de la marine de Seine à Caudebec.</p> <p><b>Le Service régional de l'Inventaire du Patrimoine Culturel de Haute Normandie</b> a mené un inventaire du <b>patrimoine industriel de la Basse Seine</b> et travaille actuellement sur le patrimoine fluvial de la Seine (ponts, écluses, chemins de halage, ports, digues, ...). Il possède un centre de documentation qui pourrait à terme être ouvert au public.</p> <p><b>Le Parc naturel régional</b> a dans ses devoirs de tenir à jour l'inventaire du patrimoine bâti et naturel, réalisé à sa création ainsi que d'en assurer sa valorisation avec l'aide de ses partenaires et de son conseil scientifique. L'une des actions de préfiguration du Parc, dans les années 1970 avait été la réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti des communes. Aujourd'hui, l'enjeu est de mettre ces informations à jour, de les porter à la connaissance du public pour offrir aux élus, aux aménageurs, aux architectes et aux habitants un outil de connaissance et d'aide à la décision dans le cadre de programmes d'urbanisme, de projets de restauration du bâti, etc. Ce projet est développé en lien avec le Service Régional de l'Inventaire de Haute-Normandie. De plus, le Parc met en place nombreuses actions en lien avec la valorisation du patrimoine, parmi lesquelles la route des chaumières, la route des fruits, etc.</p> |
| <b>Les objectifs du programme</b>   |
| <p><b>Le développement de l'identité liée au fleuve</b> passera par une réappropriation du patrimoine de la Seine, soit par sa mise en valeur dans les projets d'aménagement, soit par sa mise en valeur dans des documents et itinéraires de découverte.</p> <p>La connaissance existe et se développe par le Service régional de l'inventaire ou le Parc. Elle pourrait également s'étoffer par les études préalables aux projets.</p> <p>Ce programme vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Rendre accessible la connaissance du patrimoine</b></li><li>• <b>Favoriser son appropriation</b></li><li>• <b>Favoriser sa prise en compte dans les projets d'aménagement.</b> Pour cela le besoin est de diffuser</li></ul>   |

la connaissance existante et d'accompagner les porteurs de projets qu'ils soient publics lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou des projets d'aménagement ou privés lors des projets d'aménagement.

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Économie** : les patrimoines industriel et agricole sont des motifs importants de la Seine

**Berges (environnement)** : les aménagements de berges peuvent valoriser le patrimoine existant

**Tourisme** : développement des itinéraires de découverte du patrimoine

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

Le Service régional de l'Inventaire du patrimoine culturel,

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure),

Ports (Rouen et Le Havre), VNF,

Agglomérations de Rouen, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine,

Les CAUE

**Animation : les partenaires tout le long du linéaire**

### Démarches préalables à l'action

#### 1. Opportunité d'un centre de ressource sur le patrimoine et les paysages de Seine

Plusieurs acteurs du territoire produisent ou possèdent des connaissances sur le patrimoine et les paysages de Seine :

Le Service régional de l'inventaire, Les CAUE, L'AREHN, Le Parc des Boucles de la Seine Normande, les musées de la marine, la Région et les Départements, les porteurs de projet, les associations, etc.

Les porteurs de projet ont peu le réflexe de s'y référer pour donner un sens à leurs aménagements, alors que la prise en compte du patrimoine peut être qualifiante et surtout révéler l'identité du lieu. Quelques projets emblématiques peuvent néanmoins être cités comme la réhabilitation des docks à Rouen ou au Havre.

Un groupe de travail sur la question du patrimoine et des paysages pourrait avoir pour tâche de rédiger un cahier des charges et de suivre l'étude de faisabilité d'un centre de ressource du patrimoine et des paysages de Seine.

#### 2. Rédaction d'un référentiel pour la prise en compte du patrimoine dans les projets de territoire

Ce même groupe de travail pourra rédiger un référentiel qui viendra alimenter la Charte Seine pour la prise en compte du patrimoine dans les projets de territoire qu'ils soient documents d'urbanisme ou projet d'aménagement ponctuel, ainsi que des documents de communication vers les communes et les porteurs de projet privés.

### Les projets

- » 13-1 : Étude de faisabilité d'un centre de ressource du patrimoine et des paysages de Seine
- » 13-2 : Inventaire du patrimoine bâti non protégé
- » 13-3 : aménagement du site de St Samson de la Roque
- » 13-4 : Inventaire du patrimoine fluvial
- » 13-5 : Découverte du patrimoine fluvial St Aubin les Elbeuf

### Les financements

## FICHE PROJET 13-1 : ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN CENTRE DE RESSOURCE DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES DE SEINE

| <b>Maître d'ouvrage : N.D.</b><br><br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b>   |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Valoriser le patrimoine et les paysages de Seine   |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
|---|---|--|------|--|------|------|------|---------|--|--|--|---------|--|--|--|
| <b>Nature</b><br><input type="checkbox"/> Études<br><input type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><input type="checkbox"/> autres... | <b>Horizon</b><br><input type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="width: 20%;">2009</th> <th style="width: 20%;">2010</th> <th style="width: 20%;">2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phase 1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      |  | 2009 | 2010 | 2011 | Phase 1 |  |  |  | Phase 2 |  |  |  |
|   | 2009  | 2010   | 2011 |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Phase 1   |   |  |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Phase 2   |   |  |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| <b>Description du projet (objectifs) :</b><br><b>A rédiger avec la ou les structures pilotes</b>  |   | <b>Partenaires techniques :</b><br><b>Parc naturel régional</b><br><b>A rédiger avec la ou les structures pilotes</b>  |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Liens avec le fleuve  |   |  |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| <b>Développement de l'identité liée au fleuve</b>   |   |  |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Plan de financement   |   |  |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| <u>Dépenses d'investissement</u> : <b>ND</b><br>Étude :<br>Travaux :<br><u>Dépenses de fonctionnement</u> :   |   | <b>Recettes :</b>  |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)  |   |  |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :   |   | Critères d'évaluation :  |      |  |      |      |      |         |  |  |  |         |  |  |  |

## FICHE PROJET 13-2 : INVENTAIRE DU PATRIMOINE BATI NON PROTEGE

### Maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandes

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Annick TUAL

Date transmission information : 29/06/09

**Localisation** : Territoire du parc

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et paysagers dans les projets de territoire

### Référence fiche programme :

Valoriser le patrimoine et les paysages de Seine

### Nature

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement  
 autres...

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009 | 2010       | 2011       |
|---------|------|------------|------------|
| Phase 1 |      | 6 communes |            |
| Phase 2 |      |            | 6 communes |

### Description du projet (objectifs) :

Mise à jour de l'inventaire Mérimée, complétée avec un inventaire du patrimoine bâti non protégé sélectionné sur des critères historiques, culturels et architecturaux. Première phase de repérages, puis sélection pour intégration dans documents d'urbanisme.

- Permet d'assumer le devoir de suivi de l'évolution du territoire,
- Contribue au maintien des qualités paysagères,
- Permet de connaître les éléments identitaires d'un territoire.

**Atouts** : Permettrait la collaboration à des programmes de recherches, de suivre les pressions exercées sur le patrimoine bâti. Assurer une qualité des documents d'urbanisme.

**Faiblesses** : Nécessite une mobilisation de personnes assez conséquentes (à minima : un responsable inventaire, un cartographe) ainsi que de temps (analyse de cartes, analyse de textes, terrain, saisie).

**Opportunités** : Intégration dans documents d'urbanisme facilité par la présence du Parc dans l'élaboration des PLU. Permet un pré repérage des bâtiments agricoles pour les PLU. La collaboration avec le SRI facilite la transmission des données au travers du porter à connaissance. Support de programme d'animations.

**Menaces** : Les pressions sur le patrimoine agricole sont très fortes, compte tenu de l'évolution des pratiques, de la consommation des espaces dédiés à cette activité.

### Partenaires techniques :

Service régional de l'inventaire,  
 CAUEs,  
 Conseil général de l'Eure,  
 Conseil scientifique du Parc,  
 ENSAN,  
 Associations du patrimoine (AMSE, SPBS...)

### Liens avec le fleuve

### Développement de l'identité liée au fleuve

#### Plan de financement

Dépenses d'investissement

Dépenses de fonctionnement : 6 000 €/an

**Recettes** : fonds propres (30% d'un poste à négocier avec SRI)

#### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 13-3 : VALORISATION DU PHARE DE ST SAMSON DE LA ROQUE

**Maître d'ouvrage :**

Département de l'Eure

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique :

Date transmission information : 29/06/09

**Localisation :** Saint Samson de la Roque 27

**Référence enjeu du schéma :**

Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire

**Référence fiche programme :**

Valoriser le patrimoine et les paysages de Seine

**Nature**

- Études
- Investissements
- Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009  | 2010                         | 2011    |
|---------|---|------------------------------|---------|
| Phase 1 | Étude d'aménagement paysager et de valorisation touristique | Consultation des entreprises |         |
| Phase 2 |   |                              | travaux |

**Description du projet (objectifs) :**

**Valorisation paysagère et touristique du phare de St Samson de la Roque**

- Propriété départementale, située sur le territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, site en balcon au dessus de l'estuaire de la Seine, très belle vue panoramique sur la vallée
- phare, témoin de l'histoire de l'estuaire et de la vallée

*Partenaires techniques :*

**A rédiger avec la ou les structures pilotes**

Liens avec le fleuve

**Développement de l'identité liée au fleuve**

Plan de financement

Dépenses d'investissement :

Étude :

Travaux : 300 000€

**Recettes :** CG 27, FEDER

Dépenses de fonctionnement :

Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 13-4 : INVENTAIRE DU PATRIMOINE FLUVIAL

|  |  |  |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
|--|--|--|------------|--|------|------|------|---------|--|------------|--|---------|--|--|------------|
| <b>Maître d'ouvrage :</b><br>Service régional de l'inventaire<br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique :<br>Date transmission information :<br><br><b>Localisation :</b> la Seine |  | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Valoriser le patrimoine et les paysages de Seine   |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| <b>Nature</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Études<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><input type="checkbox"/> autres...                            | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;">2009</td> <td style="width: 20%;">2010</td> <td style="width: 20%;">2011</td> </tr> <tr> <td>Phase 1</td> <td></td> <td>6 communes</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phase 2</td> <td></td> <td></td> <td>6 communes</td> </tr> </table> |            |  | 2009 | 2010 | 2011 | Phase 1 |  | 6 communes |  | Phase 2 |  |  | 6 communes |
|  | 2009   | 2010   | 2011       |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| Phase 1  |  | 6 communes   |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| Phase 2  |  |  | 6 communes |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| <b>Description du projet (objectifs) :</b><br><b>En attente des éléments du Service régional de l'inventaire</b>   |  | <b>Partenaires techniques :</b>  |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| Liens avec le fleuve   |  |  |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| Développement de l'identité liée au fleuve   |  |  |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| Plan de financement  |  |  |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| Dépenses d'investissement :<br>Dépenses de fonctionnement :  |  | <b>Recettes :</b>  |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)   |  |  |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  |  | Critères d'évaluation :  |            |  |      |      |      |         |  |            |  |         |  |  |            |

## FICHE PROJET 13-5 : DECOUVERTE DU PATRIMOINE FLUVIAL ST AUBIN LES ELBEUF

### Maître d'ouvrage :

A définir dans le projet touristique

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique :

Date transmission information :

**Localisation** : Saint Aubin les Elbeufs

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire

### Référence fiche programme :

Valoriser le patrimoine et les paysages de Seine

### Nature

? Études

? Investissements

Fonctionnement

autres...

### Horizon

? Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009 | 2010       | 2011       |
|---------|------|------------|------------|
| Phase 1 |      | 6 communes |            |
| Phase 2 |      |            | 6 communes |

*Partenaires techniques :*

### Description du projet (objectifs) :

« Le paysage révèle l'évolution du profond bouleversement du site durant le siècle dernier. La métamorphose du site est assez spectaculaire et peut constituer le support de plusieurs cheminements d'interprétation. Cette découverte ou redécouverte du patrimoine fluvial actuel et passé est susceptible de répondre à un véritable intérêt touristique comme à une réappropriation de la Seine par les habitants.

Les publics n'attendent pas particulièrement des explications didactiques mais plutôt une progression de la compréhension dans les cheminements au gré des promenades à pied ou à vélo. » (Extrait de l'étude de faisabilité touristique et technique du port de plaisance situé à St Aubin les Elbeuf)

### Liens avec le fleuve

### Développement de l'identité et du tourisme lié au fleuve

#### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

Dépenses de fonctionnement :

**Recettes :**

#### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## 743 - PROGRAMME 14 – FAIRE VIVRE UNE CHARTE DE SEINE

### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : Valoriser les atouts environnementaux et paysagers dans les projets de territoire

Objectif stratégique Valoriser et reconquérir les rives de Seine / Renforcer le lien par les paysages et les usages

### Le cadre stratégique et réglementaire

La Convention Européenne du paysage note que les évolutions des techniques de productions agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages. Elle engage à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme.

La loi « paysage » confère aux documents de planification un rôle pour la protection des paysages mais également pour la qualité de l'urbanisme et des paysages. Pour cela les règles d'implantation par rapport à la Seine et la protection des éléments et structures paysagères caractéristiques des paysages de Seine peuvent trouver leur place dans les documents d'urbanisme.

Le SRADT comporte un axe stratégique : **Un environnement et un espace qualifiés et reconnus**. La préservation, reconquête et valorisation du patrimoine naturel et des paysages est traduite par le développement des pratiques inscrivant les exigences de prise en compte des enjeux environnementaux dès l'amont de l'action.

### Le contexte

Le rapport à la Seine dans l'aménagement du territoire a pu être positif dans l'histoire (aménagement de grands domaines, de villégiatures, de grands ports ou orientation des perspectives des villes). Cependant il s'est dégradé progressivement consécutivement à l'industrialisation, à la pollution de la Seine et à l'abandon de certains usages notamment du transport fluvial de voyageurs. Les mutations des rives ont pu être vécues comme des traumatismes.

Ainsi, les grandes agglomérations ont pu tourner le dos à leur fleuve pendant des décennies puis se rendre compte très récemment de l'intérêt de requalifier les berges de Seine. Plusieurs projets témoignent du dynamisme actuel de cette reconquête du fleuve à Rouen ou à Elbeuf. Quant à la grande majorité des communes, plus rurales, elles développent peu de réflexion au moment de l'élaboration de leur document d'urbanisme, sur le rapport entre aménagement du territoire et la Seine. L'exemple de la question de la préservation des fenêtres de vue sur la Seine est symptomatique : les habitants apprécient le rapport à la Seine puisqu'ils souhaitent souvent s'installer en co-visibilité avec le fleuve, les documents d'urbanisme n'ont généralement peu de réflexion sur cette question.

De plus, les nombreuses activités industrielles et artisanales présentes en Vallée de la Seine (82 zones recensées), ne sont pas sans incidences sur l'environnement et les paysages. **Faciliter leur intégration (gestion de l'espace, préservation des paysages, réduction des émissions sonores, maîtrise des rejets liquides et solides...) participe grandement à l'acceptabilité de la population locale ainsi que d'intégrer dans les projets les notions de co-visibilité, de continuité des cheminements doux, de maintien des usages des berges, ...**

De plus en plus d'initiatives de territoires de projets en Vallée de la Seine vont dans ce sens : Charte environnementale de la zone d'activités du Malaquis (Communauté de communes du Trait Yainville), Charte d'Intégration Environnementale (Agglomération d'Elbeuf).

La transposition de ce type de document à l'échelle de la Vallée de la Seine, permettrait de conforter et d'enrichir le caractère « d'excellence » écologique, paysagère et économique de ce territoire.

La démarche de reconquête des paysages de la Boucle d'Anneville, animée par la Parc des Boucles de

la Seine Normande est un bon exemple de coopération entre les carriers, les associations et les communes pour la mise en œuvre d'actions coordonnées de reconquête des paysages.

### Les objectifs du programme

L'objectif du programme est d'élaborer et faire vivre et une Charte Seine pour la qualité des projets qui serve de **référentiel qualité pour les projets et de cadre de coopération** pour mutualiser et valoriser les projets exemplaires. La coopération sera également celle des démarches inter-documents d'urbanisme ou inter-projets d'aménagement. En effet, faire « paysage », **retrouver une identité** ce n'est pas élaborer des projets esthétisants qui viendraient habiller l'existant mais bien donner du sens aux projets par rapport à l'histoire, à la géographie et aux usages de la Seine et assurer une certaine cohérence dans les aménagements tout en conservant la diversité.

Document non réglementaire, cette charte pourrait faire l'objet de la démarche suivante :

#### Concertation autour des objectifs et des modalités de mise en œuvre du document

Rassembler et analyser les différents travaux de connaissance sur les paysages pouvant alimenter le référentiel qualité :

- études des co-visibilités et des séquences paysagères
- centre de ressource du patrimoine et des paysages
- atlas des paysages
- chartes paysagères

- Identification des méthodes et pratiques novatrices pouvant être initiées dans les futurs projets d'aménagements (initier de nouvelles politiques de développement durable, encourager et faciliter la concertation locale avec la population, recenser et anticiper sur les investissements adéquats,..) ;

#### Établissement d'un programmes d'actions afin d'asseoir les objectifs de la démarche

- Programme établi en fonction des priorités réglementaires et environnementales. Il concerne à la fois les collectivités et les entreprises. ;

#### Réalisation de la charte, document fondateur de la démarche globale

- Collectivités et entreprises seraient les signataires de ce document.

**Le référentiel pourra décliner un certain nombre de qualités pour les projets** : la visibilité, la lisibilité et l'accessibilité au fleuve, par exemple ; ou encore la prise en compte du patrimoine, des co-visibilités. La vie de la charte sera celle de la mutualisation des projets notamment lorsqu'ils sont contigus ou en co-visibilité. Elle comportera des recommandations pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle sera là aussi le lieu de travailler sur les relations entre ces documents qu'ils soient de part et d'autre de la Seine ou en continuité le long de la Seine.

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Économie** : pour l'acceptabilité des projets en rive de Seine

**Berges (environnement)** : projets de réaménagement de berges et notamment pour les questions de continuité et de co-visibilité

**Tourisme** : qualité des projets touristiques

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure de Rouen, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine,..), les communes, les Ports (Rouen et Le Havre), Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, Les Agences d'urbanisme, Les CAUE

#### Animation

### Démarche préalable

#### **Définir les moyens d'une animation (via un comité de pilotage) pour assurer le suivi et le respect des actes fondamentaux**

Structurée par un comité (composition à définir), cette démarche donnerait lieu à l'évaluation du programme d'actions.

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre d'un label HQL (Haute Qualité Logistique) pour les zones à vocation logistiques en Vallée de la Seine, il s'agira d'entrevoir les complémentarités d'actions afin de concevoir des « outils » et/ou des démarches durables, intégrées.

### Les projets

- » 14-1 : Reconquête paysagère et environnementale de la Boucle d'Anneville
- » 14-2 : Révision de la Charte paysagère du Parc
- » 14-3 : Création de deux espaces boisés classés sur Port-Jérôme 2
- » 14-4 : Intégration paysagère de la ZAC de Port-Jérôme 3
- » 14-5 : Mise en cohérence des documents d'urbanisme dans une logique de développement durable
- » 14-6 : Ateliers pédagogiques avec l'ENSA de Normandie
- » 14-7 : Ateliers pédagogiques régionaux de l'ENSP de Versailles
- » 14-8 : Autres projet(s) d'aménagement(s) en front de Seine

### Les financements

## FICHE PROJET 14-1 : RECONQUETE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA BOUCLE D'ANNEVILLE

### Maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandes

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Annick TUAL

Date transmission information : 29/06/09

**Localisation** : Anneville-Ambourville, Berville sur Seine, Bardouville, Caumont, Mauny, Yville sur Seine

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire

### Référence fiche programme :

Faire vivre une charte de la Seine

### Nature

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement  
 autres...

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009                          | 2010 | 2011 |
|---------|-------------------------------|------|------|
| Phase 2 | Travaux et études spécifiques |      |      |
| Phase 3 | Début des travaux             |      |      |

Description du projet (objectifs) :

Sur la base d'une analyse de la Boucle a été élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire une carte des fonctionnalités et un programme d'actions à entreprendre afin de s'assurer du maintien des écosystèmes tout en accompagnant le développement économique. Ce projet a pour objectif de

- Limiter l'impact des carrières,
- Maintenir une biodiversité rare,
- Assurer le caractère identitaire des paysages
- Limiter l'impact de la péri urbanisation

La difficulté à mobiliser des fonds (relance du programme grâce à l'appel à projet du MEEDAD en 2008). L'obligation de conventionnement pour mobiliser les fonds du MEEDAD avec tous les maîtres d'ouvrages.

Opportunités : permet de faire un travail d'intégration de communes qui avaient fait le choix de l'exploitation minière par l'environnement et le paysage. Par ailleurs a permis à des personnes d'intérêts différents voire opposés de formaliser un projet.

Menaces : La difficulté administrative de délégation de maîtrise d'ouvrage risque d'entraîner l'aboutissement tardif de certains projets qui ne seront, dès lors, plus éligibles aux subventions du MEEDAD.

Partenaires techniques :

DDEA + CAUE76.

La concertation a permis d'avancer sur un programme d'actions qui a évolué au fur et à mesure du temps. Implication des acteurs

### Liens avec le fleuve

#### Reconquête paysagère d'une boucle de la Seine

#### Plan de financement

Dépenses d'investissement : 232 740 €

2009 : 192 631 €

Phase 2 : 40 109 €

Dépenses de fonctionnement : 20 200 €

**Recettes** : Financement : communauté de communes, communes, FEDER, MEEDAD, PNRBSN, privés, carriers,

#### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Comité de pilotage (élus des communes et de la Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe, le Parc, les carriers)

Critères d'évaluation :

Suivi de la réalisation des actions

## FICHE PROJET 14-2 : REVISION DE LA CHARTE PAYSAGERE DU PARC

### Maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Boucles de la Seine  
Normandes

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Annick TUAL

Date transmission information : 29/06/09

**Localisation** : territoire du Parc

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et  
paysagers dans les projets de territoire

### Référence fiche programme :

Faire vivre une charte de la Seine

### Nature

- Études  
 Investissement  
 Fonctionnement  
 autres...

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009                 | 2010 | 2011  |
|---------|----------------------|------|---|
| Phase 1 | Diagnostic et enjeux |      |   |
| Phase 2 |                      |      | Charte paysagère intégrée à la Charte de Parc |

*Partenaires techniques :*  
276, SGAR, DREAL, CAUEs,  
GIPSA...

### Description du projet (objectifs) :

La charte paysagère se décompose en quatre grandes étapes : connaissance du territoire, orientations et élaboration d'un projet de paysage concerté, animation et mise en œuvre.

Elle contribue au ménagement du territoire, en Complémentarité avec la stratégie d'urbanisme durable et de trame verte et bleue.

Le traitement du paysage est une obligation au regard du classement de Parc pour ce territoire à forte valeur ajoutée environnementale et culturelle. Le Parc s'appuie sur de nombreuses études, et sur une charte paysagère innovante de 1992.

Le Parc ces dernières années a manqué d'un paysagiste qui puisse animer et mettre en œuvre la Charte paysagère. Le volet qui a été le mieux traité est celui de la plantation de haies, car s'appuyant sur une politique volontariste du Département de Seine-Maritime.

La révision de la charte paysagère entrant dans un projet global de Charte de Parc, l'assurance d'intégration de moyens d'animation de cette charte est plus forte.

Depuis 1992 et la première charte paysagère, d'autres territoires de projets ont définis des chartes paysagères, ou des documents d'orientations. Une "concurrence" des documents s'exercent un peu aujourd'hui. La révision de la charte paysagère du Parc va permettre d'assurer la cohérence entre ces documents.

### Liens avec le fleuve

### Les paysages caractéristiques du fleuve seront pris en compte dans la Charte

#### Plan de financement

#### Dépenses d'investissement :

Diagnostic : 28 764 €

Dépenses de fonctionnement : 30 300 €

**Recettes** : Financement : PNRBSN, FEDER

#### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Comité de pilotage : élus et techniciens du Parc,  
276, SGAR, DREAL, CAUEs, GIPSA...

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 14-3 : CREATION DE DEUX ESPACES BOISES CLASSES SUR PORT-JEROME 2

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b><br/>Communauté de communes de Caux vallée de Seine</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>Interlocuteur technique : CVS - Jean-Charles Vincent<br/>Date transmission information : 19/06/09</p> <p><b>Localisation :</b> Port Jérôme 2</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Faire vivre une charte de la Seine</p> |
|---|---|

|   |   |                                 |            |      |      |
|---|---|---------------------------------|------------|------|------|
| <b>Nature</b>                                       | <b>Horizon</b>  | <b>Échéancier (si phases) :</b> |            |      |      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Études          | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans) |                                 | 2009       | 2010 | 2011 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Investissements | <input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)            | Phase 1                         | A préciser |      |      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement  | <input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)           | Phase 2                         |            |      |      |
| <input type="checkbox"/> autres...                  |   |                                 |            |      |      |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Description du projet (objectifs) :</b></p> <p>Dans son opération d'extension ouest de la zone industrialo-portuaire de Port-Jérôme (Port-Jérôme2), la CVS a intégré dans le programme d'aménagement un volet « intégration paysagère du site » fort comprenant en particulier :</p> <p>la création de deux espaces boisés classés (inscrits au PLU), d'une surface totale d'environ 9 ha rappelant la structure en lanières et rayonnante du parcellaire (perpendiculaire à la Seine), associés à la création de deux creux porteurs (noues de grande dimension) pour une gestion optimisée et raisonnée des eaux de ruissellement. Ces deux EBC joueront dans quelques années une fonction de corridor écologique permettant de réintroduire de la biodiversité sur le site.</p> <p>S'ajoutent parallèlement la plantation de bandes boisées systématiquement le long des voiries secondaires, des plantations le long de la voirie primaire. Des aménagements paysagers sur le pourtour de la ZAC (au niveau des espaces interstitiels et des terrains délaissés), le maintien <u>dans la mesure du possible</u> des alignements d'arbres existants, l'obligation pour les entreprises de construire avec un recul de 10 m par rapport à la limite de parcelle face à la Seine, et la végétalisation de cette bande (obligations incluses dans le cahier des charges de cession des terrains)</p> | <p><i>Partenaires techniques :</i><br/><b>Bureau d'Études (INGETEC/FOLIUS), DIREN (sur la rédaction du cahier des charges de cession de terrain)...</b></p> |
|--|---|

### Liens avec le fleuve

La ZAC de Port-Jérôme 2 s'étale sur 350 Ha de la plaine alluviale, surplombée par le château de Tancarville à l'ouest. Elle impacte inévitablement le paysage de bord de Seine ainsi que les milieux naturels (il s'agissait à l'origine de marais). La Seine a été endiguée sur tout le linéaire courant le long de Port-Jérôme, le secteur restant humide en raison de la remontée de nappe.

### Plan de financement

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Dépenses d'investissement : <b>à préciser</b>               | Recettes : ND           |
| Dépenses de fonctionnement : <b>ND</b>                      |                         |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b> |                         |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :           | Critères d'évaluation : |

## FICHE PROJET 14-4 : INTEGRATION PAYSAGERE DE LA ZAC DE PORT-JEROME 3

|  |  |  |            |
|--|--|--|------------|
| <b>Maître d'ouvrage :</b><br>Communauté de communes de Caux vallée de Seine  |  | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire |            |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique : CVS - Jean-Charles Vincent<br>Date transmission information : 19/06/09  |  | <b>Référence fiche programme :</b><br>Faire vivre une charte de la Seine   |            |
| <b>Localisation :</b> Port Jérôme  |  |  |            |
| <b>Nature</b>  | <b>Horizon</b>   | <b>Échéancier (si phases) :</b>  |            |
| X Études   | <input type="checkbox"/> <b>Court</b> terme (0-3 ans)  |  | 2009       |
| X Investissement   | X <b>Moyen</b> terme (3-5 ans)                         | Phase 1  | A préciser |
| X Fonctionnement   | <input type="checkbox"/> <b>Long</b> terme (sup 5 ans) | Phase 2  |            |
| <input type="checkbox"/> autres...   |  |  |            |
| Description du projet (objectifs) :  |  | <i>Partenaires techniques :</i>  |            |
| <p>Les études préalables à la création de la ZAC à vocation économique de Port-Jérôme 3 sont en cours. La CVS suit d'emblée une approche environnementale de l'urbanisme (AEU). Les cibles AEU privilégiées sont la gestion des risques et des nuisances, la gestion de l'eau, la gestion des déplacements, le paysage et la biodiversité. Dans ces 4 domaines, le maître d'ouvrage recherchera un niveau d'exigence plus élevé, dès la conception de la ZAC.</p> <p>Le site est situé sur un ancien marais, assaini pour un usage agricole par un réseau de fossés de drainage. La Seine y est endiguée supprimant ainsi le lit majeur, mais la nappe est affleurante maintenant un faible caractère humide du site.</p> <p>Le parti d'aménagement de la future ZAC devra assurer notamment une bonne intégration paysagère, un habitat naturel pour le maintien des espèces vivantes présentes voire propice à l'accroissement de la biodiversité (actuellement très faible). Des espaces relativement importants devront être réservés à ces fins. La gestion des contraintes hydrauliques, dans ses modalités, pourra contribuer à la poursuite de ces objectifs en plus de protéger les installations et les personnes.</p> |  | <p><i>Bureau d'Études (SOREPA/B&amp;R/SOGREAH), Parc des Boucles de la Seine</i></p>                                   |            |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |  |  |            |
| La ZAC de Port-Jérôme 3 s'étale sur environ 220 Ha de la plaine alluviale, sur la partie ouest de l'ancien marais de Petiville. Elle jouxte la plateforme pétrochimique de Port-Jérôme. La future ZAC impactera inévitablement le paysage de bord de Seine. Le site d'implantation de la ZAC ne comporte aucun espace naturel protégé. Les milieux naturels, sur le site même, sont composés essentiellement de champs cultivés ponctués de quelques haies qui constituent malgré leur faible densité un habitat abrité. En revanche il y a dans la proximité de Port-Jérôme 3 des sites protégés pour leurs qualités écologiques.   |  |  |            |
| <b>Plan de financement</b>   |  |  |            |
| Dépenses d'investissement : <b>à préciser</b>  |  | Recettes : ND  |            |
| Dépenses de fonctionnement : <b>ND</b>   |  |  |            |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |  |  |            |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  |  | Critères d'évaluation :  |            |

## FICHE PROJET 14-5 : MISE EN COHERENCE DES DOCUMENTS D'URBANISME DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### Maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandes

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Annick TUAL

Date transmission information : 29/06/09

Localisation : territoire du Parc

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et paysagers dans les projets de territoire

### Référence fiche programme :

Faire vivre une charte de la Seine

### Nature

- Études  
 Investissement  
 Fonctionnement  
 autres...

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2010                   | 2011                                | 2012 et + |
|---------|------------------------|-------------------------------------|-----------|
| Phase 1 | Analyse des documents  |                                     |           |
| Phase 2 | Diagnostic territorial | Charte du Parc avec volet urbanisme |           |

### Description du projet :

Le plan du Parc est un document prospectif avec lequel les SCOT et PLU doivent être compatibles. Il traduit les orientations spatiales de la Charte (Trame Verte et Bleue, Charte Paysagère, Charte urbanisme et architecture durable, Schéma énergétique...)

Ménagement du territoire,

Développement d'une culture d'urbanisme durable

Maintien des qualités paysagères,

Le Plan de Parc définit un projet de territoire pour les 12 ans à venir. Il assure une cohérence territoriale entre les SCOT et PLU. Il se doit d'être en cohérence avec la DTA. Sur la base de ce projet partagé, une mission de sensibilisation, de conseils et d'accompagnements des collectivités territoriales doit être définie.

Le temps de concertation d'un territoire si vaste, allonge les délais d'élaboration. Par ailleurs, le Plan de Parc, validé par l'État doit traduire simultanément une émanation communale et intercommunale, ainsi que les projets de l'État.

L'occasion de définir un grand projet commun pour le territoire exceptionnel de la vallée de la Seine. Par ailleurs, le projet de loi Grenelle II allant dans le sens de la réduction de durée des SCOTs, la portée des Plans de Parc s'en trouve confortée. Le développement potentiel de projets de grandes infrastructures traversant le territoire du Parc sans ménagement durable constitue une menace.

### Partenaires techniques :

Région Haute-Normandie  
 Département 76 & 27  
 DREAL,  
 Agences d'urbanisme du Havre et de Rouen- Boucles de Seine,  
 communautés de communes, communes,  
 CAUEs,  
 ENSAN, ...

### Liens avec le fleuve

**Les paysages caractéristiques du fleuve seront pris en compte dans la Charte du Parc**

### Plan de financement

#### Dépenses d'investissement :

Phase 3 (publication de guide d'urbanisme et architecture durable) : 30 000 €

Dépenses de fonctionnement : 30 000 €

#### Recettes :

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

276, DREAL, AURH, AURR, communautés de communes, communes, CAUEs, ENSAN, ...

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 14-6 : ATELIERS PEDAGOGIQUES AVEC L'ENSA DE NORMANDIE

### Maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandes

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Annick TUAL

Date transmission information : 29/06/09

**Localisation :** Territoire du Parc

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire

### Référence fiche programme :

Faire vivre une charte de la Seine

### Nature

- Études  
 Investissement  
 Fonctionnement  
x autres...

### Horizon

- X **Court** terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2010                           | 2011                        |
|---------|--------------------------------|-----------------------------|
| Phase 1 | restitution étude sur Caudebec |                             |
| Phase 2 |                                | v2 des études sur Le Trait. |

### Description du projet :

Le Parc souhaite faciliter, appuyer scientifiquement, et coordonner les actions conjointes des communes et de l'ENSA de Normandie. Des exercices de conception et d'analyse architecturale et urbaine ont été menés. D'autres projets sont à l'étude, ainsi qu'une publication.

- Contribue à la sensibilisation des élus, permet grâce aux promenades architecturales et urbaines de sensibiliser un public large d'habitants. Animation culturelle du territoire
- Appui aux programmes de recherches et/ou d'expérimentations scientifiques

*Partenaires techniques :*  
CAUEs, DRAC, ENSA

**Faiblesses :** calendrier non maîtrisable, nécessite une collaboration avec plusieurs organismes pour assurer une présence forte d'ingénierie en appui des travaux des étudiants.

**Opportunités :** Facilite la compréhension et la connaissance des communes pour l'élaboration d'aménagement, de documents d'urbanisme... Contribue à l'inscription locale de l'ENSA de Normandie dans sa Région.

### Liens avec le fleuve

**Les ensembles urbains étudiés et sujet des projets sont en rive de Seine**

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : 500 €/ an

Dépenses de fonctionnement : 2 000 €

**Recettes :**

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  
CAUEs, DRAC, ENSA

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 14-7 : ATELIERS PEDAGOGIQUES REGIONAUX DE L'ENSP DE VERSAILLES

|  |   |   |      |
|--|---|---|------|
| <b>Maître d'ouvrage :</b><br>Département de Seine maritime   |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire                    |      |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique : Département de Seine-Maritime Irène JULLIARD<br>Date transmission information : 7/07/09   |   | <b>Référence fiche programme :</b><br>Faire vivre une charte de la Seine  |      |
| <b>Localisation :</b> à déterminer   |   |   |      |
| <b>Nature</b><br>X Études<br><input type="checkbox"/> Investissement<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><input type="checkbox"/> autres...  | <b>Horizon</b><br>X <b>Court</b> terme (0-3 ans)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b>   |      |
|  |   | 2010  | 2011 |
|  |   | Phase 1   |      |
|  |   | Phase 2   |      |
| <b>Description du projet :</b><br><br>Afin d'améliorer la qualité de certains projets d'extension urbaine ou la prise en compte du rapport à la Seine dans les projets, il est proposé de mener des ateliers pédagogiques régionaux de l'école de Versailles qui chacun dure 6 mois mais peut s'articuler dans un programme sur 2-3 ans.<br><br>Un des ateliers pourrait ainsi porter sur une analyse des potentialités d'aménagement d'espaces publics en rive de Seine sur le territoire du Schéma et proposer des projets d'aménagement de jardins, de places publiques ou de promenades sur quelques sites tests.<br><br>Un autre pourrait porter sur l'analyse des paysages des routes de la vallée de Seine, avec de même une déclinaison opérationnelle ponctuelle. |   | <b>Partenaires techniques :</b><br>276, CAUEs, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande communes et Communautés de communes |      |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |   |   |      |
| <b>Travail de principes de projets en lien avec la Seine</b>   |   |   |      |
| <b>Plan de financement</b>   |   |   |      |
| <b>Dépenses d'investissement :</b> 35 000 €<br><b>Dépenses de fonctionnement :</b>   |   | <b>Recettes :</b>   |      |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |   |   |      |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  |   | Critères d'évaluation :   |      |

## FICHE PROJET 14.8 : PROJETS DE VALORISATION DES ESPACES D'INTERFACE VILLE-PORT

**Maître d'ouvrage :** GPM de Rouen et Collectivités Locales

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

- Interlocuteur technique : (GPMR) M.Soenen
- Date transmission information : juillet 2009

Référence fiche programme :

**Faire vivre une charte de Seine  
Vivre et travailler en Vallée de Seine**

Lien avec stratégie de territoire :

**Contrat d'agglomération 2007  
SCOT, PLU, Projet Stratégique du grand port maritime de Rouen**

**Nature**

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement  
 autres...

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) : 2009-2013**

|         | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------|------|------|------|
| Phase 1 | NC   | NC   | NC   |
| Phase 2 |      |      |      |

**Description du projet (objectifs) :**

Dans le cadre du projet stratégique, le GPM de Rouen souhaite privilégier l'intégration des espaces portuaires mutables dans l'environnement urbain de façon économe et volontariste. Au travers de ces projets, le GPM de Rouen :

- privilégiera l'activité économique au travers des implantations de micro logistique et de parcs d'activités PME-PMI
- multipliera les initiatives de reconversion urbaine : espace des marégraphes à Rouen, valorisation de la presqu'île Waddington (hangar 23 et chai à vin), valorisation des jardins ouvriers à Canteleu
- accompagnera les politiques de déplacements doux : piste cyclable Petit Couronne – La Bouille
- aménagera des centres de vie portuaire : amont du pont Flaubert à Rouen et RVSL à Grand Couronne
- aboutira à des chartes d'aménagements entre les villes et le port
- aménagera les accès à la Seine : cheminement du fossé blondel à Grand Couronne
- valorisera le patrimoine naturel : création de corridor écologique à Grand Couronne, végétalisation des berges du Jonquay à Amfreville-la-Mivoie

*Partenaires techniques :*

Collectivités locales : communes et agglomérations

**Liens avec le fleuve**

**Contribuer à rendre les espaces portuaires mixtes et fonctionnels.**

**Plan de financement**

Dépenses d'investissement : **NC**

Phase 1 + Phase 2 =

Phase 3 = ND

Phase 4 = ND

Phase 5 = ND

Dépenses de fonctionnement : NC

Recettes (origine, partenaires financiers...) **NC**

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

**Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :**

Comité de pilotage

Critères d'évaluation :

faisabilité technique, juridique et financière (critères à déterminer : emplois/hectare, impact environnementale...)

## 745 - PROGRAMME 15 – VOIR LA SEINE ET AMENAGER LES ACCES AUX BERGES

|  |
|--|
| <b>Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval</b>  |
| <u>Enjeu</u> : Valoriser les atouts environnementaux et paysagers dans les projets de territoire<br><u>Objectif stratégique</u> Renforcer le lien par les paysages et les usages   |
| <b>Le cadre stratégique et réglementaire</b>   |
| <u>Code Général de la Propriété des Personnes Publiques</u> , article L2131- 2 : « <i>Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs et des piétons</i> ».<br><br><u>Schéma départemental</u> des véloroutes et voies vertes voté en octobre 2005  |
| <b>Le contexte</b>   |
| <b>Pour les piétons :</b><br>La fréquentation des rives de Seine par les piétons, qui empruntent les chemins de service (halage ou marchepied), est de plus en plus fréquente et se voit renforcée par la législation qui a étendu en 2006 l'accès de la servitude aux piétons, réservée jusqu'ici au halage.<br><br><b>Pour les vélos :</b><br>Une portion d'une dizaine de kilomètres de la véloroute du Département de Seine-Maritime existe entre Petiville et Villequier. L'enjeu est à terme de relier le territoire d'Elbeuf, via Rouen, au Havre par la véloroute du Val de Seine, soit plus de 120 km.<br>Ce projet intègre le réseau porté par les Agglomérations comme celle la CREA (plan Agglo Vélo).<br><br><b>Pour les routes plusieurs aspects sont à prendre en compte :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>La route comme moyen de découverte du territoire</b><br/>Le Parc naturel régional des boucles de la Seine valorise actuellement 2 itinéraires de découverte de la vallée de la Seine :<ul style="list-style-type: none"><li>- La route des chaumières</li><li>- La route des fruits (qui doit se prolonger)</li></ul></li></ul> De plus, il développe la mise en valeur des panoramas sur son territoire en continuant d'aider les partenaires à aménager les panoramas et s'engage dans des actions d'animation et de promotion. <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>La route partie intégrante des aménagements de berges de Seine.</b></li><li>- <b>Les paysages perçus depuis la route</b></li></ul> Les routes en fonction des aménagements de leurs abords et des éléments qui les entourent laissent plus ou moins découvrir les paysages de Seine. La lisibilité de ces paysages serait à travailler par des fenêtres paysagères à créer |
| <b>Les objectifs du programme</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Aménager une véloroute</b> entre Elbeuf et Le Havre. La stratégie adoptée est dans un premier temps d'étendre la véloroute de part et d'autre de la section existante (Petiville-Villequier).</li><li>- <b>Mettre en œuvre une politique d'accès du public aux berges.</b> Cette opération passe au préalable par l'acquisition d'une meilleure lisibilité du statut des chemins de service sur la Seine, à obtenir auprès du Port de Rouen et de VNF, gestionnaires du Domaine Public Fluvial. Couplée à la véloroute, l'objectif est de créer un réseau d'itinéraires de nature à décloisonner l'accès aux berges à des fins de valorisation et de mise en valeur du territoire.</li><li>- <b>Développer les usages en berge</b> : la création d'un réseau d'accès doit entraîner une diversification des usages en Seine, notamment ceux de loisirs (promenade, circuits découverte...)</li></ul>  |

- **Requalifier les aménagements routiers en berge**
- **Aménager les abords des routes de la vallée de la Seine pour rendre lisible les paysages**

### Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Tourisme** : cette reconquête des berges au travers de l'amélioration des accès constitue un des piliers de la valorisation touristique du val de Seine (Destination Seine)

**Berges** : les aménagements de berges pour la renaturation/ restauration ou la protection peuvent intégrer les usages récréatifs. Il est important de tenir compte de la continuité écologique entre le fleuve, la berge et la zone riveraine lors des aménagements du type piste cyclable.

**Économie** : les aménagements de berges pour les projets économiques ou logistiques peuvent intégrer les usages récréatifs

### Les acteurs

#### Acteurs concernés

L'État (DREAL),

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure), les communes GPMR et VNF,

territoires de projets (Agglomérations de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine,..),

Animation : *A définir*

### Démarches préalables à l'action

1. **Réaliser une étude des co-visibilités**
2. **Définir une méthode de travail sur les servitudes de passage piéton le long du fleuve**

### Déclinaisons opérationnelles dans une perspective de programmation

- » 15-1 : Parc fluvial et urbain de la Presqu'île du Rollet
- » 15-2 : Aménagement et entretien d'une zone de loisirs au Trait
- » 15-3 : Trame bleue CREA
- » 15-4 : Création d'un sentier de découverte des berges entre Aizier et Vieux Port.
- » 15-5 : Atlas des covisibilités en Val de Seine
- » 15-6 : Ouvrir des fenêtres de vue sur la Seine
- » 15-7 : Restitution du site de dépôt de Moulineaux
- » 15-8 : enlèvement de vieux ouvrages vétustes
- » 15-9 : aménagement de quais rive gauche Rouen
- » 15-10 : aménagement de l'espace des Marégraphes 3T
- » 15-11 : Parc paysager de l'île Lacroix
- » 15-12 : Zone de détente du pré aux loups
- » 15-13 : véloroute Notre-Dame-de-Gravenchon Petiville
- » 15-14 véloroute Notre-Dame-de-Gravenchon
- » 15-15 : véloroute Jumièges-Duclair
- » 15-16 : véloroute Villequier Caudebec
- » 15-17 véloroute st pierre de Manneville –Val de la Haye

### Les financements

**Contrat 276 pour la véloroute  
C.P.E.R.**

## FICHE PROJET 15-1 : PARC FLUVIAL ET URBAIN DE LA PRESQU'ILE DU ROLLET

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b><br/>Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>Interlocuteur technique : La CREA : Luc PINON<br/>Date transmission information : 26/06/09</p> <p><b>Localisation :</b></p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire<br/>Contrat d'agglomération 2007</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Voir la Seine et aménager les berges</p> |
|--|--|

|   |   |                                 |        |         |      |
|---|---|---------------------------------|--------|---------|------|
| <b>Nature</b>                                       | <b>Horizon</b>  | <b>Échéancier (si phases) :</b> |        |         |      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Études          | <input type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)            |                                 | 2009   | 2010    | 2011 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Investissements | <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans) | Phase 2                         | projet |         |      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement  | <input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)           | Phase 3                         |        | travaux |      |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Description du projet (objectifs) :</b></p> <p>Phase prioritaire de mise en œuvre du Plan Directeur d'Aménagement et de Développement de Seine Ouest, ce parc vise à la création d'un espace vert d'échelle d'agglomération sur cette presqu'île. Dans la perspective d'une extension de l'hyper centre de Rouen, cet aménagement concourt aussi à la valorisation des quais, notamment par la création d'une piste cyclable, en cohérence avec les activités portuaires de proximité.</p> <p>Les principes de paysagement de la presqu'île Rollet sont aujourd'hui posés grâce à l'achèvement de l'étude de définition « Seine Ouest – rive gauche », ayant porté sur la composition et la programmation des espaces situés aux abords de la tête Sud du pont Flaubert, dont l'aménagement est d'intérêt communautaire.</p> <p>Sur une surface de 12 ha, le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouer avec la forme originelle de la presqu'île en la transformant symboliquement en « île sauvage »</li> <li>- Un traitement végétal de la surface de la presqu'île</li> <li>- Un traitement minéral pour les cheminements piétonniers en bord de Seine</li> <li>- Une stabilisation des berges de la Seine au pourtour de la presqu'île</li> </ul> <p>L'ambition est également de faire de cet espace un laboratoire écologique en lien avec la gouvernance environnementale d'agglomération représentée par la démarche d'Agenda 21</p> | <p><i>Partenaires techniques :</i></p> <p><i>Grand port maritime de Rouen (gestionnaire du foncier)</i></p> <p><b>Bureau d'Études</b></p> |
|--|---|

### Liens avec le fleuve

**Située à Rouen sur la rive gauche de l'agglomération, la presqu'île est intégrée à la programmation du projet urbain phare de l'agglomération, « Seine Ouest », futur cœur d'agglomération à l'interface ville / fleuve et des territoires de Rouen, Canteleu, Déville-Lès-Rouen, Mont Saint Aignan et Petit Quevilly et à sa déclinaison sur la rive gauche au sein du projet d'éco-quartier du pont Flaubert.**

### Plan de financement

|   |   |
|---|---|
| Dépenses d'investissement : <b>6 000 000 € HT sur 2007-2011</b><br>Dépenses de fonctionnement : <b>ND</b> | <b>Recettes :</b> Communauté d'agglomération, Région, Département (contrat d'agglomération) |
|---|---|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br>Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe et communes partenaires, grand port maritime de Rouen | Critères d'évaluation : |
|---|-------------------------|

## FICHE PROJET 15-2 : AMENAGEMENT ET ENTRETIEN D'UNE ZONE DE LOISIRS AU TRAIT

| <b>Maître d'ouvrage :</b><br>Ville du Trait<br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique<br>Interlocuteur technique : Ville du Trait, Vincent TARGOSZ<br>Date transmission information : septembre 2009<br><b>Localisation :</b> berges de Seine entre le Vieux Trait et la ZA du Malaquis   |  | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Voir la Seine et aménager les accès   |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
|---|--|---|--|--|------|------|-------|--------------------------|--|---|--|--|
| <b>Nature</b><br><input type="checkbox"/> Études<br><input type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement   | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 35%;">2009</th> <th style="width: 35%;">2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Phase</td> <td style="text-align: center;">Négociation avec le GPMR</td> <td style="text-align: center;">Aménagements progressifs et exploitation</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |  |  | 2009 | 2010 | Phase | Négociation avec le GPMR | Aménagements progressifs et exploitation | 1 |  |  |
|   | 2009   | 2010  |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
| Phase   | Négociation avec le GPMR   | Aménagements progressifs et exploitation  |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
| 1   |  |   |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
| <b>Description du projet (objectifs) :</b><br><br>Entretien et aménagement léger d'une zone enherbée et boisée de 6,5 ha en bords de Seine, dont 5,6 ha appartiennent au GPMR.<br><br>Ce site fut utilisé par le Département de Seine Maritime pour fêter l'Armada en juillet 2008.<br><br>L'objectif est de rendre le site plus accessible en le reconnectant au milieu urbain et de l'entretenir au profit des usagers pour qu'ils puissent se réapproprier l'espace à des fins récréatives, de loisirs, sociales.<br><br>De petits aménagements (réseaux, chemin d'accès,...) permettront la tenue d'évènements populaires et festifs. |  | <b>Partenaires techniques :</b><br><br>   |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
| Liens avec le fleuve  |  |   |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
| <b>Vue sur la Seine, surface Terrain appartenant au GPMR</b>  |  |   |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
| Plan de financement   |  |   |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
| Dépenses d'investissement :<br>Dépenses de fonctionnement : <b>ND</b>   |  | <b>Recettes :</b>   |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
| Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)  |  |   |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :   |  | Critères d'évaluation :   |  |  |      |      |       |                          |  |   |  |  |

## FICHE PROJET 15-3 : TRAME BLEUE LA-CREA

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b><br/>Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>Interlocuteur technique LA-CREA Florence Bretot<br/>Date transmission information : 18/06/09</p> <p><b>Localisation :</b> berges de Seine entre St Pierre les Elbeuf-Orival</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Voir la Seine et aménager les accès</p> |
|--|--|

|  |   |                                 |      |      |      |
|--|---|---------------------------------|------|------|------|
| <b>Nature</b>                              | <b>Horizon</b>  | <b>Échéancier (si phases) :</b> |      |      |      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Études | <input type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)            |                                 | 2009 | 2010 | 2013 |
| <input type="checkbox"/> Investissements   | <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans) | Phase 1                         | X    |      |      |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnement    | <input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)           | Phase 2                         | X    | X    |      |
|  |   | Phase 3                         |      | X    |      |
|  |   | Phase 4                         |      |      | X    |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Description du projet (objectifs) :</b><br/>Réalisation d'un cheminement doux, le long des berges de Seine, rive gauche, permettant un accès à tous et reliant le cheminement forestier (forêt de La Londe, commençant à Orival) afin de connecter les deux principaux milieux naturels du territoire entre eux.<br/>Ce cheminement s'étend sur presque 10 km. Ce linéaire s'inscrit dans le schéma d'aménagement des voies vertes et véloroutes.<br/>Le projet est divisé en 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- phase 1 : maîtrise d'œuvre et travaux de cheminement d'Elbeuf (pont Jean Jaurès) à Saint Pierre les Elbeuf</li> <li>- phase 2 : étude de faisabilité du pont Jean Jaurès au rond point d'Elbeuf</li> <li>- phase 3 : raccordement de la trame bleue avec la trame verte au niveau du viaduc d'Orival</li> <li>- phase 4 étude de faisabilité pour l'entrée d'Elbeuf et Orival</li> </ul> | <p><i>Partenaires techniques :</i></p> |
|--|--|

### Liens avec le fleuve

**Cheminement doux, le long des berges de Seine, rive gauche, permettant un accès à tous.**

### Plan de financement

|   |  |
|---|--|
| <p>Dépenses d'investissement :</p> <p>Phase 1 : 400 000 €</p> <p>Phase 2 : 800 000 € + 4 112 000 €</p> <p>Phase 3 : 300 000 €</p> <p>Phase 4 : non chiffrée</p> <p>Dépenses de fonctionnement : <b>ND</b></p> | <p><b>Recettes :</b> Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe, Département 76 et Région HN</p> |
|---|--|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| <p>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br/>Région HN, Département 76, État (DREAL), Communes, VNF, Association d'usagers et de riverains, Office de Tourisme, EPFN</p> | <p>Critères d'évaluation :</p> |
|--|--------------------------------|

## FICHE PROJET 15-4 : CREATION D'UN SENTIER DE DECOUVERTE DES BERGES ENTRE AIZIER ET VIEUX PORT

| <b>Maître d'ouvrage :</b><br>Communauté de Commune de Quillebeuf<br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique<br>Date transmission information :<br><b>Localisation :</b> Communes d'Aizier et Vieux Port sur le domaine public maritime   |  | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Voir la Seine et aménager les accès   |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
|---|--|---|------|--|------|------|------|------------|---|--|--|---------|--|---|--|
| <b>Nature</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Études<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement   | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>conception</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>travaux</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |      |  | 2009 | 2010 | 2013 | conception | X |  |  | travaux |  | X |  |
|   | 2009   | 2010  | 2013 |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
| conception  | X  |   |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
| travaux   |  | X   |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
| <b>Description du projet (objectifs) :</b><br>Réalisation d'un itinéraire en bord de Seine complétant l'offre de randonnée existante.<br>A partir d'un cheminement existant les travaux consistent à sécuriser l'itinéraire, informer le public, faciliter le franchissement d'un espace remarquable (les Sources bleues).<br>Ce projet fait l'objet d'un partenariat avec le Grand Port Maritime de Rouen, le PNR des Boucles de la Seine Normande ainsi que les deux communes concernées.<br>Une convention d'AOT a été signée avec le grand Port de Rouen. Une fois l'itinéraire créé, la valorisation du plan de gestion environnementale mis en œuvre par le PNR sur cette zone pourra être envisagée. |  | <b>Partenaires techniques :</b><br>Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et Grand Port maritime de Rouen   |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
| <b>Liens avec le fleuve</b>   |  |   |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
| <b>Cheminement doux, le long des berges de Seine, rive gauche, permettant un accès à tous.</b>  |  |   |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
| <b>Plan de financement</b>  |  |   |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
| Dépenses d'investissement :<br>40 000 € HT (conception-réalisation)<br>Dépenses de fonctionnement : AOT -139 € HT/an  |  | <b>Recettes :</b> Région HN (FRADT) et Europe (FEADER)  |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>   |  |   |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br>Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et Grand Port maritime de Rouen   |  | <b>Critères d'évaluation :</b>  |      |  |      |      |      |            |   |  |  |         |  |   |  |

## FICHE PROJET 15-5 : ATLAS DES COVISIBILITES EN VALLEE DE SEINE

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Maître d'ouvrage :</b><br/>Département de Seine Maritime</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>Interlocuteur technique Département de Seine-Maritime I. JULLIARD</p> <p>Date transmission information :</p> <p><b>Localisation :</b></p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Voir la Seine et aménager les accès</p> |
|---|--|

|  |   |                                 |      |      |      |
|--|---|---------------------------------|------|------|------|
| <b>Nature</b>                              | <b>Horizon</b>  | <b>Échéancier (si phases) :</b> |      |      |      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Études | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans) |                                 | 2009 | 2010 | 2013 |
| <input type="checkbox"/> Investissements   | <input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)            |                                 |      |      |      |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnement    | <input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)           |                                 |      |      |      |

|  |  |
|--|--|
| <p>Description du projet (objectifs) :</p> <p>La perception de la Seine depuis les axes de circulation, les zones habitées ou les sentiers de randonnées est précieuse et trop souvent oubliée lors des actions d'aménagement.</p> <p>Or la perception de la vallée de la Seine dans toutes ses composantes est le premier élément à prendre en compte pour retrouver un sens dans l'aménagement du territoire.</p> <p>Le projet d'Atlas des covisibilités vise à déterminer, à cartographier et à rendre disponible sous forme d'un atlas, les covisibilités en vallée de Seine.</p> <p>La méthode de détermination des covisibilités peut être simple et rapide : les outils techniques de SIG permettent d'automatiser le calcul des covisibilités entre la Seine et son territoire à parti des référentiels cartographiques. Quelques compléments de terrains permettront de valider ces calculs.</p> <p>L'Atlas sera à disposition des communes ou des EPCI lors de la révision des documents d'urbanisme. De même, il sera à disposition de tout porteur de projet</p> | <p><i>Partenaires techniques :</i></p> |
|--|--|

### Liens avec le fleuve

**Lien visuel avec le fleuve : attention portée à sa visibilité**

### Plan de financement

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Dépenses d'investissement : 35 000 €<br>Dépenses de fonctionnement : | <b>Recettes :</b>       |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>          |                         |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :                    | Critères d'évaluation : |

## FICHE PROJET 15-6 : OUVRIR DES FENETRES DE VUE SUR LA SEINE

**Maître d'ouvrage :**

A déterminer

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique

Date transmission information :

**Localisation :** Parc des Boucles de la Seine

**Référence enjeu du schéma :**

Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire

**Référence fiche programme :**

Voir la Seine et aménager les accès

**Nature**

- Études
- Investissements
- Fonctionnement

**Horizon**

- Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- Long terme (sup 5 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|  | 2009 | 2010 | 2013 |
|--|------|------|------|
|  |      |      |      |
|  |      |      |      |
|  |      |      |      |

**Description du projet (objectifs) :**

*Partenaires techniques :*

La perception de la Seine depuis les axes de circulation n'est pas facile à cause souvent d'une bande de végétation qui obstrue la vue sur la Seine. Cette action vise à rouvrir des fenêtres pour voir la Seine. De même, des fenêtres de vues depuis la Seine peuvent être ouvertes pour ceux qui naviguent.

Des projets sont à développés dans ce domaine

Liens avec le fleuve

**Aménagement de points de vue sur le fleuve**

Plan de financement

Dépenses d'investissement :

Recettes :

Dépenses de fonctionnement :

Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 15-7 : RESTITUTION DU SITE DE DEPOT DE MOULINEAUX

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> Grand Port Maritime de Rouen   |   | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire |  |
| <b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b>  |   | <b>Référence fiche programme :</b><br>Valoriser le patrimoine et les paysages de Seine                                 |  |
| 30/09/09   |   |  |  |
| <b>Nature</b>  | <b>Horizon</b>  | <b>Échéancier (si phases) :</b>  |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Études   | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans) |  |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Investissements  | <input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)            | Étude  |  |
|  | <input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)           | Travaux  |  |
| <b>Description du projet :</b>   |   | <i>Partenaires techniques :</i>  |  |
| Ancien site de dépôt de Moulineaux comprenant trois casiers : un casier au lieu dit la laiterie et deux casiers au lieu-dit la Vacherie. La superficie totale de la zone concernée est de l'ordre de 30 ha.  |   |  |  |
| Ces casiers sont actuellement remplis de sédiments de dragage déposés sur ce site depuis les années 70-80 sur une hauteur d'environ 5 m.   |   |  |  |
| A noter qu'une partie du site de dépôt est dans le périmètre d'un site classé (propriétés Cosserat). La restitution du site de dépôt permettrait d'améliorer la cadre paysager général du secteur bord de Seine de Moulineaux.   |   |  |  |
| <b>Nature de la restauration :</b>   |   |  |  |
| L'objectif est de restituer le site de dépôt à une cote proche du terrain naturel afin de permettre son intégration dans le paysage et son aménagement ultérieur.  |   |  |  |
| La restitution de ce site nécessite de trouver des solutions pour évacuer les sédiments déposés dans des filières appropriées.   |   |  |  |
| Les travaux de restitution du site comprennent également la restauration de la zone humide du « Pré du Tournecul » située en arrière du site de dépôt et la restauration des deux cours d'eau situés de part et d'autre des casiers (ruisseau de Moulineaux et rivière des Fontaines). La restauration concerne la gestion de la zone humide (maintien de la zone humide ouverte), la création de points d'eau (mares), la reconnexion du ruisseau des Fontaines à la Seine, l'aménagement du lit des cours d'eau et la gestion de la ripisylve. |   |  |  |
| Aménagement futur : création de chemin piéton, accès à la Seine, piste cyclable, espace paysager, zone logistique,...  |   |  |  |
| <b>Études nécessaires</b>  |   |  |  |
| État initial : nature et qualité des sédiments, recherche de filières d'évacuation, avant projet.  |   |  |  |
| <b>Gestionnaire :</b>  |   |  |  |
| Propriétaire foncier : GPM Rouen   |   |  |  |
| Accessibilité du site : bonne  |   |  |  |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |   |  |  |
| Valoriser le patrimoine et les paysages de Seine   |   |  |  |
| <b>Plan de financement</b>   |   |  |  |
| <b>Dépenses d'investissement :</b>   |   | Recettes (origine, partenaires financiers...) :  |  |
| Étude + travaux : 10 Millions euros  |   | fonds FEDER (axe 2), CPER 2007-2013 (ambition 5)   |  |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |   |  |  |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  |   | Critères d'évaluation :  |  |

## FICHE PROJET 15-8 : ENLEVEMENTS D'OUVRAGES VETUSTES EN SEINE

|  |  |
|--|--|
| <b>Maître d'ouvrage :</b> Grand Port Maritime de Rouen<br><br><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br>Interlocuteur technique GPMR : M. J.J. DANTAR | <b>Référence enjeu du schéma :</b><br>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire<br><br><b>Référence fiche programme :</b><br>Valoriser le patrimoine et les paysages de Seine |
|--|--|

| <b>Nature</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Études<br><input checked="" type="checkbox"/> Investissements<br><input type="checkbox"/> Fonctionnement<br><input type="checkbox"/> autres... | <b>Horizon</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)<br><input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)<br><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans) | <b>Échéancier (si phases) :</b><br><table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">Ans</th> <th style="width: 30%;">études</th> <th style="width: 50%;">travaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2009</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table> | Ans | études | travaux | 2009 |  |  | 2010 |  | <input checked="" type="checkbox"/> | 2011 |  | <input checked="" type="checkbox"/> |
|---|---|--|-----|--------|---------|------|--|--|------|--|-------------------------------------|------|--|-------------------------------------|
| Ans   | études  | travaux  |     |        |         |      |  |  |      |  |                                     |      |  |                                     |
| 2009  |   |  |     |        |         |      |  |  |      |  |                                     |      |  |                                     |
| 2010  |   | <input checked="" type="checkbox"/>  |     |        |         |      |  |  |      |  |                                     |      |  |                                     |
| 2011  |   | <input checked="" type="checkbox"/>  |     |        |         |      |  |  |      |  |                                     |      |  |                                     |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Description du projet (objectifs) :</b></p> <p><b>Situation actuelle</b></p> <p>Le cours de la Seine entre Rouen et l'Estuaire est jalonné d'ouvrages vétustes de différentes natures : appontements bois ou béton, ducs d'albe métalliques ou en bois, pieux groupés ou isolés, en bois ou en béton, massifs d'amarrage en béton, vestiges divers.</p> <p>Tous présentent une atteinte visuelle à l'environnement industriel ou naturel dans lequel ils se situent.</p> <p><b>Description des travaux à réaliser</b></p> <p>D'une manière générale, il s'agit d'arracher ou démolir des ouvrages hors d'âge et désaffectés depuis longtemps et d'évacuer les produits de démolition en décharge agréée.</p> <p><b>Aspects environnementaux</b></p> <p>L'incidence environnementale des travaux peut s'appréhender sous plusieurs aspects, chacun permettant de valoriser l'impact positif des suppressions d'ouvrages vétustes proposés.</p> <p><i>1. L'aspect visuel</i></p> <p>L'enlèvement des ouvrages vétustes est de nature à améliorer nettement la perception des rives de la Seine depuis les espaces proches du fleuve (berges, cheminements arrières) et les espaces élevés (coteaux) selon le cas, en les débarrassant de points noirs fréquemment soulignés par les différents publics qui fréquentent de plus en plus assidûment ces lieux : professionnels, riverains, touristes, promeneurs.</p> <p><i>2. La synergie avec d'autres opérations d'intérêt environnemental</i></p> <p>La partie maritime de la Seine est l'objet d'attention toute particulière des principaux acteurs concernés par l'environnement parmi lesquels on peut citer le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, dont la charte souligne l'intérêt d'accentuer les réflexions sur le renouvellement et l'entretien des bords de Seine.</p> <p>C'est ainsi que l'action présentement proposée par le Grand Port Maritime de Rouen dans le cadre d'une politique de valorisation de son environnement, s'intègre dans un ensemble d'action dont la complémentarité est exemplaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi et amélioration de la qualité de l'eau en Seine (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Général de la Seine-Maritime),</li> <li>- nettoyage expérimental des berges de la Seine (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, État, Région, Département, Grand Port Maritime de Rouen),</li> </ul> | <p><i>Partenaires techniques :</i></p> <p>Néant</p> |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'itinéraires cyclables le long des berges de la Seine (Conseil Général de la Seine-Maritime et La-CREA),</li> <li>- projet de charte de développement et d'environnement industriel préparé par le Syndicat Mixte de Port-Jérôme suite à la réflexion sur la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) menée dans le cadre du projet européen INTERREG IIC, une gestion durable pour l'avenir des territoires portuaires,</li> <li>- développement des croisières fluviales et maritimes.</li> </ul> <p>Amélioration de l'image des bords de Seine, du Port Maritime et de ses activités</p> <p>Ces travaux auront pour effet d'améliorer l'image des rives de la Seine et de valoriser les activités qu'elle génère, rappelant ainsi que la vallée de la Seine, non seulement doit accueillir des aménagements portuaires nécessaires à l'économie et à la vie de la région en favorisant les modes de transport particulièrement respectueux de l'environnement, mais aussi laisser une place très importante aux paysages et à l'amélioration du cadre de vie .</p> |   |
| <b>Liens avec le fleuve</b>  |   |
| <b>Développement de l'identité liée au fleuve</b>  |   |
| <b>Plan de financement</b>   |   |
| <u>Dépenses d'investissement :</u><br>Étude :<br>Travaux : 5,25 Millions d'euros<br><u>Dépenses de fonctionnement :</u>  | Recettes (origine, partenaires financiers...) :<br><br>fonds FEDER (axe 2), CPER 2007-2013 (ambition 5) |
| <b>Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)</b>  |   |
| Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  | Critères d'évaluation :   |

## FICHE PROJET 15.9 : AMENAGEMENT DES QUAIS RIVE GAUCHE

**Maître d'ouvrage : VILLE DE ROUEN**

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

**Interlocuteur technique :**

**Ville de Rouen : V. LEBEC**

**Date transmission information :**

Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et les paysages dans les projets de territoire

Référence fiche programme GTA 3 :

Voir la Seine et aménager les accès aux berges

Lien avec stratégie de territoire :

Contrat d'Agglomération

**Nature**

- Études
- Investissements
- ▶ Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- ▶ Court terme (0-3 ans)
- Moyen terme (3-5 ans)
- ▶ Long terme (sup 5 ans)
- ▶ Très long terme (sup 15 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009   | 2010   | 2011<br>++/++ |
|---------|--------|--------|---------------|
| Phase 1 | Études | Études |               |
| Phase 2 |        |        | Travaux       |
| Phase 3 |        |        |               |
| Phase 4 |        |        |               |

**Description du projet (contexte – objectifs) :**

Pour permettre de réconcilier entièrement et durablement la Ville et son fleuve, la réappropriation des quais de Seine par les Rouennais nécessite une action importante en faveur de la création d'un espace public de qualité sur les berges de Seine.

Cette action, largement entreprise avec succès sur les quais de la rive droite, a permis de créer un espace public en centre urbain entièrement dédié à la promenade et à la détente au bord de l'eau.

Il s'agit de développer un projet équivalent de requalification des quais de Seine afin de rendre complète la réappropriation urbaine des rives du fleuve.

Le projet consiste à aménager les quais bas de la rive gauche dans leur section comprise dans un premier temps entre le Pont Corneille et le Pont Jeanne d'Arc, pour constituer un nouvel espace public majeur multifonctionnel, voué à la promenade, à la rencontre ainsi qu'aux manifestations événementielles. Il s'agit aussi d'un véritable projet de requalification du paysage pour le cœur de Rouen, et la valorisation d'un espace majeur, paysager et animé, dont l'ambition est d'offrir un rythme nouveau pour le cœur de l'Agglomération.

**Partenaires techniques :**

- Ville de Rouen
- Communauté d'agglomération Rouen
  - Elbeuf - Austreberthe
- VNF
- grand port maritime de Rouen
- RFF
- DDEA

### Liens avec le fleuve

Il s'agit de rétablir le lien des rouennais avec leur fleuve en proposant un espace de détente et de promenade sur les berges de Seine, à l'image des aménagements réalisés sur les quais de Seine rive droite.

### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

- Phase 1 =
- Phase 2 =
- Phase 3 =
- Phase 4 =
- Phase 5 =

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

Dépenses de fonctionnement :

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  
Comité de pilotage

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 15-10 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE DES MAREGRAPHES

Maître d'ouvrage : VILLE DE ROUEN

Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique :

Ville de Rouen A-J CHATILLON

Date transmission information :

Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et les paysages dans les projets de territoire.

Référence fiche programme :

Voir la Seine et aménager les accès aux berges

Lien avec stratégie de territoire :

- Contrat d'Agglomération

### Nature

- Études  
 Investissement  
 Fonctionnement  
 autres...

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)  
 Très long terme (sup 15 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009 | 2010 | 2011 ++/++ |
|---------|------|------|------------|
| Phase 1 |      |      |            |
| Phase 2 |      |      |            |
| Phase 3 |      |      | travaux    |
| Phase 4 |      |      |            |

### Description du projet (contexte – objectifs) :

Débuté en 1999, l'aménagement des quais de la rive droite à Rouen est appelé à se poursuivre jusqu'au pied du Pont Flaubert, en vue de requalifier les berges de la Seine et de valoriser le domaine portuaire.

Il s'accompagne d'ailleurs d'une requalification progressive des hangars portuaires, engagée dans le cadre d'une charte relative à l'Espace des Marégraphes signée le 14 novembre 2000 entre la Ville et le Port Autonome de Rouen (PAR). Cette charte établit les bases d'une relation partenariale dont l'originalité est d'amener la Ville de Rouen et le PAR à respecter et à valoriser le souvenir de l'activité portuaire tout en favorisant la mutation urbaine des espaces concernés.

L'aménagement de l'espace des Marégraphes doit permettre de voir émerger un espace public précieux : respectueux du passé portuaire, il tend à rapprocher les Rouennais de leur fleuve en offrant un espace de détente au contact de la Seine et de la Ville. Grâce à la réhabilitation des hangars, le projet crée une nouvelle dynamique d'activités urbaines sur un domaine portuaire revalorisé.

### Partenaires techniques :

Grand Port Maritime de Rouen

### Liens avec le fleuve

L'aménagement de l'Espace des Marégraphes est l'occasion de créer une nouvelle relation entre les Rouennais et leur fleuve, plus urbaine, pour rendre aux berges leur attractivité et leur dynamisme et entretenir le souvenir de l'activité portuaire en hyper centre.

### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

Phase 1 = 277 232,8€ TTC (2002/2003)

Phase 2 = 470 000€ TTC (2004/2005)

Phase 3 = 750 000€ TTC

Phase 4 =

Phase 5 =

Dépenses de fonctionnement :

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

Subventions : FEDER, Région, Département, CAR

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Comité de pilotage

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 15-11 : PARC PAYSAGER DE L'ÎLE LACROIX

**Maître d'ouvrage :** VILLE DE ROUEN

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique :

Ville de Rouen, S. DELMER

Date transmission information :

**Référence enjeu du schéma :**

Valoriser les atouts environnementaux et les paysages dans les projets de territoire.

**Référence fiche programme :**

Voir la Seine et aménager les accès aux berges

**Lien avec stratégie de territoire :**

Contrat d'Agglomération

**Nature**

- ▶ Études
- ▶ Investissements
- ▶ Fonctionnement
- autres...

**Horizon**

- ▶ Court terme (0-3 ans)
- ▶ Moyen terme (3-5 ans)
- ▶ Long terme (sup 5 ans)
- ▶ Très long terme (sup 15 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009   | 2010   | 2011<br>++/++ |
|---------|--------|--------|---------------|
| Phase 1 | Études | Études |               |
| Phase 2 |        |        | Travaux       |
| Phase 3 |        |        |               |
| Phase 4 |        |        |               |

**Description du projet (contexte – objectifs) :**

L'enjeu du projet est de valoriser les espaces situés sur la partie sud-est de l'île Lacroix, au-delà du centre sportif Boissière, de manière à créer un nouvel espace de respiration au cœur de l'Agglomération. Cet espace proposera une nouvelle offre d'activités familiales en complément des équipements sportifs structurants que sont la patinoire et la piscine.

Ce nouvel espace, plus clairement orienté vers les loisirs de plein air et la détente sportive, doit s'inscrire dans un cadre paysager revalorisé grâce à une intervention profonde notamment sur le parvis du centre sportif Boissière, sur les espaces verts existants, sur la friche « Océade », sur les berges de la Seine...

La requalification des espaces libres est l'occasion d'apporter une vraie plus-value écologique au projet, par la restauration d'un écosystème propre au milieu fluvial et une gestion intégrée de l'eau.

La requalification des berges sera l'occasion de proposer un parcours sportif continu tout autour de l'île.

**Partenaires techniques :**

La-Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe

Voies Navigables de France

### Liens avec le fleuve

Le réaménagement des berges de l'île est l'occasion de travailler une nouvelle interaction Terre/Eau pour renouer un contact avec le fleuve, pour rendre aux berges un profil plus écologique et valoriser le paysage fluvial.

### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

- Phase 1 =
- Phase 2 =
- Phase 3 =
- Phase 4 =
- Phase 5 =

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

Dépenses de fonctionnement :

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  
Comité de pilotage

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 15-12 : ZONE DE DETENTE DU PRE AUX LOUPS

**Maître d'ouvrage :** VILLE DE ROUEN

**Informations concernant la rédaction de la fiche**

Interlocuteur technique :

ville de Rouen S. DELMER

Date transmission information :

**Référence enjeu du schéma :**

Valoriser les atouts environnementaux et les paysages dans les projets de territoire

**Référence fiche programme GTA 3 :**

Voir la Seine et aménager les accès aux berges

**Lien avec stratégie de territoire :**

Contrat d'Agglomération

**Nature**

Études

Investissement

Fonctionnement

▫ autres...

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

▶ Très long terme (sup 15 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009   | 2010   | 2011 et + |
|---------|--------|--------|-----------|
| Phase 1 | Études | Études |           |
| Phase 2 |        |        | Travaux   |
| Phase 3 |        |        |           |
| Phase 4 |        |        |           |

**Description du projet (contexte – objectifs) :**

Le quai du Pré-aux-Loups, situés à l'Est de Rouen, est resté à l'écart de l'élan de requalification et de reconquête des anciens espaces portuaires. Il convient de poursuivre la réappropriation des berges de la Seine à Rouen en aménageant la portion des quais située en amont du pont Corneille.

Il s'agit de poursuivre l'aménagement des quais rive droite par l'aménagement d'une zone de détente sur le secteur du Pré-aux-Loups : les aménagements devront conjuguer la création d'une continuité de cheminement sur le bord à quai avec la prise en compte des besoins d'accès et de stationnement des mariniers et des entreprises installés. Le projet comprend l'aménagement paysager des espaces arrière pour la détente. Ces aménagements seront également l'occasion de créer une nouvelle liaison entre les quais et le secteur

**Partenaires techniques :**

- Ville de Rouen
- Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe
- VNF
- GPM Rouen

### Liens avec le fleuve

Il s'agit de rétablir le lien des rouennais avec leur fleuve en proposant un espace de détente et de promenade sur les berges de Seine, dans la continuité des aménagements réalisés sur les quais de Seine aval de Rouen.

### Plan de financement

Dépenses d'investissement :

Phase 1 =

Phase 2 =

Phase 3 =

Dépenses de fonctionnement :

Recettes (origine, partenaires financiers...) :

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :  
Comité de pilotage

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 15-13 : VELOURUTE DU VAL DE SEINE – SECTION NOTRE DAME DE GRAVENCHON - PETIVILLE

### Maître d'ouvrage :

Département de Seine Maritime

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Département de Seine-Maritime : Benoît Silvestre

Date transmission information :

**Localisation** : section Notre Dame de Gravenchon - Petiville

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire

### Référence fiche programme :

Voir la Seine et aménager les accès

### Nature

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009                                | 2010                                | 2011                                |
|---------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Études  | <input checked="" type="checkbox"/> |                                     |                                     |
| Travaux |                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

### Description du projet (objectifs) :

Réalisation d'un aménagement cyclable de près de 9 km permettant de cheminer de Notre Dame de Gravenchon à Petiville pour rejoindre le démarrage de la section déjà existante de la Véloroute du Val de Seine.

Cet aménagement cyclable fait partie de la Véloroute du Val de Seine, itinéraire inscrit au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes adopté en 2005.

Le tracé retenu ne longe pas les bords de Seine afin d'éviter l'urbanisation, la proximité d'une zone Natura 2000 et les projets d'extension de la Zone d'Activités de Port Jérôme.

L'itinéraire mode-doux prévoit un aménagement de la véloroute en site propre le long de voies existantes de Notre Dame de Gravenchon au Bourg de Petiville.

Pour rejoindre la Seine et le démarrage de la section existante entre Petiville et Villequier, la véloroute cheminera en site partagé sur des voiries communales et départementales à faible trafic.

*Partenaires techniques :*  
 Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine ;  
 Parc des Boucles de la Seine.

### Liens avec le fleuve

### Cheminement doux le long des berges de Seine

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : 1 500 000 €

**Recettes :**

Dépenses de fonctionnement :

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

Communes de Notre Dame de Gravenchon et de Petiville, Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine

## FICHE PROJET 15-14 : VELOURTE DU VAL DE SEINE – SECTION TANCARVILLE – NOTRE DAME DE GRAVENCHON

### Maître d'ouvrage :

Département de Seine Maritime

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique Département de Seine-Maritime : Benoît Silvestre

Date transmission information :

Localisation : section Tancarville – Notre Dame de Gravenchon

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire

### Référence fiche programme :

Voir la Seine et aménager les accès

### Nature

Études

Investissements

Fonctionnement

### Horizon

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|                        | 2009-2010                           | 2011                                | 2012-2013                           |
|------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Études                 | <input checked="" type="checkbox"/> |                                     |                                     |
| Acquisitions foncières |                                     | <input checked="" type="checkbox"/> |                                     |
| Travaux                |                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

### Description du projet (objectifs) :

Réalisation d'un aménagement cyclable de près de 12 km permettant de cheminer de Tancarville à Notre Dame de Gravenchon.

Cet aménagement cyclable fait partie de la Véloroute du Val de Seine, itinéraire inscrit au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes adopté en 2005.

### Partenaires techniques :

Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine

Parc des Boucles de la Seine

L'itinéraire mode-doux est différent en fonction de l'environnement traversé :

- site propre du Pont de Tancarville au Hameau de Radicatel, en longeant tout d'abord la Seine jusqu'à la station d'épuration, puis en contournant les Marais
- site partagé pour la traversée du Hameau de Radicatel au nord de la RD 982
- site propre de la sortie de Radicatel jusqu'à la ZAC du Mesnil à Lillebonne (plusieurs variantes à l'étude)
- site partagé pour traverser la ZAC du Mesnil dont le trafic est quasi inexistant le week-end, période pendant laquelle la Véloroute sera principalement utilisée
- site propre le long de la RD 81 pour rejoindre Notre Dame de Gravenchon et la rue des Canadiens, extrémité de cette section et démarrage de la section Notre Dame de Gravenchon – Petiville

### Liens avec le fleuve

#### Cheminement doux le long des berges de Seine

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : de 3 400 000 € à 4 500 000 € selon la variante retenue

### Recettes :

Dépenses de fonctionnement :

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Critères d'évaluation :

Communes de Tancarville, Saint Nicolas de la Taille, Saint Jean de Folleville, Lillebonne et Notre Dame de Gravenchon, Communauté de Communes Caux – Vallée de Seine

## FICHE PROJET 15-15 : VELOURUTE DU VAL DE SEINE - SECTION JUMIEGES – DUCLAIR

### Maître d'ouvrage :

Département de Seine Maritime et Communauté de Communes Seine-Austreberthe

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Département de Seine-Maritime : Benoît Silvestre

Date transmission information :

**Localisation** : section Jumièges-Duclair

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire

### Référence fiche programme :

Voir la Seine et aménager les accès

### Nature

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009                                | 2010                                | 2011 |
|---------|-------------------------------------|-------------------------------------|------|
| Études  | <input checked="" type="checkbox"/> |                                     |      |
| Travaux |                                     | <input checked="" type="checkbox"/> |      |

### Description du projet (objectifs) :

Réalisation d'un aménagement cyclable de près de 18 km permettant de cheminer de Jumièges à Duclair.

L'itinéraire retenu empruntera des voies à faible trafic pour relier Jumièges à Duclair, à la fois des Routes Départementales (RD 64 et RD 65) et des voiries communales (ex : Route des Fruits). Par ailleurs, le cheminement se fera en partie en rive droite, puis en rive gauche avec des traversés assurés par les bacs de Mesnil-sous-Jumièges et de Duclair.

Du point de vue des aménagements, il s'agit principalement de la mise en place d'une signalétique conforme au Schéma Directeur de Signalisation élaborée pour la Véloroute du Val de Seine. Dans ce cadre, des panneaux de signalisation directionnelle seront mis en place pour indiquer aux cyclistes le cheminement à suivre pour rester sur la véloroute, mais également les sites touristiques importants à visiter hors de l'itinéraire.

Compte tenu des trafics enregistrés sur les voiries empruntées, il n'est pas nécessaire de procéder à la réalisation de travaux d'infrastructures. Cependant, afin d'assurer une cohérence de cette section avec les autres sections de la Véloroute du Val de Seine, le revêtement devra être refait afin de le remettre à niveau sur 7,7 kms des 17,6 kms de l'itinéraire emprunté.

*Partenaires techniques :*  
 Communauté  
 d'agglomération Rouen -  
 Elbeuf - Austreberthe  
 Parc des Boucles de la  
 Seine

### Liens avec le fleuve

### Cheminement doux le long des berges de Seine

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : de 300 000 € à 600 000 € selon le type de revêtement mis en œuvre

**Recettes :**

Dépenses de fonctionnement :

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

**Critères d'évaluation :**

Communes de Jumièges, Mesnil-sous-Jumièges, Yville, Anneville-Ambourville et Berville, Communauté d'agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe

## FICHE PROJET 15-16 : VELOURTE DU VAL DE SEINE – SECTION VILLEQUIER - CAUDEBEC-EN-CAUX

### Maître d'ouvrage :

Département de Seine Maritime

### Référence enjeu du schéma :

Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire

### Informations concernant la rédaction de la fiche

Interlocuteur technique : Département de Seine-Maritime : Benoît Silvestre

Date transmission information :

**Localisation** : section Villequier – Caudebec-en-Caux

### Référence fiche programme :

Voir la Seine et aménager les accès

### Nature

- Études  
 Investissements  
 Fonctionnement

### Horizon

- Court terme (0-3 ans)  
 Moyen terme (3-5 ans)  
 Long terme (sup 5 ans)

### Échéancier (si phases) :

|         | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------|------|------|------|
| Études  | X    |      |      |
| Travaux |      | X    | X    |

### Description du projet (objectifs) :

Réalisation d'un aménagement cyclable de plus de 5 km le long des berges de Seine permettant de cheminer entre Villequier et Caudebec-en-Caux.

Partenaires techniques :

Parc des Boucles de la Seine

Cet aménagement cyclable fait partie de la Véloroute du Val de Seine, itinéraire inscrit au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes adopté en 2005.

L'itinéraire mode-doux est différent en fonction de l'environnement traversé :

- site partagé avec aménagements de sécurité sur la RD 81 de la fin de la section existante Petiville-Villequier jusqu'à l'entrée du bourg de Villequier
- site partagé sur le Quai Victor Hugo, voie de desserte riveraine à très faible trafic
- site propre de type Voie Verte pour la traversée du parc à la sortie de Villequier
- site partagé avec bandes multifonctionnelles sur 1 km le long de la RD 81 entre Villequier et Caudebec-en-Caux en attendant la réalisation du confortement des berges qui permettra la mise en place de cette section en site propre
- site propre de type Voie Verte situé entre la RD 81 et la Seine jusqu'à l'entrée dans Caudebec-en-Caux
- site propre rue Winston Churchill jusqu'à la Mairie avec une piste cyclable en milieu urbain

### Liens avec le fleuve

#### Cheminement doux le long des berges de Seine

### Plan de financement

Dépenses d'investissement : 2 800 000 €

Dépenses de fonctionnement :

**Recettes** : en attente d'un soutien de l'État au titre du Plan de relance

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :

Communes de Villequier et Caudebec-en-Caux

Critères d'évaluation :

## FICHE PROJET 15-17 : VELOURUTE DU VAL DE SEINE, SECTION SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE -- VAL-DE-LA-HAYE

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Maître d'ouvrage délégué :</b><br/>Communauté de l'Agglomération Rouennaise</p> <p><b>Informations concernant la rédaction de la fiche</b><br/>Interlocuteur technique : Béatrice Bourguignon<br/>Date transmission information : 21/10/2009</p> <p><b>Localisation :</b> Section Saint-Pierre de Manneville – Val de la Haye</p> | <p><b>Référence enjeu du schéma :</b><br/>Valoriser les atouts environnementaux et paysages dans les projets de territoire</p> <p><b>Référence fiche programme :</b><br/>Voir la Seine et aménager les accès</p> |
|---|--|

| <p><b>Nature</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissements</p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnement</p> | <p><b>Horizon</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (0-3 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Moyen terme (3-5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Long terme (sup 5 ans)</p> | <p><b>Échéancier (si phases) :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Études</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>travaux</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> </tbody> </table> |      | 2009 | 2010 | 2011 | Études | X | X |  | travaux |  |  | X |
|--|---|---|------|------|------|------|--------|---|---|--|---------|--|--|---|
|  | 2009  | 2010  | 2011 |      |      |      |        |   |   |  |         |  |  |   |
| Études   | X   | X   |      |      |      |      |        |   |   |  |         |  |  |   |
| travaux  |   |   | X    |      |      |      |        |   |   |  |         |  |  |   |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Description du projet (objectifs) :</b><br/>Réalisation d'un aménagement cyclable d'environ 13 km de long des berges de Seine permettant de relier le bac de Val de la Haye au centre bourg de Saint-Pierre-de-Manneville. Ce projet s'accompagne de deux antennes pour rejoindre les centre de bourg se Hautôt-sur-Seine et de Sahurs.<br/>Cet aménagement cyclable fait partie de la Véloroute du Val de Seine, itinéraire inscrit au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes adopté en 2005 et au Plan Agglo vélo de la Communauté de l'Agglomération rouennaise.<br/>L'aménagement est un site propre de type Voie Verte. Le tracé emprunte en majeure partie l'ancien chemin de halage et se situe en bordure de voirie au niveau des antennes rejoignant les centre-bourgs.<br/>Sur la majeure partie du tracé, la piste s'inscrit dans le profil suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accotement végétalisé côté Seine d'environ 90 cm ;</li> <li>- aménagement cyclable d'une largeur de 3 m ;</li> <li>- accotement opposé végétalisé d'un minimum de 50 cm afin de rester dans l'emprise du chemin de halage existant ;</li> </ul> <p>Afin de répondre aux exigences environnementales imposées par les services de l'État, la piste sera recouverte d'un coulis coloré.</p> | <p><u>Partenaires techniques :</u><br/>Département de la Seine-Maritime<br/>Services de l'État<br/>Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande<br/>Agence de l'eau Seine-Normandie<br/>Grand Port Maritime de Rouen</p> |
|--|--|

### Liens avec le fleuve

**Cheminement doux le long des berges de Seine**

### Plan de financement

|  |   |
|--|---|
| <p>Dépenses d'investissement : 3 021 433 € dont Département 76 : 2 680 446 € et CAR : 340 987 €)</p> <p>Dépenses de fonctionnement :</p> | <p><b>Recettes :</b> A définir avec la Région Haute-Normandie</p> |
|--|---|

### Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)

|  |  |
|--|--|
| <p>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :</p> <p>Département de la Seine-Maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes de Val de la Haye, Hautôt-sur-Seine, Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville</li> <li>- DREAL Haute-Normandie</li> <li>- Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande</li> </ul> | <p>Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de comptages vélos</li> <li>- Développement de l'attractivité touristique du territoire</li> </ul> |
|--|--|

## 75 – ENJEU TRANSVERSAL - MAITRISE FONCIERE

### 751 - PROGRAMME 16 – MAITRISE FONCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS EN BORD DE SEINE

#### Référence aux enjeux et objectifs du schéma d'aménagement Seine-Aval

Enjeu : Conforter un développement économique durable

Objectif stratégique : Développement de zones d'activités et d'emplois durables

#### Le cadre stratégique et réglementaire

**Selon la Directive Territoriale de l'Estuaire de la Seine** : « Il semble exister une adéquation d'ensemble entre le volume global de l'offre et les besoins, et ce d'autant que la dématérialisation de l'économie et la montée des activités tertiaires contribuent à freiner l'augmentation des besoins en surface. (...) Mais le nouveau contexte en matière de périmètre de sécurité et de réglementation autour des installations classées va diminuer la ressource foncière disponible. ».

#### Le contexte

**Pierre angulaire du développement local, le foncier est un enjeu majeur de l'aménagement de la Vallée de la Seine.**

Trois raisons à cela :

1/. **Raréfaction de la ressource foncière disponible dans un contexte de besoins croissants** (augmentation des activités industrielles et logistiques, émergence de projets touristiques, périurbanisation et expansion des zones d'habitat) :

Aucune surface de grande envergure mobilisable immédiatement,  
Peu de surfaces tri voire quadri modales,  
Emprise foncière qui peut mettre en péril le secteur agricole.

2/. **L'intégration des problématiques environnementales dans toute stratégie foncière**, ajoute un élément supplémentaire dans les prises de décisions :

En effet, la prise en compte renforcée des problématiques environnementales dans le choix des localisations des zones d'activités conduit :

à privilégier les sites offrant une desserte tri-modale, comportant l'accessibilité au fleuve

à limiter la consommation d'espaces naturels en priorisant le recyclage foncier d'espaces anciennement urbanisés.

à se servir des contraintes ou exigences environnementales pour les majorer en levier de diversification économique.

3/. **Projet de classement des boucles de la Seine (loi 1930) : cette procédure impose de lancer véritablement une réflexion de fond, collective et concertée, quant à l'adéquation entre les besoins exprimés et les ressources foncières mobilisables et/ou à mobiliser afin de ne pas figer le développement séquanien (Utiliser la ressource foncière à bon escient et de manière durable : éviter de répondre aux besoins de certains secteurs aux détriments d'autres).**



**Opportunité du schéma afin de réunir les conditions d'une stratégie foncière globale et maîtrisée en Vallée de la Seine.**

#### Les objectifs du programme

## Le schéma d'aménagement durable Seine-Aval vise à :

### 1/. Élaborer un Système d'Information Géographique (SIG) partagé sur la ressource foncière en Val de Seine :



- Élaborer une base de données « foncières » Val de Seine (base d'informations parcellaires) complétée avec les « contraintes » spécifiques au territoire (Natura 2000, PPRI, PPRT,...),
- Constituer un référentiel plurisectoriel exhaustif, évolutif et actualisable au service des territoires séquanais,
- Définir les modalités de partage de l'information, d'enrichissement des données et de communication (ex : mise en ligne du SIG sur le site collaboratif « Association Vallée de Seine »),
- Définir les cadres de mise en œuvre (maîtrises d'ouvrage et de réalisation).

### 2/. Constituer un référentiel juridique sur les procédures foncières spécifiques au Val de Seine :



Définir précisément un statut de chemins de service (halage – marchepied), Domanialité des terrains riverains de la Seine,

Définir les responsabilités découlant de ces domanialités,

Identifier la propriété des digues orphelines,

Détailler la procédure administrative (tableau de bord, conventions,..).

## Les interfaces avec les autres volets du schéma

**Paysage** : Respect des spécificités paysagères de la Vallée de la Seine lors de toute logique d'implantation.

**Berges** : Prévoir la nécessaire gestion du risque inondation, préalablement à toute affectation foncière – assoir un référentiel juridique sur les procédures foncières

**Tourisme** : Permettre le développement d'équipements touristiques (hôtellerie de plein air, et autres hébergements) en phase avec la demande actuelle.

**Économie** : Garantir et faciliter l'émergence de projets économiques, agricoles ou du recyclage foncier, en relation avec les ressources foncières mobilisables et mobilisées en Vallée de la Seine (gestion de la ressource à bon escient et de manière durable = outil d'aide à la planification et à la prise de décision).

## Les acteurs

### Acteurs concernés

- L'État (DREAL),
- Les collectivités territoriales (Région Haute-Normandie, Départements Seine-Maritime et Eure),
- Les Ports (Le Havre, Rouen), VNF,
- L'EPF Normandie,
- La SAFER,
- Les partenaires économiques consulaires, touristiques et têtes de réseaux.

Les territoires de projets (Agglomérations de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, du Havre, Seine-Eure, Pays Caux Vallée de Seine,..),

### Organisation du pilotage du programme :

Compétence directe ou déléguée :

## Projets

Élaborer un Système d'Information Géographique (SIG) partagé sur la ressource foncière en Val de Seine

Constituer un référentiel juridique sur les procédures foncières spécifiques au Val de Seine.

#### **Les financements**

- **Les crédits de droit commun exceptionnels (FDADT) lors des révisions des contrats territoriaux seront destinés à ces zones.**
- **Crédits études de l'EPFN (financement à 50%)**
- **Fonds friches (Convention 276/EPFN).**

## FICHE PROJET 16-1 : ÉLABORER UN SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES DU FONCIER EN VAL DE SEINE

**Maître d'ouvrage : Établissement public Foncier de Normandie**

**Informations concernant la rédaction de la fiche :**

EPF Normandie - C. Queffeulou

**Interlocuteur technique :** C. Queffeulou

**Date transmission information :** 12/10/2009

Référence enjeu du schéma :

**Conforter un développement économique durable**

Référence fiche programme :

**n°16 : Maîtrise foncière pour le développement de projets en bord de Seine**

Lien avec stratégie de territoire :

**Développement de zones d'activités et d'emplois durables**

**Nature**

Études

Investissement

Fonctionnement

autres...

**Horizon**

Court terme (0-3 ans)

Moyen terme (3-5 ans)

Long terme (sup 5 ans)

Très long terme (sup 15 ans)

**Échéancier (si phases) :**

|         | 2009 | 2010 | 2011<br>++/++ |
|---------|------|------|---------------|
| Phase 1 |      | √    | √             |
| Phase 2 |      | √    | √             |
| Phase 3 |      |      | √             |
|         |      |      |               |

### Description du projet :

Contexte :

L'information géographique connaît un développement important, tant du point de vue de sa production que de ses utilisations. Lorsqu'elle est partagée et structurée, elle favorise l'expertise des territoires et améliore les conditions de prise de décision.

Objectifs :

Mettre en œuvre un Système d'Informations Géographiques pour suivre les ressources foncières du territoire Seine Aval. Il traitera les thèmes de la propriété foncière, de l'occupation des sols et son évolution (passée ou prévisible), et des réglementations s'appliquant au foncier (documents d'urbanisme, contraintes environnementales ou technologiques...).

Un des volets de cette démarche pourra être la constitution d'un référentiel juridique au service de la mise en œuvre de projets d'aménagement en rive ou berge de Seine (piste cyclable par exemple) :

- statut des chemins de service (halage-marchepied),
- domanialité des terrains riverains de la Seine,
- responsabilités découlant de ces domanialités,
- propriété des digues,
- procédures administratives et juridiques nécessaires à la mise en œuvre des projets (conventions...)

Phasage :

Phase 1 : définir les données disponibles et préciser les conditions de leur obtention ; élaborer et mettre en œuvre un outil de communication des informations via internet ; élaborer et mettre en œuvre les conditions de mise à jour des informations et d'enrichissement des données ;

Phase 2 : produire les données manquantes selon les décisions du comité de pilotage

Phase 3 : mettre en œuvre une démarche de reporting annuel permettant de connaître les évolutions notables sur le territoire.

### Partenaires techniques :

*DREAL, PNR, Intercommunalités, Chambres de commerce et d'industrie, Agences d'urbanisme du Havre et de Rouen, Conseils Généraux, GPM de Rouen et du Havre, Agence de l'Eau,...*

**Élaborer un « outil » collectif, partagé et actualisé afin de répondre à l'impératif de gestion de la ressource foncière en Vallée de Seine ; garantir l'émergence de projets de développement local durable, (économie, tourisme etc.) en totale cohérence avec les spécificités environnementales et paysagères de la Vallée de la Seine.**

**Plan de financement**

|  |   |
|--|---|
| <p>Dépenses d'investissement :<br/>           Phase 1 = 20 000 € (à préciser)<br/>           Phase 2 = Selon décision du Comité de pilotage<br/>           Dépenses de fonctionnement : Prise en charge EPFN</p> | <p>Recettes (origine, partenaires financiers...) :<br/> <i>Investissement : EPFN 50 % ?</i></p> |
|--|---|

**Outils d'accompagnement (suivi qualitatif du projet)**

|   |   |
|---|---|
| <p>Préciser le(s) mode(s) et les acteurs impliqués :<br/>           Comité technique qui peut se placer sous la responsabilité du comité de pilotage existant par ailleurs.</p> <p><b>Membres possibles du Comité technique (non exhaustif) : EPF, DREAL, CG76, Agences d'urbanisme</b></p> | <p>Critères d'évaluation :<br/> <b>Mise en ligne des informations ; Données produites</b></p> |
|---|---|